Panorama des régions du Québec

Édition 2026







INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DU QUÉBEC

Québec

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique
du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2026
ISBN 978-2-555-05124-9 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Novembre 2026

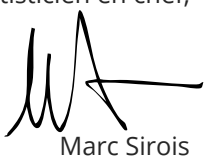
Avant-propos

Le *Panorama des régions du Québec – Édition 2026* dresse un portrait socioéconomique des 17 régions administratives et des 104 municipalités régionales de comté (MRC) qui les composent. Cet ouvrage collectif, qui résulte de la collaboration de plusieurs directions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), réunit des analyses statistiques réalisées à partir des données administratives et d'enquêtes.

Dans cette édition du *Panorama*, neuf chapitres offrent un tour d'horizon des régions au regard de différents thèmes : la démographie, le marché du travail, le produit intérieur brut (PIB) par industrie, le revenu disponible par habitant, la valeur foncière des résidences unifamiliales et des copropriétés, l'hébergement touristique, la proximité des espaces verts urbains, les besoins de consultation en services de santé et en services sociaux et le transport électrique. Un dixième chapitre fournit des statistiques détaillées traçant l'évolution récente de certains indicateurs liés à des thèmes clés, à l'échelle des MRC. La démographie, le revenu disponible par habitant et le taux de travailleurs y sont analysés selon une typologie des MRC élaborée par l'ISQ. Celle-ci permet de saisir les dynamiques géographiques qui prévalent au-delà des limites administratives des MRC, tant sur le plan démographique que sur le plan économique.

Par la diffusion du *Panorama des régions du Québec*, l'ISQ met depuis 2009 un ouvrage de référence à la disposition des parties prenantes de la scène régionale et de quiconque s'intéresse aux régions québécoises. En publiant cette 18e édition, l'ISQ continue à soutenir la réflexion et la prise de décision, tant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle régionale, tout en offrant un éclairage essentiel sur les dynamiques territoriales qui façonnent le Québec.

Le statisticien en chef,



Marc Sirois

Publication réalisée à
l'Institut de la statistique du Québec par :
sous la coordination de :

Stéphane Ladouceur, Marie-Hélène Provençal
et Ariane Vézina.

Sous la direction de :

Patrick Monsengo, directeur des statistiques
sectorielles et du développement durable

Avec la collaboration de :

Patricia Beauregard Desjardins, Luc Belleau,
Anne Binette Charbonneau, Sophie Brehain,
Luc Cloutier-Villeneuve, Raphaëlle Élément,
Anca-Maria Florea, Jasline Flores, Marcus Fraga,
Mario Haché, Elorri Jorajuria, Maxime Keith,
Marie-Pier Labrie, Virginie Lachance, Chantale Lecours,
Laurent O'Connor-Blanchard, Mathieu Ouellette,
Pierre-Olivier Paré, Julie Rabemananjara,
Martine St-Amour, Marie-Ève Tremblay,
Moya Yaoura.

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Photos en couverture :

Marius / Adobe Stock (Parc de la chute Montmorency)
Eeyou Istchee Baie-James © GouvQc Mathieu Dupuis
Adrien / Adobe Stock (Kamouraska)
jonas / Adobe Stock (Montréal)

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Le *Panorama des régions du Québec, édition 2026* présente les statistiques les plus récentes au moment de sa rédaction. Pour des données actualisées, veuillez consulter le site Web de l'Institut à statistique.quebec.ca.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Panorama des régions du Québec. Édition 2026*, [En ligne], Québec, L'Institut, 228 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2026.pdf].

Note

En raison de l'arrondissement de certaines données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Abréviations et symboles

%	Pour cent ou pourcentage
AR	Agglomération de recensement
km^2	Kilomètre carré
hab.	Habitant
MRC	Municipalité régionale de comté
RA	Région administrative
RMR	Région métropolitaine de recensement
RSS	Région sociosanitaire
TE	Territoire équivalent
EPA	Enquête sur la population active
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
PIB	Produit intérieur brut
RNP	Résident non permanent
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
typo.	Typologique

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible
...	N'ayant pas lieu de figurer
–	Néant ou zéro
—	Donnée infime
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée
e	Donnée estimée
F	Donnée peu fiable
x	Donnée confidentielle
n	Nombre
$	En dollars
k	En milliers
M	En millions
G	En milliards

Régions administratives du Québec

01	BSL	Bas-Saint-Laurent
02	SLSJ	Saguenay–Lac-Saint-Jean
03	CAPN	Capitale-Nationale
04	MAUR	Mauricie
05	ESTR	Estrie
06	MTL	Montréal
07	OUT	Outaouais
08	ABT	Abitibi-Témiscamingue
09	CN	Côte-Nord
10	NQC	Nord-du-Québec
11	GIM	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
12	CHAPP	Chaudière-Appalaches
13	LAV	Laval
14	LAN	Lanaudière
15	LAUR	Laurentides
16	MGIE	Montérégie
17	CQC	Centre-du-Québec

Table des matières

Avant-propos . . . 3

Introduction . . . 7

1 **Démographie** 10

2 **Marché du travail** 24

2.1 Portrait du marché du travail . . . 25

2.2 Postes vacants . . . 41

3 **Produit intérieur brut par industrie** 50

4 **Revenu disponible par habitant** 62

5 **Valeur foncière des résidences unifamiliales et des copropriétés** 76

6 **Hébergement touristique** 88

7 **Proximité des espaces verts urbains** 112

8 **Besoins de consultation en services de santé et en services sociaux** 132

9 **Transport électrique** 149

10 **Statistiques par MRC** 166

10.1 Démographie . . . 170

10.2 Revenu disponible par habitant . . . 191

10.3 Taux de travailleurs . . . 206

Comparatifs des régions et des MRC . . . 222

Divisions territoriales . . . 226

Introduction

L'Institut de la statistique du Québec publie chaque année le *Panorama des régions du Québec* afin de dresser un portrait de la situation démographique, économique et sociale des régions et de son évolution, au moyen de plusieurs indicateurs. Cette publication propose un regard nuancé et diversifié sur le territoire québécois en mettant en lumière les clivages entre les régions et l'influence de certaines d'entre elles sur la croissance du Québec. Les statistiques régionales mettent également en relief des situations parfois contrastées qui sont masquées par les moyennes provinciales. Comme par les années passées, la publication s'appuie sur les statistiques les plus récentes, qu'il s'agisse d'enquêtes ou de données administratives. Cette 18e édition actualise certains des principaux indicateurs analysés dans les éditions précédentes et s'enrichit également de thèmes nouveaux ou de retour après des années d'absence avec une nouvelle perspective.

Le contenu du *Panorama*

Cette édition du *Panorama* contient dix chapitres dont les neuf premiers se concentrent sur les 17 régions administratives[1]. Chaque chapitre propose une analyse descriptive, des figures, des tableaux de données et, dans certains cas, des cartes. Sauf exception, dans tous les chapitres, on trouve des notes méthodologiques comprenant des mises en garde pour l'interprétation des données, des hyperliens menant directement à des tableaux de données additionnels, ainsi que des explications relatives aux concepts utilisés dans une section Concepts et définitions.

Le premier chapitre présente des indicateurs relatifs à la démographie, en incluant un aperçu des composantes de la croissance démographique. En plus de proposer un portrait de la situation du marché du travail dans les régions en 2025, le deuxième chapitre présente la situation relative aux postes vacants. Les chapitres trois et quatre examinent deux agrégats majeurs issus des comptes économiques : le produit intérieur brut (PIB) par industrie et le revenu disponible par habitant. Un cinquième chapitre traite de la valeur foncière des résidences unifamiliales et des copropriétés. À ces thèmes récurrents s'en ajoutent deux nouveaux, la proximité des espaces verts urbains, qui fait l'objet du septième chapitre en s'inscrivant sous la thématique générale de l'environnement, et les besoins de consultation en services de santé et en services sociaux des Québécoises et Québécois, analysés dans le huitième chapitre à partir des résultats de l'*Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*. Enfin, de retour dans cette édition, deux thèmes sont traités dans des chapitres qui présentent des données actualisées : l'hébergement touristique au chapitre six et le transport électrique au chapitre neuf, ce qui termine le tour d'horizon des régions.

Un dixième et dernier chapitre se concentre sur les statistiques par MRC liées à des thèmes clés à cette échelle, soit la démographie, le revenu disponible par habitant et le taux de travailleurs. Comme dans l'édition précédente du *Panorama des régions du Québec*, la présente édition intègre une analyse des données selon la typologie des MRC mise en œuvre par l'ISQ et basée sur l'influence des zones métropolitaines. Cette approche est maintenue pour la pertinence de la classification qui révèle les dynamiques territoriales sur le plan économique et démographique, notamment entre les MRC situées dans les zones métropolitaines et celles situées en dehors de celles-ci.

1. Sauf le chapitre 6 sur l'hébergement touristique, qui fait référence aux régions touristiques, et le chapitre 8 sur les besoins de consultation en santé et en services sociaux, basé sur les régions sociosanitaires.

Un tableau synoptique et des graphiques présentés à la fin de la publication du *Panorama* offrent un aperçu statistique de l'ensemble des régions et des MRC selon certains indicateurs.

En complément du *Panorama*, les *Coups d'œil sur les régions*, sont disponibles via la page Web du *Panorama des régions du Québec*. Ces fascicules fournissent pour chaque région une récapitulation sous forme de fiche synthèse regroupant les faits saillants, les indicateurs clés, les principaux secteurs économiques, un tableau sur l'évolution de certains indicateurs et un tableau de données par MRC.

Les territoires couverts par le *Panorama*

Comme les éditions précédentes, cette publication couvre les 17 régions administratives, mais le découpage géographique des territoires peut varier selon les thèmes. Dans plusieurs des chapitres, les données sont fondées sur le découpage en vigueur en 2025 et tiennent compte des modifications majeures apportées aux limites de l'Estrie et de la Montérégie en 2021 et celles, mineures, entre l'Estrie et Chaudière-Appalaches le 1er janvier 2024. Cependant, ces changements ne sont pas pris en compte dans le chapitre 3, qui traite du marché du travail. Par ailleurs, le chapitre 6, consacré à l'hébergement touristique, porte sur les 22 régions touristiques définies par le ministère du Tourisme ; certaines d'entre elles se distinguent des régions administratives par leurs limites et leur désignation. De même, le chapitre 8, sur les besoins de consultation en services de santé et en services sociaux, présente une analyse des données selon les 18 régions sociosanitaires (RSS), dont le découpage géographique diffère quelque peu de celui des régions administratives.

Les 104 municipalités de comté (MRC) font l'objet du chapitre 10, Statistiques par MRC, qui inclut des cartes thématiques et des tableaux de données détaillés. Le découpage utilisé est celui des MRC géographiques. Dans l'introduction de ce chapitre, on trouve des précisions sur leur découpage qui peut varier selon les périodes de référence des thèmes traités. Des explications sont également données à la fin de la publication dans l'annexe Divisions territoriales.

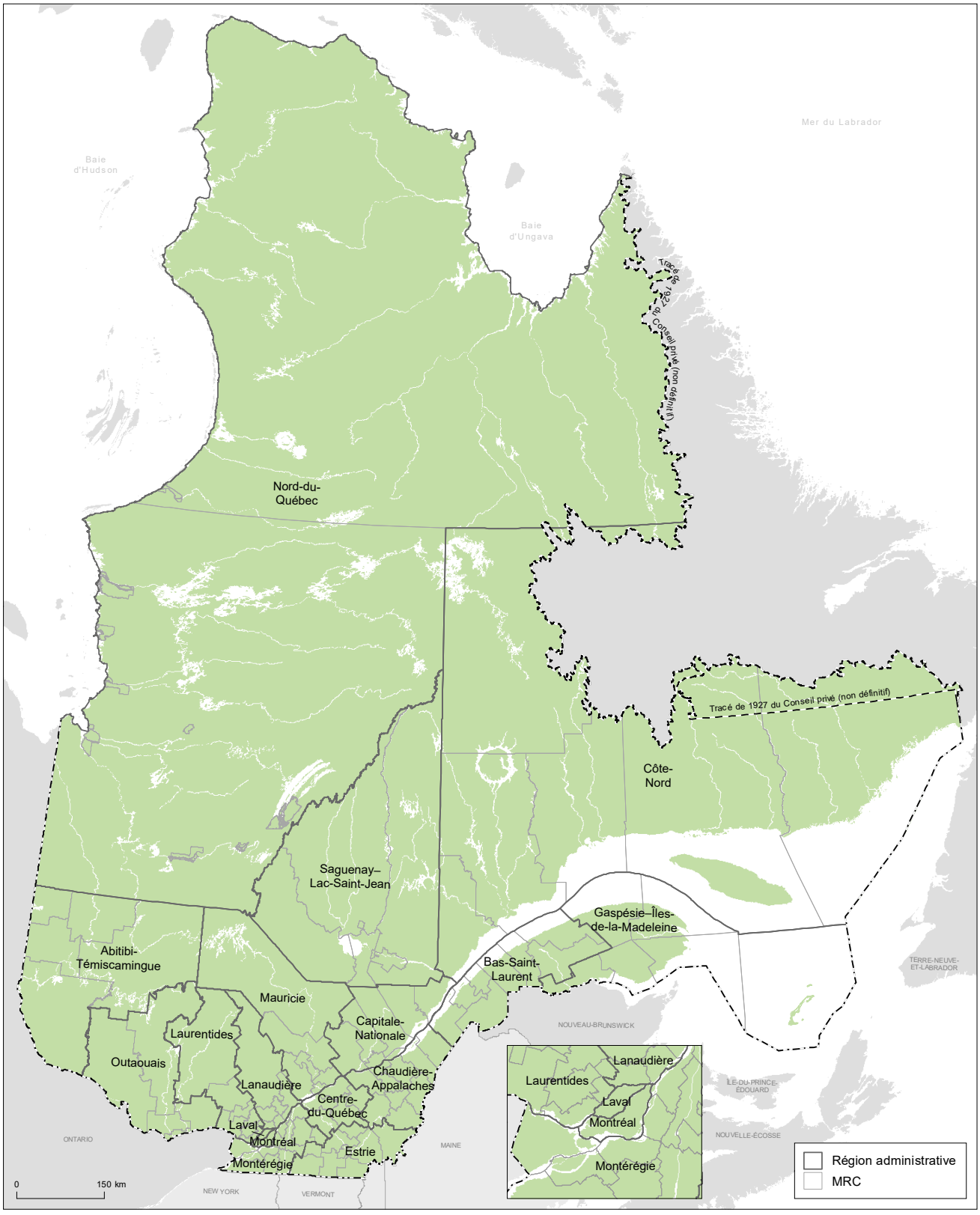
Pour plus de détails sur les représentations cartographiques des différents découpages territoriaux, on peut explorer le module Cartographie interactive des divisions territoriales du site de l'Institut. Et pour en savoir plus sur l'historique des différents découpages territoriaux du Québec, on peut consulter l'encadré de l'introduction du *Panorama des régions du Québec. Édition 2017*.

Les données sur le site de l'ISQ

Le *Panorama des régions du Québec* est une publication qui fournit des analyses réalisées à partir des nombreuses statistiques disponibles sur le site Web de l'ISQ[2]. À la fin de la plupart des chapitres du *Panorama*, une série d'hyperliens procurent un accès direct à une panoplie de tableaux et aux publications en lien avec les analyses. En complément de cet ouvrage, l'ISQ offre sur son site Web un large éventail de tableaux de données statistiques mis à jour en continu à l'intention tant des spécialistes que du grand public voulant se tenir au fait de la situation dans les régions et les MRC du Québec.

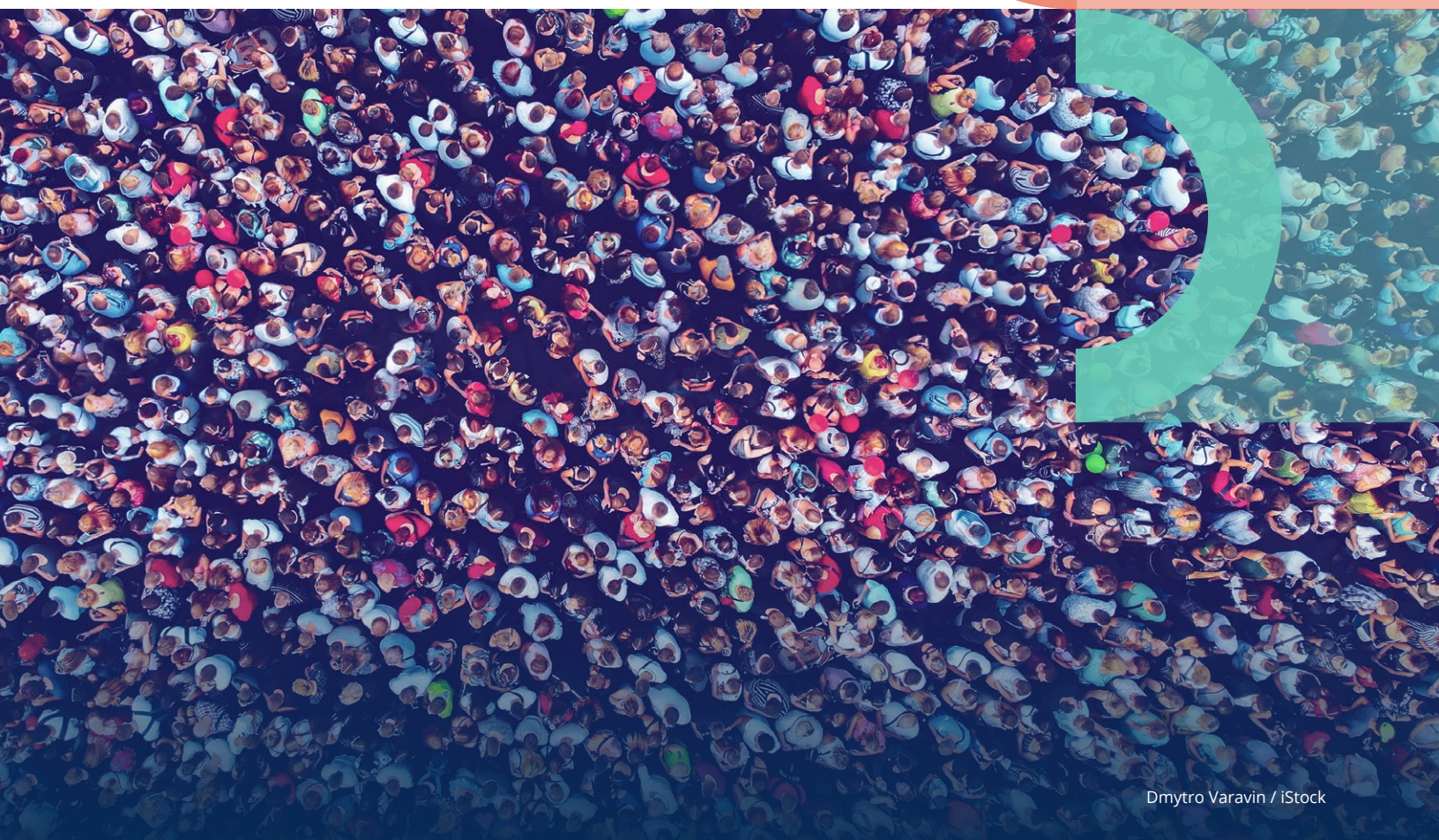
2. Il est à noter que les statistiques sur l'hébergement touristique (chapitre 6) ne sont pas diffusées sur le site de l'ISQ.

Régions administratives du Québec



Source : Données sur l'hydrographie et les limites administratives du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

1 Démographie



Dmytro Varavin / iStock

Direction des statistiques sociodémographiques

La dynamique démographique varie grandement d'une région à l'autre. Dans chacune d'entre elles, fécondité, mortalité et mouvements migratoires se combinent différemment pour faire évoluer la taille et la structure par âge de la population. Dans le présent chapitre, on compare la situation démographique des 17 régions administratives du Québec au 1er juillet 2025. Les données présentées montrent d'abord de quelle façon le ralentissement de la croissance démographique observé dans l'ensemble du Québec au cours de l'année 2024-2025 s'est traduit dans les différentes régions. La contribution des différents facteurs d'accroissement au bilan démographique de la dernière année est également présentée. Enfin, la structure par âge et par genre est abordée, en mettant notamment l'accent sur le rythme variable du vieillissement de la population d'une région à l'autre.

La répartition de la population entre les régions

Au 1er juillet 2025, la population du Québec est estimée à un peu plus de 9,05 millions d'habitants et habitantes. La région de Montréal compte à elle seule 2,17 millions de personnes, ce qui représente près du quart de la population québécoise (tableau 1.1 à la fin de ce chapitre). La Montérégie (1 522 400 personnes) arrive au second rang pour ce qui est de la taille de la population, suivie au troisième rang par la Capitale-Nationale (814 000 personnes). À l'opposé, la région la moins populeuse est le Nord-du-Québec, ses 47 500 résidents et résidentes comptant pour moins de 1 % de la population du Québec. Deux autres régions comptent moins de 100 000 personnes, soit la Côte-Nord (89 600 personnes) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (92 100 personnes).

Un bilan démographique en constante évolution

Les estimations de population à l'échelle des régions administratives sont mises à jour annuellement et ont le 1er juillet comme date de référence. Les données présentées dans ce chapitre ont été diffusées en janvier 2026 et font le portrait de la situation jusqu'au 1er juillet 2025. À l'échelle du Québec, les estimations de population sont mises à jour sur une base trimestrielle[1]. Au moment de la diffusion de ce chapitre, les données pour le Québec sont disponibles jusqu'au 1er juillet 2026, et celles de la période 2021-2025 ont été révisées. Les données régionales seront mises à jour en janvier 2027 pour s'arrimer à ces nouvelles estimations québécoises. Les indicateurs présentés ci-après sont ainsi appelés à être révisés, mais les nouvelles données ne changent pas le portrait général qui se dégage des données régionales actuellement disponibles, soit celui d'un ralentissement important de la croissance démographique en 2024-2025. Ce ralentissement s'est par ailleurs poursuivi à l'échelle du Québec en 2025-2026.

1. Les données trimestrielles sur la population québécoise et les composantes démographiques (naissances, décès et mouvements migratoires) sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Croissance de la population : la population a augmenté dans 15 des 17 régions en 2024-2025, mais à un rythme ralenti

La population du Québec a augmenté entre le 1er juillet 2024 et le 1er juillet 2025, mais le rythme de la croissance a considérablement ralenti, après avoir atteint des niveaux particulièrement élevés au cours des deux années précédentes. En effet, le taux d'accroissement a été réduit de plus de moitié après s'être élevé à près de 20 pour mille en 2023-2024. Il s'agissait alors d'un niveau record pour une période équivalente depuis au moins 1971-1972, soit depuis que des données comparables sont disponibles pour le Québec. Ce ralentissement découle principalement d'un recul important de l'immigration temporaire (voir la section suivante).

Presque toutes les régions du Québec ont vu leur population s'accroître entre 2024 et 2025, mais toutes à un rythme moins soutenu que l'année précédente (figure 1.1). Le ralentissement n'a toutefois pas été de même ampleur dans toutes les régions. Il a été peu marqué dans la région de Lanaudière, qui s'est ainsi hissée au premier rang pour ce qui est de sa vigueur démographique, avec un taux d'accroissement de 15,7 pour mille. La région a souvent figuré parmi les régions à plus forte croissance, mais elle occupe le premier rang pour la première fois en 13 ans[1]. Les Laurentides et Chaudière-Appalaches suivent avec des taux d'accroissement de 11,3 et 10,3 pour mille respectivement. Le ralentissement de la croissance y a aussi été moins prononcé que dans plusieurs autres régions. Soulignons que Chaudière-Appalaches n'avait jamais figuré aussi haut dans le classement auparavant.

La Capitale-Nationale, l'Estrie, l'Outaouais, le Centre-du-Québec, la Mauricie, le Nord-du-Québec, Laval et la Montérégie ont pour leur part connu une croissance qui varie entre 7 et 9 pour mille. Dans la plupart des cas, le taux d'accroissement a diminué de moitié après avoir atteint des niveaux relativement élevés, voire des niveaux records, en 2023-2024. La croissance de 2024-2025 ne constitue pas pour autant un creux pour ces régions si l'on tient compte de l'ensemble de la série disponible. Pour la Mauricie, le taux d'accroissement de 2024-2025 demeure même l'un des plus élevés jamais enregistrés. En revanche, pour l'Outaouais, Laval et la Montérégie, la croissance a été relativement faible en regard des niveaux souvent enregistrés dans le passé.

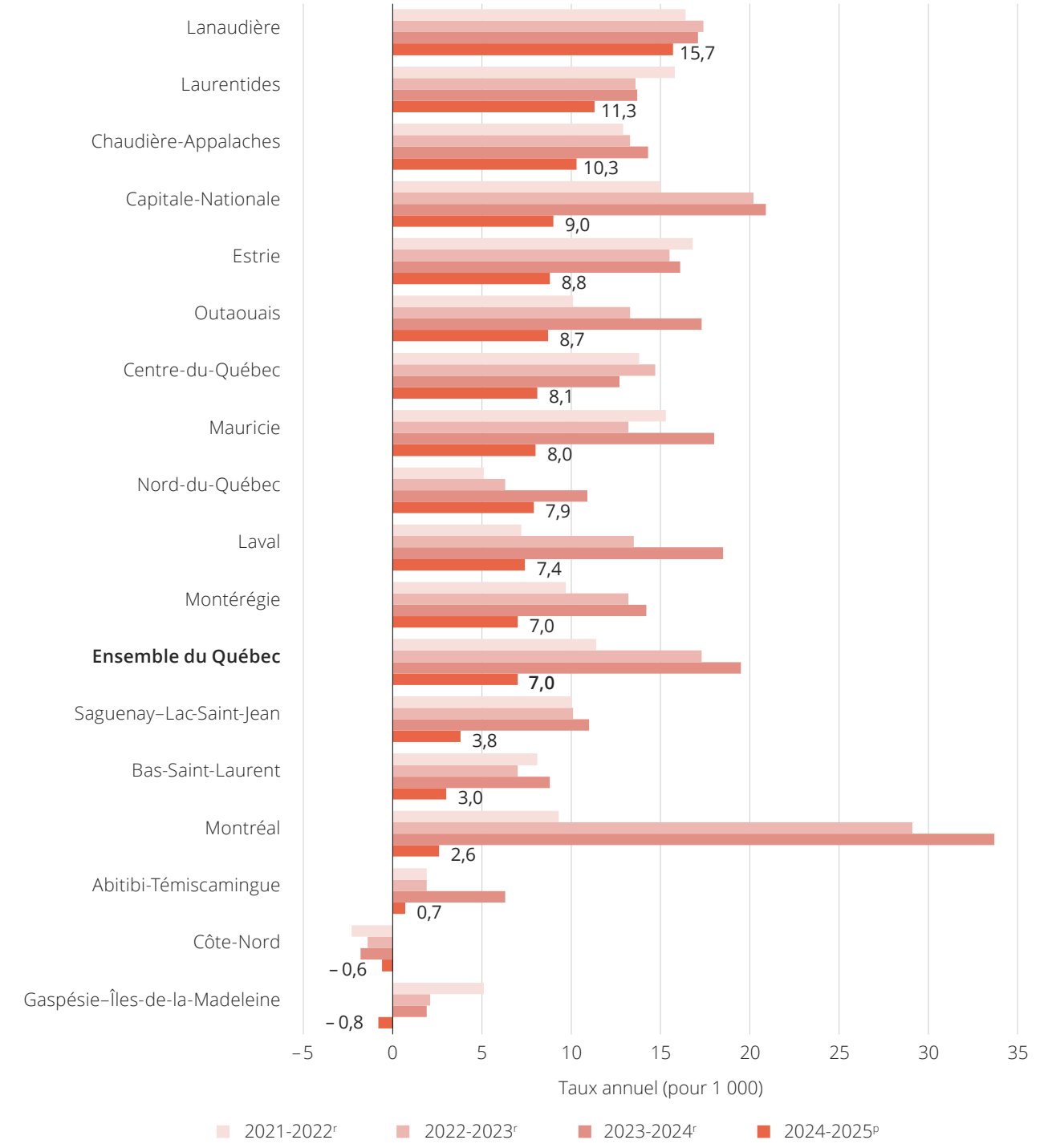
Comparativement aux régions mentionnées précédemment, la croissance a été modeste en 2024-2025 dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (3,8 pour mille), du Bas-Saint-Laurent (3,0 pour mille) et de Montréal (2,6 pour mille), et minime en Abitibi-Témiscamingue (0,7 pour mille). Le contraste avec l'année précédente est particulièrement marqué dans le cas de Montréal, qui avait enregistré en 2023-2024 un taux de 33,7 pour mille, de loin la plus forte hausse de population de toutes les régions. Exception faite des premières années de pandémie de COVID-19, le taux de 2024-2025 est le plus faible pour la région depuis 2014-2015. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans le Bas-Saint-Laurent et en Abitibi-Témiscamingue, le maintien d'un taux d'accroissement positif, même réduit, est à souligner puisque ces régions ont toutes déjà connu des épisodes de décroissance dans le passé.

La Côte-Nord (– 0,6 pour mille) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (– 0,8 pour mille) sont les seules régions où la population n'a pas augmenté en 2024-2025, mais les pertes y sont de faible ampleur. La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine renoue avec la décroissance après cinq ans de croissance continue, mais le contraste demeure avec les déficits beaucoup plus importants enregistrés dans le passé. Quant à la Côte-Nord, elle est la seule région du Québec où le bilan démographique a connu une certaine progression dans la dernière année, puisque malgré la diminution de sa population, les pertes se sont atténuées.

1. De 2012-2013 à 2023-2024, le premier rang a le plus souvent été occupé par les régions des Laurentides ou de Montréal.

Figure 1.1

Taux d'accroissement annuel de la population, régions administratives et ensemble du Québec, 2021-2022 à 2024-2025



Note : Selon le découpage géographique des régions administratives au 1er juillet 2025.

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Autres publications sur la démographie des régions

Ce chapitre s'appuie sur différentes publications diffusées par l'ISQ au cours de la dernière année et qui peuvent être consultées pour des informations supplémentaires sur l'évolution des dynamiques démographiques régionales.

- Fiches démographiques – Les régions administratives du Québec en 2025
- La migration interrégionale au Québec en 2024-2025 : une dynamique globalement défavorable aux plus grands centres
- Bilan démographique du Québec. Édition 2026
- Naissances et fécondité au Québec : un portrait à l'échelle des régions administratives et des MRC

Les composantes de la croissance démographique

La figure 1.2 montre la contribution des différents facteurs d'accroissement au bilan démographique des régions en 2024-2025. Le taux d'accroissement de la population y est décomposé en quatre composantes, soit 1) les migrations internationales, qui englobent l'immigration permanente et temporaire, 2) les migrations interprovinciales, 3) les migrations interrégionales, soit les échanges migratoires entre les régions du Québec, et 4) l'accroissement naturel, qui correspond à la différence entre les naissances et les décès. Selon la région, ces composantes peuvent être une source de gains ou de pertes de population d'ampleur très variable.

En 2024-2025, les migrations internationales ont engendré des gains pour l'ensemble des régions. Toutes proportions gardées, Montréal et Laval sont celles où les gains ont été les plus élevés. Sans être aussi importantes que dans ces deux dernières régions, les migrations internationales ont aussi été la principale source de croissance dans la Capitale-Nationale, en Outaouais, en Montérégie, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans le Bas-Saint-Laurent et en Abitibi-Témiscamingue.

Si les migrations internationales jouent un rôle déterminant dans le bilan démographique de nombreuses régions, les gains qui en découlent ont toutefois diminué en 2024-2025 en raison d'un recul important de l'immigration temporaire, et ce, partout au Québec (ISQ 2026b). En effet, les données détaillées sur les migrations internationales, disponibles sur le site Web de l'ISQ, montrent que le nombre de résidents non permanents (RNP)[2] a continué d'augmenter dans la plupart des régions, mais beaucoup moins fortement qu'en 2023-2024, ce qui a grandement contribué au ralentissement de la croissance. Il en résulte également que les gains attribuables à l'immigration permanente ont surpassé ceux attribuables à l'immigration temporaire dans la majorité des régions en 2024-2025, alors que le contraire avait été observé au cours des deux années précédentes. Soulignons par ailleurs que le nombre de RNP devrait diminuer dans au moins certaines d'entre elles en 2025-2026 puisque selon des données plus récentes, disponibles à l'échelle du Québec seulement, le nombre de RNP présents au Québec a diminué durant cette période (voir les données en ligne).

2. Les RNP sont principalement des travailleurs étrangers temporaires, des étudiants internationaux, des demandeurs d'asile, des personnes protégées et des groupes apparentés.

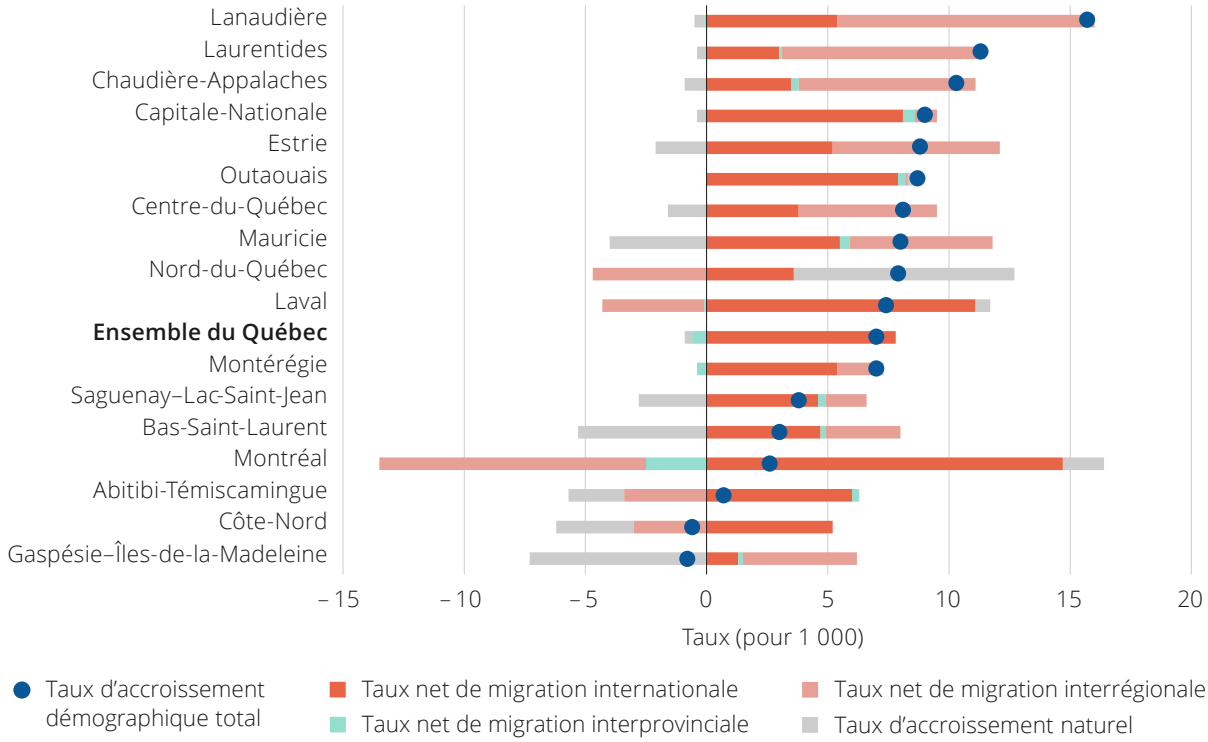
Les migrations entre les régions sont une autre composante importante du bilan démographique à l'échelle régionale. En 2024-2025, elles ont engendré un gain de population dans 12 des 17 régions. Dans sept d'entre elles, les gains migratoires interrégionaux surpassent même ceux engendrés par les migrations internationales. C'est notamment le cas dans Lanaudière et les Laurentides, où les migrations entre les régions entraînent généralement les plus forts gains. En contrepartie, cinq régions ont perdu des résidentes et résidents au profit des autres régions du Québec en 2024-2025, en particulier Montréal, où ce déficit est toutefois entièrement compensé par les gains migratoires internationaux.

Les migrations interprovinciales jouent quant à elles un rôle généralement mineur dans le bilan démographique des régions.

Enfin, l'accroissement naturel n'est plus une source de gains pour la majorité des régions puisque dans 12 d'entre elles, les décès excèdent désormais les naissances. Le Nord-du-Québec se distingue à cet égard puisque le surplus de naissances par rapport aux décès demeure le principal facteur d'accroissement de la population. Les naissances demeurent aussi plus nombreuses que les décès à Montréal, à Laval, en Montérégie et en Outaouais, mais faiblement.

Figure 1.2

Taux d'accroissement démographique, total et par composantes, régions administratives et ensemble du Québec, 2024-2025



Notes : En plus de l'accroissement naturel et des différentes composantes de l'accroissement migratoire, l'accroissement démographique total comprend un écart résiduel. C'est pourquoi on note une différence entre l'accroissement démographique total et la somme des composantes présentées.

Selon le découpage géographique des régions administratives au 31 décembre 2023. Les données ne tiennent donc pas compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches entraîné par la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024.

Données provisoires.

Sources : Accroissement total et migratoire : Statistique Canada, Estimations démographiques (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.
Accroissement naturel : Institut de la statistique du Québec.

Structure par âge de la population : les personnes âgées de 65 ans et plus surpassent les jeunes de moins de 20 ans dans 11 des 17 régions

Au 1er juillet 2025, un peu plus d'une personne sur cinq est âgée de 65 ans ou plus au Québec, soit 21,7 % de la population. Les personnes âgées surpassent ainsi les jeunes de 0 à 19 ans, dont la part est de 20,6 %. Quant aux personnes âgées de 20 à 64 ans, leur part s'établit à 57,7 %. Depuis 2001, la part des 65 ans et plus a augmenté de 8,7 points de pourcentage, tandis qu'elle a diminué respectivement de 3,4 et de 5,3 points dans les deux autres groupes d'âge (tableau 1.2). Il en résulte une augmentation de l'âge moyen de la population québécoise, qui est passée de 38,4 ans en 2001 à 43,1 ans en 2025.

Des différences dans les comportements démographiques régionaux (fécondité, mortalité et mouvements migratoires) ont façonné différemment la structure par âge des différentes régions au fil du temps, ce qui explique que le vieillissement soit plus marqué dans certaines d'entre elles. C'est le cas en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, où 32,2 % de la population est âgée de 65 ans et plus en 2025, soit la proportion la plus élevée du Québec, ainsi que l'une des plus élevées du Canada[3]. Comme le montre la figure 1.3, cette proportion surpasse largement celle des jeunes de moins de 20 ans (16,3 %), qui est la plus faible de toutes les régions du Québec. L'âge moyen de la population y est de 49,3 ans, le plus élevé de tous. C'est aussi celui qui a le plus augmenté au cours des dernières années, soit une hausse de 8,4 ans depuis 2001 (figure 1.4). Le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie et le Saguenay–Lac-Saint-Jean figurent également parmi les régions où la population est la plus âgée. En 2025, les personnes de 65 ans et plus y représentent de 27 % à 30 % de la population et l'âge moyen y est de plus de 45 ans.

Dans les régions de l'Estrie, de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec, environ le quart de la population est âgée de 65 ans et plus (25 % ou 26 %). Cette proportion est un peu moindre sur la Côte-Nord, dans la Capitale-Nationale, l'Abitibi-Témiscamingue et les Laurentides (entre 22 % et 24 %). Dans l'ensemble de ces régions, la part des 65 ans et plus surpasse celle des jeunes de moins de 20 ans et l'âge moyen varie de 43 ans à 45 ans.



Roman / Adobe Stock

À l'autre bout du spectre, la région du Nord-du-Québec a, de loin, la population la plus jeune du Québec. En 2025, environ une personne sur trois (34,1 %) y a moins de 20 ans, tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 10,4 % de la population. Cette structure relativement jeune s'explique par une fécondité plus élevée que dans l'ensemble du Québec et une espérance de vie plus faible. Néanmoins, comme dans les autres régions, la population vieillit. L'âge moyen y a connu une augmentation de 4,6 ans depuis 2001, pour atteindre 33,6 ans en 2025.

Avec un âge moyen de 41,1 ans, la population de Montréal est aussi plus jeune que celle de la plupart des autres régions, bien que le contraste ne soit pas aussi marqué que dans le cas du Nord-du-Québec. Le profil par âge de la région est unique : la part des moins de 20 ans y est parmi les plus faibles (19,1 %), mais elle compte la plus importante proportion d'individus de 20-64 ans, qui représentent 63,6 % de sa population. Les données détaillées, non illustrées ici, montrent par ailleurs que sa population d'âge actif se concentre chez les 20-44 ans. Quant aux 65 ans et plus, ils représentent 17,4 % de l'ensemble de la population, la proportion la plus faible du Québec, après celle du Nord-du-Québec. En outre, Montréal est la région où le vieillissement de la population a été le moins marqué depuis le début des années 2000, comme en témoigne notamment une hausse de l'âge moyen de moindre ampleur qu'ailleurs.

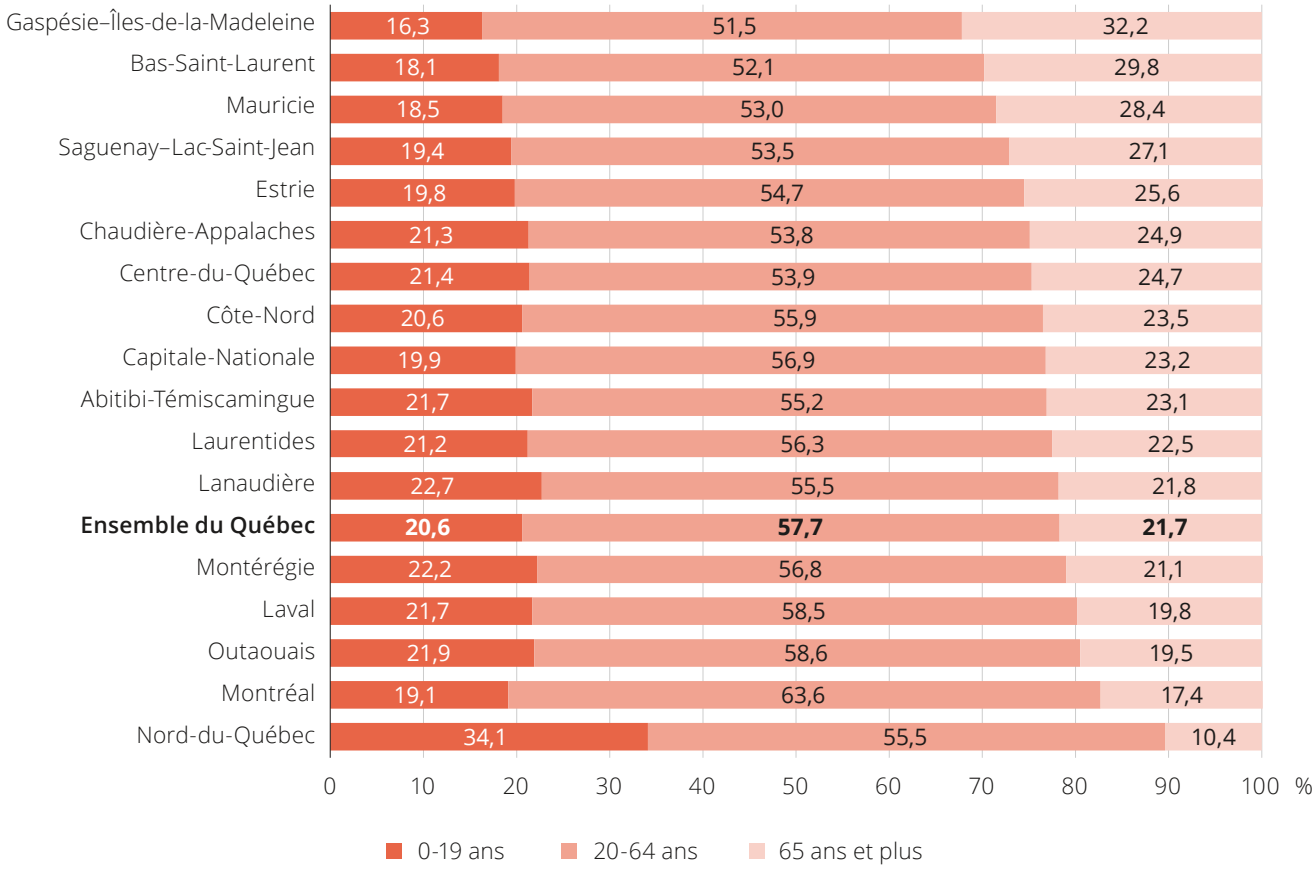
3. Statistique Canada. *Tableau 17-10-0150-01. Estimations de la population, 1er juillet, selon la région économique, limites de 2021*.

La population des régions de l'Outaouais et de Laval figure aussi parmi les plus jeunes. Les moins de 20 ans (environ 22 %) y sont proportionnellement un peu plus nombreux que dans l'ensemble du Québec, alors que la part des personnes âgées (de l'ordre de 20 %) y est parmi les plus faibles du Québec. Ces deux régions affichent en outre les plus fortes proportions de personnes âgées de 20 à 64 ans (environ 59 %) après Montréal. L'âge moyen est de 42,0 ans en Outaouais et de 42,6 ans à Laval.

La Montérégie et Lanaudière sont les deux seules autres régions où la part des jeunes surpasse encore un peu celles des personnes âgées. Elles comptent une part de personnes de 65 ans et plus semblable à celle de l'ensemble du Québec, mais les jeunes de moins de 20 ans y sont proportionnellement plus nombreux. Dans ces deux régions, l'âge moyen est d'environ 43 ans.

Figure 1.3

Répartition de la population selon le groupe d'âge, régions administratives et ensemble du Québec, 2025

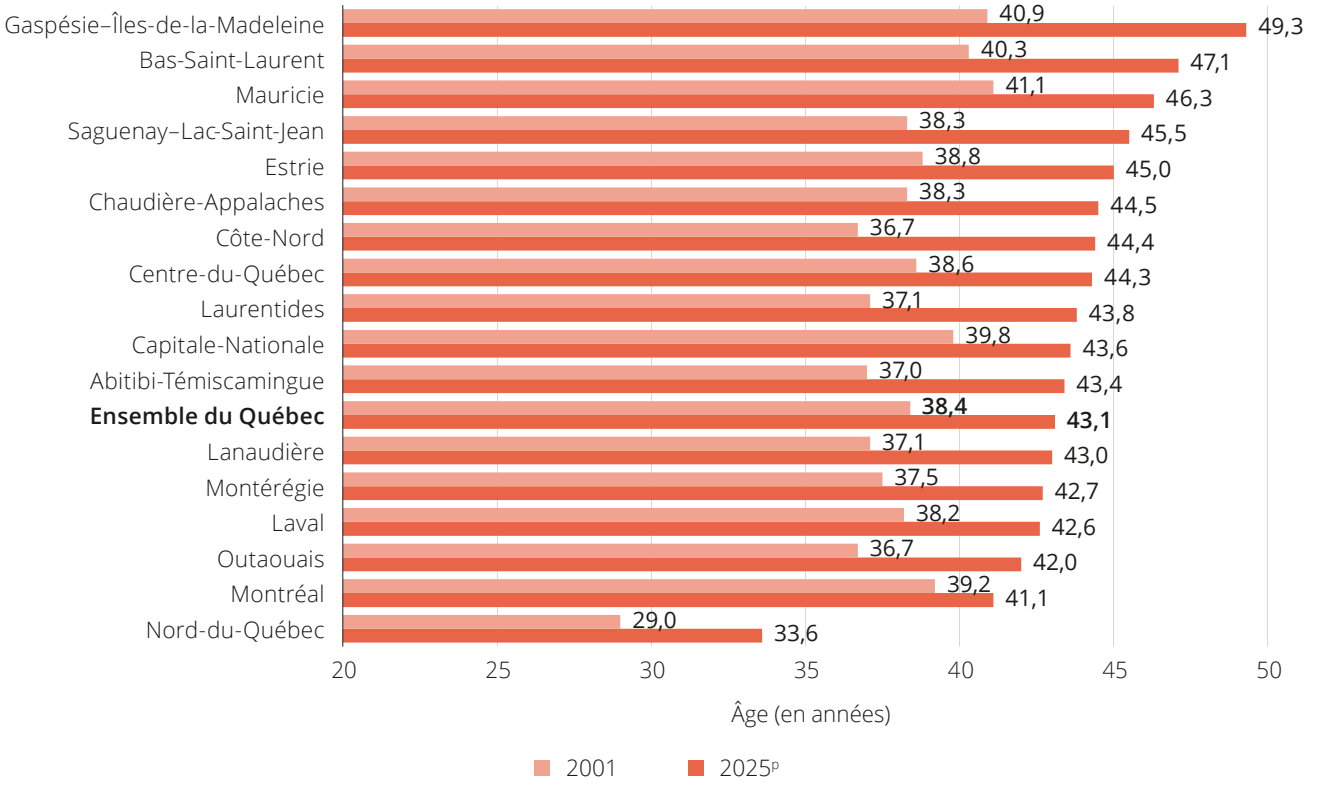


Notes : Selon le découpage géographique des régions administratives au 1er juillet 2025.
Population au 1er juillet.
Données provisoires.

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 1.4

Âge moyen de la population, régions administratives et ensemble du Québec, 2001 et 2025



Notes : Selon le découpage géographique des régions administratives au 1er juillet 2025.
Population au 1er juillet.

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

La part des hommes et des femmes dans les différentes régions

La population québécoise comprend, dans l'ensemble, un peu plus d'hommes que de femmes, mais l'écart est de faible ampleur. En effet, le rapport de féminité indique que l'on compte au Québec 99 femmes pour 100 hommes en 2025 (tableau 1.3). À l'échelle régionale, quelques régions comptent au contraire un peu plus de femmes que d'hommes au sein de leur population, mais aucune ne présente un écart marqué entre les genres. Laval est celle où les femmes sont les plus fortement représentées, avec un rapport de féminité de 102 femmes pour 100 hommes. À l'opposé, l'Abitibi-Témiscamingue est celle où le rapport est le plus faible (95 femmes pour 100 hommes).

Au-delà de ce portrait d'ensemble, le rapport entre les genres diffère selon l'âge. Bien qu'il naisse généralement plus de garçons que de filles, les femmes finissent par être plus nombreuses que les hommes aux âges plus avancés, principalement en raison de la surmortalité masculine à chaque âge. De manière générale, les hommes sont ainsi légèrement surreprésentés chez les 0-19 ans et chez les 20-64 ans, tandis que l'inverse s'observe chez les 65 ans et plus. Dans ce dernier groupe d'âge, on compte au Québec 114 femmes pour 100 hommes en 2025, mais la surreprésentation des femmes chez les personnes aînées est plus marquée dans certaines régions, notamment à Montréal où le rapport de féminité s'élève jusqu'à 126. Le Nord-du-Québec est la seule région où l'on compte moins de femmes que d'hommes dans ce groupe d'âge, soit 94 femmes pour 100 hommes. Précisons toutefois que le nombre de personnes âgées y est faible et que l'écart entre les genres ne représente qu'une centaine de personnes.

Les estimations de la population

Les estimations de la population des différents découpages géographiques du Québec sont le produit d'une collaboration entre Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec. Elles sont fondées sur les comptes des recensements qui sont rajustés afin de tenir compte du sous-dénombrement net des recensements et des réserves et établissements partiellement dénombrés.

Les estimations de population de la période 2021-2025 sont fondées sur les comptes rajustés du Recensement de 2021, auxquels est ajoutée une estimation des événements démographiques enregistrés par la suite (naissances, décès et mouvements migratoires). Comme les données sur ces composantes ne sont pas toutes définitives, les estimations de population des années les plus récentes sont appelées à être mises à jour, au fur et à mesure que de nouvelles données sur les composantes seront disponibles. De plus, une révision plus importante se fera après la tenue du Recensement de 2026 et les études de couverture de celui-ci seront connus afin d'arrimer les estimations de population aux comptes rajustés de ce nouveau recensement.

La présente édition du *Panorama des régions du Québec* présente des estimations de population révisées pour les années 2022 à 2024 et provisoires pour l'année 2025. En plus d'intégrer des données à jour sur certaines composantes, cette série d'estimations de population tient compte d'un changement apporté en 2025 par Statistique Canada à la méthode d'estimation des résidents non permanents (RNP) (Statistique Canada 2025). Comparativement à la série précédente, ce changement méthodologique a conduit à une révision à la baisse du nombre estimé de RNP au Québec pour les années 2021 à 2024. Soulignons que Statistique Canada a intégré d'autres changements à la méthode d'estimation des RNP en septembre 2026 qui se répercuteront sur les données régionales de janvier 2027. Dans l'ensemble du Québec, les données au 1er juillet 2025 ont été légèrement révisées à la baisse par rapport à celles disponibles au moment de la rédaction de ce chapitre (Statistique Canada 2026).

Les estimations de population sont basées sur le concept de genre à partir de 2021, alors que les estimations des années précédentes sont basées sur le concept de sexe. Le genre d'une personne réfère à son identité personnelle et sociale en tant qu'homme, en tant que femme ou en tant que personne non binaire (c'est-à-dire une personne dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin). Les catégories « Hommes + » et « Femmes + » qui figurent dans les tableaux signifient que les personnes non binaires ont été réparties entre les hommes et les femmes. L'introduction de données produites selon le genre dans une série de données auparavant produites selon le sexe n'a qu'une incidence minime sur les tendances.

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés de données sur la population et la structure par âge du Québec, des régions administratives, des MRC, des municipalités et des régions métropolitaines de recensement sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème Démographie et population. On y trouve également des données sur les composantes démographiques qui façonnent la taille et la structure de la population (naissances, décès et migrations internes ou internationales et interprovinciales).

Références

BÉZY, Simon, Luc DENEAULT et Martine ST-AMOUR (2026). « La migration interrégionale au Québec en 2024-2025 : une dynamique globalement défavorable aux plus grands centres », *Bulletin sociodémographique*, vol. 30, nº 1, janvier, Institut de la statistique du Québec, p. 1-20. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/migration-interregionale-quebec-2024-2025.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026a). *Le bilan démographique du Québec. Édition 2026*, [En ligne], Québec, L'Institut, 118 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2026.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026b). *Fiches démographiques – Les régions administratives du Québec en 2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, 52 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2025.pdf].

STATISTIQUE CANADA (2026, mis à jour le 23 septembre). « Estimations de la population du Canada : âge et genre, 2026 », *Le Quotidien*, [En ligne], produit nº 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada. [www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/260923/dq260923a-fra.htm].

STATISTIQUE CANADA (2025, mis à jour le 24 septembre). « Estimations de la population du Canada, deuxième trimestre de 2025 », *Le Quotidien*, [En ligne], produit nº 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada. [www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250924/dq250924e-fra.htm].

Concepts et définitions

Âge moyen

Somme des âges des personnes composant une population rapportée à l'effectif total.

Rapport de féminité

Nombre de femmes pour 100 hommes.

Taux d'accroissement annuel

Variation annuelle moyenne de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée rapportée à la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

Tableau 1.1

Population totale et taux d'accroissement annuel, régions administratives et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative[1]	Population au 1er juillet					Taux d'accroissement annuel[2]				Poids démographique
	2021	2022r	2023r	2024r	2025p	2021-2022r	2022-2023r	2023-2024r	2024-2025p	2025p
	n					pour 1 000				%
Bas-Saint-Laurent	199 319	200 950	202 364	204 143	204 755	8,1	7,0	8,8	3,0	2,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	276 563	279 350	282 194	285 302	286 395	10,0	10,1	11,0	3,8	3,2
Capitale-Nationale	762 707	774 262	790 062	806 743	814 004	15,0	20,2	20,9	9,0	9,0
Mauricie	274 353	278 583	282 277	287 414	289 722	15,3	13,2	18,0	8,0	3,2
Estrie	498 038	506 470	514 381	522 720	527 340	16,8	15,5	16,1	8,8	5,8
Montréal	2 015 879	2 034 638	2 094 820	2 166 724	2 172 259	9,3	29,1	33,7	2,6	24,0
Outaouais	408 052	412 187	417 724	425 018	428 751	10,1	13,3	17,3	8,7	4,7
Abitibi-Témiscamingue	147 838	148 126	148 405	149 339	149 441	1,9	1,9	6,3	0,7	1,6
Côte-Nord	90 171	89 965	89 837	89 677	89 621	– 2,3	– 1,4	– 1,8	– 0,6	1,0
Nord-du-Québec	46 128	46 365	46 659	47 169	47 541	5,1	6,3	10,9	7,9	0,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	91 324	91 791	91 981	92 156	92 084	5,1	2,1	1,9	– 0,8	1,0
Chaudière-Appalaches	436 397	442 055	447 978	454 431	459 158	12,9	13,3	14,3	10,3	5,1
Laval	440 489	443 673	449 682	458 093	461 509	7,2	13,5	18,5	7,4	5,1
Lanaudière	532 680	541 496	550 981	560 471	569 335	16,4	17,4	17,1	15,7	6,3
Laurentides	643 216	653 479	662 455	671 585	679 190	15,8	13,6	13,7	11,3	7,5
Montérégie	1 456 782	1 470 976	1 490 518	1 511 800	1 522 372	9,7	13,2	14,2	7,0	16,8
Centre-du-Québec	252 084	255 597	259 378	262 689	264 820	13,8	14,7	12,7	8,1	2,9
Ensemble du Québec	**8 572 020**	**8 669 963**	**8 821 696**	**8 995 474**	**9 058 297**	**11,4**	**17,3**	**19,5**	**7,0**	**100,0**

1. Selon le découpage géographique des régions administratives au 1er juillet 2025.
2. Calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée et la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 1.2

Population selon le groupe d'âge et âge moyen, régions administratives et ensemble du Québec, 2001 et 2025

Région administrative[1]	Groupe d'âge								Âge moyen
	0-19	20-64	65 et plus	**Total**	0-19	20-64	65 et plus	**Total**	
	n				%				ans
2001									
Bas-Saint-Laurent	47 254	125 155	31 389	**203 798**	23,2	61,4	15,4	**100,0**	40,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	70 582	177 426	35 360	**283 368**	24,9	62,6	12,5	**100,0**	38,3
Capitale-Nationale	138 231	422 382	91 287	**651 900**	21,2	64,8	14,0	**100,0**	39,8
Mauricie	56 900	160 699	42 245	**259 844**	21,9	61,8	16,3	**100,0**	41,1
Estrie	102 798	257 544	57 362	**417 704**	24,6	61,7	13,7	**100,0**	38,8
Montréal	393 596	1 180 726	278 278	**1 852 600**	21,2	63,7	15,0	**100,0**	39,2
Outaouais	83 982	206 268	32 697	**322 947**	26,0	63,9	10,1	**100,0**	36,7
Abitibi-Témiscamingue	40 324	91 287	16 749	**148 360**	27,2	61,5	11,3	**100,0**	37,0
Côte-Nord	25 981	63 794	9 492	**99 267**	26,2	64,3	9,6	**100,0**	36,7
Nord-du-Québec	15 035	22 586	1 685	**39 306**	38,3	57,5	4,3	**100,0**	29,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	22 250	60 747	15 135	**98 132**	22,7	61,9	15,4	**100,0**	40,9
Chaudière-Appalaches	97 795	243 432	50 129	**391 356**	25,0	62,2	12,8	**100,0**	38,3
Laval	85 850	218 964	45 786	**350 600**	24,5	62,5	13,1	**100,0**	38,2
Lanaudière	106 500	247 605	42 014	**396 119**	26,9	62,5	10,6	**100,0**	37,1
Laurentides	124 338	296 997	51 307	**472 642**	26,3	62,8	10,9	**100,0**	37,1
Montérégie	305 960	746 700	132 923	**1 185 583**	25,8	63,0	11,2	**100,0**	37,5
Centre-du-Québec	55 741	136 351	30 396	**222 488**	25,1	61,3	13,7	**100,0**	38,6
Ensemble du Québec	**1 773 117**	**4 658 663**	**964 234**	**7 396 014**	**24,0**	**63,0**	**13,0**	**100,0**	**38,4**
2025[p]									
Bas-Saint-Laurent	37 076	106 686	60 993	**204 755**	18,1	52,1	29,8	**100,0**	47,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	55 548	153 282	77 565	**286 395**	19,4	53,5	27,1	**100,0**	45,5
Capitale-Nationale	161 866	463 125	189 013	**814 004**	19,9	56,9	23,2	**100,0**	43,6
Mauricie	53 724	153 676	82 322	**289 722**	18,5	53,0	28,4	**100,0**	46,3
Estrie	104 303	288 273	134 764	**527 340**	19,8	54,7	25,6	**100,0**	45,0
Montréal	414 020	1 380 812	377 427	**2 172 259**	19,1	63,6	17,4	**100,0**	41,1
Outaouais	94 026	251 254	83 471	**428 751**	21,9	58,6	19,5	**100,0**	42,0
Abitibi-Témiscamingue	32 463	82 462	34 516	**149 441**	21,7	55,2	23,1	**100,0**	43,4
Côte-Nord	18 468	50 089	21 064	**89 621**	20,6	55,9	23,5	**100,0**	44,4
Nord-du-Québec	16 190	26 403	4 948	**47 541**	34,1	55,5	10,4	**100,0**	33,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15 050	47 398	29 636	**92 084**	16,3	51,5	32,2	**100,0**	49,3
Chaudière-Appalaches	97 976	246 835	114 347	**459 158**	21,3	53,8	24,9	**100,0**	44,5
Laval	100 147	269 908	91 454	**461 509**	21,7	58,5	19,8	**100,0**	42,6
Lanaudière	129 463	315 975	123 897	**569 335**	22,7	55,5	21,8	**100,0**	43,0
Laurentides	143 980	382 397	152 813	**679 190**	21,2	56,3	22,5	**100,0**	43,8
Montérégie	337 677	863 957	320 738	**1 522 372**	22,2	56,8	21,1	**100,0**	42,7
Centre-du-Québec	56 545	142 791	65 484	**264 820**	21,4	53,9	24,7	**100,0**	44,3
Ensemble du Québec	**1 868 522**	**5 225 323**	**1 964 452**	**9 058 297**	**20,6**	**57,7**	**21,7**	**100,0**	**43,1**

1. Selon le découpage géographique des régions administratives au 1er juillet 2025.

Note : Population au 1er juillet.

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 1.3

Population selon le groupe d'âge et le genre[1] et rapport de féminité, régions administratives et ensemble du Québec, 2025

Région administrative[2]	Groupe d'âge							
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans et plus		**Total**	
	Hommes+	Femmes+	Hommes+	Femmes+	Hommes+	Femmes+	**Hommes+**	**Femmes+**
	n							
Bas-Saint-Laurent	19 085	17 991	55 113	51 573	29 636	31 357	**103 834**	**100 921**
Saguenay–Lac-Saint-Jean	28 506	27 042	80 095	73 187	37 753	39 812	**146 354**	**140 041**
Capitale-Nationale	82 529	79 337	237 428	225 697	86 326	102 687	**406 283**	**407 721**
Mauricie	27 621	26 103	79 135	74 541	38 954	43 368	**145 710**	**144 012**
Estrie	53 761	50 542	148 032	140 241	64 018	70 746	**265 811**	**261 529**
Montréal	212 013	202 007	718 400	662 412	166 920	210 507	**1 097 333**	**1 074 926**
Outaouais	47 955	46 071	126 227	125 027	39 818	43 653	**214 000**	**214 751**
Abitibi-Témiscamingue	16 530	15 933	43 191	39 271	16 956	17 560	**76 677**	**72 764**
Côte-Nord	9 374	9 094	25 972	24 117	10 451	10 613	**45 797**	**43 824**
Nord-du-Québec	8 284	7 906	13 454	12 949	2 553	2 395	**24 291**	**23 250**
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7 661	7 389	23 917	23 481	14 408	15 228	**45 986**	**46 098**
Chaudière-Appalaches	50 419	47 557	128 038	118 797	55 383	58 964	**233 840**	**225 318**
Laval	51 266	48 881	135 075	134 833	41 835	49 619	**228 176**	**233 333**
Lanaudière	66 481	62 982	159 104	156 871	59 029	64 868	**284 614**	**284 721**
Laurentides	73 908	70 072	193 098	189 299	73 161	79 652	**340 167**	**339 023**
Montérégie	172 881	164 796	438 498	425 459	148 534	172 204	**759 913**	**762 459**
Centre-du-Québec	29 237	27 308	74 291	68 500	31 350	34 134	**134 878**	**129 942**
Ensemble du Québec	**957 511**	**911 011**	**2 679 068**	**2 546 255**	**917 085**	**1 047 367**	**4 553 664**	**4 504 633**
	Rapport de féminité (nombre de femmes pour 100 hommes)							
Bas-Saint-Laurent		94		94		106		**97**
Saguenay–Lac-Saint-Jean		95		91		105		**96**
Capitale-Nationale		96		95		119		**100**
Mauricie		95		94		111		**99**
Estrie		94		95		111		**98**
Montréal		95		92		126		**98**
Outaouais		96		99		110		**100**
Abitibi-Témiscamingue		96		91		104		**95**
Côte-Nord		97		93		102		**96**
Nord-du-Québec		95		96		94		**96**
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine		96		98		106		**100**
Chaudière-Appalaches		94		93		106		**96**
Laval		95		100		119		**102**
Lanaudière		95		99		110		**100**
Laurentides		95		98		109		**100**
Montérégie		95		97		116		**100**
Centre-du-Québec		93		92		109		**96**
Ensemble du Québec		**95**		**95**		**114**		**99**

1. Le genre d'une personne réfère à son identité personnelle et sociale en tant qu'homme, en tant que femme ou en tant que personne non binaire (une personne dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin). Les catégories « Hommes+ » et « Femmes+ » signifient que les personnes non binaires ont été réparties entre les hommes et les femmes.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives au 1er juillet 2025.

Notes : Population au 1er juillet.
Données provisoires.

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

2 Marché du travail



WavebreakMediaMicro / Adobe Stock

Anca-Maria Florea et Pierre-Olivier Paré, Direction des statistiques du travail et de la rémunération

Le présent chapitre brosse un portrait récent du marché du travail pour l'ensemble du Québec et les régions administratives.

Dans la première partie, on montre l'évolution de l'emploi de même que celle des taux d'activité, d'emploi et de chômage entre 2024 et 2025 dans l'ensemble du Québec et dans les régions à partir des données de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada. En supplément cette année, on examine aussi l'évolution du taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans entre 2011 et 2025, et le changement que cela entraîne dans la composition de la main-d'œuvre québécoise.

Dans la seconde partie, on analyse l'évolution du nombre et du taux de postes vacants ainsi que du salaire horaire offert en moyenne pour ces postes dans l'ensemble du Québec et dans les régions entre 2022 et 2025 en utilisant les données de l'*Enquête sur les postes vacants et les salaires* (EPVS) de Statistique Canada. On examine également le ratio de personnes au chômage par postes vacants dans l'ensemble du Québec et les régions.

2.1 Portrait du marché du travail

Dans cette première partie, à partir des données de l'EPA, on montre d'abord l'évolution du nombre d'emplois entre 2024 et 2025 au Québec et dans les régions. On y examine notamment les données selon le régime de travail (temps plein et temps partiel) ainsi que selon le genre. On présente ensuite l'évolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage durant cette période. Enfin, l'encadré présente une analyse de la hausse du taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans entre 2011 et 2025 et de l'impact de ce changement sur leur part dans l'emploi au Québec et dans les régions.

Le nombre de personnes en emploi augmente dans l'ensemble du Québec, mais il demeure stable dans la plupart des régions

On estime qu'en 2025, le nombre d'emplois occupé par les Québécois et les Québécoises de 15 à 64 ans est d'environ 4 404 000, soit une augmentation de 70 500 par rapport à celui observé l'année précédente (tableau 2.1.1 et figure 2.1.1). Lorsque l'on examine l'évolution du nombre d'emplois selon le régime de travail, on constate qu'entre 2024 et 2025, l'emploi à temps plein (30 heures ou plus par semaine) a augmenté de 1,3 % et a atteint près de 3 659 000 emplois en 2025. En revanche, aucune différence significative n'a été observée pour l'emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine).

Un peu plus de 2 289 000 Québécois et environ 2 115 000 Québécoises de 15 à 64 ans occupent un emploi en 2025. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une hausse d'environ 42 900 emplois chez les femmes et 27 500 emplois chez les hommes (tableau 2.1.2).

Note méthodologique

Les données présentées dans cette section sont des moyennes et des taux estimés provenant de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada et sont fondées sur un échantillon[1]. Les estimations régionales sont sujettes à une plus grande variabilité que les tendances observées dans des territoires plus grands, comme les provinces ou le Canada.

Des tests ont été réalisés afin de vérifier si les différences observées sont statistiquement significatives[2]. Seules les variations statistiquement significatives à un seuil de 5 % sont présentées dans l'analyse, à moins d'avis contraire. Dans les figures, des flèches indiquent les variations statistiquement significatives. De plus, le coefficient de variation des estimations a été calculé et lorsqu'il dépasse 15 %, ces estimations sont accompagnées d'un astérisque dans les tableaux et les figures. Enfin, il est à noter que la méthode de comparaison des intervalles de confiance a été utilisée afin de déterminer si les différences observées entre les régions et l'ensemble du Québec étaient statistiquement significatives. Il s'agit d'une approche plus conservatrice que le test statistique standard de différence, ce qui signifie que le seuil de signification est en réalité plus sévère (inférieur à 5 %).

Les données de l'EPA sont utilisées notamment pour produire des estimations[3] du nombre de personnes de 15 ans et plus en emploi et au chômage dans différents territoires, selon le lieu de résidence des répondants et répondantes (et non selon leur lieu de travail). À titre d'exemple, le chiffre sur l'emploi correspond au nombre de personnes habitant la région qui occupent un emploi, mais il ne nous permet pas de savoir si l'emploi occupé se situe dans la même région ou dans une autre. Pour plus d'information, se référer à la section 7– Qualité des données, de la publication *Guide de l'Enquête sur la population active* (no 71-543-G au catalogue).

Enfin, il est à noter que les régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont regroupées en raison d'enjeux statistiques liés à la taille de leur population et de la variabilité des données.

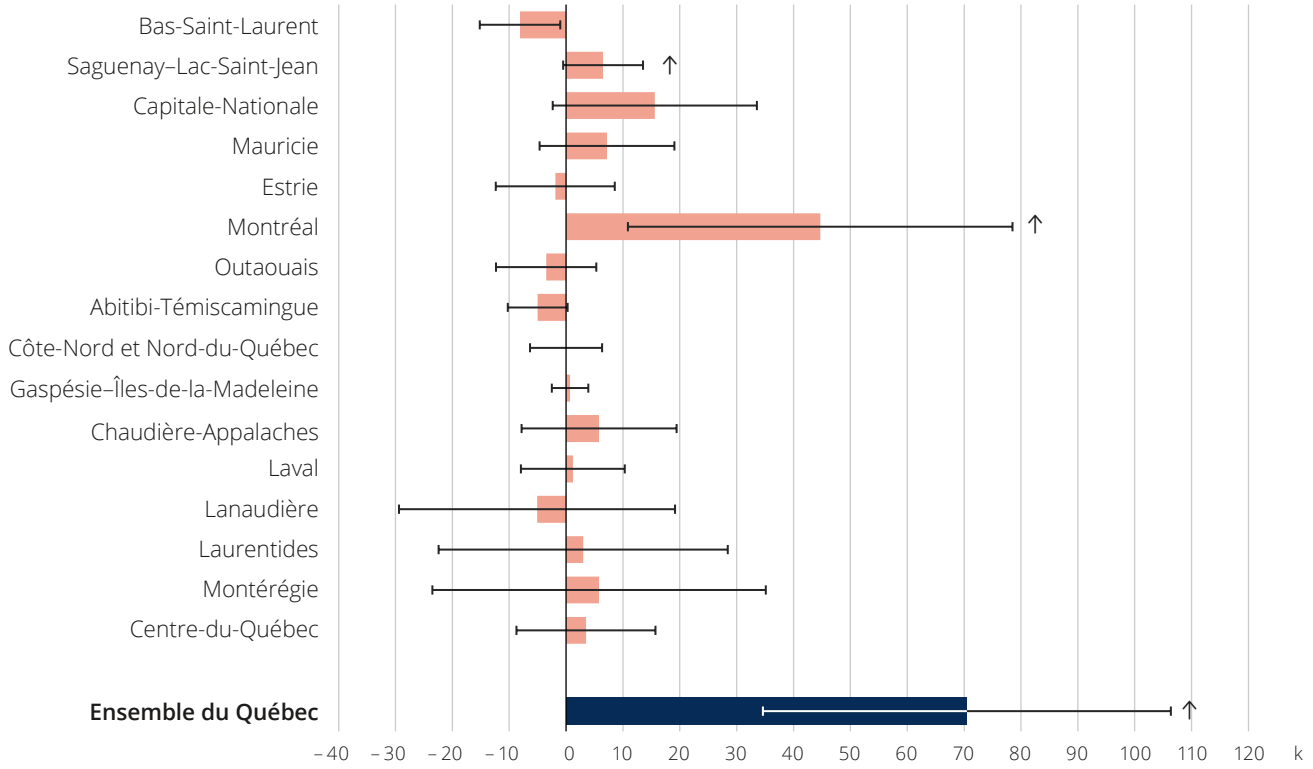
1. Les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels sont exclus de l'enquête.
2. Il arrive que des résultats semblent différents, mais ne le soient pas sur le plan statistique selon les tests effectués. Cela peut être attribuable à un manque de puissance statistique de l'enquête pour certaines régions. Dans le cas d'un test non significatif au seuil fixé, on ne peut pas conclure que les résultats sont différents entre deux groupes; on ne peut toutefois pas pour autant conclure qu'ils sont égaux.
3. Les nombres inférieurs à un million ont été arrondis à la centaine près, alors que les nombres supérieurs à un million ont été arrondis au millier près afin de faciliter la lecture.

Pour ce qui est de l'évolution du marché du travail dans les régions administratives entre 2024 et 2025, on ne détecte pas de variation statistiquement significative de l'emploi, sauf dans les régions de Montréal (+ 44 700 ; + 4,2 %) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (+ 6 500, + 5,3 %). Pour la première région, cette hausse est attribuable à la croissance de la population (+ 3,1 %), tandis que pour la seconde, elle résulte à la fois d'une hausse de la population (+ 5,4 %) et d'une progression de l'emploi à temps plein (+ 6,3 %).

Aucune des régions ne présente des variations statistiquement significatives du nombre d'emplois occupés par des hommes ou par des femmes entre 2024 et 2025, à l'exception de la région de Montréal, où le nombre de travailleuses s'est accru d'environ 7 %.

Figure 2.1.1

Variation de l'emploi[1] chez les 15-64 ans, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2024-2025



↑ : Hausse significative au seuil de 5 % entre 2024 et 2025.

1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Les taux d'activité, d'emploi et de chômage demeurent stables au Québec et dans les régions

Dans l'ensemble du Québec, les taux d'activité (environ 82 %) (tableau 2.1.3 et figure 2.1.2), d'emploi (environ 77 %) (tableau 2.1.4 et figure 2.1.3), et de chômage (environ 5,6 %) (tableau 2.1.5 et figure 2.1.4), des personnes de 15 à 64 ans ont peu varié entre 2024 et 2025. Ces taux sont également restés relativement stables dans toutes les régions.

Les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches présentent des taux d'activité et d'emploi supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec

En 2025, deux régions affichent un taux d'activité statistiquement supérieur à celui de l'ensemble de la province : la Capitale-Nationale (environ 86 %) et Chaudière-Appalaches (environ 88 %). Bien que les régions de Montréal et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine présentent des taux d'activité plus faibles que celui de l'ensemble du Québec, soit d'environ 80 % et 77 % respectivement, ceux-ci demeurent relativement stables par rapport à l'année précédente.

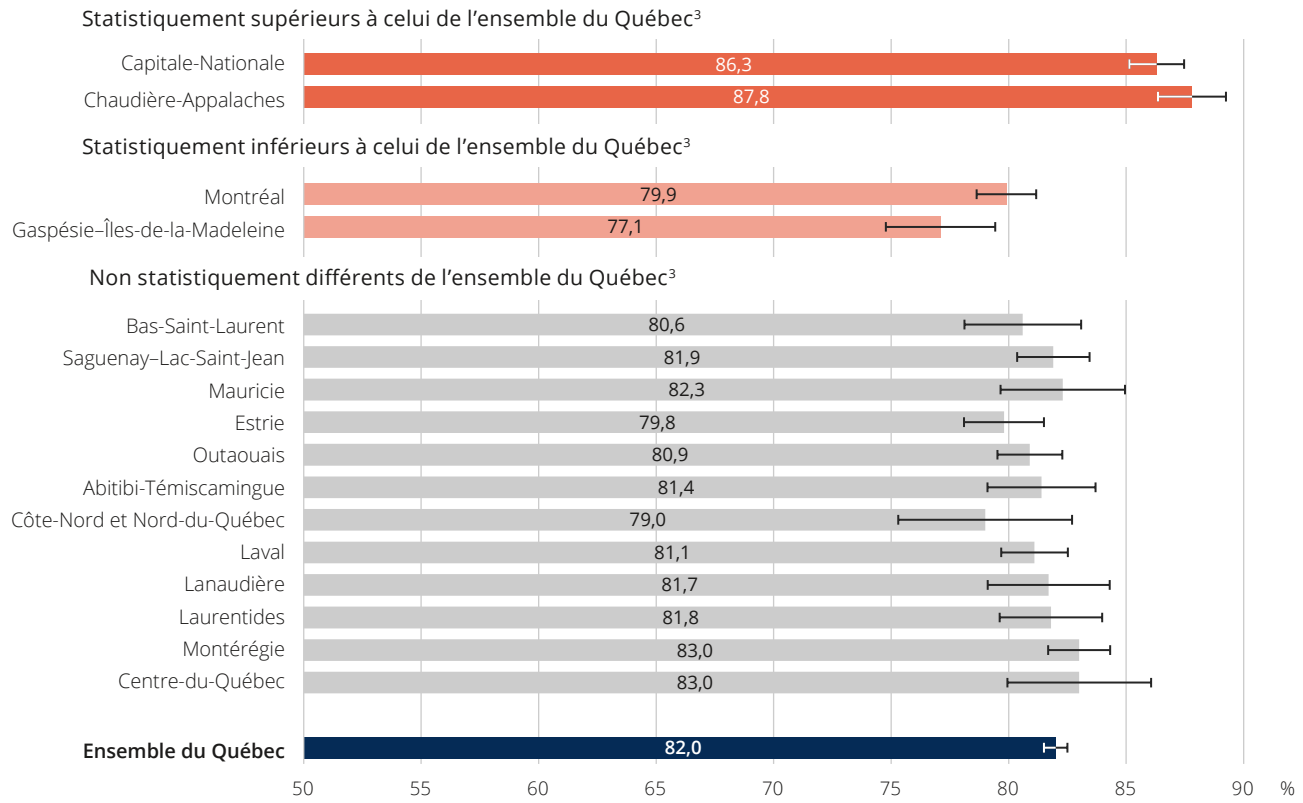
De même, en 2025, le taux d'emploi de la région de Montréal (environ 73 %) et celui de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (près de 71 %) demeurent inférieurs à celui de l'ensemble du Québec. À l'inverse, les régions de la Capitale-Nationale (environ 83 %) et de Chaudière-Appalaches (environ 85 %) affichent des taux d'emploi supérieurs à la moyenne provinciale.

Cinq régions ont un taux de chômage inférieur à celui de l'ensemble du Québec

La comparaison des taux de chômage régionaux avec celui de l'ensemble du Québec révèle que cinq régions se distinguent par un taux de chômage inférieur à la moyenne provinciale, dont l'Abitibi-Témiscamingue (3,6 %) et Chaudière-Appalaches (3,2 %). Cependant, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (8,4 %), Montréal (8,1 %) et Laval (6,8 %) continuent de présenter des taux de chômage plus élevés que celui de l'ensemble du Québec.

Figure 2.1.2

Taux d'activité[1] chez les 15-64 ans, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025

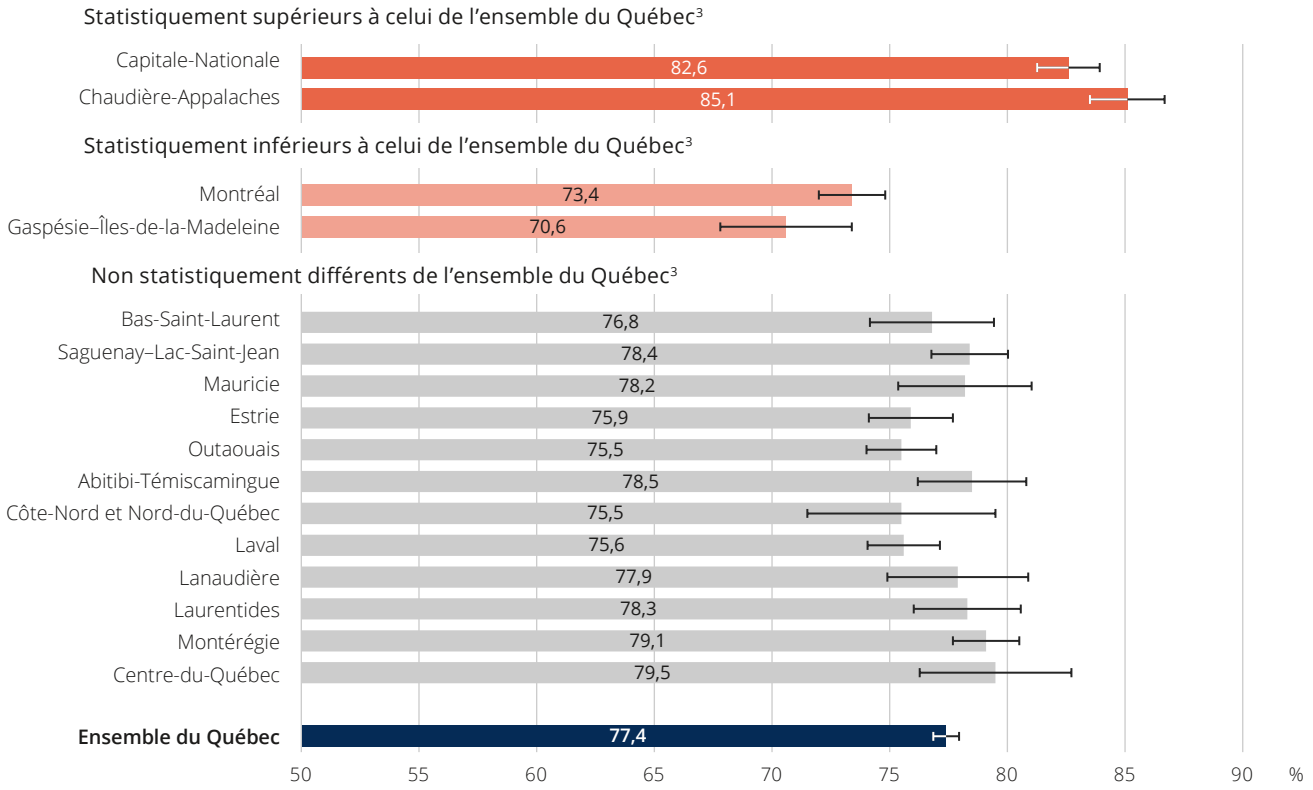


1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 2.1.3

Taux d'emploi[1] chez les 15-64 ans, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025

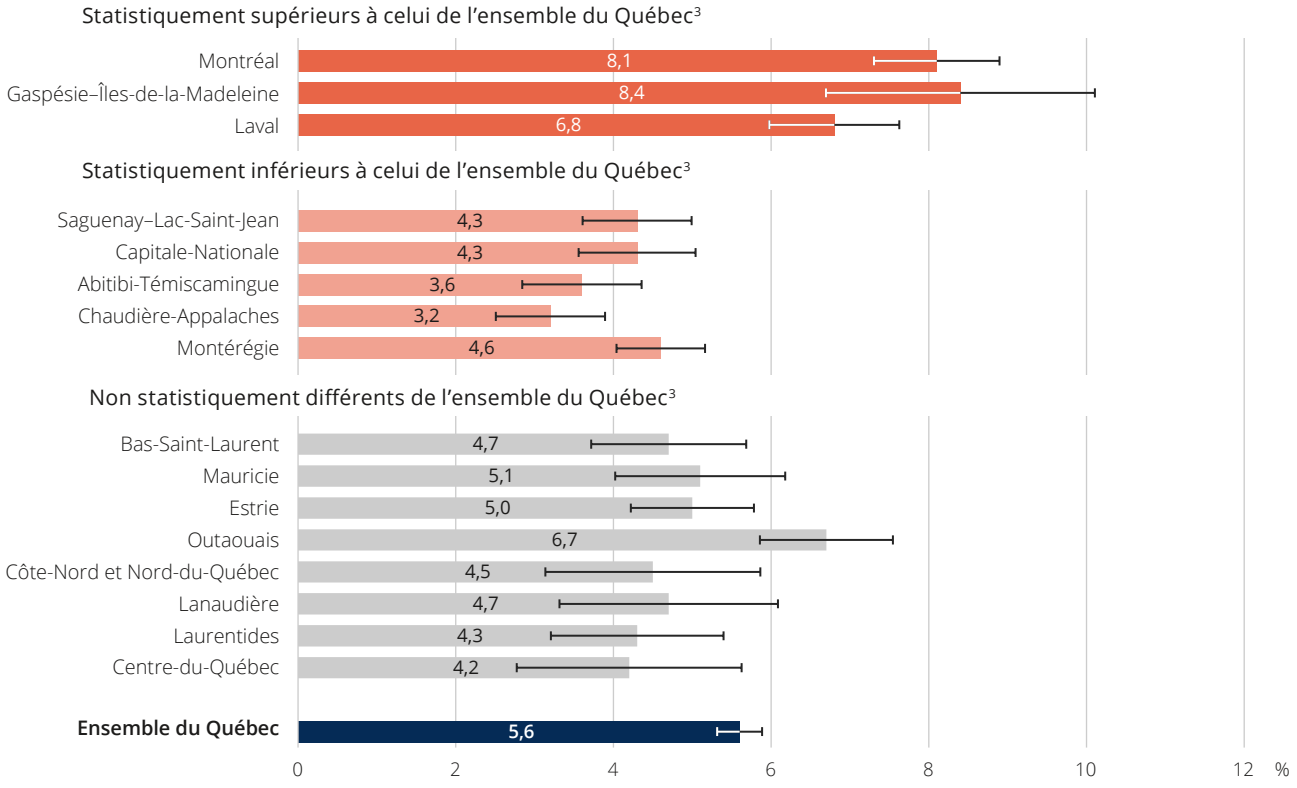


1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec..

Figure 2.1.4

Taux de chômage[1] chez les 15-64 ans, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025



1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec..

La proportion des personnes de 55 à 64 ans en emploi continue de s'accroître

Le vieillissement de la population et l'accroissement de la proportion des personnes de 55 à 64 ans qui occupent un emploi entraînent des changements dans la composition de la main-d'œuvre québécoise. En effet, en 2025, on estime qu'il y a un peu plus de 4 404 000 personnes de 15 à 64 ans en emploi, dont environ 738 000 ont de 55 à 64 ans, ce qui établit leur part à près de 17 %. En comparaison, en 2011, près de 558 000 personnes de 55 à 64 ans étaient en emploi et leur part était d'un peu plus de 14 %.

Le poids grandissant des 55-64 ans dans la main-d'œuvre québécoise résulte non seulement du vieillissement de la population, mais aussi d'une progression marquée de leur taux d'emploi. Le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans atteint environ 64 % en 2025 au Québec, ce qui représente un accroissement d'un peu plus de 12 points de pourcentage par rapport à 2011. Dans les régions, le taux d'emploi pour ce groupe d'âge se situe entre environ 55 % (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) et 72 % (Chaudière-Appalaches et Laval). L'Outaouais et le Saguenay–Lac-Saint-Jean se démarquent en affichant des taux d'emploi plus faibles que celui de l'ensemble du Québec (environ 56 % dans les deux cas).

Entre 2011 et 2025, le taux d'emploi des 55-64 ans a aussi augmenté de manière statistiquement significative dans la plupart des régions, et cinq d'entre elles enregistrent des hausses substantielles, dont Chaudière-Appalaches (+ 18 points environ) et le Saguenay–Lac-Saint-Jean (+ 17 points).

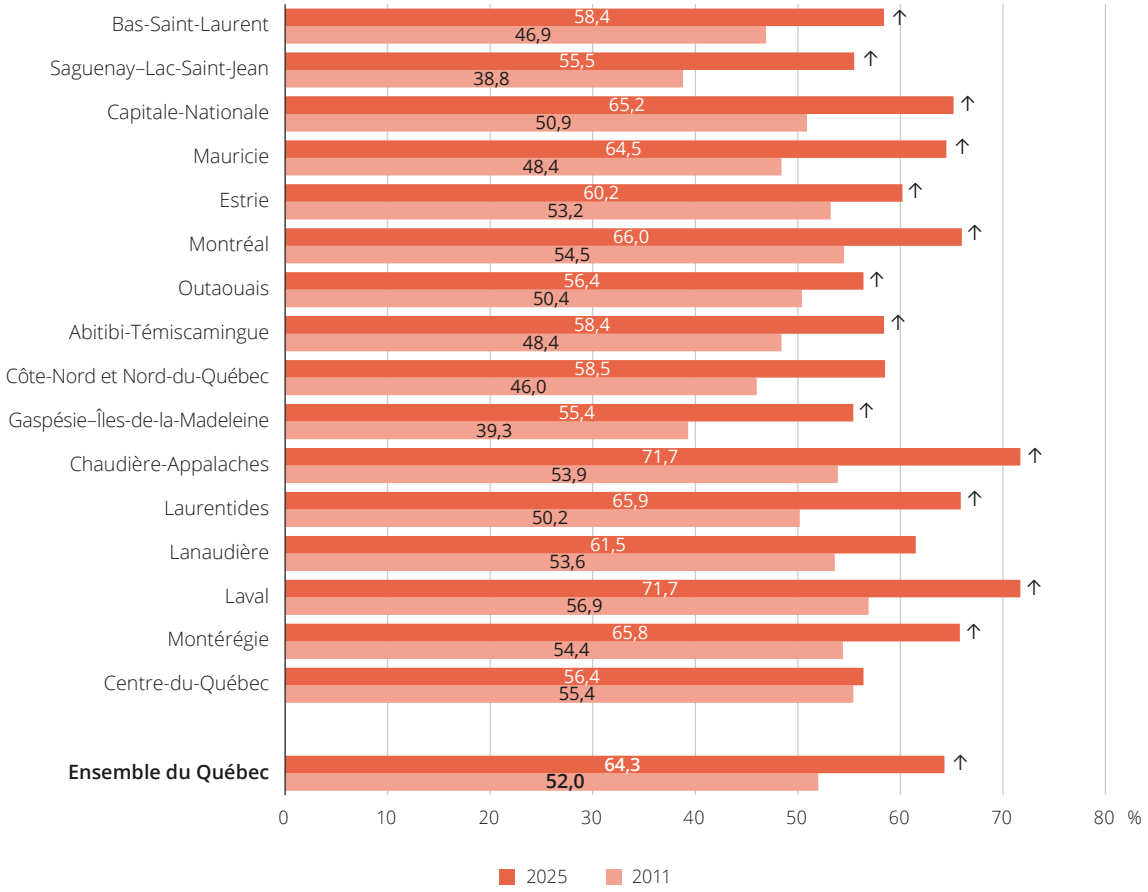


recep-bg / iStock

Suite à la page 32

Figure 2.1.5

Taux d'emploi chez les personnes de 55 à 64 ans, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2011 et 2025



↑ : Hausse significative au seuil de 5 % entre 2011 et 2025.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

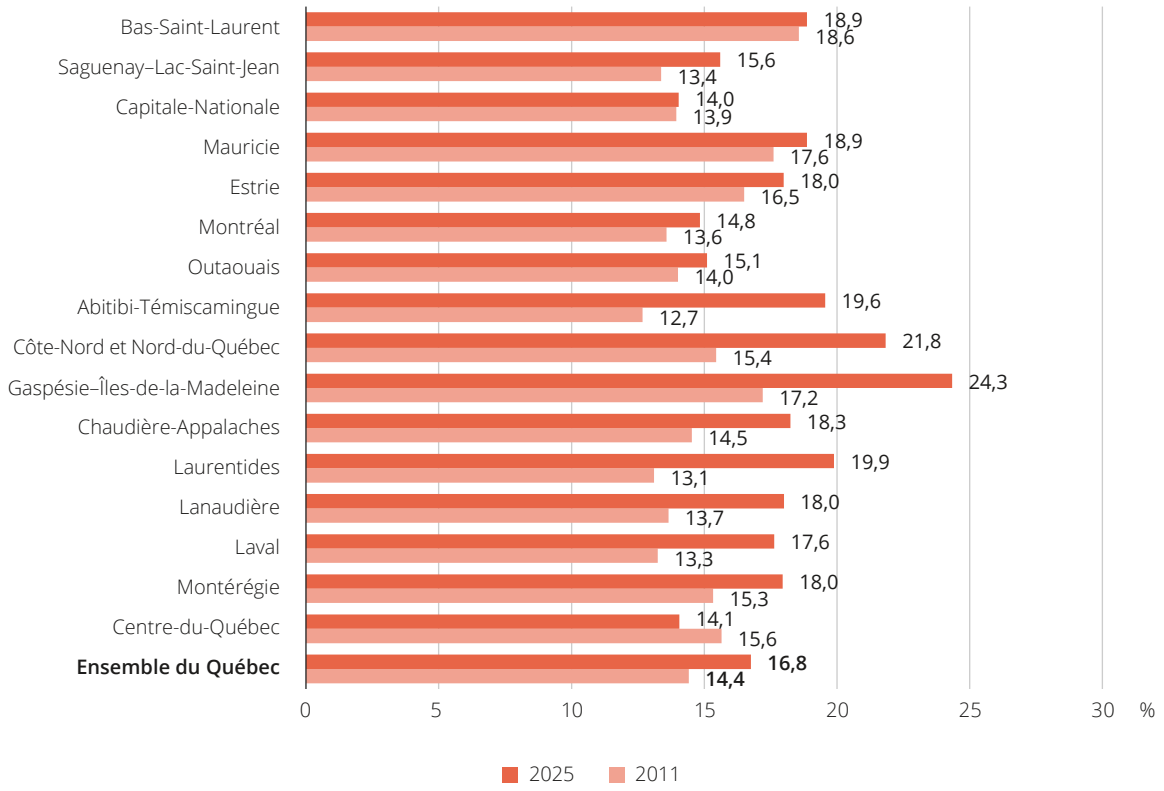
Suite à la page 33

Par ailleurs, le changement dans la composition de la main-d'œuvre ne s'observe pas également dans toutes les régions du Québec. En 2025, la part des personnes de 55 à 64 ans en emploi varie entre environ 14 % (Capitale-Nationale) et un peu plus de 24 % (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine).

Dans certaines régions, la part de ce groupe contraste avec celle observée en 2011[1] : la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (environ 24 % en 2025 c. 17 % en 2011), l'Abitibi-Témiscamingue et Laval (environ 20 % et 18 % respectivement c. 13 % dans les deux cas), ainsi que la Côte-Nord et le Nord-du-Québec (environ 22 % c. 15 %).

Figure 2.1.6

Part des personnes de 55 à 64 ans dans l'emploi total chez les 15-64 ans, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2011-2025[2]



1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.
2. Aucun test n'a été fait pour comparer les deux années en raison de contraintes techniques.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

1. Aucun test n'a été fait pour comparer les deux années en raison de contraintes techniques.

Tableau 2.1.1

Emploi chez les 15-64 ans selon le régime de travail, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative		2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025	
							Écart	Variation
				k			k	%
Bas-Saint-Laurent	Population	116,5	111,9	117,6	120,7	115,2	– 5,5	– 4,6
	Emploi total	85,3	86,8	91,5	96,6	88,5	– 8,1	– 8,4
	Emploi temps plein	70,9	71,9	77,1	80,4	75,0	– 5,4	– 6,7
	Emploi temps partiel	14,3	14,9	14,4	16,2	13,5	– 2,7	– 16,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Population	158,2	155,7	156,3	156,7	165,2	8,5	5,4↑
	Emploi total	117,7	119,8	124,3	123,0	129,5	6,5	5,3↑
	Emploi temps plein	97,2	100,2	102,3	100,5	106,8	6,3	6,3↑
	Emploi temps partiel	20,5	19,6	22,0	22,5	22,7	0,2	0,9
Capitale-Nationale	Population	465,5	467,6	474,5	489,4	501,3	11,9	2,4
	Emploi total	370,4	379,5	392,6	398,3	413,9	15,6	3,9
	Emploi temps plein	311,0	316,2	323,7	330,2	345,4	15,2	4,6
	Emploi temps partiel	59,4	63,3	68,8	68,1	68,5	0,4	0,6
Mauricie	Population	158,6	157,7	160,2	168,7	172,2	3,5	2,1
	Emploi total	114,5	113,6	117,8	127,4	134,6	7,2	5,7
	Emploi temps plein	93,6	93,1	97,5	103,1	110,8	7,7	7,5
	Emploi temps partiel	20,9	20,6	20,4	24,3	23,7	– 0,6	– 2,5
Estrie	Population	205,2	204,0	210,5	214,0	215,4	1,4	0,7
	Emploi total	156,4	156,1	158,8	165,3	163,4	– 1,9	– 1,1
	Emploi temps plein	127,7	127,5	128,2	133,0	132,1	– 0,9	– 0,7
	Emploi temps partiel	28,7	28,6	30,6	32,3	31,3	– 1,0	– 3,1
Montréal	Population	1 381,3	1 381,7	1 405,8	1 448,9	1 493,7	44,8	3,1↑
	Emploi total	1 002,7	1 035,9	1 063,5	1 051,9	1 096,6	44,7	4,2↑
	Emploi temps plein	828,5	863,3	884,6	871,6	898,2	26,6	3,1
	Emploi temps partiel	174,2	172,6	178,9	180,2	198,5	18,3	10,2
Outaouais	Population	263,0	263,1	263,8	269,5	269,3	– 0,2	– 0,1
	Emploi total	195,5	204,6	205,0	206,8	203,3	– 3,5	– 1,7
	Emploi temps plein	166,3	174,5	173,2	174,7	171,2	– 3,5	– 2,0
	Emploi temps partiel	29,2	30,0	31,8	32,1	32,0	– 0,1	– 0,3
Abitibi-Témiscamingue	Population	87,1	90,1	88,8	89,5	86,0	– 3,5	– 3,9
	Emploi total	69,2	70,7	70,0	72,5	67,5	– 5,0	– 6,9
	Emploi temps plein	58,0	60,2	58,4	62,7	57,3	– 5,4	– 8,6
	Emploi temps partiel	11,3	10,5	11,5	9,8	10,2	0,4	4,1
Côte-Nord et Nord-du-Québec	Population	66,2	63,5	64,2	62,6	64,9	2,3	3,7
	Emploi total	49,7	46,8	49,5	49,0	49,0	0,0	0,0
	Emploi temps plein	42,8	39,7	43,1	43,3	42,6	– 0,7	– 1,6
	Emploi temps partiel	6,9	7,1	6,4	5,7	6,4	0,7	12,3

Suite à la page 35

Tableau 2.1.1 (suite)

Emploi chez les 15-64 ans selon le régime de travail, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative		2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025	
							Écart	Variation
		k					k	%
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Population	48,9	47,6	49,7	48,2	47,7	– 0,5	– 1,0
	Emploi total	32,2	31,7	34,3	33,0	33,7	0,7	2,1
	Emploi temps plein	27,7	26,3	29,8	28,3	29,1	0,8	2,8
	Emploi temps partiel	4,4	5,4	4,5	4,7	4,6	– 0,1	– 2,1
Chaudière-Appalaches	Population	260,6	272,3	268,4	278,2	275,7	– 2,5	– 0,9
	Emploi total	209,1	223,1	220,5	228,7	234,5	5,8	2,5
	Emploi temps plein	178,8	188,4	182,5	190,7	195,6	4,9	2,6
	Emploi temps partiel	30,2	34,7	37,9	38,0	38,9	0,9	2,4
Laval	Population	295,6	282,4	297,5	297,6	304,8	7,2	2,4
	Emploi total	219,5	216,5	228,3	229,1	230,3	1,2	0,5
	Emploi temps plein	181,8	178,8	183,2	192,6	191,7	– 0,9	– 0,5
	Emploi temps partiel	37,7	37,7	45,1	36,5	38,7	2,2	6,0
Lanaudière	Population	337,7	355,2	342,1	355,8	345,1	– 10,7	– 3,0
	Emploi total	257,1	275,0	270,1	274,0	268,9	– 5,1	– 1,9
	Emploi temps plein	217,1	232,8	230,4	234,6	228,6	– 6,0	– 2,6
	Emploi temps partiel	40,0	42,2	39,7	39,3	40,3	1,0	2,5
Laurentides	Population	392,9	401,6	413,3	424,4	436,1	11,7	2,8
	Emploi total	305,9	311,2	340,2	338,4	341,4	3,0	0,9
	Emploi temps plein	256,1	254,8	287,1	279,9	286,3	6,4	2,3
	Emploi temps partiel	49,8	56,4	53,1	58,5	55,1	– 3,4	– 5,8
Montérégie	Population	1 019,3	1 011,9	1 019,6	1 027,1	1 038,0	10,9	1,1
	Emploi total	784,2	800,3	816,5	815,6	821,4	5,8	0,7
	Emploi temps plein	653,9	676,9	679,0	683,0	678,9	– 4,1	– 0,6
	Emploi temps partiel	130,3	123,5	137,5	132,7	142,5	9,8	7,4
Centre-du-Québec	Population	157,0	151,0	152,3	155,9	161,0	5,1	3,3
	Emploi total	124,7	123,4	122,4	124,5	128,0	3,5	2,8
	Emploi temps plein	105,4	102,7	99,3	103,7	109,9	6,2	6,0
	Emploi temps partiel	19,2	20,7	23,1	20,7	18,1	– 2,6	– 12,6
Ensemble du Québec	**Population**	**5 413,5**	**5 417,2**	**5 484,5**	**5 607,3**	**5 691,6**	**84,3**	**1,5↑**
	Emploi total	**4 094,1**	**4 195,0**	**4 305,1**	**4 333,9**	**4 404,4**	**70,5**	**1,6↑**
	Emploi temps plein	**3 416,9**	**3 507,3**	**3 579,5**	**3 612,4**	**3 659,4**	**47,0**	**1,3↑**
	Emploi temps partiel	**677,2**	**687,7**	**725,6**	**721,5**	**745,1**	**23,6**	**3,3**

↑ : Hausse significative au seuil de 5 % entre 2024 et 2025.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.1.2

Emploi chez les 15-64 ans selon le genre[1], régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025	
						Écart	Variation
	k					k	%
Bas-Saint-Laurent							
Hommes+	44,6	44,1	46,1	51,7	49,0	– 2,7	– 5,2
Femmes+	40,7	42,7	45,3	44,9	39,5	– 5,4	– 12,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean							
Hommes+	60,1	62,0	64,4	63,2	65,5	2,3	3,6
Femmes+	57,6	57,7	59,9	59,9	64,0	4,1	6,8
Capitale-Nationale							
Hommes+	193,8	197,5	204,5	203,7	214,5	10,8	5,3
Femmes+	176,6	182,0	188,1	194,6	199,4	4,8	2,5
Mauricie							
Hommes+	58,1	57,3	62,4	65,8	70,0	4,2	6,4
Femmes+	56,4	56,4	55,4	61,7	64,6	2,9	4,7
Estrie							
Hommes+	80,5	82,2	84,0	84,9	84,6	– 0,3	– 0,4
Femmes+	75,9	73,9	74,7	80,4	78,8	– 1,6	– 2,0
Montréal							
Hommes+	525,6	545,5	557,7	558,3	568,6	10,3	1,8
Femmes+	477,1	490,4	505,9	493,5	528,0	34,5	7,0↑
Outaouais							
Hommes+	99,0	103,3	101,6	103,5	104,8	1,3	1,3
Femmes+	96,5	101,3	103,4	103,3	98,4	– 4,9	– 4,7
Abitibi-Témiscamingue							
Hommes+	36,1	36,9	36,6	37,8	34,8	– 3,0	– 7,9
Femmes+	33,2	33,8	33,3	34,7	32,8	– 1,9	– 5,5
Côte-Nord et Nord-du-Québec							
Hommes+	26,5	25,3	27,4	26,2	27,3	1,1	4,2
Femmes+	23,2	21,6	22,0	22,8	21,7	– 1,1	– 4,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine							
Hommes+	15,7	14,9	16,9	15,7	16,3	0,6	3,8
Femmes+	16,5	16,8	17,4	17,3	17,4	0,1	0,6
Chaudière-Appalaches							
Hommes+	113,1	118,2	114,3	120,3	128,2	7,9	6,6
Femmes+	96,0	104,9	106,2	108,4	106,3	– 2,1	– 1,9
Laval							
Hommes+	111,6	112,4	118,0	121,0	120,5	– 0,5	– 0,4
Femmes+	107,9	104,1	110,2	108,1	109,8	1,7	1,6

Suite à la page 37

Tableau 2.1.2 (suite)

Emploi chez les 15-64 ans selon le genre[1], régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025	
						Écart	Variation
			k			k	%
Lanaudière							
Hommes+	129,9	144,2	145,2	146,0	138,3	– 7,7	– 5,3
Femmes+	127,2	130,8	125,0	128,0	130,6	2,6	2,0
Laurentides							
Hommes+	159,9	164,3	179,8	173,7	170,3	– 3,4	– 2,0
Femmes+	146,0	147,0	160,3	164,7	171,1	6,4	3,9
Montérégie							
Hommes+	411,8	411,1	413,1	421,7	427,0	5,3	1,3
Femmes+	372,4	389,2	403,4	394,0	394,4	0,4	0,1
Centre-du-Québec							
Hommes+	66,6	63,8	62,7	68,4	69,6	1,2	1,8
Femmes+	58,1	59,6	59,6	56,1	58,4	2,3	4,1
Ensemble du Québec							
Hommes+	**2 132,9**	**2 182,9**	**2 234,8**	**2 261,8**	**2 289,3**	**27,5**	**1,2↑**
Femmes+	**1 961,2**	**2 012**	**2 070,2**	**2 072,2**	**2 115,1**	**42,9**	**2,1↑**

↑ : Hausse significative au seuil de 5 % entre 2024 et 2025.

1. Le genre d'une personne réfère à son identité personnelle et sociale en tant qu'homme, en tant que femme ou en tant que personne non binaire (une personne dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin). Les catégories « Hommes+ » et « Femmes+ » signifient que les personnes non binaires ont été réparties entre les hommes et les femmes.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.1.3

Taux d'activité chez les 15-64 ans, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025
						Écart
			%			points de %
Bas-Saint-Laurent	77,3	81,3	81,1	83,5	80,6	– 2,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	78,9	79,9	82,1	81,0	81,9	0,9
Capitale-Nationale	83,6	84,2	85,2	85,0	86,3	1,3
Mauricie	76,7	75,5	77,4	79,4	82,3	2,9
Estrie	80,5	79,2	78,6	80,8	79,8	– 1,0
Montréal	79,1	79,6	80,7	78,9	79,9	1,0
Outaouais	78,6	80,7	81,1	81,4	80,9	– 0,5
Abitibi-Témiscamingue	83,5	81,0	81,3	83,1	81,4	– 1,7
Côte-Nord et Nord-du-Québec	78,5	77,0	79,4	81,6	79,0	– 2,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	75,1	73,9	74,8	75,1	77,1	2,0
Chaudière-Appalaches	83,1	83,5	84,2	84,7	87,8	3,1
Laval	79,7	80,2	81,3	81,9	81,1	– 0,8
Lanaudière	80,3	81,3	83,0	81,7	81,7	0,0
Laurentides	82,3	80,5	85,4	82,9	81,8	– 1,1
Montérégie	81,4	82,2	83,3	83,2	83,0	– 0,2
Centre-du-Québec	83,8	83,9	82,5	82,9	83,0	0,1
Ensemble du Québec	**80,5**	**80,9**	**82,1**	**81,7**	**82,0**	**0,3**

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.1.4

Taux d'emploi chez les 15-64 ans, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025
						Écart
			%			points de %
Bas-Saint-Laurent	73,2	77,6	77,8	80,0	76,8	– 3,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	74,4	76,9	79,5	78,5	78,4	– 0,1
Capitale-Nationale	79,6	81,2	82,7	81,4	82,6	1,2
Mauricie	72,2	72,0	73,5	75,5	78,2	2,7
Estrie	76,2	76,5	75,4	77,2	75,9	– 1,3
Montréal	72,6	75,0	75,7	72,6	73,4	0,8
Outaouais	74,3	77,8	77,7	76,7	75,5	– 1,2
Abitibi-Témiscamingue	79,4	78,5	78,8	81,0	78,5	– 2,5
Côte-Nord et Nord-du-Québec	75,1	73,7	77,1	78,3	75,5	– 2,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	65,8	66,6	69,0	68,5	70,6	2,1
Chaudière-Appalaches	80,2	81,9	82,2	82,2	85,1	2,9
Laval	74,3	76,7	76,7	77,0	75,6	– 1,4
Lanaudière	76,1	77,4	79,0	77,0	77,9	0,9
Laurentides	77,9	77,5	82,3	79,7	78,3	– 1,4
Montérégie	76,9	79,1	80,1	79,4	79,1	– 0,3
Centre-du-Québec	79,4	81,7	80,4	79,9	79,5	– 0,4
Ensemble du Québec	**75,6**	**77,4**	**78,5**	**77,3**	**77,4**	**0,1**

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie..

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.1.5

Taux de chômage chez les 15-64 ans, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025
						Écart
			%			points de %
Bas-Saint-Laurent	5,3	4,6	4,1*	4,2	4,7	0,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5,7	3,8	3,1	3,1	4,3	1,2
Capitale-Nationale	4,8	3,6	2,9	4,3	4,3	0,0
Mauricie	5,8	4,5	5,0	4,9	5,1	0,2
Estrie	5,3	3,3	4,1	4,5	5,0	0,5
Montréal	8,2	5,9	6,2	7,9	8,1	0,2
Outaouais	5,5	3,6	4,2	5,7	6,7	1,0
Abitibi-Témiscamingue	4,8	3,2	3,0*	2,7	3,6	0,9
Côte-Nord et Nord-du-Québec	4,2	4,3	2,9*	4,3	4,5*	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12,3	9,9	7,8	8,8	8,4	– 0,4
Chaudière-Appalaches	3,5	1,9	2,4	2,9	3,2	0,3
Laval	6,8	4,4	5,7	6,0	6,8	0,8
Lanaudière	5,2	4,8	4,8	5,7	4,7*	– 1,0
Laurentides	5,4*	3,7*	3,6*	3,8	4,3	0,5
Montérégie	5,5	3,8	3,9	4,6	4,6	0,0
Centre-du-Québec	5,2*	2,6*	2,6*	3,8	4,2*	0,4
Ensemble du Québec	**6,1**	**4,3**	**4,4**	**5,4**	**5,6**	**0,2**

* : Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

2.2 Postes vacants

Dans cette seconde partie, on présente l'évolution du nombre et du taux de postes vacants de même que du salaire horaire offert en moyenne pour les postes vacants dans les régions entre 2022 et 2025 à partir des données de l'EPVS. Plus précisément, les données de 2025 sont comparées à celles de 2022 afin de voir comment la situation a changé depuis ce temps, alors que le nombre de postes vacants avait atteint un sommet. Enfin, on examine également le ratio entre le nombre de personnes au chômage et le nombre de postes vacants au Québec et dans les régions.

Note méthodologique

Les données présentées dans cette partie sont des estimations tirées de l'*Enquête sur les postes vacants et les salaires* (EPVS), fichier de partage de Statistique Canada, et sont fondées sur un échantillon. Il est donc important de rappeler que les résultats présentés ne sont pas des valeurs exactes et que ces estimations comprennent un certain degré d'erreur. De plus, les estimations régionales sont sujettes à une plus grande variabilité que les tendances observées dans des territoires plus grands, comme les provinces ou le Canada.

Des tests ont été réalisés avec un seuil de 5 % afin de vérifier si les différences observées sont statistiquement significatives. Il arrive que des résultats semblent différents, mais ne le soient pas sur le plan statistique selon les tests effectués. Cela peut être attribuable à un manque de puissance statistique de l'enquête pour certaines régions. Dans le cas d'un test non significatif au seuil fixé, on ne peut pas conclure que les résultats sont différents entre deux groupes ; on ne peut toutefois pas pour autant conclure qu'ils sont égaux. Seules les variations statistiquement significatives sont présentées dans l'analyse, à moins que le contraire ne soit spécifié. Les nombres supérieurs à mille ont été arrondis à la centaine près et les nombres supérieurs à un million ont été arrondis au millier près afin de faciliter la lecture.

Un poste est considéré comme vacant s'il satisfait aux conditions suivantes : 1) il est vacant à la date de référence (première journée du mois) ou le deviendra au cours du mois ; 2) il y a des tâches à accomplir pour le poste en question ; et 3) l'employeur cherche activement à recruter à l'extérieur de l'organisation afin de pourvoir le poste. Le taux de postes vacants est le nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de la demande de travail, c'est-à-dire l'ensemble des postes occupés et des postes vacants. Le salaire horaire des postes vacants exclut les heures supplémentaires, les pourboires, les commissions et les primes.

Il est à noter que les régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont regroupées en raison d'enjeux statistiques liés à la taille de leur population et de la variabilité des données.

Enfin, il importe de souligner que la population cible de l'EPVS comprend tous les emplacements des entreprises qui exercent leurs activités au Canada et qui emploient une personne ou plus, à l'exception des organismes religieux, des ménages privés, des administrations publiques fédérales, provinciales et territoriales ainsi que des organismes publics internationaux et d'autres organismes publics extraterritoriaux.

Le nombre de postes vacants a diminué de moitié dans la province en seulement trois ans

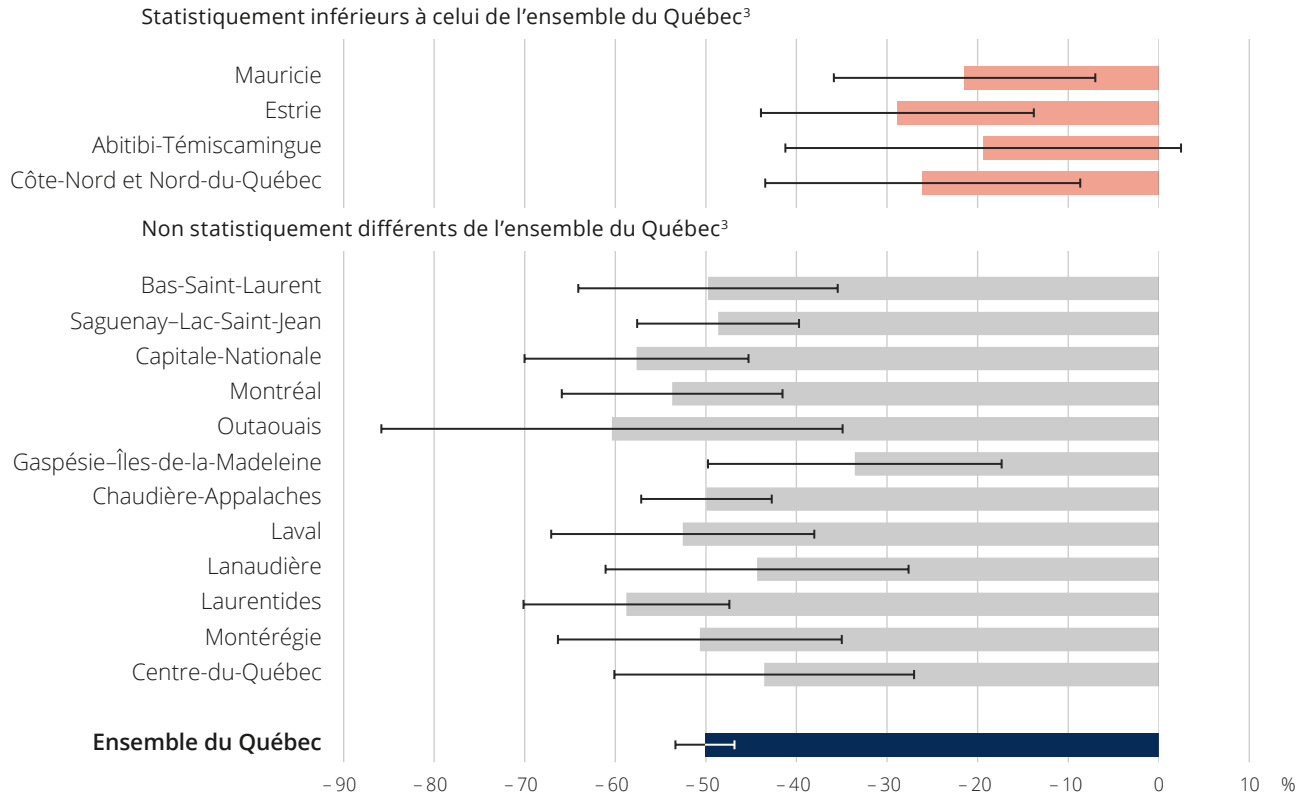
On compte en moyenne environ 116 500 postes vacants au Québec en 2025, ce qui constitue une baisse d'environ 117 000 (– 50 %) par rapport à 2022, l'année où le nombre de postes vacants avait atteint un sommet (tableau 2.2.1 et figure 2.2.1). La tendance à la baisse du nombre de postes vacants entamée en 2023 se poursuit.

En 2025, les quatre régions comptant le plus de postes vacants sont la Capitale-Nationale (11 200), les Laurentides (6 800), la Montérégie (18 100) et Montréal (33 800). Ensemble, ces quatre régions comptabilisent environ 60 % du nombre total de postes vacants. Ces régions sont également celles où l'on constate les baisses en valeur absolue les plus importantes comparativement à 2022, dont Montréal avec un recul de près de 39 200 postes vacants.

Entre 2022 et 2025, le nombre de postes vacants a diminué dans presque toutes les régions. Les baisses observées varient entre environ 19 % (Abitibi-Témiscamingue) et 60 % (Outaouais). De plus, on note des baisses relatives des postes vacants inférieures à celle de l'ensemble du Québec dans les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, de l'Estrie et de la Maurice.

Figure 2.2.1

Variation en pourcentage[1] du nombre de postes vacants, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2022-2025



1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

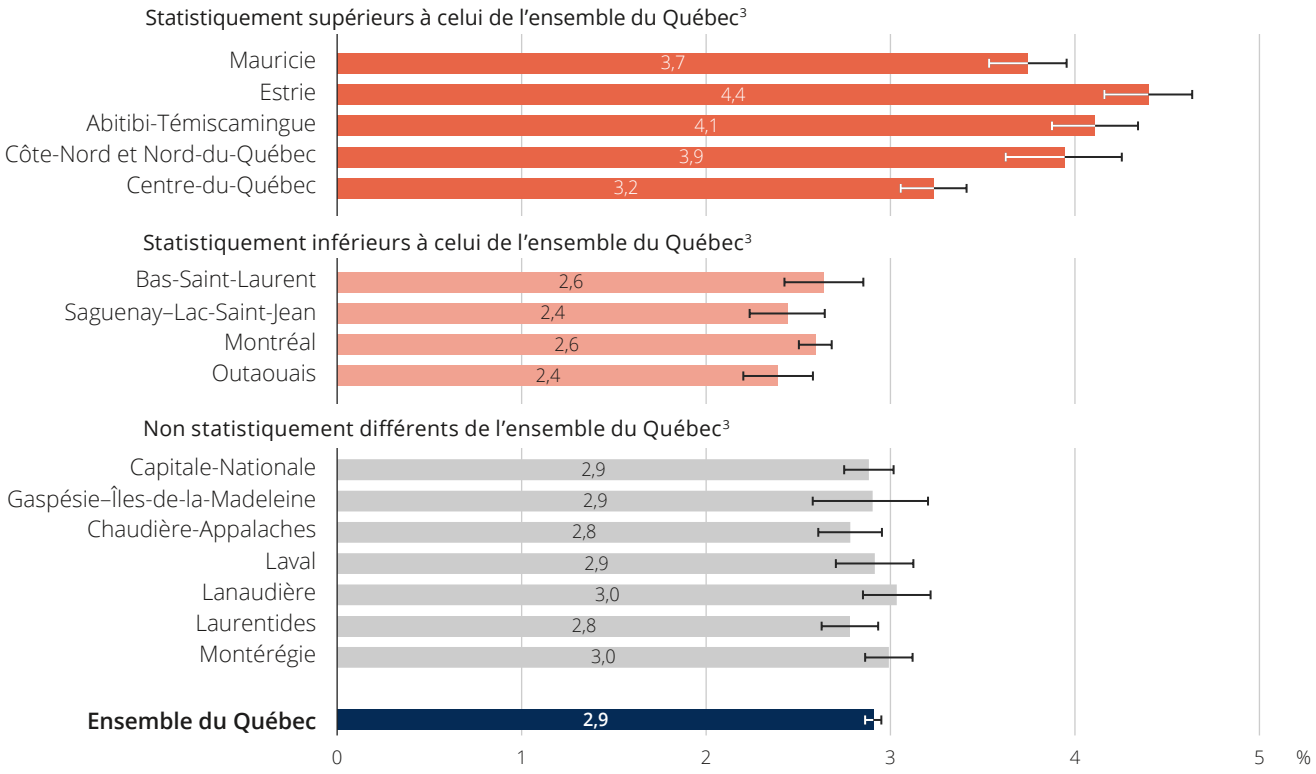
Le taux de postes vacants a aussi diminué dans toutes les régions du Québec entre 2022 et 2025

En 2025, le taux de postes vacants de l'ensemble du Québec est estimé à environ 2,9 %, soit environ 3 points de pourcentage de moins qu'en 2022 (tableau 2.2.2 et figure 2.2.2). Entre 2022 et 2025, le taux de postes vacants a également diminué dans toutes les régions, et les variations se situent entre – 1,1 point (Mauricie) et– 4,2 points (Capitale-Nationale).

D'un côté, cinq régions ont enregistré un taux de postes vacants plus élevé en 2025 que celui de l'ensemble de la province, dont l'Abitibi-Témiscamingue (4,1 %) et l'Estrie (4,4 %). D'un autre côté, quatre régions affichent des taux plus faibles que dans l'ensemble du Québec : le Bas-Saint-Laurent et Montréal (2,6 % dans les deux cas) ainsi que l'Outaouais et le Saguenay–Lac-Saint-Jean (2,4 % dans les deux cas également).

Figure 2.2.2

Taux de postes vacants[1], régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025



1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Le salaire horaire moyen offert pour les postes vacants a augmenté dans toutes les régions du Québec entre 2022 et 2025

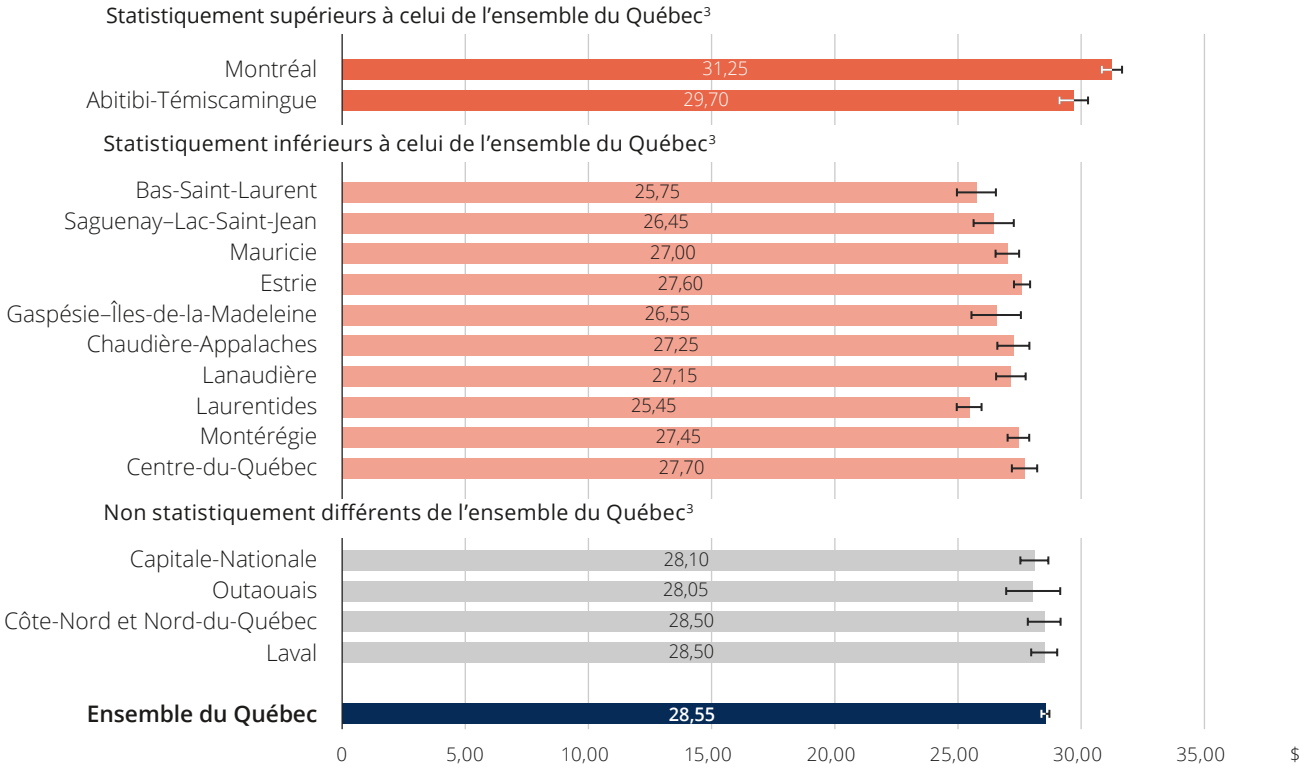
Le salaire horaire moyen offert pour les postes vacants est estimé à 28,55 $ au Québec en 2025. Cela représente une augmentation de 5,15 $ (+ 22 % environ) par rapport à 2022 (tableau 2.2.3 et figure 2.2.3). En comparaison, le salaire horaire moyen des personnes employées atteint environ 35,05 $ en 2025, soit une hausse d'un peu plus de 13 % par rapport à 2022. Quant à l'indice des prix à la consommation (IPC), il a augmenté d'un peu moins de 10 % durant cette période (données non présentées).

En 2025, les régions de Montréal (31,25 $) et de l'Abitibi-Témiscamingue (29,70 $) se distinguent des autres par un salaire horaire moyen des postes vacants supérieur à celui de l'ensemble du Québec. Par ailleurs, le Bas-Saint-Laurent (25,75 $) et les Laurentides (25,45 $) affichent des salaires offerts pour les postes vacants parmi les plus faibles.

Entre 2022 et 2025, le salaire horaire moyen des postes vacants a augmenté dans toutes les régions, et les hausses se situent entre environ 16 % (Côte-Nord et Nord-du-Québec, Laurentides et Saguenay–Lac-Saint-Jean) et 29 % (Laval).

Figure 2.2.3

Salaire horaire moyen des postes vacants[1], régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025



1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaire*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

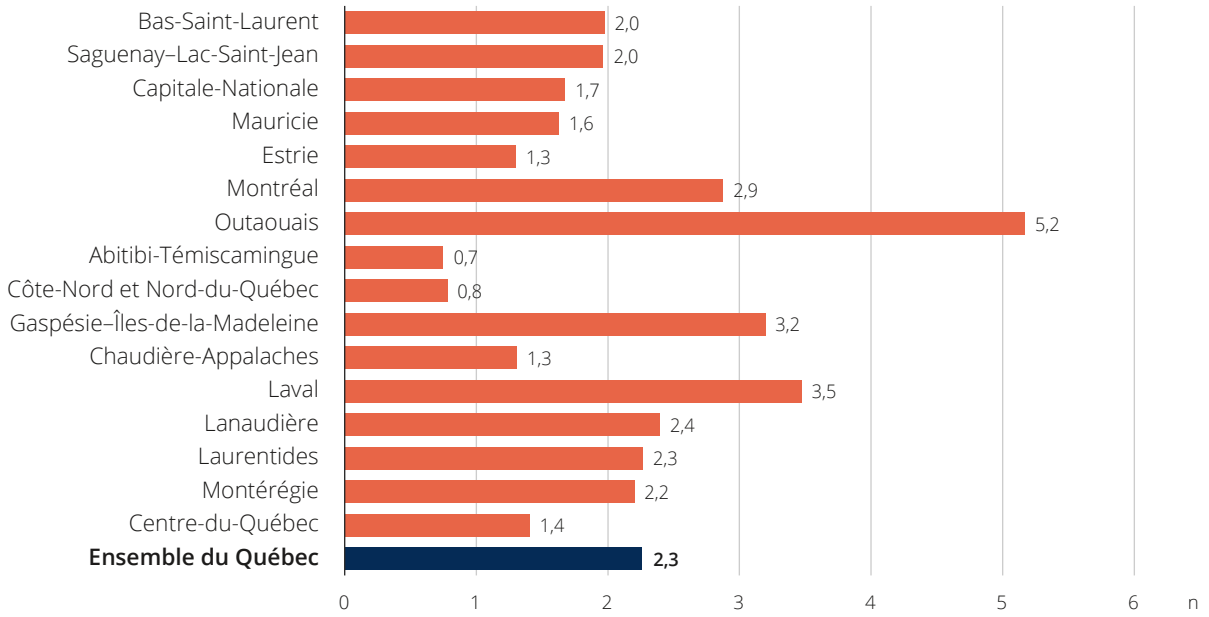
En 2025, au Québec, il y a plus de deux personnes en recherche d'emploi par poste vacant

En 2025, au Québec, on compte en moyenne près de 263 000 personnes de 15 à 64 ans au chômage pour un peu moins de 117 000 postes vacants. On estime donc qu'il y a en moyenne environ 2,3 personnes de 15 à 64 ans au chômage pour chaque poste vacant. Cette situation se distingue de ce qu'on avait observé en 2022[1]. En effet, cette année-là, il y avait en moyenne environ 189 000 personnes de 15 à 64 ans au chômage pour un peu moins de 234 000 postes vacants, ce qui signifie que le ratio était d'environ 0,8 personne par poste vacant (données non présentées).

En 2025, trois régions semblent afficher un ratio de personnes au chômage relativement élevé : la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (3,2), Laval (3,5) et l'Outaouais (5,2) (figure 2.2.4). Par ailleurs, l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que le regroupement de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec semblent compter moins d'une personne de 15 à 64 ans au chômage par poste vacant.

Figure 2.2.4

Ratio du nombre de personnes de 15 à 64 ans au chômage[1] selon le nombre de postes vacants, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025



1. Les intervalles de confiance ne sont pas disponibles pour ces données.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires* et *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

1. Les intervalles de confiance ne sont toutefois pas disponibles pour ces données.

Tableau 2.2.1

Nombre de postes vacants, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024-2025		Variation 2022-2025		Part des postes vacants 2025
			k			k	%	k	%	%
Bas-Saint-Laurent	4,6	4,4	3,2	2,5	2,2	– 0,3	– 11,3	– 2,2	– 49,8↓	1,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5,0	5,7	4,8	3,7	3,0	– 0,7	– 19,1↓	– 2,8	– 48,7↓	2,5
Capitale-Nationale	23,9	26,4	20,0	12,6	11,2	– 1,5	– 11,7↓	– 15,2	– 57,7↓	9,6
Mauricie	4,2	5,7	5,1	4,4	4,5	0,1	2,2	– 1,2	– 21,4↓	3,8
Estrie	7,4	9,3	9,9	8,9	6,6	– 2,2	– 25,2↓	– 2,7	– 28,9↓	5,7
Montréal	62,3	72,9	54,1	38,4	33,8	– 4,6	– 12,0↓	– 39,2	– 53,7↓	29,0
Outaouais	6,5	7,1	5,9	4,1	2,8	– 1,2	– 30,5↓	– 4,3	– 60,4↓	2,4
Abitibi-Témiscamingue	3,7	4,1	4,2	3,9	3,3	– 0,6	– 14,7↓	– 0,8	– 19,4↓	2,9
Côte-Nord et Nord-du-Québec	4,3	4,0	3,9	3,0	3,0	– 0,0	– 0,7	– 1,0	– 26,1↓	2,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,5	1,5	1,2	1,0	1,0	0,0	1,2	– 0,5	– 33,6↓	0,8
Chaudière-Appalaches	9,5	11,9	8,3	5,7	6,0	0,3	4,9	– 6,0	– 49,9↓	5,1
Laval	9,6	10,2	7,2	4,6	4,8	0,3	5,7	– 5,4	– 52,6↓	4,2
Lanaudière	9,5	9,9	8,4	7,1	5,5	– 1,6	– 22,6↓	– 4,4	– 44,4↓	4,7
Laurentides	14,2	16,4	13,4	9,5	6,8	– 2,8	– 29,1↓	– 9,6	– 58,8↓	5,8
Montérégie	32,0	36,8	26,9	19,9	18,1	– 1,8	– 8,9↓	– 18,6	– 50,7↓	15,6
Centre-du-Québec	6,6	7,1	5,3	3,8	4,0	0,1	3,8	– 3,1	– 43,6↓	3,4
Ensemble du Québec	**204,9**	**233,5**	**181,7**	**133,0**	**116,5**	**– 16,5**	**– 12,4↓**	**– 117,0**	**– 50,1↓**	**100,0**

↓ : Baisse statistiquement significative au seuil de 5 % entre 2022 et 2025 ou entre 2024 et 2025.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.2.2

Taux de postes vacants, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	Écart 2024-2025	Écart 2022-2025
	%					points de %	
Bas-Saint-Laurent	5,3	5,2	4,2	3,2	2,6	– 0,6↓	– 2,6↓
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4,7	5,1	4,1	2,9	2,4	– 0,4↓	– 2,7↓
Capitale-Nationale	6,5	7,0	5,2	3,3	2,9	– 0,4↓	– 4,2↓
Mauricie	4,4	4,9	4,5	3,7	3,7	0,0	– 1,1↓
Estrie	5,2	6,0	6,0	5,4	4,4	– 1,0↓	– 1,6↓
Montréal	4,9	5,5	4,1	3,0	2,6	– 0,4↓	– 2,9↓
Outaouais	6,0	5,8	4,7	3,3	2,4	– 0,9↓	– 3,4↓
Abitibi-Témiscamingue	5,0	5,8	5,5	4,6	4,1	– 0,5↓	– 1,7↓
Côte-Nord et Nord-du-Québec	6,9	6,0	5,3	4,2	3,9	– 0,3	– 2,1↓
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5,0	4,5	3,6	2,9	2,9	0,0	– 1,6↓
Chaudière-Appalaches	5,2	5,9	3,8	2,7	2,8	0,1	– 3,2↓
Laval	5,7	5,9	4,2	2,8	2,9	0,1	– 3,0↓
Lanaudière	5,7	5,7	4,7	3,8	3,0	– 0,7↓	– 2,7↓
Laurentides	6,0	6,5	5,4	3,9	2,8	– 1,2↓	– 3,7↓
Montérégie	5,7	6,0	4,5	3,3	3,0	– 0,3↓	– 3,1↓
Centre-du-Québec	5,6	5,5	4,2	3,2	3,2	0,1	– 2,3↓
Ensemble du Québec	**5,4**	**5,8**	**4,5**	**3,3**	**2,9**	**– 0,4↓**	**– 2,9↓**

↓ : Baisse statistiquement significative au seuil de 5 % entre 2022 et 2025 ou entre 2024 et 2025.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.2.3

Salaire horaire moyen des postes vacants, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024-2025		Variation 2022-2025	
	$					$	%	$	%
Bas-Saint-Laurent	19,50	21,55	22,85	24,40	25,75	1,35	5,5↑	4,20	19,5↑
Saguenay–Lac-Saint-Jean	20,50	22,80	23,75	25,40	26,45	1,05	4,1	3,65	16,0↑
Capitale-Nationale	22,00	23,25	24,30	26,50	28,10	1,60	6,0↑	4,85	20,9↑
Mauricie	19,40	21,40	23,65	25,40	27,00	1,60	6,3↑	5,60	26,2↑
Estrie	20,35	22,50	24,65	26,50	27,60	1,10	4,2↑	5,10	22,7↑
Montréal	24,40	25,50	27,00	29,40	31,25	1,85	6,3↑	5,75	22,5↑
Outaouais	20,15	22,15	23,75	25,85	28,05	2,20	8,5↑	5,90	26,6↑
Abitibi-Témiscamingue	22,75	24,15	25,80	27,25	29,70	2,45	9,0↑	5,55	23,0↑
Côte-Nord et Nord-du-Québec	21,85	24,60	26,30	27,15	28,50	1,35	5,0↑	3,90	15,9↑
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	18,75	22,30	23,80	26,10	26,55	0,45	1,7	4,25	19,1↑
Chaudière-Appalaches	20,35	22,30	23,45	25,65	27,25	1,60	6,2↑	4,95	22,2↑
Laval	20,70	22,05	25,80	26,60	28,50	1,90	7,1↑	6,45	29,3↑
Lanaudière	19,70	21,90	24,00	25,60	27,15	1,55	6,1↑	5,25	24,0↑
Laurentides	20,20	22,00	24,00	25,10	25,45	0,35	1,4	3,45	15,7↑
Montérégie	20,80	22,30	23,85	25,95	27,45	1,50	5,8↑	5,15	23,1↑
Centre-du-Québec	20,65	22,05	23,90	25,25	27,70	2,45	9,7↑	5,65	25,6↑
Ensemble du Québec	**21,85**	**23,40**	**25,00**	**26,95**	**28,55**	**1,60**	**5,9↑**	**5,15**	**22,0↑**

↑ : Hausse statistiquement significative au seuil de 5 % entre 2022 et 2025 ou entre 2024 et 2025.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Concepts et définitions

2.1 Portrait du marché du travail

Chômeur

Personne disponible pour travailler, qui est sans emploi et qui se cherche activement un emploi.

Emploi

Ensemble des personnes ayant effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'obtenir un bénéfice ainsi que celles absentes de leur travail, mais qui maintiennent un lien d'emploi. Ce terme regroupe les employés, les travailleurs autonomes ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés.

Population active

Population civile de 15 ans et plus, hors institution et hors réserve, en emploi ou en chômage.

Taux d'activité

Nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux de chômage

Nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active.

Taux d'emploi

Nombre de personnes occupées (en emploi) exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Temps partiel (heures de travail)

Personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi.

Temps plein (heures de travail)

Personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi.

2.2 Postes vacants

Postes vacants

Un poste est vacant s'il satisfait à toutes les conditions suivantes :

- il est vacant à la date de référence (première journée du mois) ou le deviendra au cours du mois ;
- il y a des tâches à accomplir durant le mois pour le poste en question ;
- l'employeur cherche activement à recruter à l'extérieur de l'organisation afin de pourvoir le poste.

Salaire horaire des postes vacants

Le salaire horaire du poste vacant exclut les heures supplémentaires, les pourboires, les commissions et les primes.

Taux de postes vacants

Nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de la demande de travail, c'est-à-dire l'ensemble des postes occupés et des postes vacants.

3 Produit intérieur brut par industrie



Onfokus / iStock

Moya Yaoura, Direction des statistiques économiques

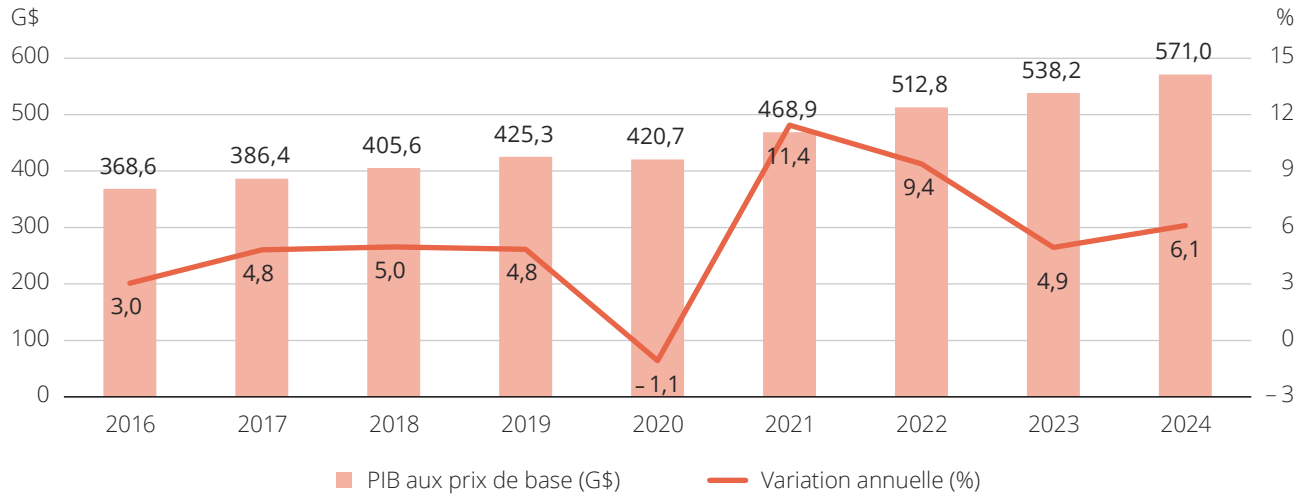
Le produit intérieur brut (PIB) constitue l'un des principaux indicateurs de la situation économique d'un pays ou d'une région. Il existe trois méthodes pour évaluer le PIB, soit par industrie, soit par revenus ou soit par dépenses[1]. L'analyse qui suit est basée sur le PIB annuel par industrie qui correspond à la valeur totale de tous les biens et services finaux produits sur un territoire, au cours d'une période donnée, peu importe le lieu de résidence de ceux et celles qui en perçoivent le revenu.

L'économie du Québec a enregistré une hausse de 6,1 % en 2024

Le PIB par industrie en dollars courants du Québec s'est établi à 571,0 milliards de dollars en 2024[2], une hausse de 6,1 %, après avoir progressé de 4,9 % en 2023. Ce taux de croissance demeure au-dessus de son niveau moyen observé au cours des neuf années avant la pandémie, lequel se situait généralement entre 2,4 % et 5,0 %. Tous les grands secteurs d'activité ont contribué à la croissance économique de la province, à l'exception de celui des services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement qui a enregistré un léger recul (– 0,3 %).

Figure 3.1

Produit intérieur brut aux prix de base et variation annuelle, ensemble du Québec[1], 2016 à 2024



1. Pour les années 2016 à 2022, les totaux proviennent de Statistique Canada, Division des comptes des industries, *Tableau 36-10-0487-01 – Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires, novembre 2025.*

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

1. Le PIB par industrie est aux prix de base, c'est-à-dire qu'il n'inclut pas les taxes et subventions sur les produits, alors que le PIB par revenus ou celui par dépenses est aux prix du marché, c'est-à-dire qu'il comprend les taxes et les subventions sur les produits.
2. À titre comparatif, le PIB aux prix de base en dollars enchaînés de 2017 a crû de 1,7 % en 2024. Ce taux de croissance était de 0,7 % en 2023, alors que son équivalent en dollars courants atteignait 4,9 %.

Note méthodologique

La méthode de calcul du PIB régional en dollars courants incorpore des matrices de navettage résidence-travail par industrie (SCIAN) provenant de compilations spéciales de Statistique Canada. Ces compilations sont faites à partir des données du Recensement de la population de 2016 et sont appliquées aux données couvrant les années 2016 à 2024.

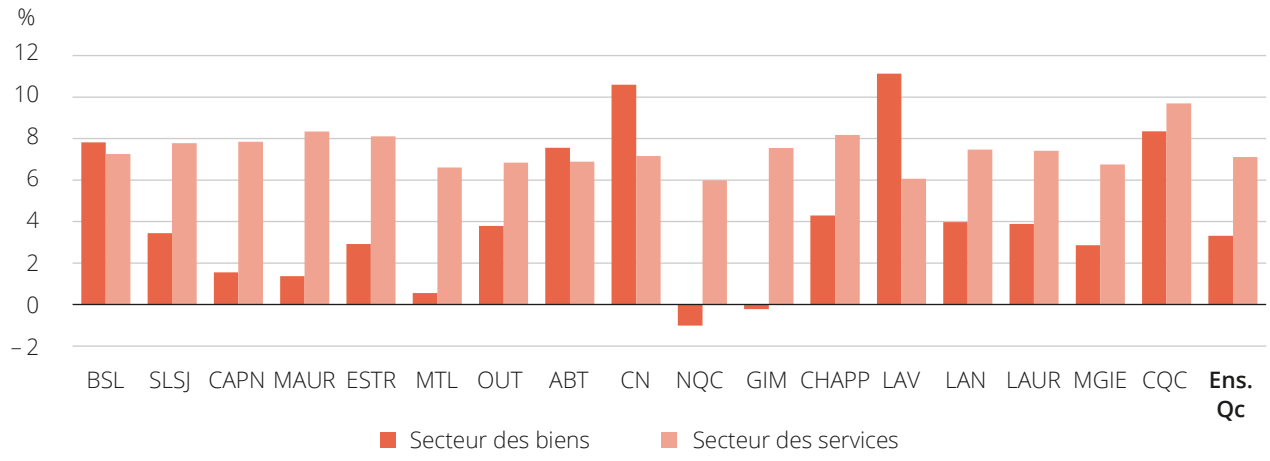
Dans l'édition 2026 du *Panorama des régions du Québec*, le découpage géographique touchant les régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie entré en vigueur en 2021 n'est appliqué qu'à partir de l'année 2020, ce qui rend inappropriée toute comparaison chronologique avec des données antérieures à 2020.

Le PIB des industries productrices de services, qui représente 74,3 % de l'économie québécoise, a augmenté de 7,1 %, accroissement auquel ont participé tous les principaux secteurs de cette catégorie d'industries, en particulier ceux de la finance, des assurances et des services immobiliers (+ 9,6 %), des soins de santé et de l'assistance sociale (+ 10,3 %), des services d'enseignement (+ 10,8 %), des administrations publiques (+ 6,0 %) ainsi que des services professionnels, scientifiques et techniques (+ 5,8 %).

Quant aux industries productrices de biens, leur PIB a augmenté de 3,3 %, principalement en raison de la hausse observée dans le secteur de la construction (+ 6,1 %) et dans une moindre mesure, de la fabrication (+ 1,5 %).

Figure 3.2

Variation annuelle du PIB aux prix de base, en dollars courants, selon le secteur, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le PIB a augmenté dans toutes les régions, particulièrement sur la Côte-Nord et dans le Centre-du-Québec

En 2024, toutes les régions administratives ont affiché une hausse de leur PIB par rapport à 2023.

La région de la Côte-Nord et celle du Centre-du-Québec ont enregistré les plus fortes croissances économiques, avec des augmentations respectives de 9,3 % et 9,1 %.

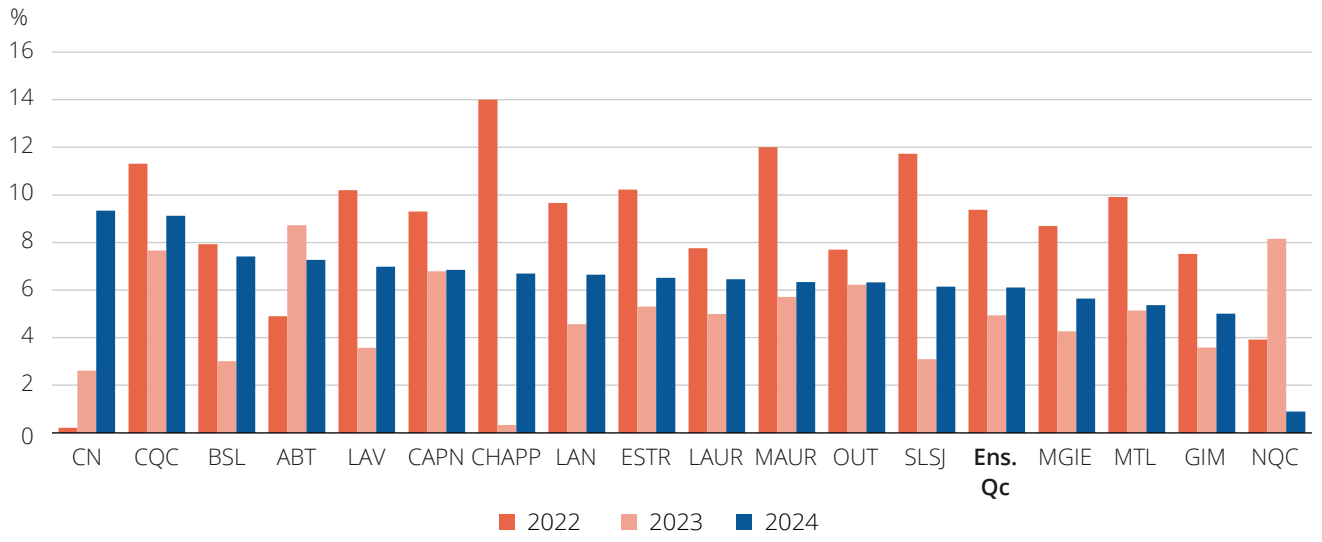
Le PIB de la Côte-Nord a atteint 10,6 G$. Cette progression est principalement liée à la performance des secteurs de la construction (+ 28,4 %) et de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (+ 12,0 %). Ensemble, ces deux secteurs représentent près de 77,4 % de l'augmentation du PIB de la région.

Quant au PIB du Centre-du-Québec, il s'établit à 15,4 G$. Sa croissance repose essentiellement sur la vigueur du secteur de la construction (+ 26,6 %) et dans une moindre mesure, de celle de la finance, des assurances et des services immobiliers (+ 14,0 %). Ces deux secteurs contribuent à près de la moitié de la progression du PIB régional.

À l'inverse, la région administrative du Nord-du-Québec affiche le taux de croissance le plus faible en 2024, soit 0,9 %, et ce, après une hausse marquée de 8,2 % en 2023. Cette faible progression s'explique principalement par un recul de l'activité dans les secteurs de la construction (– 3,8 %), ainsi que de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière (– 0,8 %). Toutefois, la progression du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (+ 10,7 %) et de celui des administrations publiques (+ 5,3 %) a contribué à atténuer ces reculs.

Figure 3.3

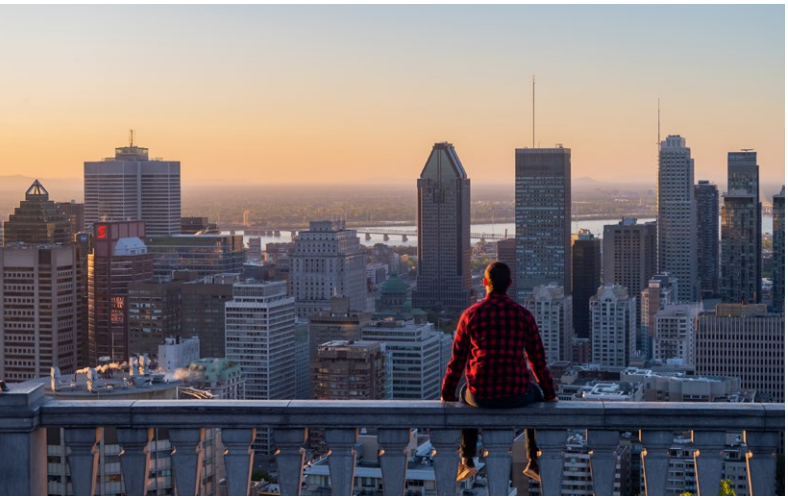
Variation annuelle du PIB aux prix de base, en dollars courants, régions administratives et ensemble du Québec, 2022 à 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Les hausses les plus importantes en valeur absolue ont été observées dans les régions de Montréal (+ 10 002 M$; + 5,4 %), de la Montérégie (+ 4 185 M$; + 5,6 %), de la Capitale-Nationale (+ 3 557 M$; + 6,8 %) et des Laurentides (+ 1 937 M$; + 6,5 %). Ces quatre régions réunies cumulent environ 60,0 % de la croissance économique de la province.



jonas / Adobe Stock

La région administrative de **Montréal** présente un PIB de 196,2 G$ en 2024, soit l'équivalent de 34,4 % du PIB de la province, ce qui fait d'elle la première force économique du Québec. La hausse de 5,4 % observée pour cette région provient de tous les grands secteurs, en particulier de ceux de la finance, des assurances et des services immobiliers (+ 8,8 %), des soins de santé et de l'assistance sociale (+ 10,4 %), des services professionnels, scientifiques et techniques (+ 5,7 %), des services d'enseignement (+ 9,3 %) ainsi que du transport et de l'entreposage (+ 6,2 %).

La **Montérégie** est la deuxième économie de la province. Elle affiche une hausse de 5,6 % par rapport à 2023, et son PIB a atteint 78,3 G$, soit 13,7 % du PIB de la province. Les secteurs ayant contribué le plus à cette hausse sont : la finance, les assurances et les services immobiliers (+ 8,4 %), les soins de santé et l'assistance sociale (+ 10,3 %), la construction (+ 10,5 %), les services d'enseignement (+ 10,6 %) ainsi que les services professionnels, scientifiques et techniques (+ 6,4 %).

Avec une croissance de 6,8 % en 2024, le PIB de la **Capitale-Nationale** est évalué à environ 55,5 G$, soit 9,7 % du PIB de la province, ce qui lui permet de se maintenir en troisième position en importance au Québec. Les hausses sectorielles les plus remarquables émanent de la finance, des assurances et des services immobiliers (+ 10,9 %), des soins de santé et l'assistance sociale (+ 10,1 %), des administrations publiques (+ 6,4 %), des services d'enseignement (+ 12,5 %) ainsi que du transport et de l'entreposage (+ 11,3 %).

Le PIB de la région des **Laurentides** a atteint 31,9 G$, soit une hausse de 6,5 % par rapport à 2023, ce qui la place au quatrième rang en importance de l'économie du Québec (5,6 % du PIB du Québec). Cette hausse provient principalement des secteurs de la finance, des assurances et des services immobiliers (+ 10,7 %), des soins de santé et de l'assistance sociale (+ 10,1 %), des services d'enseignement (+ 12,9 %), de la construction (+ 7,4 %) ainsi que des services professionnels, scientifiques et techniques (+ 7,7 %).

Les principales industries dans les régions

Le secteur de la finance, des assurances et des services immobiliers

En 2024, le secteur de la finance, des assurances et des services immobiliers[3] s'est imposé comme le principal moteur économique du Québec, représentant environ 17,4 % du PIB provincial. Dans les régions de Lanaudière, de Laval, des Laurentides, de Montréal, de la Montérégie, de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale, ce secteur affiche un poids supérieur à celui observé pour l'ensemble du Québec ; celui-ci variant entre 18,1 % et 21,4 % du PIB régional (figure 3.4). À l'inverse, son poids est le plus faible au Nord-du-Québec, où il ne représente que 1,4 % de l'économie de la région.

3. Ce secteur regroupe la finance et les assurances, les services immobiliers et les services de location et de location à bail, ainsi que la gestion de sociétés et d'entreprises. Le regroupement comprend notamment le sous-secteur des logements occupés par leurs propriétaires, ce qui explique en partie l'importance du secteur dans toutes les régions.

Le secteur de la finance, des assurances et des services immobiliers a crû de 9,6 % en 2024, principalement en raison des hausses observées dans les régions administratives de Montréal (+ 8,8 %), de la Montérégie (+ 8,4 %) et de la Capitale-Nationale (+ 10,9 %). À elles seules, les hausses de ces trois régions expliquent près de 60 % de l'augmentation du PIB de ce secteur. En revanche, les progressions ont été les plus rapides dans le Centre-du-Québec (+ 14,0 %) et en Mauricie (+ 13,7 %).

L'industrie de la fabrication : quatre régions se démarquent

L'industrie de la fabrication occupe le deuxième rang parmi les principaux secteurs de l'économie québécoise ; elle compte pour 12,6 % du PIB provincial. Les sous-secteurs qui se démarquent le plus à l'échelle du Québec sont la première transformation de métaux, la fabrication de matériel de transport et la fabrication d'aliments, en raison de leur forte présence dans les régions administratives de Montréal et de la Montérégie.

Le poids de la fabrication est particulièrement élevé dans certaines régions, notamment en Chaudière-Appalaches (24,9 % du PIB de la région), dans le Centre-du-Québec (23,6 %), au Saguenay–Lac-Saint-Jean (19,8 %) et en Estrie (18,1 %). Les sous-secteurs dominants dans ces territoires sont : la fabrication de produits du pétrole et du charbon en Chaudière-Appalaches, la fabrication de machines dans le Centre-du-Québec et en Estrie, ainsi que la première transformation des métaux au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En 2024, le secteur de la fabrication a progressé de 1,5 % dans l'ensemble du Québec. Cette croissance a été principalement portée par les hausses observées dans les sous-secteurs de la première transformation de métaux (+ 6,7 %), de la fabrication d'aliments (+ 3,7 %) ainsi que de la fabrication de matériel de transport (+ 2,8 %). En revanche, les reculs enregistrés notamment dans les sous-secteurs de la fabrication de papier (– 4,2 %) et dans la fabrication de meubles et de produits connexes (– 7,0 %) ont contribué à ralentir la croissance globale du secteur.

Le secteur public : plus du tiers de l'économie de l'Outaouais, de la Capitale-Nationale et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Le secteur public, qui regroupe les services d'enseignement, les soins de santé et l'assistance sociale ainsi que les administrations publiques, représentait 24,0 % du PIB provincial en 2024. Son poids est particulièrement marqué en Outaouais (46,9 %) et dans la Capitale-Nationale (35,9 %), principalement en raison de l'importance du secteur des administrations publiques. Cet agrégat économique demeure également important en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (33,2 %), en Mauricie (29,8 %) et dans le Bas-Saint-Laurent (28,6 %).

L'agrégat du secteur public a connu une croissance de 8,9 % en 2024, principalement en raison des hausses du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (+ 10,3 %), des services d'enseignement (+ 10,8 %) ainsi que des administrations publiques (+ 6,0 %). Les régions administratives ayant le plus contribué à cette croissance sont Montréal (+ 8,7 %), la Capitale-Nationale (+ 8,8 %), la Montérégie (+ 9,3 %) et l'Outaouais (+ 7,8 %).

Le commerce

Le deuxième agrégat est celui du commerce, qui regroupe le commerce de gros et le commerce de détail. En 2024, il a progressé de 3,1 % et représentait environ 10,4 % du PIB québécois. Le commerce occupe une place essentielle dans la majorité des régions, et sa part est supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec dans les régions de Laval (15,8 %), du Centre-du-Québec (12,9 %), de Lanaudière (12,8 %), de la Montérégie (12,3 %), des Laurentides (12,1 %) et de Chaudière-Appalaches (10,9 %).

Le commerce de détail, qui affiche une hausse de 3,3 %, contribue à 54,4 % de la croissance de l'agrégat. Quant au commerce de gros, sa hausse de 3,0 % explique les 45,6 % restants. Les régions de Montréal (+ 3,4 %), de la Montérégie (+ 3,1 %) et de la Capitale-Nationale (+ 2,8 %) sont celles qui contribuent le plus à la croissance globale du commerce.

Le secteur primaire, moteur économique de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

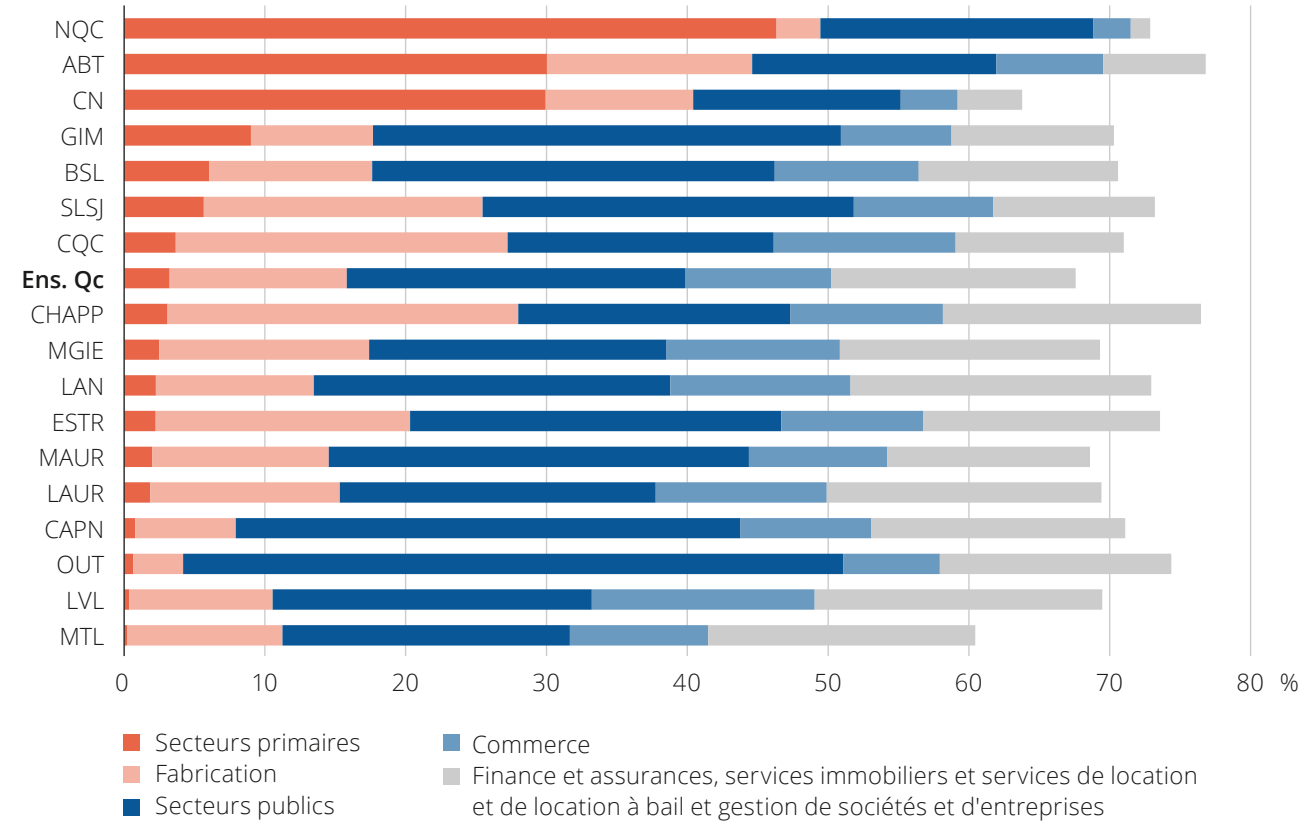
Enfin, l'agrégat que l'on pourrait associer au secteur primaire, composé de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche, et de la chasse ainsi que de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz, joue un rôle contrasté dans l'économie québécoise. À l'échelle provinciale, il représente une part relativement modeste du PIB, soit 3,2 %. Toutefois, son importance varie considérablement selon les régions.

Sur la Côte-Nord, en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec, ce secteur arrive en tête des principaux moteurs économiques, avec des parts respectives de 29,9 %, 30,0 % et 46,3 % du PIB régional, principalement attribuable au secteur des mines. À l'inverse, dans les régions de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais, de Laval et de Montréal, sa contribution est inférieure à 1,0 % de l'économie régionale.

En 2024, l'agrégat a progressé de 5,5 %, porté par la hausse de la production du secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (+ 8,3 %) et dans une moindre mesure, du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (+ 1,2 %). Les augmentations les plus marquées dans l'agrégat du secteur primaire ont été observées dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (+ 13,1 %) et de la Côte-Nord (+ 12,1 %). La région administrative de Montérégie et celle du Nord-du-Québec, en revanche, ont enregistré un recul respectif de 2,1 % et 0,9 %.

Figure 3.4

Répartition du PIB aux prix de base, en dollars courants, selon cinq regroupement d'industries, régions administratives et ensemble du Québec, 2024[1]



1. Les autres secteurs ne sont pas représentés, ce qui explique pourquoi le total n'arrive pas à 100 %.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

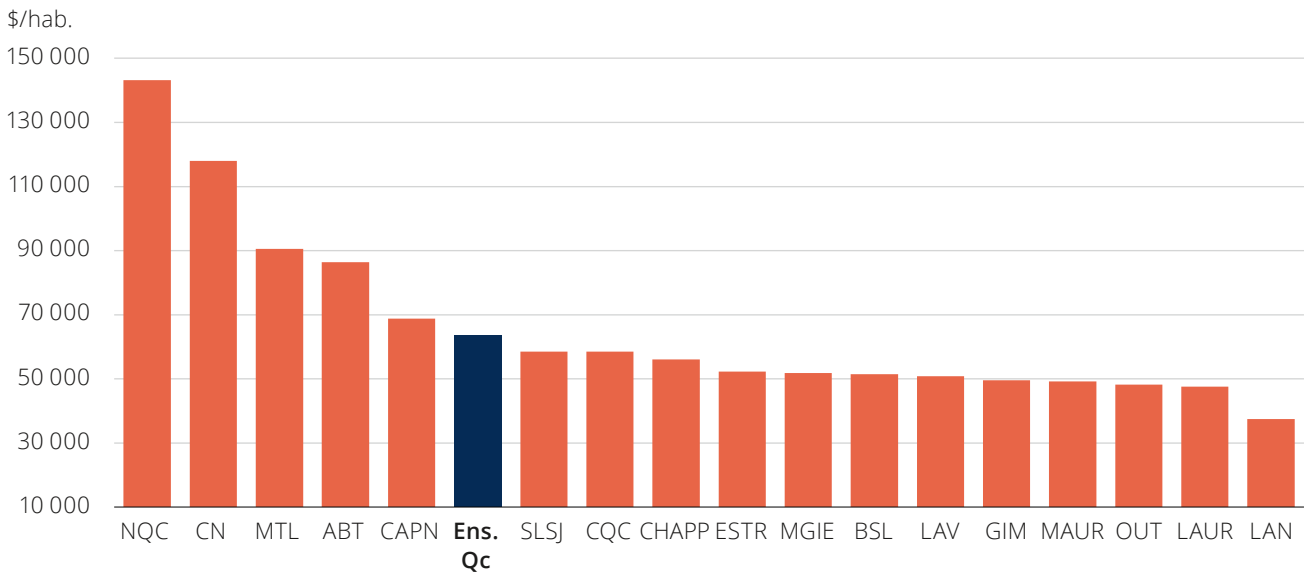
Le PIB par habitant dépasse les 60 000 $ au Québec

En 2024, le PIB par habitant au Québec (ensemble des régions administratives) est estimé à 63 479 $, une hausse de 2 476 $ (+ 4,1 %) par rapport à 2023. Dans l'intervalle, la population du Québec a crû de 2,0 %.

Selon les données présentées à la figure 3.5, cinq régions administratives affichent un niveau de PIB par habitant[4] supérieur à celui calculé pour l'ensemble du Québec. Il s'agit du Nord-du-Québec (143 145 $), de la Côte-Nord (118 015 $), de Montréal (90 561 $), de l'Abitibi-Témiscamingue (86 380 $) et de la Capitale-Nationale (68 780 $). Le plus faible PIB par habitant, soit 37 505 $, est celui de Lanaudière. Parmi les facteurs qui expliquent ce faible niveau, il y a le fait qu'une part importante de ses résidents et résidentes travaillent à l'extérieur de leur région, ce qui contribue au PIB d'autres territoires, dont celui de Montréal.

Figure 3.5

PIB aux prix de base par habitant, en dollars courants, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

4. Le PIB est la valeur sans double compte des biens et services produits sur un territoire économique au cours d'une période donnée, peu importe le lieu de résidence de ceux et celles qui en reçoivent le revenu. Il est donc différent du revenu disponible, soit celui que reçoivent les résidents et résidentes d'un territoire, peu importe où a eu lieu la production. Ainsi, le calcul du PIB/habitant est influencé, entre autres, par le degré de navettage pour des raisons d'emploi, des résidents et résidentes d'une région administrative vers une autre région limitrophe.



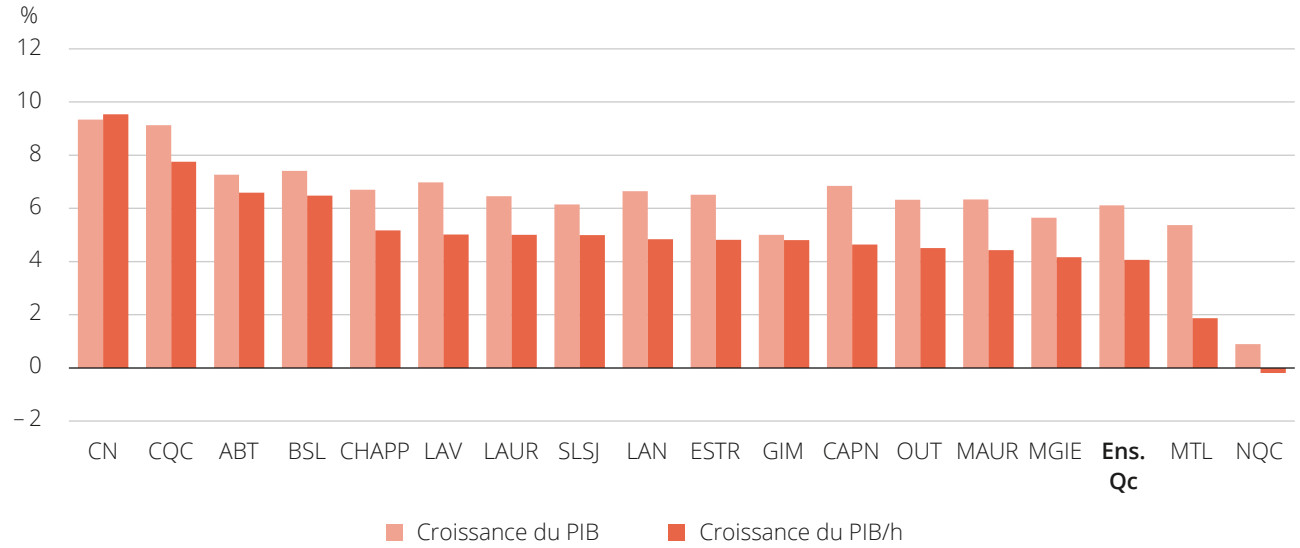
Nunavik © GouvQc Heiko Wittenborn

Le PIB par habitant a augmenté dans toutes les régions administratives du Québec, sauf dans le Nord-du-Québec, qui a enregistré un léger recul de 0,2 % en raison d'une croissance plus rapide de sa population que de son PIB. En 2024, les plus forts taux de croissance ont été enregistrés sur la Côte-Nord (+ 9,5 %) et dans le Centre-du-Québec (+ 7,8 %).

Sept régions ont connu des augmentations du niveau de leur PIB par habitant supérieures à celle calculée pour l'ensemble du Québec, soit la Côte-Nord (+ 10 272 $), l'Abitibi-Témiscamingue (+ 5 343 $), le Centre-du-Québec (+ 4 207 $), le Bas-Saint-Laurent (+ 3 128 $), la Capitale-Nationale (+ 3 050 $), le Saguenay–Lac-Saint-Jean (+ 2 783 $) et Chaudière-Appalaches (+ 2 755 $).

Figure 3.6

Variation annuelle du PIB aux prix de base et du PIB par habitant, en dollars courants, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Informations statistiques complémentaires

Des données détaillées sur le PIB aux prix de base par industrie du Québec, des régions administratives et des régions métropolitaines de recensement sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec.

Concepts et définitions

Produit intérieur brut

Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'une région au cours d'une période donnée, sans égard au caractère étranger ou non de la propriété des facteurs de production. Le PIB aux prix de base correspond au PIB calculé aux prix du marché, moins les prélèvements fiscaux applicables aux produits, plus les subventions à la consommation.

Tableau 3.1

PIB aux prix de base, en dollars courants, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2016 à 2024

Région administrative	2016[r]	2017[r]	2018[r]	2019[r]	2020[r]	2021[r]	2022[r]	2023[r]	2024[p]	TCAM 2024/ 2016	Variation 2024/ 2023
	M$									%	
Bas-Saint-Laurent	7 063	7 398	7 601	7 876	7 926	8 792	9 489	9 775	10 500	5,1	7,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10 464	11 015	11 701	11 805	11 696	13 659	15 261	15 733	16 700	6,0	6,1
Capitale-Nationale	36 238	37 842	39 302	40 920	40 601	44 489	48 627	51 931	55 488	5,5	6,8
Mauricie	9 176	9 565	10 036	10 217	10 113	11 233	12 582	13 301	14 143	5,6	6,3
Estrie[1]	11 735	12 181	12 932	13 367	18 984	22 129	24 391	25 684	27 356	…	6,5
Montréal	128 456	134 575	142 595	151 241	146 514	161 145	177 108	186 219	196 221	5,4	5,4
Outaouais	12 944	13 807	14 327	15 002	15 057	16 829	18 125	19 254	20 473	5,9	6,3
Abitibi-Témiscamingue	7 493	8 122	8 521	8 564	9 116	10 544	11 061	12 026	12 900	7,0	7,3
Côte-Nord	6 115	6 514	6 970	7 498	7 571	9 413	9 432	9 679	10 583	7,1	9,3
Nord-du-Québec	3 938	4 423	4 741	5 057	5 185	5 954	6 188	6 692	6 752	7,0	0,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 343	3 276	3 216	3 476	3 447	3 905	4 199	4 350	4 567	4,0	5,0
Chaudière-Appalaches	16 809	17 419	18 380	18 748	19 522	20 835	23 751	23 828	25 424	5,3	6,7
Laval	15 213	15 908	16 582	17 515	17 058	19 072	21 018	21 768	23 288	5,5	7,0
Lanaudière	13 392	13 967	14 539	15 295	15 313	17 188	18 849	19 710	21 021	5,8	6,6
Laurentides	20 372	21 394	22 398	23 631	23 244	26 521	28 579	30 006	31 944	5,8	6,5
Montérégie[1]	56 761	59 465	61 787	64 750	59 000	65 400	71 086	74 117	78 302	…	5,6
Centre-du-Québec	9 122	9 538	9 987	10 313	10 353	11 748	13 077	14 079	15 364	6,7	9,1
Ensemble du Québec	**368 635**	**386 408**	**405 614**	**425 277**	**420 699**	**468 857**	**512 823**	**538 154**	**571 024**	**5,6**	**6,1**

1. Les modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021 ne sont appliquées qu'à partir de 2020. Il y a donc un bris de série rendant inadéquat la comparaison entre les données antérieures à 2020 et les suivantes.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 3.2

PIB aux prix de base par habitant, en dollars courants, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2016 à 2024

Région administrative	2016[r]	2017[r]	2018[r]	2019[r]	2020[r]	2021[r]	2022[r]	2023[r]	2024[p]	TCAM 2024/ 2016	Variation 2024/ 2023
	$/hab.									%	
Bas-Saint-Laurent	35 802	37 526	38 605	39 945	40 068	44 111	47 222	48 305	51 433	4,6	6,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	37 774	39 855	42 406	42 791	42 343	49 389	54 631	55 751	58 534	5,6	5,0
Capitale-Nationale	49 334	51 165	52 697	54 321	53 474	58 330	62 804	65 730	68 780	4,2	4,6
Mauricie	34 394	35 737	37 430	37 931	37 237	40 944	45 163	47 120	49 209	4,6	4,4
Estrie[1]	36 732	37 832	39 730	40 586	38 821	44 432	48 158	49 932	52 334	…	4,8
Montréal	65 514	67 837	70 458	73 449	71 056	79 938	87 047	88 895	90 561	4,1	1,9
Outaouais	33 581	35 495	36 404	37 591	37 264	41 241	43 972	46 093	48 169	4,6	4,5
Abitibi-Témiscamingue	50 960	55 145	57 890	58 181	61 832	71 319	74 671	81 037	86 380	6,8	6,6
Côte-Nord	66 170	71 194	76 796	83 044	84 012	104 390	104 844	107 744	118 015	7,5	9,5
Nord-du-Québec	88 125	98 441	104 708	111 111	113 423	129 086	133 454	143 422	143 145	6,3	– 0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	37 055	36 429	35 774	38 781	38 358	42 762	45 744	47 288	49 558	3,7	4,8
Chaudière-Appalaches	39 819	41 090	43 154	43 808	45 245	47 743	53 729	53 191	55 946	4,3	5,2
Laval	35 725	37 032	38 167	39 944	38 673	43 297	47 372	48 408	50 836	4,5	5,0
Lanaudière	26 928	27 794	28 618	29 731	29 288	32 268	34 809	35 773	37 505	4,2	4,8
Laurentides	34 264	35 531	36 707	38 219	36 954	41 232	43 734	45 296	47 565	4,2	5,0
Montérégie[1]	37 183	38 590	39 617	40 965	40 842	44 893	48 326	49 726	51 794	…	4,2
Centre-du-Québec	37 541	38 990	40 595	41 685	41 563	46 605	51 163	54 281	58 488	5,7	7,8
Ensemble du Québec	**44 819**	**46 595**	**48 362**	**50 132**	**49 198**	**54 696**	**59 149**	**61 003**	**63 479**	**4,4**	**4,1**

1. Les modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021 ne sont appliquées qu'à partir de 2020. Il y a donc un bris de série rendant impossible la comparaison des données antérieures à 2020.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; Statistique Canada ; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada et Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

4 Revenu disponible par habitant



Syda Productions/ Adobe Stock

Stéphane Ladouceur et Marcus Fraga, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

En plus de comparer les estimations de 2024 avec celles de 2023 afin de cerner l'évolution récente du revenu disponible par habitant, dans le présent chapitre on met en évidence les écarts de revenu entre les 17 régions administratives qui composent le Québec. On met également en lumière la contribution des prestations sociales et des crédits d'impôt remboursables versés par les différents ordres de gouvernement qui constituent, après la rémunération des salariés, la principale source de revenu des particuliers.

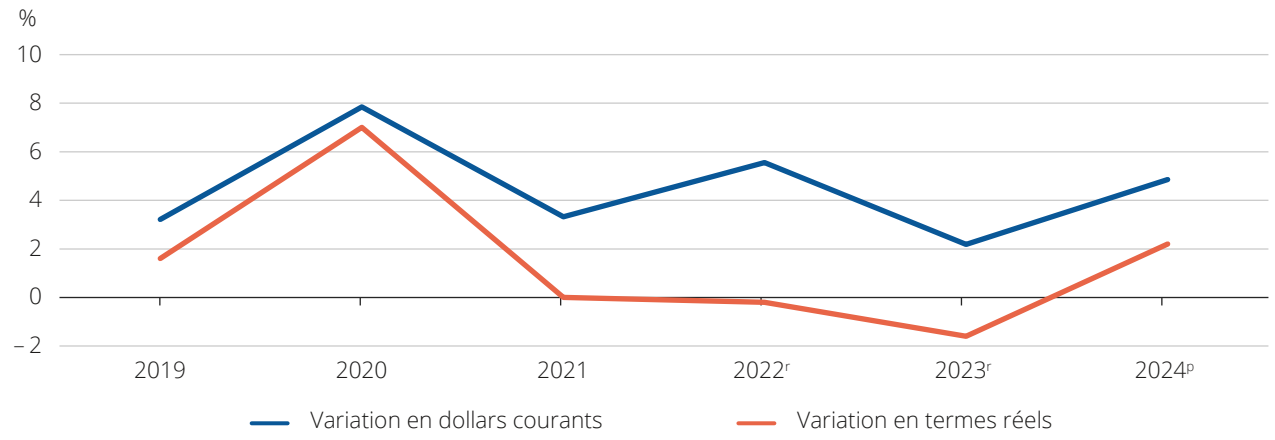
Première hausse du revenu disponible au Québec, en termes réels, depuis 2020

Selon les estimations provisoires, le revenu disponible par habitant s'est accru au Québec, en dollars courants, de 4,9 % en 2024 pour atteindre 38 400 $. Cette progression, qui est plus du double de celle enregistrée en 2023 (+ 2,2 %), découle surtout d'une croissance plus rapide de la rémunération des salariés ainsi que des fortes hausses du revenu net de location et du revenu net de la propriété, cette dernière composante étant constituée, entre autres, de revenu de placement.

Parallèlement, l'inflation a poursuivi son ralentissement ; l'indice implicite des prix des dépenses de consommation finale des ménages ayant augmenté en 2024 de 2,6 %, après avoir connu des hausses nettement plus marquées en 2022 (+ 5,8 %) et en 2023 (+ 3,9 %). Ainsi, exprimé en termes réels, c'est-à-dire lorsque l'on exclut les variations de prix, le revenu disponible par habitant a augmenté dans la province de 2,2 % en 2024. Il s'agit de la première hausse du revenu disponible réel observée depuis 2020 au Québec, année marquée par le début de la pandémie et durant laquelle il s'était fortement accru à la suite des mesures d'aide temporaires liées à la COVID-19.

Figure 4.1

Variations annuelles du revenu disponible par habitant exprimées en dollars courants et en termes réels, ensemble du Québec, 2019 à 2024



Sources : Statistique Canada, *Comptes économiques provinciaux et territoriaux* et *Estimations démographiques*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Qu'est-ce que le revenu disponible selon la comptabilité nationale

Le revenu disponible par habitant constitue l'un des principaux indicateurs macroéconomiques du secteur des ménages du Système de comptabilité nationale (SCN 2008)[1]. Il représente le montant qui reste à la disposition des particuliers pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne, une fois retranchés l'impôt et les cotisations obligatoires.

Pour obtenir le revenu disponible par habitant, on additionne d'abord tous les revenus des personnes résidant dans un territoire donné, tels que la rémunération des salariés, le revenu net des entreprises individuelles, les revenus nets de la propriété ainsi que les transferts en provenance des administrations publiques, lesquels comprennent notamment les prestations d'assurance-emploi et de la Sécurité de la vieillesse. On soustrait ensuite les transferts payés par les particuliers aux secteurs institutionnels, dont l'impôt sur le revenu, les cotisations aux régimes d'assurance sociale ainsi que les cotisations des employés à un régime de retraite à prestations ou à cotisations déterminées. Enfin, on divise par la population du territoire, tous âges confondus.

Composition du revenu disponible selon la comptabilité nationale

Revenu disponible

Revenu primaire	+	Transferts courants reçus	−	Transferts courants payés
Rémunération des salariés		Des ISBLSM[1]		Aux ISBLSM[1]
Revenu mixte net		Des sociétés financières		Aux sociétés financières[2]
Revenu net des entreprises agricoles		Des administrations publiques		Aux administrations publiques
Revenu net des entreprises non agricoles		Fédérale		Impôt sur le revenu
Revenu net de location		Provinciale		Cotisations aux régimes d'assurance sociale
Revenu net de la propriété		Autochtones		Autres transferts
		RRQ et RPC		Aux non-résidents
		Des non-résidents		

1. Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) comprennent, entre autres, les œuvres de bienfaisance et les organisations de secours ou d'assistance créées à des fins philanthropiques.
2. Les transferts payés aux sociétés financières comprennent les cotisations aux régimes de retraite à prestations et à cotisations déterminées.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Il importe de noter que les transferts sociaux en nature, soit les biens et services fournis gratuitement ou à faible coût à la population par les administrations publiques, tels que les soins médicaux et les services éducatifs, ne sont pas pris en compte dans le revenu disponible.

Les estimations sur le revenu disponible par habitant ne tiennent pas compte également des différences du coût de la vie entre les territoires, notamment en matière de logement et de transport. Ainsi, un revenu disponible par habitant plus élevé ne se traduit pas nécessairement par un pouvoir d'achat supérieur dans les régions où le coût de la vie est plus élevé.

1. Le SCN sert de cadre pour structurer la production des données des comptes macroéconomiques du Canada ainsi que des provinces et territoires. D'ailleurs, ce cadre est appliqué par toutes les agences statistiques nationales des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

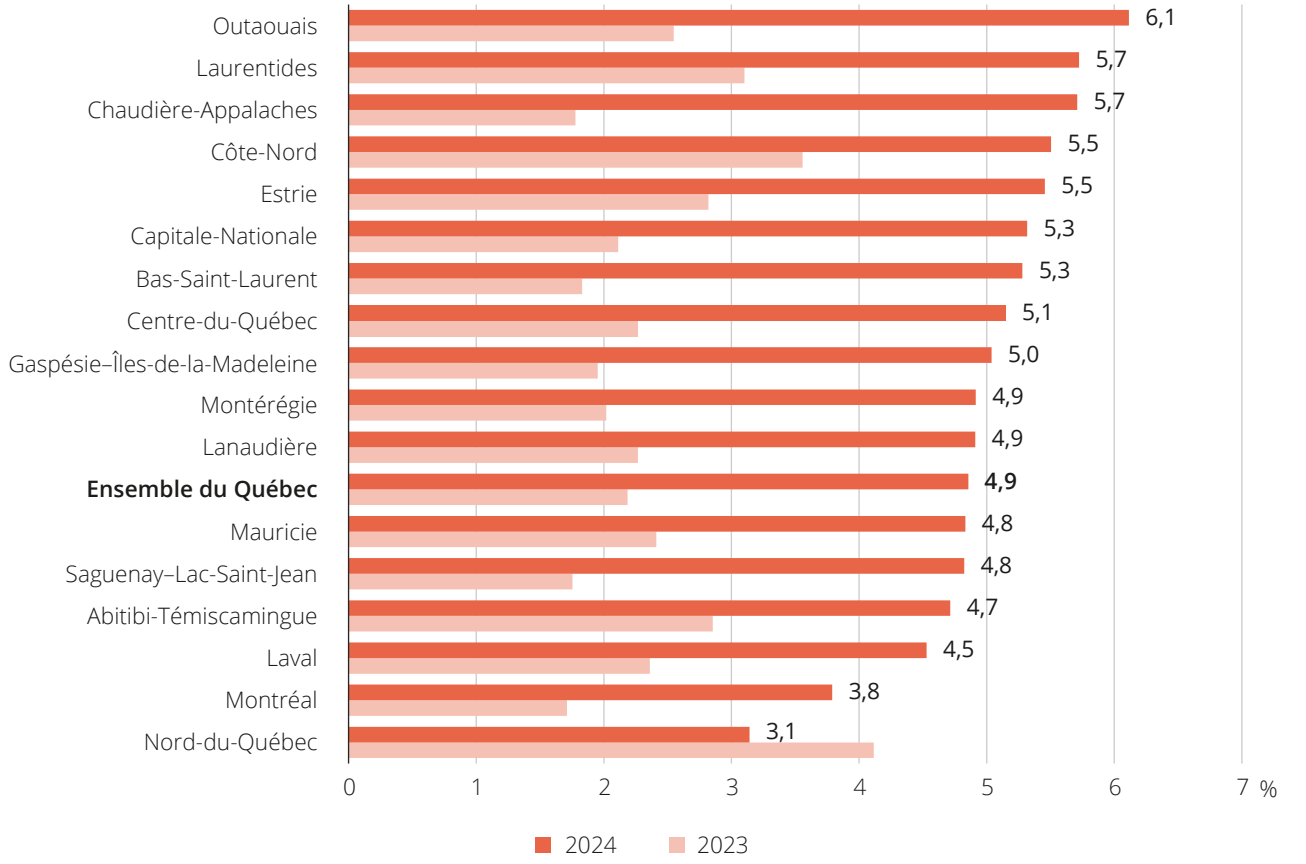
L'Outaouais enregistre la plus forte croissance nominale du revenu disponible

Sur le plan régional, la croissance du revenu disponible par habitant, en dollars courants[1], a été largement plus importante en 2024 qu'en 2023 dans l'ensemble des régions administratives, à l'exception du Nord-du-Québec où elle a ralenti. Dans neuf d'entre elles, la hausse a même été supérieure à celle de la province.

L'Outaouais est la région où le revenu disponible par habitant en 2024 a le plus progressé, avec une hausse de 6,1 % qui suit celle plus modeste enregistrée un an plus tôt (+ 2,5 %). Cette nette accélération s'explique principalement par la croissance plus rapide de la rémunération des salariés, principale composante du revenu disponible. Les fortes augmentations des revenus nets de location, des revenus nets de la propriété ainsi que des transferts en provenance des sociétés financières ont également contribué à cette évolution.

Figure 4.2

Variations annuelles du revenu disponible par habitant, en dollars courants, régions administratives et ensemble du Québec, 2023 et 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

1. Faute de données sur l'indice implicite de prix des dépenses de consommation finale des ménages à l'échelle infraprovinciale, l'évolution du revenu disponible dans les régions administratives est analysée uniquement en dollars courants, c'est-à-dire sans ajustement pour les variations de prix.

Outre l'Outaouais, les régions de Chaudière-Appalaches et des Laurentides se démarquent par un taux de croissance de 5,7 % en 2024. Soulignons que dans le cas des Laurentides, il s'agit de la quatrième année consécutive où l'évolution du revenu disponible par habitant surpasse celle du Québec.

Les régions de la Côte-Nord, de l'Estrie, du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale et du Centre-du-Québec ne sont pas en reste et affichent, elles aussi, des résultats appréciables, avec des augmentations variant de 5,1 % à 5,5 %. À l'instar de Chaudière-Appalaches et des Laurentides, la progression du revenu disponible dans ces régions repose largement sur l'accélération de la croissance, quoiqu'à des degrés divers, de la rémunération des salariés.

À l'inverse, le Nord-du-Québec (+ 3,1 %) présente l'augmentation la plus faible du revenu disponible par habitant entre 2023 et 2024. Ce résultat contraste avec celui observé l'année précédente alors que ce territoire nordique affichait la plus forte progression (+ 4,1 %) parmi l'ensemble des régions administratives. Ce ralentissement est attribuable notamment au recul du revenu net des travailleuses et travailleurs autonomes, après la forte progression enregistrée en 2023, ainsi qu'à une augmentation de la rémunération des salariés en 2024 moins prononcée que dans le reste du Québec. La baisse des transferts en provenance des sociétés financières a aussi pesé sur la croissance du revenu disponible de la région.

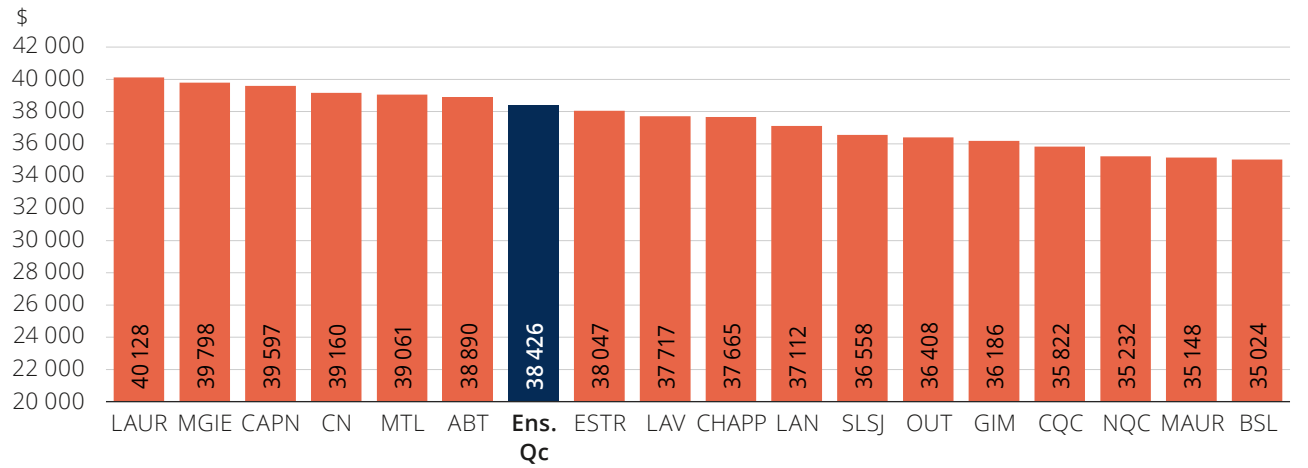
Montréal figure également parmi les régions où la progression du revenu disponible par habitant est des plus modérées en 2024, avec une augmentation inférieure à 4 %, qui suit celle de 1,7 % observée en 2023. La métropole présente ainsi, pour une troisième année d'affilée, une augmentation moins importante que celle observée au Québec. La croissance démographique exceptionnelle enregistrée par Montréal au cours des dernières années a contribué en partie à cette situation, l'augmentation de la population ayant réduit l'ampleur de la progression du revenu disponible lorsqu'elle est mesurée sur une base par habitant.

Seules deux régions éloignées des grands centres se maintiennent dans le peloton de tête

C'est la région des Laurentides qui présente le revenu disponible par habitant le plus élevé parmi les régions administratives en 2024, celui-ci atteignant 40 100 $. Elle devance de quelques centaines de dollars seulement la Montérégie et la Capitale-Nationale. De leur côté, la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue, où le revenu disponible s'établit respectivement à 39 200 $ et à 38 900 $, sont les seules régions éloignées des grands centres urbains à afficher un revenu supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec (38 400 $).

Figure 4.3

Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Les niveaux de revenu élevés en Montérégie et dans la Capitale-Nationale sont attribuables, en bonne partie, à un taux d'emploi et à une rémunération des salariés parmi les plus élevés du Québec. Pour sa part, la région des Laurentides continue de se caractériser par des revenus nets de location ainsi que des revenus nets de la propriété particulièrement importants. Quant à l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord, les salaires élevés versés par le secteur minier et l'industrie de la première transformation des métaux contribuent certainement à élever le revenu disponible par habitant de ces deux régions.

En revanche, le revenu disponible par habitant est inférieur à celui du Québec dans 11 régions administratives. Parmi celles-ci, le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie et le Nord-du-Québec présentent les revenus les plus bas, avec des niveaux inférieurs à 35 300 $ par habitant.

Dans le Bas-Saint-Laurent et en Mauricie, le faible niveau de revenu s'explique, en grande partie, par un taux d'emploi plus bas qu'au Québec ainsi que par des revenus relatifs au travail, qu'ils soient de salariés ou issus du travail autonome, en deçà de ceux observés à l'échelle provinciale.

Quant au Nord-du-Québec, la situation s'explique surtout par une structure par âge de la population unique, laquelle est marquée par une forte proportion de jeunes de moins de 18 ans, comparativement aux autres régions. Cette caractéristique démographique exerce un effet à la baisse sur le revenu disponible par habitant de la région, puisque les personnes d'âge mineur sont évidemment moins susceptibles d'avoir des revenus d'emploi ou de recevoir des transferts en provenance des administrations publiques que les personnes plus âgées.

Transferts gouvernementaux par habitant

En 2024, les différents ordres de gouvernement ont versé un montant de 79,1 milliards en transferts courants aux particuliers, soit 5,8 % de plus qu'en 2023. Ces transferts ont été en moyenne de 8 800 $ par habitant dans l'ensemble du Québec, ce qui constitue la seconde source de revenus en importance pour les particuliers, la première étant la rémunération des salariés.

Parmi les principaux transferts gouvernementaux reçus par les particuliers figurent les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti (SRG) ainsi que celles du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC) qui représentent 50,9 % de l'ensemble des transferts gouvernementaux versés aux particuliers. En 2024, ces prestations s'élevaient à 4 500 $ par habitant, une augmentation de 3,7 % par rapport à l'année antérieure.

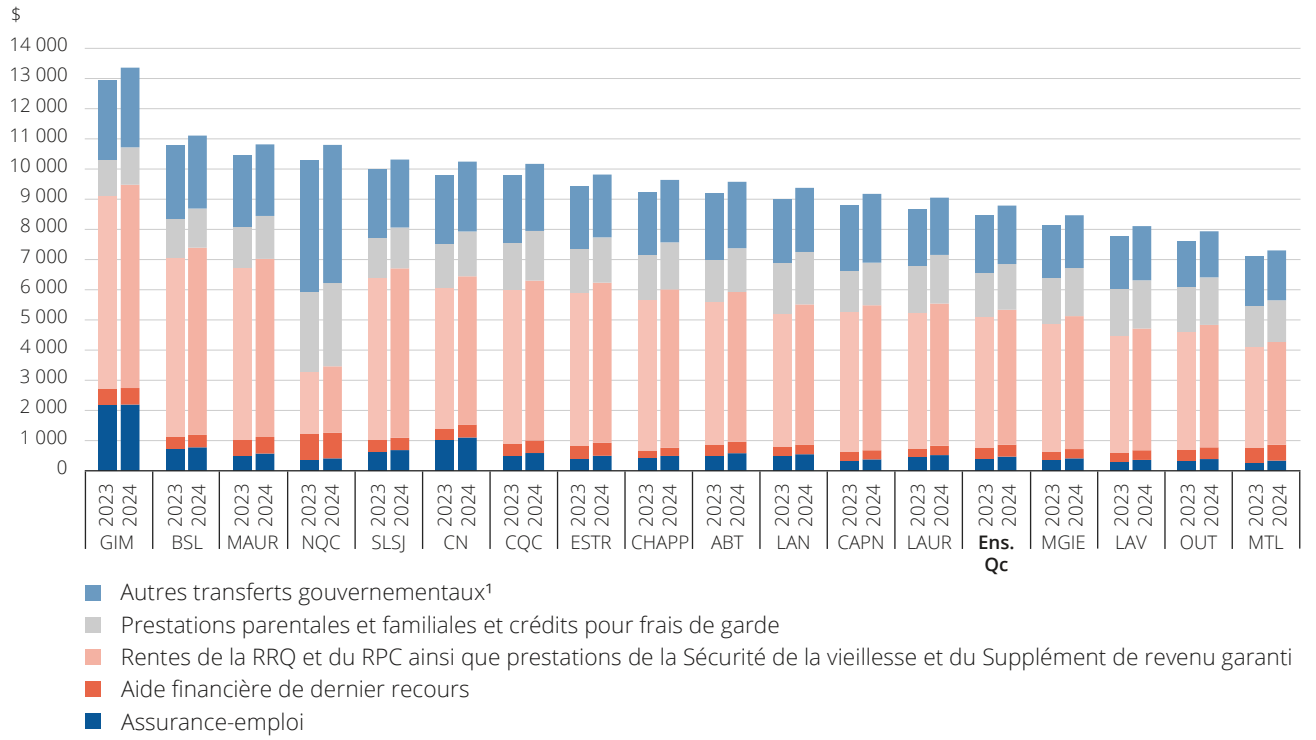
Parmi les autres grandes composantes des transferts gouvernementaux, on trouve aussi les prestations parentales et familiales, comprenant les crédits d'impôt pour frais de garde. En 2024, ces transferts se chiffraient à environ 1 500 $ par habitant, soit 17,2 % du total des transferts reçus par les résidents et résidentes du Québec, ce qui représente une hausse de 3,5 % par rapport à 2023.



Eric Santin / iStock

Figure 4.4

Transferts gouvernementaux par habitant selon le type de prestation, régions administratives et ensemble du Québec, 2023 et 2024



1. Cette catégorie comprend notamment le crédit de TPS, le crédit d'impôt solidarité, les crédits d'impôt pour le coût de la vie, les allocations pour anciens combattants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, les autres crédits d'impôt remboursables ainsi que la Prestation canadienne d'urgence (PCU) versée par l'Agence du revenu du Canada, la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCRE) et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants. Les sommes qui ont été versées en trop et qui ont dû être remboursées par les particuliers au gouvernement fédéral au titre de la PCU et de la PCRE sont soustraites de cette catégorie de revenu.

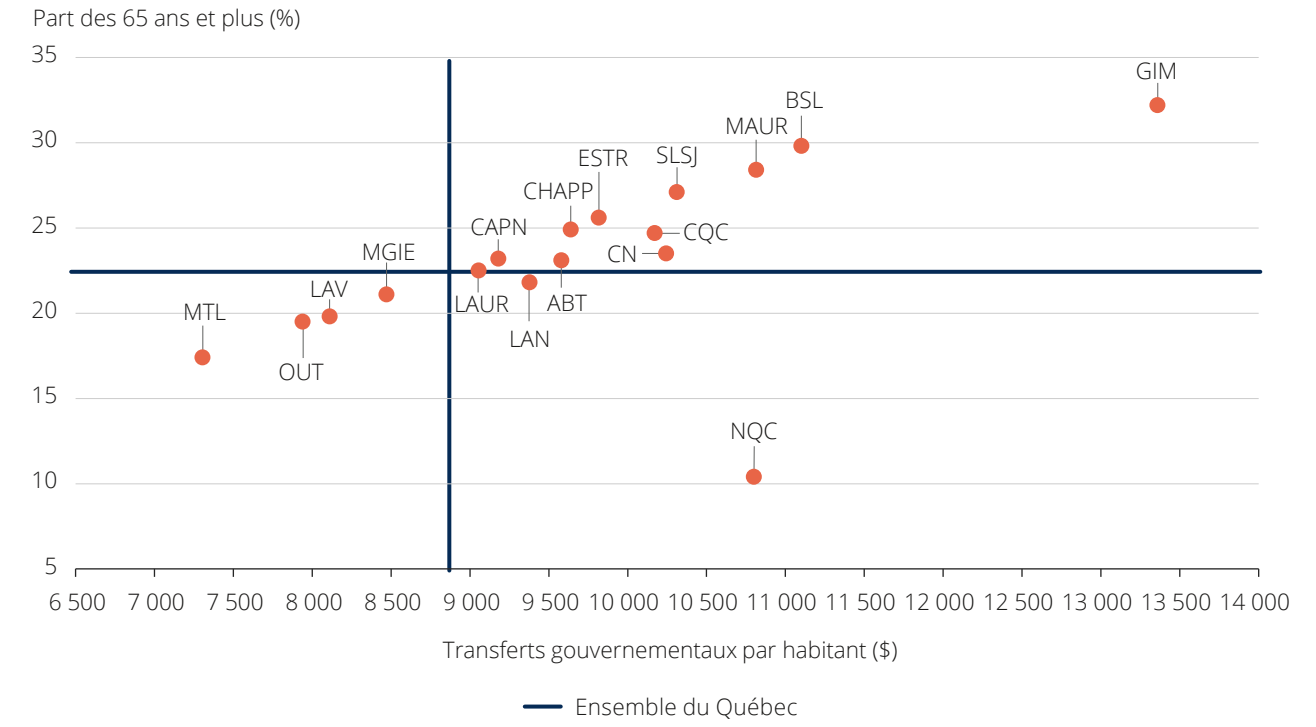
Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Étant donné l'importance relative des prestations de vieillesse et des régimes publics de retraite, il n'est donc pas étonnant de constater que ce sont les régions caractérisées par une forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qui reçoivent le plus en transferts courants des différents ordres de gouvernement. C'est le cas de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie, où plus du quart de la population était composée de personnes âgées de 65 ans et plus en 2024 (ISQ 2026a). Dans ces trois régions, la moyenne des transferts gouvernementaux a dépassé 10 800 $ par habitant, les prestations de vieillesse et les rentes des régimes publics de retraite s'élevant respectivement à 6 700 $, à 6 200 $ et à 5 900 $ du total versé.

À l'inverse, les régions où la population est relativement jeune sont celles qui tendent à recevoir le moins en transferts gouvernementaux par habitant. C'est notamment le cas de Montréal, de l'Outaouais, de Laval et de la Montérégie, où les montants perçus des différents ordres de gouvernement demeurent inférieurs à 8 500 $ par habitant en 2024. Dans l'ensemble, ces quatre régions reçoivent moins de prestations du RRQ, du RPC, de la Sécurité de la vieillesse et du SRG que la moyenne québécoise. En revanche, si les prestations parentales et familiales à Montréal sont inférieures à celles enregistrées pour l'ensemble du Québec, elles sont supérieures dans l'Outaouais, à Laval et en Montérégie.

Figure 4.5

Transferts gouvernementaux par habitant et part des personnes âgées de 65 ans et plus, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

La situation du Nord-du-Québec est, quant à elle, exceptionnelle, comme l'illustre la figure 4.5. Malgré une population relativement jeune, ses habitants ont reçu en moyenne 10 800 $ en transferts gouvernementaux en 2024. La région se place ainsi au quatrième rang des régions ayant perçu les montants les plus élevés en prestations sociales et en crédits d'impôt remboursables, derrière la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent et la Mauricie. Les principaux transferts versés au Nord-du-Québec sont l'aide gouvernementale accordée aux Autochtones ainsi que les allocations familiales et les prestations fiscales pour enfants.



Nunavik © GouvQc A.Poulin/Facing Waves

Hausse des transferts gouvernementaux dans toutes les régions en 2024

Les transferts versés aux particuliers par les administrations publiques rapportés sur le nombre d'habitants ont augmenté de 3,8 % en 2024, ce qui contraste avec la baisse de 2,9 % observée un an plus tôt. Cette hausse est attribuable principalement à l'augmentation des transferts provenant de l'administration publique fédérale, et plus particulièrement des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du SRG ainsi que des prestations d'assurance-emploi. Par ailleurs, les prestations du RRQ ont aussi contribué à cette hausse des transferts gouvernementaux, notamment sous l'effet du vieillissement de la population.

Toutes les régions du Québec ont connu une hausse des transferts gouvernementaux entre 2023 et 2024. Les régions administratives les plus touchées par cette augmentation ont été le Nord-du-Québec, les Laurentides et la Côte-Nord, qui ont enregistré une hausse de plus de 4,5 % de cette composante du revenu disponible (tableau 4.2). Il convient de souligner que la hausse observée au Nord-du-Québec s'explique principalement par une progression marquée des transferts en provenance des administrations autochtones, soit une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'année précédente. Dans le cas des Laurentides et de la Côte-Nord, l'augmentation notable des transferts gouvernementaux est en grande partie attribuable à la hausse des prestations de vieillesse et des régimes publics de retraite.

En parallèle, toutes les régions administratives du Québec ont enregistré une augmentation importante des prestations d'assurance-emploi en 2024 par rapport à 2023, ce qui a mis fin à une séquence de trois années consécutives de recul de cette composante à l'échelle québécoise. Si, à l'échelle de l'ensemble du Québec, les prestations d'assurance-emploi ont progressé de 15,2 % en 2024, Montréal et Laval se sont distinguées par des hausses nettement plus marquées pour atteindre respectivement 25,6 % et 21,6 %, soit les plus élevées de la province. À l'opposé, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ont connu des augmentations plus modérées des transferts liés à l'assurance-emploi, soit moins de 8 %. Cette augmentation s'inscrit dans un contexte de hausse du taux de chômage en 2024 par rapport à 2023, une tendance qui semble toucher plusieurs régions administratives du Québec (ISQ 2026b).



Pascal-L-Marius / iStock

Les estimations des années les plus récentes doivent être interprétées avec une certaine prudence

Les estimations sur le revenu disponible par habitant sont révisées régulièrement afin qu'y soient intégrées les données les plus complètes provenant de différentes sources (données administratives, comptes publics, etc.). Tant le numérateur (revenu disponible) que le dénominateur (estimation de la population totale) sont sujets à des révisions. Généralement, au moment de la publication des données de l'année la plus récente, les estimations des deux années précédentes sont révisées. Les estimations de l'année la plus récente sont d'ailleurs sujettes à des révisions de plus grande ampleur étant donné qu'elles reposent, en bonne partie, sur des données provisoires. Ces révisions peuvent entraîner des changements non négligeables sur les taux de croissance du revenu disponible par habitant. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution récente du revenu disponible par habitant, tant à l'échelle des régions administratives qu'à celle des MRC.

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés de données sur le revenu disponible et ses composantes, par MRC, par régions administratives, pour l'ensemble du Québec et pour le Canada, les provinces et les territoires sont accessibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème Économie/Revenu disponible.

Références

BANQUE MONDIALE, COMMISSION EUROPÉENNE, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, et ORGANISATION DES NATIONS UNIES (2013). *Système de comptabilité nationale 2008*, [En ligne], New York, 688 p. [unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/sna2008fr.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026a). *Estimations de la population des régions administratives selon l'âge et le genre, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2025*, [En ligne]. [statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-regions-administratives/tableau/estimations-population-regions-administratives-selon-age-sexe-age-median-age-moyen]. (Consulté le 19 mai 2026).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026b). *Caractéristiques du marché du travail, données annuelles, régions administratives et ensemble du Québec, 2011-2025*, [En ligne]. [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/caracteristiques-marche-travail-donnees-annuelles-regions-administratives#tri_es=8]. (Consulté le 19 mai 2026).

Concepts et définitions

Rémunération des salariés

Elle se définit comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser par une entreprise à un salarié pour le travail effectué par celui-ci durant la période comptable. La rémunération des salariés est enregistrée sur la base des droits et obligations ; elle est donc mesurée par la valeur de la rémunération en espèces ou en nature qu'un salarié est en droit de recevoir de la part de son employeur, pour le travail effectué au cours de la période concernée, que la rémunération soit payée à l'avance, au moment où le travail est effectué, ou après. Plus précisément, sont considérés dans la rémunération des salariés, les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les primes de rendement, les honoraires des directeurs et les allocations pour vacances et congés de maladie, ainsi que le solde et les indemnités militaires.

Revenu disponible

Somme de tous les revenus reçus par les résidents d'un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, le revenu disponible se compose du revenu primaire, des transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux sociétés financières, aux ISBLSM, ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale. Les transferts sociaux en nature ne sont pas considérés dans le revenu disponible.

Revenu disponible par habitant

Il correspond au revenu disponible d'un territoire donné divisé par la population totale.

Revenu mixte net

Il correspond au revenu que les entreprises non constituées en société tirent de la production de biens et de services. On l'appelle revenu mixte parce qu'il inclut à la fois le revenu imputé au facteur capital de la production ainsi que le revenu imputé au facteur travail de la production (rémunération du travail effectué par le ou les propriétaires). Le revenu mixte net correspond au revenu mixte brut moins la consommation de capital fixe.

Revenu net de la propriété

Il s'obtient en soustrayant le revenu de la propriété payé du revenu de la propriété reçu. Sont considérés dans les revenus de la propriété reçus les dividendes, les intérêts sur les obligations canadiennes, de même que les intérêts sur les dépôts en banque ou en société de fiducie. Les gains en capital y sont exclus.

Revenu primaire

Les revenus primaires sont les revenus qui échoient aux ménages du fait de leur participation aux processus de production, ou parce qu'ils possèdent les actifs nécessaires pour la production. Les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, du revenu mixte net et du revenu net de la propriété. Les revenus primaires ne comprennent pas les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale, ni les prestations versées à partir de ces régimes, les impôts courants sur le revenu, sur le patrimoine, etc., ni les autres transferts.

Transferts courants aux ISBLSM

Ils consistent en des transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ISBLSM, sous forme de cotisations, de souscriptions, de dons volontaires, etc. Ces transferts sont destinés à couvrir les coûts de la production non marchande des institutions sans but lucratif au service des ménages, ou à fournir les fonds permettant de financer les transferts courants aux ménages résidents ou non-résidents, sous forme de prestations d'assistance sociale.

Transferts courants aux non-résidents

Versements par des résidents canadiens à des non-résidents et retenues d'impôt à la source versées à l'étranger.

Transferts courants aux sociétés financières

Contributions des employeurs et des employés à un régime de retraite à cotisation déterminée ou à prestations déterminées.

Transferts courants des administrations publiques

Paiements tels que les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, les pensions de sécurité de la vieillesse, les prestations d'aide financière de dernier recours, les bourses d'études et les subventions de recherche, les prestations d'indemnisation des accidents de travail, les subventions aux peuples autochtones, les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

Transferts courants des ISBLSM

Transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ménages des ISBLSM.

Transferts courants des ménages aux administrations publiques

Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

Transferts courants des non-résidents

Pensions payées par des administrations publiques étrangères à des résidents canadiens plus les versements faits par des non-résidents à des résidents canadiens.

Transferts courants des sociétés financières

Prestations reçues d'un régime de retraite à cotisation déterminée ou à prestations déterminées.

Tableau 4.1

Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative	2019	2020	2021	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Variation 2024/2023	TCAM 2024/2019
	$						%	
Bas-Saint-Laurent	28 017	30 210	30 979	32 670	33 267	35 024	5,3	4,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	28 934	31 314	32 561	34 274	34 875	36 558	4,8	4,8
Capitale-Nationale	31 452	33 722	34 806	36 820	37 597	39 597	5,3	4,7
Mauricie	27 603	30 031	30 970	32 738	33 527	35 148	4,8	5,0
Estrie[1]	29 628	32 105	32 996	35 089	36 078	38 047	5,5	5,1
Montréal	31 304	33 803	35 133	37 002	37 635	39 061	3,8	4,5
Outaouais	28 553	30 986	32 000	33 457	34 310	36 408	6,1	5,0
Abitibi-Témiscamingue	31 064	33 056	34 425	36 108	37 139	38 890	4,7	4,6
Côte-Nord	30 428	32 923	33 971	35 842	37 117	39 160	5,5	5,2
Nord-du-Québec	28 497	31 570	31 764	32 809	34 159	35 232	3,1	4,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	28 820	31 104	32 245	33 791	34 450	36 186	5,0	4,7
Chaudière-Appalaches[1]	29 838	32 073	33 144	35 008	35 630	37 665	5,7	4,8
Laval	29 948	32 441	33 135	35 251	36 083	37 717	4,5	4,7
Lanaudière	29 519	31 868	32 815	34 590	35 375	37 112	4,9	4,7
Laurentides	31 187	33 620	34 832	36 813	37 956	40 128	5,7	5,2
Montérégie	31 745	34 059	35 191	37 183	37 934	39 798	4,9	4,6
Centre-du-Québec	28 270	30 696	31 432	33 313	34 068	35 822	5,1	4,8
Ensemble du Québec	**30 492**	**32 883**	**33 975**	**35 862**	**36 646**	**38 426**	**4,9**	**4,7**

1. À partir de 2022, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Tableau 4.2

Transferts courants reçus des administrations publiques par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative	2019	2020	2021	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Variation 2024/2023	TCAM 2024/2019
	$						%	
Bas-Saint-Laurent	8 677	10 864	10 345	10 935	10 769	11 111	3,2	5,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	8 055	10 344	9 750	10 191	9 991	10 312	3,2	5,1
Capitale-Nationale	7 163	9 487	8 777	9 014	8 809	9 180	4,2	5,1
Mauricie	8 408	10 861	10 209	10 558	10 461	10 814	3,4	5,2
Estrie[1]	7 667	10 124	9 210	9 583	9 427	9 817	4,1	5,1
Montréal	6 157	9 001	7 929	7 540	7 090	7 305	3,0	3,5
Outaouais	6 296	8 466	7 810	7 838	7 626	7 939	4,1	4,7
Abitibi-Témiscamingue	7 456	9 664	8 944	9 371	9 192	9 580	4,2	5,1
Côte-Nord	7 773	10 057	9 719	9 960	9 797	10 244	4,6	5,7
Nord-du-Québec	7 896	10 630	9 911	9 843	10 295	10 800	4,9	6,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10 687	12 934	12 624	13 226	12 959	13 360	3,1	4,6
Chaudière-Appalaches[1]	7 388	9 708	8 909	9 373	9 242	9 639	4,3	5,5
Laval	6 355	9 384	8 322	8 057	7 773	8 110	4,3	5,0
Lanaudière	7 260	9 914	9 038	9 156	8 991	9 378	4,3	5,3
Laurentides	6 999	9 776	8 798	8 845	8 650	9 054	4,7	5,3
Montérégie	6 611	9 071	8 199	8 358	8 141	8 470	4,0	5,1
Centre-du-Québec	7 797	10 290	9 462	9 903	9 795	10 171	3,8	5,5
Ensemble du Québec	**6 952**	**9 519**	**8 653**	**8 723**	**8 469**	**8 789**	**3,8**	**4,8**

1. À partir de 2022, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

5 Valeur foncière des résidences unifamiliales et des copropriétés



Jonathan / Adobe Stock

Patricia Beauregard-Desjardins, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Cette section présente l'évolution de la valeur foncière moyenne uniformisée des résidences unifamiliales et des copropriétés dans les 17 régions administratives du Québec, en distinguant les dynamiques propres à chaque type d'immeuble et les écarts régionaux. Les données proviennent des sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités, colligés annuellement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'analyse porte à la fois sur les tendances récentes et sur l'évolution observée au cours des dix dernières années, soit de 2016 à 2026.

Les résidences unifamiliales et les copropriétés valent 70 % de plus qu'il y a dix ans

L'évolution de la valeur foncière résidentielle au cours des 10 dernières années s'inscrit dans un contexte de transformations marquées du marché immobilier, particulièrement depuis la pandémie. Dans l'ensemble, la valeur foncière moyenne s'est accrue, de 2016 à 2026, selon un taux de croissance annuel moyen de 6,6 % pour les résidences unifamiliales et de 5,6 % pour les copropriétés. Elle est passée respectivement de 263 529 $ à 499 250 $ pour les résidences unifamiliales, et de 264 234 $ à 453 725 $ pour les copropriétés (figure 5.1 ; tableaux 5.1 et 5.2).

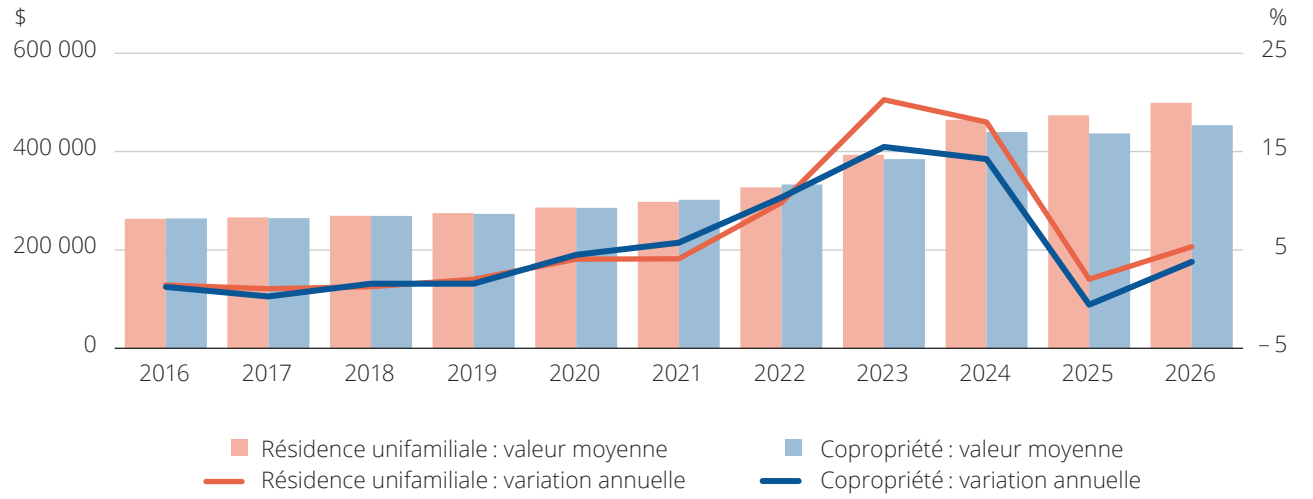
De 2016 à 2021, la valeur de ces deux types d'habitation a augmenté de façon graduelle, suivant un rythme de lent à modéré. Les variations annuelles ont oscillé, pour les résidences unifamiliales, entre 1,1 % en 2017 et 4,1 % en 2020 et 2021, tandis que pour les copropriétés, elles s'étendaient de 0,3 % en 2017 à 5,7 % en 2021.

La pandémie marque toutefois un tournant, les valeurs foncières ayant bondi de façon notable durant cette période. À partir de l'exercice financier de 2022, qui correspond à la valeur du marché au 1er juillet 2020, la hausse de la valeur des propriétés résidentielles s'est fortement accélérée. La croissance a culminé lors de l'exercice financier de 2023, avec des hausses annuelles records depuis 2006 de 20,3 % pour les unifamiliales et de 15,5 % pour les copropriétés. Entre les exercices financiers de 2022 à 2024, la valeur des résidences unifamiliales a connu une croissance plus rapide que les copropriétés, et a même dépassé la valeur moyenne de celle des copropriétés d'environ 5,0 %.

Enfin, au cours des exercices 2025 et 2026, la croissance de la valeur des résidences unifamiliales a ralenti pour revenir à un rythme comparable à celui observé avant la pandémie, tandis que les copropriétés ont connu une baisse en 2025, suivie d'une progression modérée en 2026 (figure 5.1). Cette évolution peut s'expliquer principalement par la hausse rapide des taux d'intérêt, qui a réduit la capacité d'emprunt des ménages et a freiné la demande (SCHL 2023). Le marché a ainsi amorcé une phase de normalisation, après les augmentations élevées provoquées par l'effet de la pandémie (APCIQ 2024).

Figure 5.1

Valeur moyenne et variation annuelle des résidences unifamiliales et des copropriétés, ensemble du Québec, exercices financiers 2016 à 2026 des municipalités



Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Note méthodologique

La valeur foncière des propriétés sert de base aux fins d'imposition foncière pour les municipalités. Elle est aussi utilisée comme base pour la taxation scolaire. La valeur immobilière des propriétés se compose de la valeur du terrain et de celle du bâtiment[1].

Les valeurs foncières uniformisées[2] pour l'exercice financier d'une municipalité donnée reflètent le niveau général des valeurs établies selon les conditions du marché immobilier telles qu'elles existaient 18 mois avant le début de l'exercice financier des municipalités. Par exemple, les valeurs foncières uniformisées de l'exercice financier de 2026 représentent globalement la valeur au marché des propriétés au 1er juillet 2024, tandis que celles de l'exercice financier de 2025 correspondent à la valeur au marché au 1er juillet 2023.

Seule la valeur imposable des immeubles a été prise en compte dans le calcul de la valeur moyenne des résidences unifamiliales et des copropriétés.

Par ailleurs, les villages nordiques et cris, le village naskapi ainsi que les réserves indiennes et les établissements indiens ne sont pas pris en compte dans les données régionales et provinciales. Ces localités n'ont pas à produire de rôle d'évaluation foncière étant donné qu'elles ne sont pas assujetties à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

1. Correspond à la valeur attribuée aux bâtiments compris dans l'unité d'évaluation. Ces bâtiments sont composés du bâtiment principal, de leurs dépendances, de leurs accessoires, de leurs équipements et des améliorations érigées ou incorporées au terrain.
2. Voir la section Concepts et définitions à la fin du chapitre, pour la définition de la valeur foncière uniformisée.

Une croissance marquée de la valeur des résidences unifamiliales en Estrie et en périphérie des grands centres

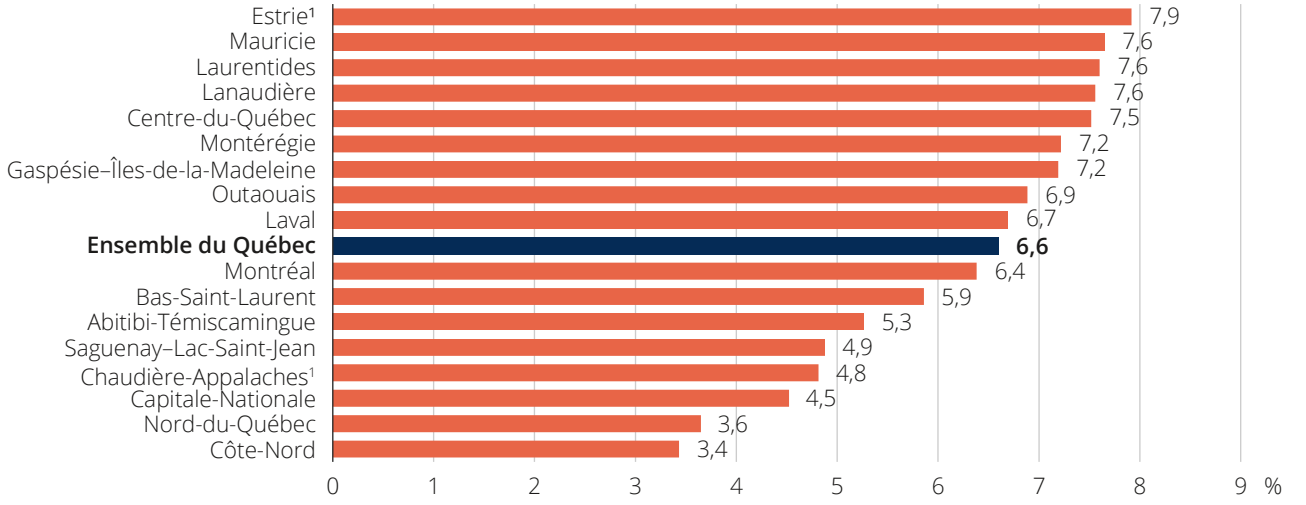
Entre l'exercice financier de 2016 et celui de 2026, l'Estrie a enregistré la croissance annuelle moyenne la plus élevée ; la valeur des résidences unifamiliales y a doublé et le taux de croissance annuel moyen a atteint 7,9 % (figure 5.2). Les régions affichant les plus fortes croissances annuelles moyennes se situent majoritairement en périphérie des grands centres urbains, en particulier dans les couronnes métropolitaines, notamment dans les Laurentides, dans Lanaudière, en Montérégie, en Outaouais et à Laval, où la croissance a été plus élevée que dans l'ensemble du Québec. Par ailleurs, certaines régions plus ou moins éloignées présentent également des hausses supérieures à l'ensemble du Québec, telles que la Mauricie, le Centre-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Cela indique un déplacement de la pression immobilière hors des grands centres.

Parallèlement, dans plusieurs régions éloignées des grands centres telles que la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, le taux de croissance annuel moyen demeure inférieur à celui de l'ensemble du Québec et se situe sous le seuil des 5,0 %. Tout comme ces régions, Chaudière-Appalaches et la Capitale-Nationale affichent des taux de croissance plus modérés, soit de respectivement 4,8 % et 4,5 %.

La croissance de la valeur foncière moyenne des résidences familiales durant les dix dernières années a été généralement plus visible dans les régions caractérisées par un accroissement rapide de la densité de leur population, telles que les Laurentides, Lanaudière, l'Estrie, la Montérégie et l'Outaouais, comme le montre la figure 5.3. À l'inverse, la valeur des résidences unifamiliales s'est accrue moins fortement dans plusieurs régions plus éloignées des grands centres urbains. Dans ces régions, la densité de la population a faiblement augmenté, voire diminué dans l'un des cas. Les régions de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent sont dans cette situation.

Figure 5.2

Taux de croissance annuel moyen des résidences unifamiliales, régions administratives[1] et ensemble du Québec, exercices financiers 2016 et 2026 des municipalités



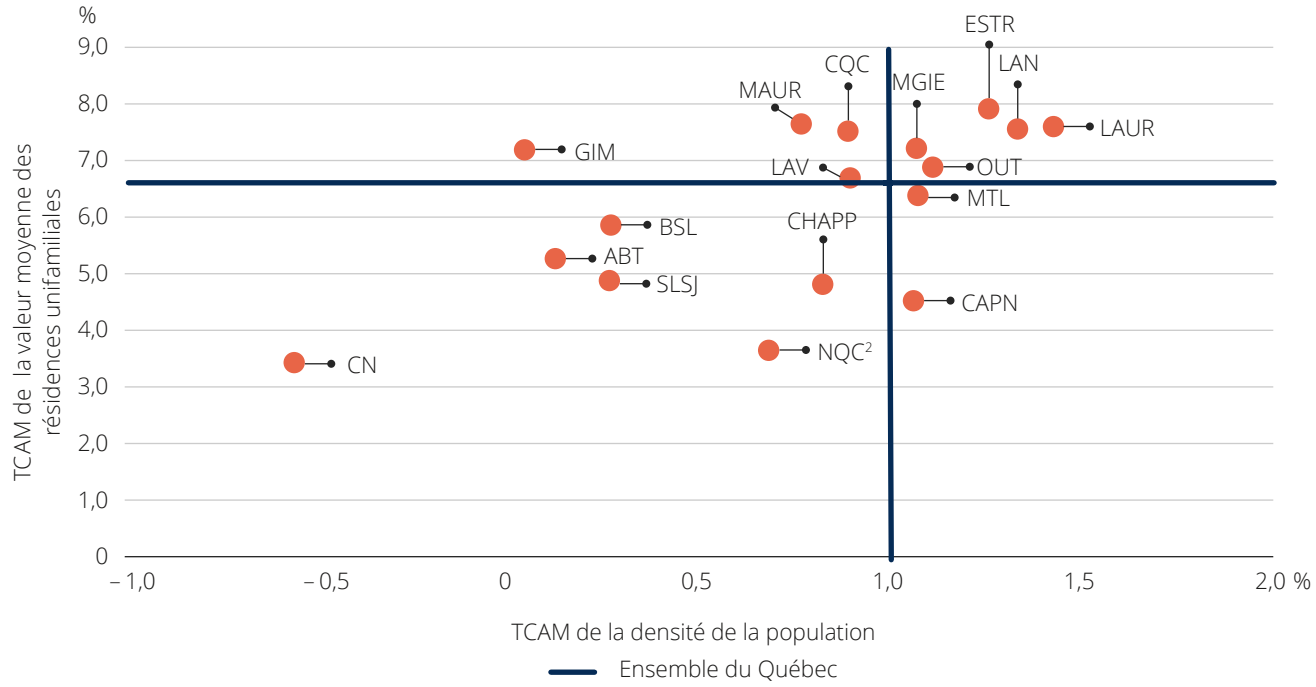
1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 5.3

Croissance annuelle moyenne de la densité de la population entre 2014 et 2024 et évolution de la valeur moyenne des résidences unifamiliales, exercices financiers 2016 et 2026 des municipalités, régions administratives[1] et ensemble du Québec

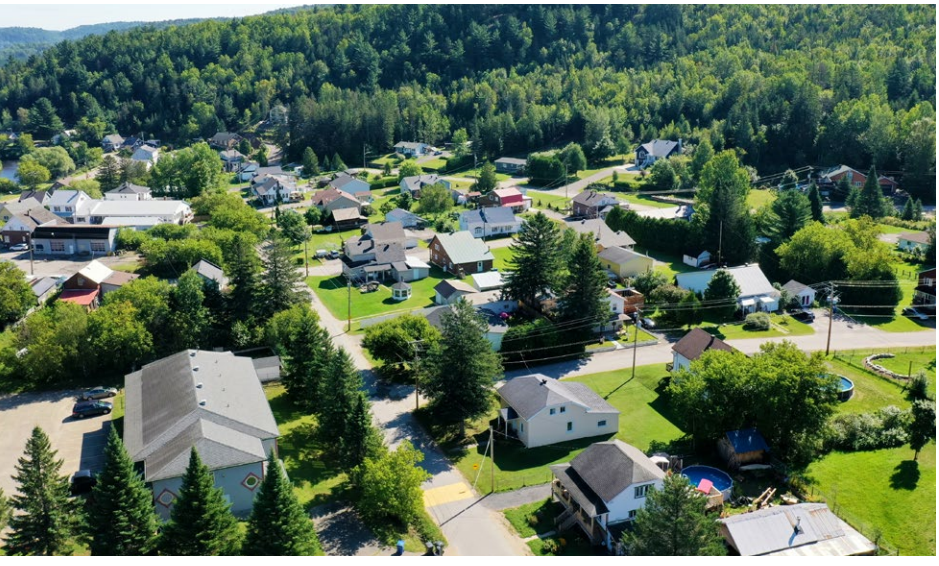


1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.
2. Les données du Nord-du-Québec exclues celles des MRC de l'Administration régionale Kativik et d'Eeyou Istchee.

Sources : Valeur moyenne des résidences unifamiliale : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Population : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026).

Superficie : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs.



hstiver / iStock



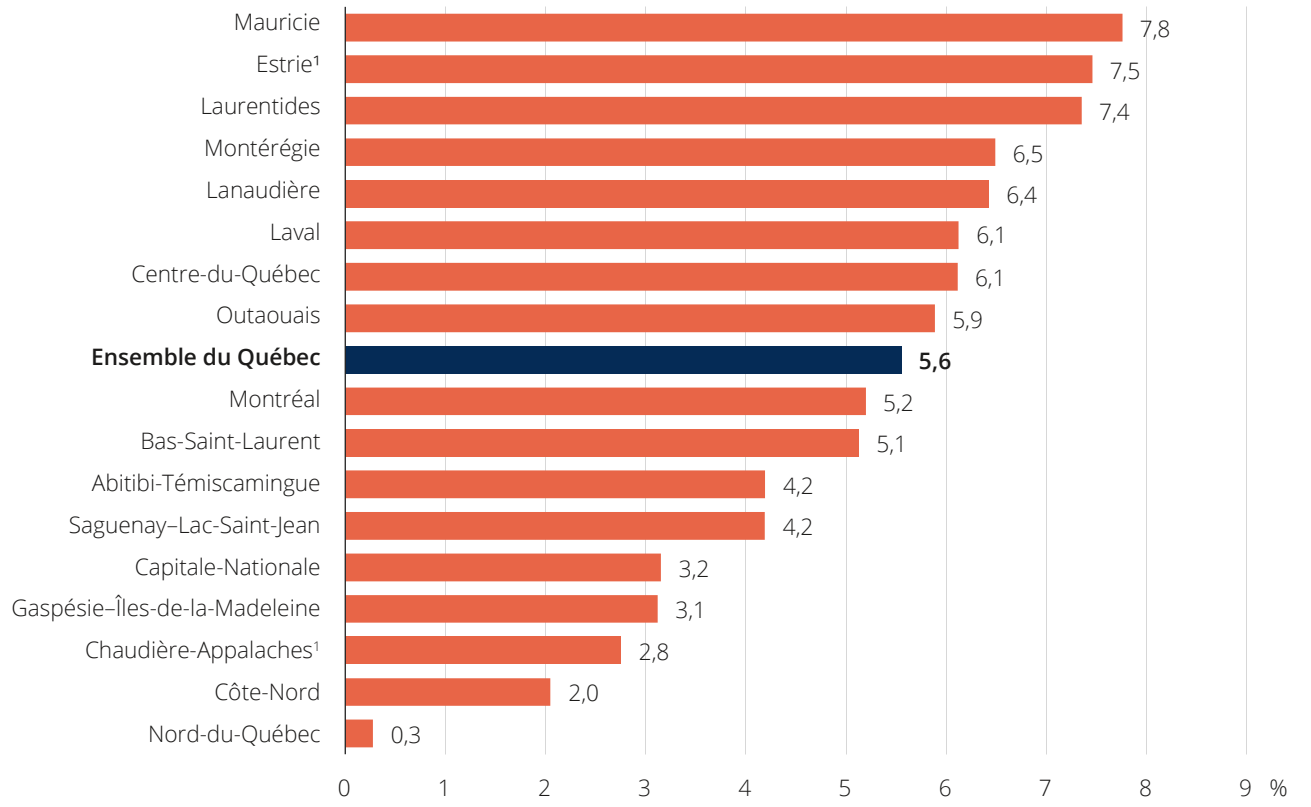
georgeclerk / iStock

Hausse de la valeur moyenne des copropriétés dans les régions

Entre les exercices financiers de 2016 et de 2026, la valeur moyenne des copropriétés au Québec a augmenté selon un taux annuel moyen de 5,6 %. À l'échelle régionale, huit régions présentent un taux de croissance annuel moyen supérieur à celui observé pour l'ensemble du Québec, dont trois ont un taux annuel moyen supérieur à 7,3 % : la Mauricie, l'Estrie et les Laurentides (figure 5.4 et tableau 5.2). En revanche, dans les neuf régions dont la croissance de la valeur moyenne des copropriétés a été plus lente que dans l'ensemble du Québec, trois affichent un taux en deçà du 3,0 % : le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et Chaudière-Appalaches. La majorité des régions qui sont sous le taux de croissance observé au Québec sont des régions éloignées des grands centres urbains, à l'exception de Montréal, de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Figure 5.4

Taux de croissance annuel moyen des copropriétés, régions administratives[1] et ensemble du Québec, exercices financiers 2016 et 2026 des municipalités



1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Variation de la valeur moyenne des résidences unifamiliales entre 2025 et 2026

La hausse de la valeur moyenne des résidences unifamiliales observée entre l'exercice financier de 2026 et celui de 2025 est visible dans l'ensemble des 17 régions administratives du Québec (tableau 5.1). Les résultats révèlent une hausse de la valeur moyenne variant de 2,0 % (à Montréal) à 10,7 % (dans le Bas-Saint-Laurent). Outre le Bas-Saint-Laurent, les régions de la Mauricie, de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine figurent parmi celles qui ont enregistré les plus fortes augmentations au cours de la dernière année. En contrepartie, la progression de la valeur des résidences unifamiliales s'est révélée moins grande dans certaines régions, et ce, indépendamment du niveau d'accroissement de la population. C'est notamment le cas à Montréal, à Laval, en Abitibi-Témiscamingue, en Montérégie, dans les Laurentides et en l'Outaouais. Notons que parmi les six régions ayant affiché les plus faibles progressions de la valeur moyenne des résidences unifamiliales entre les exercices financiers 2025 et 2026, l'Abitibi-Témiscamingue est la seule qui est éloignée des grands centres urbains. Par ailleurs, trois de ces régions figuraient parmi celles ayant enregistré les plus fortes croissances entre les exercices financiers 2022 et 2023, ce qui correspondait aux valeurs de marché observées entre le 1er juillet 2020 et le 1er juillet 2021.

Variation de la valeur moyenne des copropriétés entre 2025 et 2026

La croissance de la valeur moyenne des copropriétés, entre l'exercice financier de 2025 et celui de 2026 pour l'ensemble du Québec, est de nouveau en augmentation (3,8 %) après une variation en décroissance entre 2024 et 2025 (– 0,6 %) (tableau 5.2). En Mauricie, dans le Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord, le taux de croissance de la valeur des copropriétés dépasse les 9,0 %. Dans les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de Montréal et de Laval, où l'augmentation est moins forte, la variation de la valeur moyenne des copropriétés est tout de même passée de 1,0 % à 3,1 %.

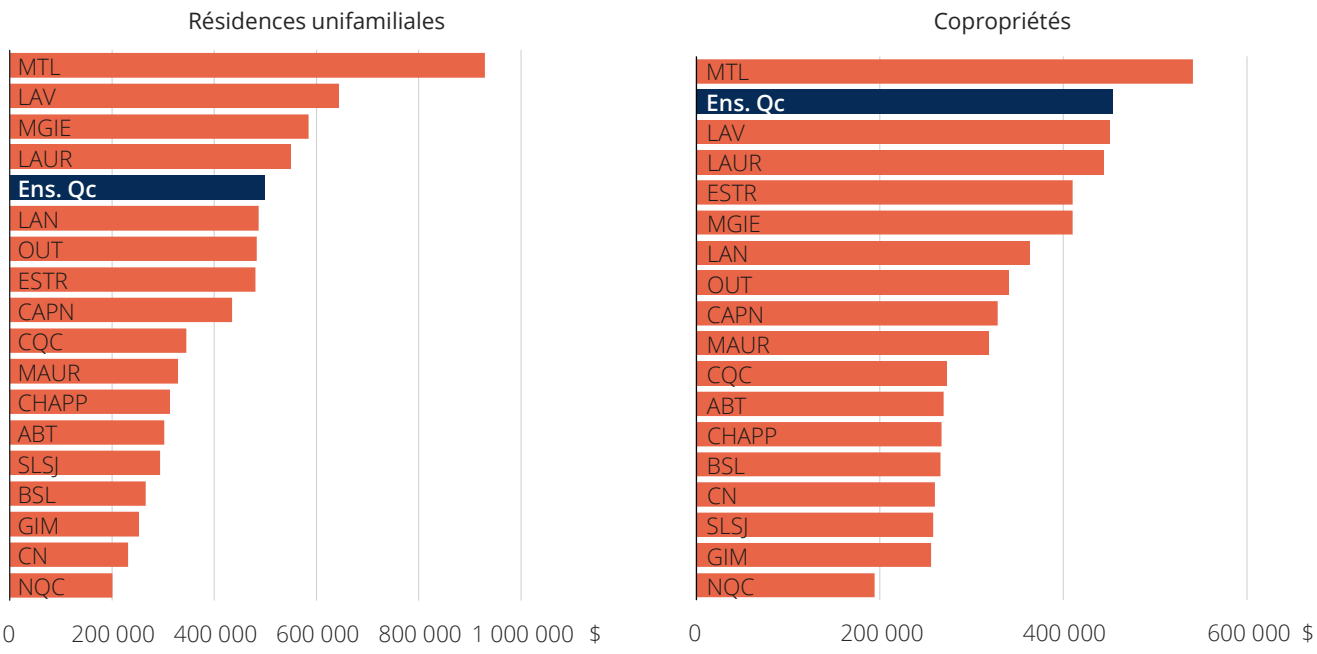


Montréal en tête pour la valeur moyenne des résidences unifamiliales et des copropriétés

Selon l'exercice financier de 2026 des municipalités du Québec, la valeur moyenne des résidences unifamiliales québécoises s'établit à près d'un demi-million de dollars, soit 499 250 $. La région de Montréal arrive largement en tête, avec une valeur de 929 304 $ en moyenne, ce qui représente 18 016 $ de plus que lors de l'exercice précédent et 428 771 $ de plus que lors de l'exercice de 2016. En plus de Montréal, seules trois régions présentent une valeur moyenne des résidences unifamiliales supérieure à celle de l'ensemble du Québec, soit Laval (643 763 $), la Montérégie (584 261 $) et les Laurentides (548 897 $) (figure 5.5). Ces régions administratives sont aussi celles qui présentent les plus fortes densités de population au kilomètre carré en 2025, à part les Laurentides (Montréal : 4 349,5 hab./km^2 ; Laval : 1 861,1 hab./km^2, Montérégie : 170,9 hab./km^2)[1]. En outre, les régions de Montréal, de la Montérégie et des Laurentides font partie des régions où le revenu disponible par habitant était le plus élevé au Québec en 2024[2].

Figure 5.5

Valeur moyenne des résidences unifamiliales et des copropriétés, régions administratives[1] et ensemble du Québec, exercice financier 2026 des municipalités



1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

1. Les superficies terrestres sont calculées par l'Institut de la statistique du Québec (selon la projection conique équivalente d'Albers pour le Québec) à partir de la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) de 2025 et du Système sur les découpages administratifs (SDA) de juillet 2025 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).
2. Voir le chapitre 4, Revenu disponible par habitant.

Les régions éloignées des grands centres urbains et les moins populeuses enregistrent les valeurs foncières les plus faibles de la province pour les résidences unifamiliales. C'est notamment ce qu'on observe dans les régions du Nord-du-Québec (201 119 $), de la Côte-Nord (231 459 $), de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (252 642 $) et du Bas-Saint-Laurent (266 191 $).

En ce qui concerne la valeur moyenne des copropriétés selon l'exercice financier de 2026, seule la région de Montréal (541 369 $) se situe au-dessus de la moyenne de l'ensemble du Québec (453 725 $), comme l'illustre la figure 5.5. Laval et les Laurentides suivent, avec des valeurs moyennes de 451 109 $ et de 444 421 $ respectivement. À l'autre bout du spectre, trois régions présentent des valeurs moyennes de moins de 260 000 $ pour les copropriétés. Ce sont des régions éloignées des grands centres et peu densément peuplées, soit le Nord-du-Québec, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ces régions se caractérisent en outre par un revenu disponible par habitant nettement inférieur à celui enregistré à l'échelle québécoise.

Dans l'ensemble du Québec, tout comme dans la plupart des régions, la valeur moyenne des résidences unifamiliales est plus élevée que celle des copropriétés. Certaines régions font exception et ont des résidences unifamiliales plus abordables que les copropriétés. C'est notamment le cas de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord. Dans cette dernière région, l'écart est particulièrement marqué ; il dépasse 25 000 $. Cet écart s'est toutefois réduit depuis l'exercice de 2025, alors qu'il excédait 50 000 $ lors de l'exercice de 2024. Il est à souligner que sur la Côte-Nord, les immeubles en copropriété sont marginaux, puisqu'ils comptent pour moins de 1 % du parc immobilier résidentiel[3] de la région (Institut de la statistique du Québec 2026).

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés de données sur les valeurs foncières à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC), des régions administratives et de l'ensemble du Québec sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème *Valeur foncière*. On y trouve des données sur le nombre d'unités d'évaluation, sur la valeur imposable moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel et sur la répartition de l'évaluation foncière uniformisée selon l'utilisation des immeubles.

Références

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES COURTIERS IMMOBILIERS DU QUÉBEC (APCIQ) (2024). *Marché immobilier : une année 2023 caractérisée par un atterrissage en douceur malgré la hausse des taux d'intérêt*, [En ligne], [Marché immobilier : une année 2023 caractérisée par un atterrissage en douceur malgré la hausse des taux d'intérêt — APCIQ — Site web] (Consulté le 11 mai 2026).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Nombre d'unités d'évaluation et valeur moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel, régions administratives et ensemble du Québec, exercices financiers 1999 à 2026*, [En ligne], [Nombre d'unités d'évaluation[1] et valeur imposable moyenne uniformisée[2] par type d'immeuble résidentiel, régions administratives et ensemble du Québec[3], exercices financiers 1999 à 2026] (Consulté le 5 mai 2026).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2023). *Hausse des taux d'intérêt et les impacts pour les propriétaires*, [En ligne], [Impact des taux d'intérêt et abordabilité du logement | SCHL] (Consulté le 11 mai 2026).

3. Celui-ci comprend, en plus des résidences unifamiliales et des copropriétés, les immeubles de deux logements et plus, les chalets et les maisons de villégiature, les habitations en commun, les maisons mobiles et roulottes et les autres immeubles résidentiels (Institut de la statistique du Québec 2026).

Concepts et définitions

Copropriété

La copropriété divise d'un immeuble, ou condominium, existe lorsque plusieurs personnes ont, ensemble et concurremment, le droit de propriété d'un bien et que ce droit se répartit entre les copropriétaires par fractions comprenant chacune une partie privative, matériellement divisée, et une quote-part des parties communes.

Résidence unifamiliale

La résidence unifamiliale correspond à toute unité d'évaluation qui est constituée par une résidence d'un seul logement, à l'exclusion faite des copropriétés résidentielles et des maisons mobiles. Sont également exclus les chalets et maisons de villégiature.

Valeur foncière uniformisée

Elle représente la valeur des terrains et des bâtiments inscrite au rôle d'évaluation multipliée par le facteur comparatif établi pour chacun des exercices financiers des municipalités. Les valeurs foncières sont uniformisées afin de rendre comparables les valeurs inscrites au rôle triennal d'évaluation, lequel n'est pas déposé la même année par l'ensemble des municipalités québécoises. Le facteur comparatif est l'inverse de la proportion médiane du rôle. Cette dernière est établie après le dépôt du rôle triennal, et elle est constituée par la donnée médiane d'une distribution de proportions individuelles mettant en relation le prix de vente des propriétés ayant fait l'objet de transaction et leur évaluation inscrite au rôle.

Valeur moyenne des copropriétés

Elle est obtenue en divisant la valeur totale imposable des copropriétés par le nombre de copropriétés imposables.

Valeur moyenne des résidences unifamiliales

Elle est obtenue en divisant la valeur totale imposable des résidences unifamiliales par le nombre de résidences unifamiliales imposables.

Tableau 5.1

Valeur moyenne des résidences unifamiliales, régions administratives[1] et ensemble du Québec, exercices financiers 2016 à 2026 des municipalités

Région administrative	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Variation 2026/2025	TCAM 2026/2016
	$											%	
Bas-Saint-Laurent	150 606	153 180	154 482	156 786	158 049	160 782	167 042	188 631	222 185	240 377	266 191	10,7	5,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	182 493	182 971	182 784	184 260	185 328	188 206	195 161	210 306	243 516	269 574	293 884	9,0	4,9
Capitale-Nationale	279 553	281 490	284 448	285 641	285 904	290 168	300 953	329 645	373 021	401 973	435 090	8,2	4,5
Mauricie	157 645	159 879	160 561	164 079	167 657	170 422	180 980	213 549	267 997	298 505	329 452	10,4	7,6
Estrie[1]	224 460	227 529	231 830	235 801	241 025	251 121	272 147	334 812	423 828	447 794	480 834	7,4	7,9
Montréal	500 533	510 360	516 985	534 129	601 135	639 098	713 511	839 883	925 599	911 288	929 304	2,0	6,4
Outaouais	248 162	249 722	248 166	251 982	258 614	266 634	295 935	382 725	458 551	460 258	482 983	4,9	6,9
Abitibi-Témiscamingue	181 021	187 569	192 573	196 129	202 695	213 471	224 320	247 288	279 058	289 142	302 480	4,6	5,3
Côte-Nord	165 177	163 472	159 780	158 433	158 193	156 149	160 548	172 431	192 663	211 383	231 459	9,5	3,4
Nord-du-Québec	140 544	140 128	146 765	145 368	153 051	154 340	161 022	167 683	184 579	188 855	201 119	6,5	3,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	126 168	126 947	127 341	129 698	133 593	139 863	147 771	169 772	208 628	232 050	252 642	8,9	7,2
Chaudière-Appalaches[1]	195 749	199 703	200 420	202 376	204 356	208 331	214 632	238 163	270 717	288 676	313 293	8,5	4,8
Laval	336 805	337 584	345 399	358 286	366 541	388 959	441 004	523 087	627 295	622 262	643 763	3,5	6,7
Lanaudière	235 005	235 830	238 861	243 244	251 072	259 835	289 749	369 373	453 484	461 565	486 964	5,5	7,6
Laurentides	263 824	265 721	269 875	273 544	281 394	291 768	326 302	416 920	512 737	523 702	548 897	4,8	7,6
Montérégie	291 050	293 914	299 425	307 470	318 784	334 817	378 077	471 483	563 238	558 156	584 261	4,7	7,2
Centre-du-Québec	167 477	172 218	178 209	180 467	185 215	191 312	204 153	238 848	290 957	318 599	345 766	8,5	7,5
Ensemble du Québec	**263 529**	**266 316**	**269 697**	**275 148**	**286 344**	**298 070**	**327 317**	**393 695**	**464 561**	**474 001**	**499 250**	**5,3**	**6,6**

1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 5.2

Valeur moyenne des copropriétés, régions administratives[1] et ensemble du Québec, exercices financiers 2016 à 2026 des municipalités

Région administrative	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Variation 2026/2025	TCAM 2026/2016
	$											%	
Bas-Saint-Laurent	161 401	163 253	162 247	165 729	163 413	165 240	171 502	191 900	229 987	243 161	266 203	9,5	5,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	171 275	171 597	170 817	166 448	167 369	169 148	177 486	188 853	219 660	237 250	258 176	8,8	4,2
Capitale-Nationale	240 988	242 521	244 955	235 247	235 147	238 985	240 557	263 931	295 252	301 847	328 621	8,9	3,2
Mauricie	151 103	157 194	154 756	160 889	164 087	167 287	184 179	217 369	282 291	288 028	318 992	10,8	7,8
Estrie[1]	199 841	201 395	208 186	209 509	212 594	221 942	233 089	289 991	371 781	393 093	410 285	4,4	7,5
Montréal	326 167	326 010	331 019	342 830	364 877	389 559	438 119	488 448	538 905	530 906	541 369	2,0	5,2
Outaouais	192 198	192 811	181 470	184 967	189 631	194 378	219 397	285 568	328 317	325 857	340 554	4,5	5,9
Abitibi-Témiscamingue	178 717	185 149	190 036	189 125	197 040	208 678	209 718	231 218	255 956	259 468	269 465	3,9	4,2
Côte-Nord	212 298	207 395	200 671	205 588	203 626	197 995	208 165	222 722	247 618	238 154	260 020	9,2	2,0
Nord-du-Québec	189 074	190 100	199 510	174 470	179 704	177 959	179 704	186 893	212 051	186 874	194 349	4,0	0,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	188 289	183 858	181 812	182 853	180 971	182 559	189 741	214 744	224 441	253 448	255 970	1,0	3,1
Chaudière-Appalaches[1]	203 805	202 398	202 461	203 231	198 662	203 770	209 320	217 697	245 391	256 027	267 373	4,4	2,8
Laval	249 011	249 705	259 342	255 768	267 329	285 591	310 308	370 979	445 048	437 365	451 109	3,1	6,1
Lanaudière	195 194	195 290	199 572	201 114	205 501	211 898	229 988	288 239	350 262	346 773	363 959	5,0	6,4
Laurentides	218 598	218 114	224 098	226 994	232 934	242 848	266 943	339 106	415 005	429 283	444 421	3,5	7,4
Montérégie	218 680	220 482	225 389	224 609	231 590	245 121	269 900	334 204	397 944	389 110	410 079	5,4	6,5
Centre-du-Québec	150 511	154 519	157 432	160 506	165 214	168 530	179 679	207 856	236 796	252 748	272 452	7,8	6,1
Ensemble du Québec	**264 234**	**264 958**	**269 114**	**273 334**	**285 663**	**302 036**	**333 227**	**384 798**	**439 620**	**437 171**	**453 725**	**3,8**	**5,6**

1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

6 Hébergement touristique



Lanaudière © GouvQc Andy Austin

Ariane Vézina, avec la collaboration de Laurent O'Connor-Blanchard, direction des statistiques sectorielles et du développement durable

La présente analyse propose un portrait récent de la performance de l'hébergement touristique dans les régions touristiques du Québec. Elle met principalement l'accent sur l'évolution observée au cours de la dernière année, tout en offrant, lorsque pertinent, un éclairage sur les tendances des cinq dernières années. Elle s'appuie sur les résultats de l'*Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*, menée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) depuis 1983. On s'intéresse plus précisément à l'évolution du nombre d'unités de location disponibles et louées, du taux d'occupation, du revenu brut de location ainsi que du prix moyen par unité louée des résidences de tourisme et des établissements hôteliers. En complément, un survol des emplacements de terrain de camping et de prêts-à-camper disponibles et loués, ainsi que de leur taux d'occupation est proposé. Ces résultats sont issus de l'*Enquête sur la fréquentation des terrains de camping du Québec*, réalisée par l'ISQ au cours de la période estivale de 2025.



diegograndi / iStock

En 2025, le nombre d'établissements d'hébergement visés par l'enquête s'établit à 2 392 dans l'ensemble du Québec (tableau 6.1). Près des trois quarts sont des établissements hôteliers[1] (1 764), alors que les résidences de tourisme constituent le quart restant (628). Entre 2024 et 2025, la population cible a enregistré une augmentation de 50 établissements d'hébergement, soit une hausse de 30 établissements hôteliers et de 20 résidences de tourisme. Cette hausse fait suite à deux augmentations plus prononcées enregistrées en 2023 et 2024 (+ 158 et + 389 établissements d'hébergement respectivement) et concerne principalement les établissements d'hébergement de petite taille (de 4 à 39 unités)[2] (données non présentées).

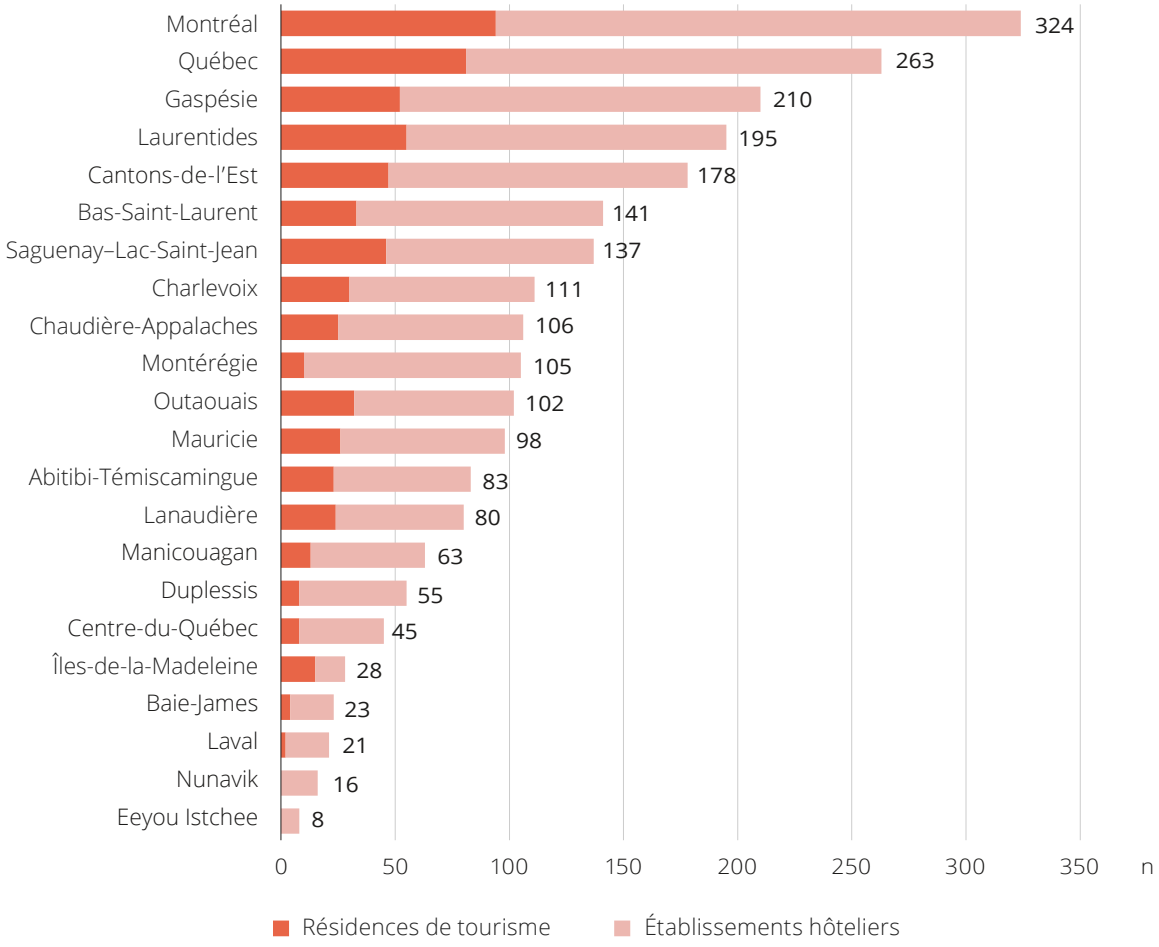
L'entrée en vigueur de la *Loi sur l'hébergement touristique* (loi nº 100)[3] en septembre 2022, suivie du renforcement de son application par la *Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal* (L.Q. 2023, C. 16) à compter de 2023, a contribué à l'évolution du nombre d'établissements d'hébergement enregistrés auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ).

À l'échelle infraprovinciale, les régions les plus représentées en 2025 en nombre d'établissements d'hébergement restent inchangées par rapport à l'année précédente. Il s'agit toujours de Montréal (324), de Québec (263), de la Gaspésie (210), des Laurentides (195) et des Cantons-de-l'Est (178) (figure 6.1).

1. Voir la section Concepts et définitions à la fin de ce chapitre.
2. En 2025, sur les 50 établissements supplémentaires, 46 sont des établissements de petite taille (4-39 unités).
3. L'adoption de cette loi vise un meilleur encadrement de la location touristique à court terme. Les modalités d'enregistrement auprès de la CITQ sont légèrement différentes afin d'être mieux adaptées, entre autres, à l'hébergement collaboratif. L'entrée en vigueur de cette loi peut affecter la comparabilité des estimations de l'enquête. Voir la section Précautions dans la lecture des résultats pour plus de détails.

Figure 6.1

Répartition des résidences de tourisme et des établissements hôteliers, régions touristiques du Québec, 2025



Source : Tourisme Québec, données administratives.



Marc Dufresne / iStock

Données et méthodologie

Pour l'année 2025, en ce qui concerne l'*Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*, l'ISQ a sollicité mensuellement en moyenne 2 229 établissements d'hébergement[1]. Seuls les établissements touristiques offrant quatre unités de location ou plus étaient admissibles à l'enquête.

Pour ce qui est de l'*Enquête sur la fréquentation des terrains de camping du Québec*, au cours de l'été 2025 (de juin à août), 1 171 terrains de camping ont été sollicités par l'ISQ au total. Sont concernés les emplacements de terrain de camping disponibles et loués à des campeuses et campeurs saisonniers ou de passage en tente ou en véhicule récréatif (VR), ainsi que ceux de type prêt-à-camper. Seuls les terrains de camping en activité au moins 15 jours pour un mois donné étaient admissibles à l'enquête.

Précautions dans la lecture des résultats

Les variations présentées dans ce chapitre sont statistiquement significatives, à moins que le contraire soit spécifié. Il est à noter que la méthode de comparaison des intervalles de confiance a été utilisée afin de déterminer si les différences observées étaient statistiquement significatives. Comme il s'agit d'une approche plus conservatrice que le test statistique standard de différence, le seuil de signification est en réalité plus sévère (inférieur à 5 %).

De plus, la présentation des résultats rend compte du fait que les statistiques fournies sont des estimations et non des valeurs exactes et comprennent donc un certain degré d'erreur. Certaines expressions comme « environ » et « près de » rappellent qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes.

Les modifications apportées aux modalités d'enregistrement à la CITQ à la suite de l'adoption de la Loi sur l'hébergement touristique peuvent affecter la comparabilité des estimations de l'enquête. La prudence est donc de mise dans l'interprétation des variations de l'année 2025 par rapport aux années antérieures à 2024.

Suite à la page 92

Découpage géographique

Le découpage géographique des régions touristiques, soit celui utilisé aux fins de l'enquête en 2025, diffère de celui des régions administratives. En effet, dans le cadre de l'enquête, le Québec compte 22 régions touristiques, lesquelles sont différentes des régions administratives tant par les limites qui les définissent que par leur désignation. Tout d'abord, les régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se divisent en trois régions touristiques, soit la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent et les Îles-de-la-Madeleine, et la région de la Capitale-Nationale est constituée des régions touristiques de Québec et de Charlevoix. La Côte-Nord est composée de deux régions touristiques : celle de Duplessis à l'est et celle de Manicouagan à l'ouest[2]. La région du Nord-du-Québec comprend quant à elle trois régions touristiques : le Nunavik, la Baie-James et Eeyou Istchee[3], laquelle regroupe les territoires de plusieurs communautés cries. Ce découpage géographique a été adopté afin de favoriser le développement et la valorisation des attraits touristiques régionaux.

En ce qui concerne les données des terrains de camping, le découpage géographique des régions touristiques demeure le même que pour l'*Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*. La seule différence dans la consultation des résultats est l'ajout d'un regroupement de territoires au nord du 49e parallèle, permettant la diffusion d'estimations pour cette zone malgré le masquage appliqué pour des raisons de confidentialité. De plus, les régions de Montréal, de Laval, du Nunavik et d'Eeyou Istchee[3] n'ont pas de camping à sonder.

À partir de 2024, les données intègrent le changement de découpage survenu le 1er janvier 2024, résultant du transfert de la municipalité de Courcelles, passée de la région touristique des Cantons-de-l'Est à Chaudière-Appalaches, à la suite de sa fusion avec Saint-Évariste-de-Forsyth pour former la nouvelle municipalité de Courcelles–Saint-Évariste. Les résultats des deux régions restent comparables pour toute la période analysée, puisque ce changement de limites n'occasionne aucun bris de série.

1. Les établissements hôteliers et les résidences de tourisme doivent avoir un permis et un numéro d'établissement délivré par la Corporation de l'industrie touristique du Québec afin de pouvoir offrir de l'hébergement touristique au Québec. Cela inclut entre autres les établissements du réseau de la Sépaq.
2. En 2023, les régions touristiques de Duplessis et de Manicouagan ont été officiellement fusionnées pour former la nouvelle région touristique de la Côte-Nord. Toutefois, dans le cadre de l'enquête, les résultats continueront d'être produits, pour un certain temps, pour ces deux régions distinctement.
3. Territoire situé entre les 49e et 55e parallèles.

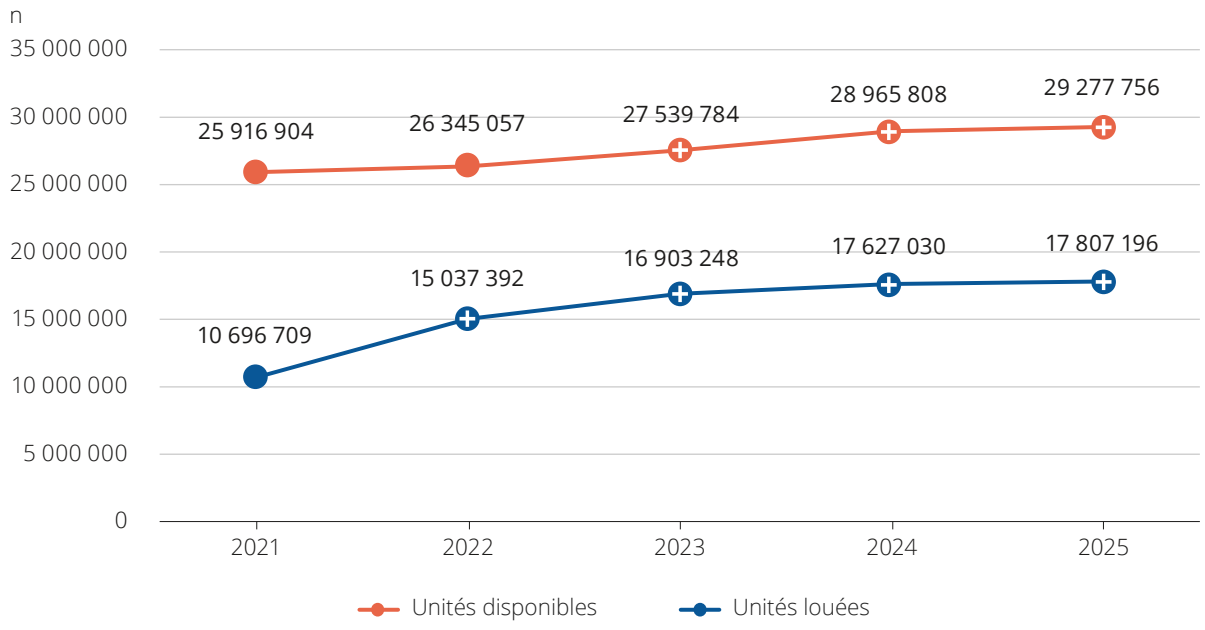
L'offre d'hébergement touristique continue de battre des records en 2025, malgré un ralentissement de sa croissance

L'offre d'hébergement, c'est-à-dire le nombre d'unités de location disponibles au cours de l'année, a atteint un sommet en 2025, pour s'établir à un peu plus de 29 millions d'unités (figure 6.2). À elles deux, les régions touristiques de Montréal (8,9 millions) et de Québec (4,6 millions) rassemblent environ 46 % des unités de location disponibles de la province. La croissance de l'offre d'hébergement a ralenti au cours de la dernière année. En effet, l'offre d'hébergement touristique n'excède celle de 2024 que de 1,1 %, comparativement à 2023 et 2022, où les écarts étaient respectivement de 6,3 % et de 11,1 %[4] (tableau 6.2).

À l'échelle régionale, neuf régions touristiques ont vu leur offre d'hébergement augmenter par rapport à 2024. C'est notamment le cas de la Mauricie (+ 4,4 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (+ 7,4 %) et de la Baie-James (+ 5,6 %). À l'inverse, les régions de Charlevoix (– 2,4 %), de la Montérégie (– 2,1 %), des Laurentides (– 1,5 %) et de Laval (– 3,7 %) ont enregistré une baisse de l'offre d'hébergement. À l'exception des Îles-de-la-Madeleine et du Nunavik, pour lesquels la variation est confidentielle, aucune différence significative n'a été observée dans sept autres régions.

Figure 6.2

Unités d'hébergement disponibles et louées, ensemble du Québec, 2021 à 2025



(+)/(-) Différence statistiquement significative au seuil de 5 % par rapport à l'année précédente.

Note : En raison des changements apportés aux modalités d'enregistrement découlant de la *Loi sur l'hébergement touristique*, les comparaisons concernant l'année 2023 ainsi que celles entre les années antérieures et postérieures à 2023 doivent être interprétées avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*.

4. Cette évolution s'explique en partie par la croissance de la population visée, qui a connu des hausses de 2,2 %, de 20,0 % et de 8,6 % respectivement au cours des trois dernières années, principalement chez les établissements de très petites tailles (de 4 à 15 unités).

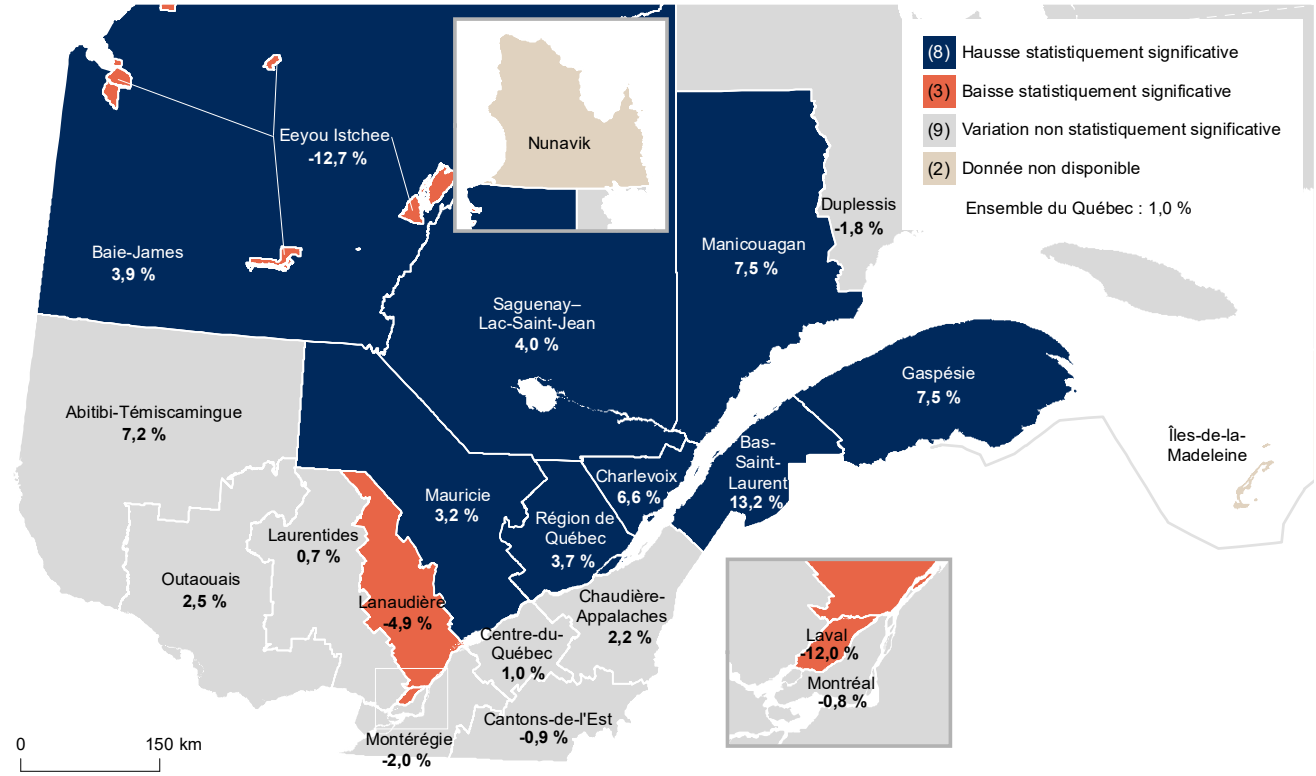
Croissance modérée des unités louées en 2025

Dans la province, on estime que 17,8 millions d'unités ont été louées en 2025. Cela représente seulement 1 % de plus que l'année précédente, ce qui contraste avec les hausses plus prononcées enregistrées les années précédentes[5] (figure 6.2). Ce ralentissement de la croissance pourrait s'inscrire dans un contexte d'ajustement après un rebond postpandémie.

À l'échelle régionale, on observe des hausses du nombre d'unités louées dans huit régions touristiques (tableau 6.2 et carte 6.1). C'est notamment le cas de la Gaspésie (+ 7,5 %), du Bas-Saint-Laurent (13,2 %) et de Manicouagan (7,5 %). Trois régions affichent une baisse du nombre d'unités louées en 2025 : Lanaudière (– 4,9 %), Laval (– 12,0 %) et Eeyou Istchee (– 12,7 %).

Carte 6.1

Variation annuelle des unités d'hébergement louées, régions touristiques et ensemble du Québec, 2024-2025



Sources : Données sur le taux d'occupation des établissements d'hébergement:
Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec.*

Données sur les limites des régions touristiques:
Ministère du Tourisme.

5. Cette évolution s'explique en partie par la croissance de la population visée, principalement chez les établissements de très petites tailles (de 4 à 15 unités).

Le taux d'occupation des établissements d'hébergement n'a pas varié en 2025

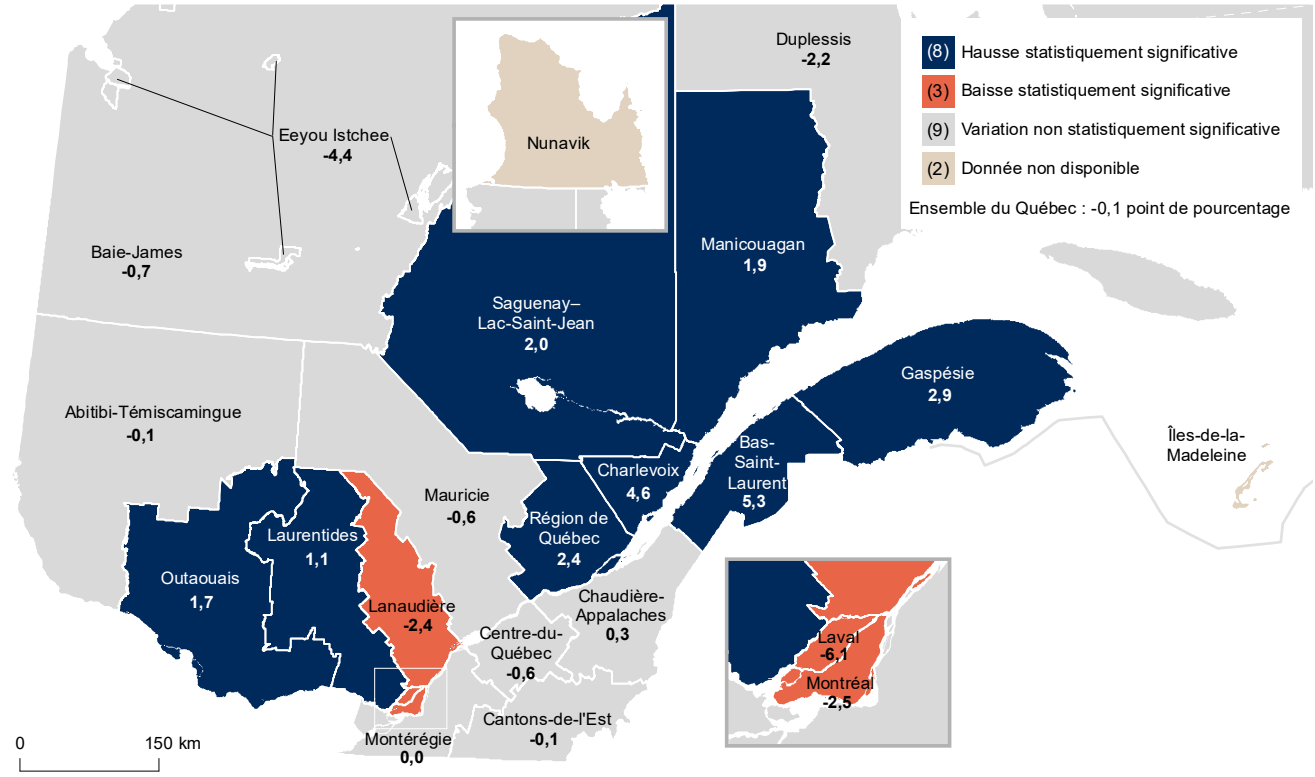
En 2025, le taux d'occupation des établissements d'hébergement de la province s'est établi à environ 61 %, un niveau non statistiquement différent de celui de 2024, mais légèrement inférieur à celui de 2023 (– 0,6 point de pourcentage ; tableau 6.3).

Entre 2024 et 2025, le taux d'occupation a augmenté dans huit régions touristiques, alors qu'il a diminué dans trois. Parmi les régions qui affichent une augmentation, on trouve notamment la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent, Québec et Charlevoix (carte 6.2). Les régions des Laurentides, de l'Outaouais, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de Manicouagan ont également enregistré une hausse. À l'opposé, les régions touristiques de Lanaudière (– 2,4 points), de Montréal (– 2,5 points) et de Laval (– 6,1 points) ont vu leur taux d'occupation diminuer en 2025 par rapport à 2024.

Les régions de Québec, de Montréal, de l'Outaouais, de Laval et du Nunavik ont enregistré un taux d'occupation supérieur à celui de la province en 2025, variant entre environ 63 % et 76 % selon la région. Les autres régions touristiques présentent toutes des taux significativement inférieurs à celui de l'ensemble du Québec (tableau 6.3).

Carte 6.2

Variation annuelle, en points de pourcentage, du taux d'occupation des établissements d'hébergement, régions touristiques et ensemble du Québec, 2024-2025



Sources : Données sur le taux d'occupation des établissements d'hébergement:
Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*.

Données sur les limites des régions touristiques:
Ministère du Tourisme.

Un achalandage estival élevé dans des régions à faible occupation annuelle

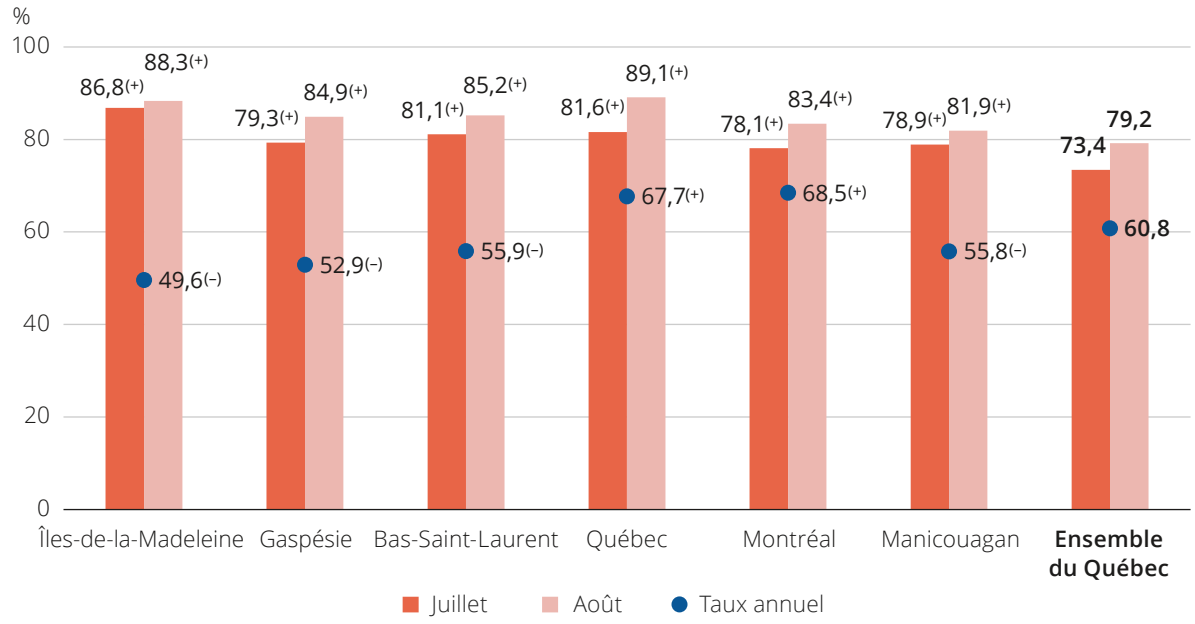
Certaines régions, dont le taux d'occupation annuel est inférieur à la moyenne québécoise, ont enregistré des taux d'occupation mensuels en juillet et août supérieurs à ceux observés pour l'ensemble du Québec durant ces mêmes mois (figure 6.3). C'est notamment le cas des Îles-de-la-Madeleine, où le taux d'occupation est de près de 88 % en moyenne pour juillet et août 2025. Durant cette même période, les régions touristiques de la Gaspésie (82 %), du Bas-Saint-Laurent (83 %) et de Manicouagan (80 %) présentent également un achalandage moyen plus élevé que celui de l'ensemble du Québec qui, à titre de comparaison, est d'un peu plus de 76 %.



pink candy / iStock

Figure 6.3

Taux d'occupation des établissements d'hébergement, régions touristiques des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de Québec, de Montréal, de Manicouagan et ensemble du Québec, juillet, août et annuel, 2025



(+)/(-) Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*.

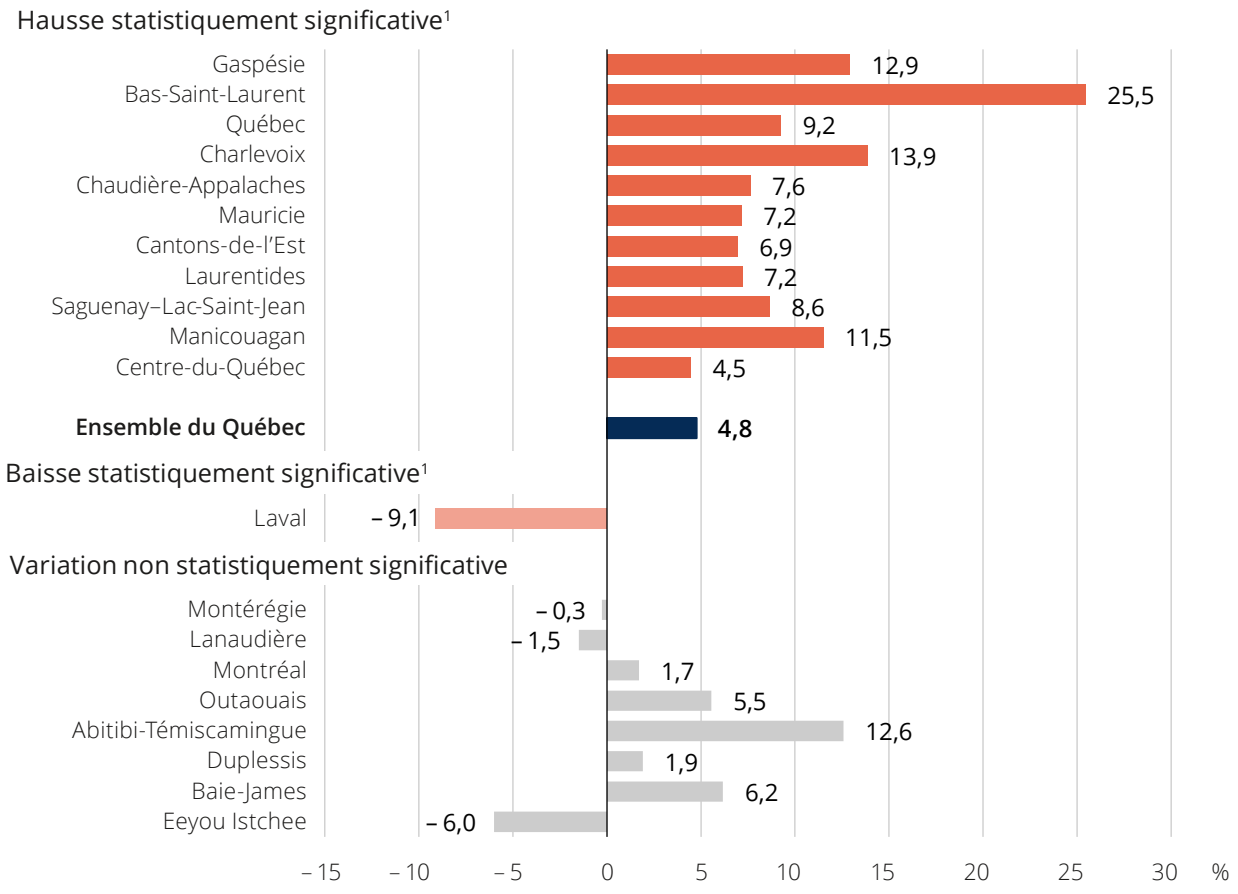
Revenus bruts de location en hausse par rapport à 2024

En 2025, les revenus bruts de location ont atteint un sommet historique : ils s'élèvent à environ 3,6 milliards de dollars pour l'ensemble de la province, comparativement à un peu moins de 3,5 milliards en 2024, ce qui représente une hausse de 4,8 % (tableau 6.4). Le prix moyen estimé par unité louée a, pour sa part, augmenté de 3,7 % entre 2024 et 2025 pour s'établir à 204,00 $ (tableau 6.5).

À la figure 6.4, on remarque que 11 régions touristiques ont vu leurs revenus bruts de location augmenter en 2025. Parmi celles-ci, le Bas-Saint-Laurent a enregistré la hausse la plus forte, soit un peu plus de 25 %. Les régions de la Gaspésie, de Charlevoix et de Manicouagan présentent des hausses supérieures à 10 %. Laval est la seule région qui a vu ses revenus bruts de location diminuer (– 9 %).

Figure 6.4

Variation annuelle des revenus bruts de location, régions touristiques et ensemble du Québec, 2024-2025



1. Hausse ou baisse statistiquement significative au seuil de 5 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*.

En 2025, les établissements d'hébergement de la région touristique de Montréal ont généré une part d'environ 38 % des revenus bruts de location au Québec, la plus importante du Québec (données non présentées). Cela représente un peu moins de 1,4 milliard de dollars de recettes tirées de la location d'unités d'hébergement touristique. Quant à la région touristique de Québec, elle arrive au deuxième rang : sa part des revenus bruts de location de la province s'établit à environ 19 %, ce qui correspond à près de 696 millions de dollars.

En ce qui a trait au prix moyen par unité louée, on constate que des hausses ont été enregistrées dans sept régions touristiques. Parmi celles-ci, le Bas-Saint-Laurent et les Cantons-de-l'Est affichent une hausse d'environ 11 % et 8 % respectivement (tableau 6.5). Aucune région touristique n'a affiché de baisse significative du prix moyen par unité louée au cours de la période analysée.

En 2025, les régions touristiques de Québec, des Laurentides, de Montréal, du Nunavik et d'Eeyou Istchee affichent des prix moyens par unité louée supérieurs à celui de l'ensemble du Québec (204,00 $). Toutes les autres régions affichent un prix inférieur à celui de la province, à l'exception des Cantons-de-l'Est, où le prix moyen est non statistiquement différent de celui de l'ensemble du Québec.

Terrains de camping et prêts-à-camper[1]

En 2025, le nombre de terrains de camping sollicités dans le cadre de l'enquête a augmenté de 41 par rapport à la population de 2024 (1 130 ; données non présentées), pour s'établir à 1 171 lors des mois de juin, juillet et août.

À l'échelle infraprovinciale, les régions touristiques qui comptent le plus grand nombre de terrains de camping sont la Gaspésie (120), les Cantons-de-l'Est (110), le Saguenay–Lac-Saint-Jean (105) et les Laurentides (99).

En 2025, un peu plus de 3,8 millions d'emplacements de camping (à l'exception des prêts-à-camper) en moyenne mensuellement sont disponibles dans la province, dont près de 2,9 millions sont loués, pour un taux d'occupation de 75 %. Entre 2024 et 2025, le nombre d'emplacements disponibles est demeuré relativement stable, alors que celui des emplacements loués a augmenté de 1,5 %, ce qui se traduit par une hausse du taux d'occupation (+ 0,8 point de pourcentage) (tableau 6.6). Le nombre d'emplacements loués et le taux d'occupation sont plus faibles en 2025 qu'en 2021, une année qui semble avoir été stimulée par le contexte de la pandémie.

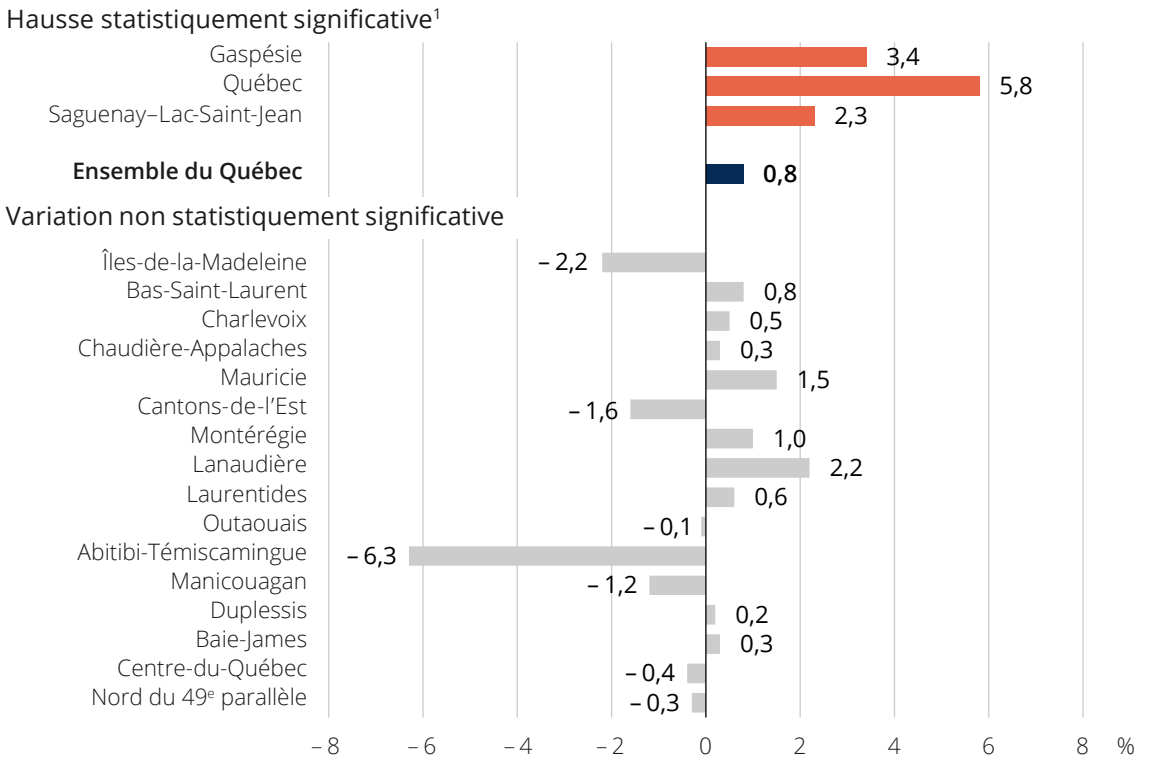
Entre 2024 et 2025, le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, Lanaudière et Manicouagan ont vu leurs nombres d'emplacements de camping disponibles et loués progresser. Les Îles-de-la-Madeleine et les Cantons-de-l'Est affichent une hausse du nombre d'emplacements disponibles seulement, et la Gaspésie et Québec, du nombre d'emplacements loués. Ces deux dernières, ainsi que le Saguenay–Lac-Saint-Jean, sont les seules régions ayant vu leur taux d'occupation augmenter (figure 6.5). Certaines régions affichent tout de même un niveau d'achalandage au-dessus de ce qui est observé dans la plupart des autres régions, notamment Lanaudière, la Montérégie, Chaudière-Appalaches et l'Outaouais où les taux sont les plus élevés de la province. Aucune région n'a enregistré de baisse significative, que ce soit du nombre d'emplacements disponibles, du nombre d'emplacements loués ou du taux d'occupation au cours de la dernière année.

En 2025, le nombre d'emplacements disponibles de prêt-à-camper s'élève à près de 130 000 en moyenne mensuellement au cours des mois de juin, juillet et août, un nombre qui n'a pas augmenté de manière significative par rapport à l'année précédente. En revanche, ceux-ci ont augmenté par rapport à 2021 (+ 33,8 %) et 2023 (+ 10,8 %) (tableau 6.7). Le nombre d'emplacements loués a, pour sa part, augmenté de 5,1 % au cours de la dernière année et est également plus élevé qu'en 2021 (+ 10,7 %) et 2023 (+ 13,0 %).

Suite à la page 99

Figure 6.5

Variation annuelle du taux d'occupation des emplacements de camping (mis à part des prêts à camper), régions touristiques et ensemble du Québec, 2024-2025



1. Hausse statistiquement significative au seuil de 5 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec.*

À l'échelle régionale, bien que le nombre d'emplacements disponibles de prêt-à-camper varie selon les régions, seules quatre régions ont vu ce nombre augmenter entre 2024 et 2025. Il s'agit des Îles-de-la-Madeleine, de Québec, de Lanaudière et de l'Outaouais. En ce qui a trait aux emplacements loués de prêt-à-camper, des hausses ont été enregistrées dans les régions de Québec, de Chaudière-Appalaches, de la Mauricie, de Lanaudière et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En 2025, le taux d'occupation des prêts-à-camper s'élève à environ 53 % dans la province. Ce taux ne semble pas avoir varié de manière significative entre 2025 et 2024 ni entre 2025 et 2023. Au sein des régions, seule celle de Québec se démarque par une hausse pour ces deux périodes. On constate néanmoins qu'un écart négatif d'environ 11 points de pourcentage est observé dans l'ensemble de la province entre 2021 et 2025.

1. Voir la section Concepts et définitions, à la fin de ce chapitre.



AWelshLad / iStock

Conclusion

En somme, la plupart des indicateurs analysés du secteur de l'hébergement touristique atteignent des niveaux records en 2025, malgré un ralentissement de leur croissance. Dans les régions, la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent, Québec, Charlevoix, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et Manicouagan ont affiché, au cours de la dernière année, une progression dans quatre des cinq variables étudiées.

À l'inverse, le secteur de l'hébergement touristique à Laval a connu un recul en 2025, car la quasi-totalité des indicateurs analysés ont connu une diminution. Enfin, les unités louées et le taux d'occupation sont en baisse dans la région de Lanaudière, tandis que la région de Montréal a également enregistré un recul de son taux d'occupation.

Références

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2024). *Loi sur l'hébergement touristique – Des résultats concrets après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions*, [En ligne]. [www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/loi-sur-lhebergement-touristique-des-resultats-concrets-apres-lentree-en-vigueur-des-nouvelles-dispositions-55351] (Consulté le 11 mai 2026).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). « Hébergement touristique », *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 133-151. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). « Hébergement touristique », *Panorama des régions du Québec. Édition 2022*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 121-139. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2022.pdf].

Concepts et définitions

Emplacements disponibles (mis à part les prêts-à-camper)

Nombre total d'emplacements offerts en location à des campeurs saisonniers ou de passage en tente ou en VR.

Emplacements loués (mis à part les prêts-à-camper)

Nombre total d'emplacements loués par des campeuses ou campeurs saisonniers ou de passage en tente ou en véhicule récréatif (VR).

Emplacement pour campeuses et campeurs de passage

Emplacement réservé à des campeuses et campeurs de passage en tente ou en VR : tente-roulotte, roulotte ou véhicule motorisé.

Emplacement saisonnier

Emplacement pour lequel il existe un contrat de location valide pour une partie ou l'entièreté de la saison.

Établissement d'hébergement

Tout établissement exploité par une personne qui offre en location à des touristes, contre rémunération, au moins une unité d'hébergement pour une période n'excédant pas 31 jours. Cette catégorie comprend les établissements hôteliers et les résidences de tourisme. Le permis d'exploitation est délivré par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) selon diverses catégories.

Établissement hôtelier

Établissement où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'autocuisine, y compris des services hôteliers.

Hébergement collaboratif

Unité d'hébergement offerte en location par des particuliers via des plateformes numériques (Airbnb, Booking.com, VRBO, etc.).

Prêt-à-camper

Structure installée sur une plateforme, sur des roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, y compris un service d'autocuisine. Un chalet peut être un prêt-à-camper s'il n'est pas considéré comme une résidence de tourisme.

Prix moyen par unité louée

Prix moyen déterminé à partir des revenus bruts de location et des unités louées.

Résidence de tourisme

Établissement où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, y compris un service d'autocuisine.

Revenus bruts de location

Résultat des revenus bruts annuels ou mensuels lié à la location des unités d'hébergement. Cela exclut les revenus découlant du service aux unités de location, la TPS, la TVQ et la taxe sur l'hébergement.

Taux d'occupation

Rapport entre le nombre d'unités louées et le nombre d'unités de location disponibles.

Terrain de camping

Établissement d'hébergement qui offre en location des emplacements de camping et/ou des unités de type prêt-à-camper. Dans le cadre de l'enquête, les trois catégories de taille de terrain de camping sont les suivantes : de 0 à 39 emplacements, de 40 à 199 emplacements, et 200 emplacements

Unités de location disponibles

Unités d'hébergement mises annuellement à la disposition de la clientèle des établissements d'hébergement en exploitation.

Unités louées

Unités de location occupées dans les établissements d'hébergement.

Tableau 6.1

Répartition des résidences de tourisme et des établissements hôteliers, régions touristiques et ensemble du Québec, 2024 et 2025

Région touristique	Résidences de tourisme		Établissements hôteliers		Total		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	Écart 2025-2024
	n						
Îles-de-la-Madeleine	15	15	13	13	28	28	–
Gaspésie	54	52	155	158	209	210	1
Bas-Saint-Laurent	33	33	109	108	142	141	– 1
Québec	75	81	178	182	253	263	10
Charlevoix	30	30	82	81	112	111	– 1
Chaudière-Appalaches	23	25	85	81	108	106	– 2
Mauricie	25	26	70	72	95	98	3
Cantons-de-l'Est	45	47	128	131	173	178	5
Montérégie	11	10	96	95	107	105	– 2
Lanaudière	24	24	57	56	81	80	– 1
Laurentides	56	55	135	140	191	195	4
Montréal	88	94	220	230	308	324	16
Outaouais	29	32	71	70	100	102	2
Abitibi-Témiscamingue	19	23	52	60	71	83	12
Saguenay–Lac-Saint-Jean	48	46	96	91	144	137	– 7
Manicouagan	12	13	50	50	62	63	1
Duplessis	7	8	45	47	52	55	3
Baie-James	4	4	17	19	21	23	2
Laval	2	2	19	19	21	21	–
Centre-du-Québec	8	8	32	37	40	45	5
Nunavik	–	–	16	16	16	16	–
Eeyou Istchee	–	–	8	8	8	8	–
Ensemble du Québec	**608**	**628**	**1 734**	**1 764**	**2 342**	**2 392**	**50**

Source : Tourisme Québec, données administratives.

Tableau 6.2

Unités d'hébergement disponibles et louées, régions touristiques et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région touristique	2021	2022	2023	2024	2025	Variation			
						2025/2024	2025/2023	2025/2022	2025/2021
	n					%			
Unités disponibles									
Îles-de-la-Madeleine	94 839	93 356	102 013	x	104 229	...	2,2↑	11,6↑	9,9↑
Gaspésie	843 699	859 994	925 971	1 000 364	1 017 668	1,7↑	9,9↑	18,3↑	20,6↑
Bas-Saint-Laurent	816 017	847 893	874 810	925 297	947 911	2,4	8,4↑	11,8↑	16,2↑
Québec	4 220 664	4 296 449	4 468 024	4 601 629	4 604 059	0,1	3,0↑	7,2↑	9,1↑
Charlevoix	710 937	722 651	733 227	766 431	747 835	– 2,4↓	2,0↑	3,5↑	5,2↑
Chaudière-Appalaches	849 708	832 594	877 922	949 598	964 728	1,6↑	9,9↑	15,9↑	13,5↑
Mauricie	838 685	779 727	837 829	904 258	943 733	4,4↑	12,6↑	21,0↑	12,5↑
Cantons-de-l'Est	1 227 876	1 196 684	1 304 511	1 399 678	1 390 405	– 0,7	6,6↑	16,2↑	13,2↑
Montérégie	1 729 528	1 674 792	1 717 468	1 766 239	1 729 968	– 2,1↓	0,7↑	3,3↑	0,0↑
Lanaudière	467 697	469 092	498 218	551 763	553 147	0,3	11,0↑	17,9↑	18,3↑
Laurentides	1 821 889	1 885 777	1 945 078	2 051 504	2 019 708	– 1,5↓	3,8↑	7,1↑	10,9↑
Montréal	7 708 798	8 078 131	8 330 965	8 615 585	8 866 338	2,9↑	6,4↑	9,8↑	15,0↑
Outaouais	952 877	975 806	1 075 430	1 137 542	1 133 123	– 0,4	5,4↑	16,1↑	18,9↑
Abitibi-Témiscamingue	571 362	562 329	604 838	649 751	698 037	7,4↑	15,4↑	24,1↑	22,2↑
Saguenay–Lac-Saint-Jean	963 726	948 364	1 014 202	1 071 926	1 071 803	– 0,0	5,7↑	13,0↑	11,2↑
Manicouagan	340 573	344 091	382 844	422 185	438 507	3,9↑	14,5↑	27,4↑	28,8↑
Duplessis	360 294	381 795	412 616	470 210	480 975	2,3↑	16,6↑	26,0↑	33,5↑
Baie-James	138 042	125 535	137 921	181 487	191 593	5,6↑	38,9↑	52,6↑	38,8↑
Laval	571 372	601 338	605 157	674 058	649 313	– 3,7↓	7,3↑	8,0↑	13,6↑
Centre-du-Québec	496 737	490 713	508 016	534 323	545 698	2,1↑	7,4↑	11,2↑	9,9↑
Nunavik	118 298	117 804	120 530	x	112 430	...	– 6,7↓	– 4,6↓	– 5,0↓
Eeyou Istchee	58 714	54 869	54 235	59 573	57 686	– 3,2	6,4	5,1	– 1,8
Ensemble du Québec	**25 916 904**	**26 345 057**	**27 539 784**	**28 965 808**	**29 277 756**	**1,1↑**	**6,3↑**	**11,1↑**	**13,0↑**

Suite à la page 104

Tableau 6.2 (suite)

Unités d'hébergement disponibles et louées, régions touristiques et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région touristique	2021	2022	2023	2024	2025	Variation			
						2025/2024	2025/2023	2025/2022	2025/2021
	n					%			
Unités louées									
Îles-de-la-Madeleine	56 514	52 023	50 525	x	51 707	...	2,3	– 0,6	– 8,5↓
Gaspésie	425 465	458 041	497 684	500 630	538 177	7,5↑	8,1↑	17,5↑	26,5↑
Bas-Saint-Laurent	407 941	485 738	491 037	468 066	529 717	13,2↑	7,9↑	9,1↑	29,9↑
Québec	1 626 848	2 554 081	2 921 342	3 002 587	3 114 900	3,7↑	6,6↑	22,0↑	91,5↑
Charlevoix	312 979	336 381	379 537	379 168	404 299	6,6↑	6,5↑	20,2↑	29,2↑
Chaudière-Appalaches	367 965	446 242	476 095	515 859	527 099	2,2	10,7↑	18,1↑	43,2↑
Mauricie	357 094	409 728	458 170	503 168	519 094	3,2↑	13,3↑	26,7↑	45,4↑
Cantons-de-l'Est	518 836	597 261	667 551	701 631	695 206	– 0,9	4,1↑	16,4↑	34,0↑
Montérégie	647 473	910 896	999 050	1 009 970	989 869	– 2,0	– 0,9	8,7↑	52,9↑
Lanaudière	198 335	235 339	243 307	258 613	245 978	– 4,9↓	1,1	4,5↑	24,0↑
Laurentides	814 820	991 105	972 924	1 004 331	1 011 730	0,7	4,0↑	2,1	24,2↑
Montréal	2 783 369	4 919 358	5 787 068	6 118 287	6 070 713	– 0,8	4,9↑	23,4↑	118,1↑
Outaouais	394 642	575 077	665 385	691 339	708 576	2,5	6,5↑	23,2↑	79,5↑
Abitibi-Témiscamingue	335 120	365 596	401 914	364 505	390 884	7,2	– 2,7	6,9	16,6↑
Saguenay–Lac-Saint-Jean	437 045	484 193	538 617	541 979	563 404	4,0↑	4,6↑	16,4↑	28,9↑
Manicouagan	168 012	176 393	198 482	227 433	244 578	7,5↑	23,2↑	38,7↑	45,6↑
Duplessis	181 602	192 936	213 367	249 529	245 027	– 1,8	14,8↑	27,0↑	34,9↑
Baie-James	66 696	60 921	68 756	87 344	90 726	3,9↑	32,0↓	48,9↑	36,0↑
Laval	267 854	419 783	427 330	476 742	419 455	– 12,0↓	– 1,8	– 0,1	56,6↑
Centre-du-Québec	198 697	251 193	282 469	296 610	299 606	1,0	6,1↑	19,3↑	50,8↑
Nunavik	79 852	83 113	88 960	x	84 989	...	– 4,5↓	2,3↑	6,4↑
Eeyou Istchee	20 006	20 701	21 849	26 507	23 136	– 12,7↓	5,9	11,8↑	15,6↑
Ensemble du Québec	**10 696 709**	**15 037 392**	**16 903 248**	**17 627 030**	**17 807 196**	**1,0↑**	**5,3↑**	**18,4↑**	**66,5↑**

↑ ou ↓ : Hausse ou baisse statistiquement significative au seuil de 5 %.

Note : En raison des changements apportés aux modalités d'enregistrement découlant de la *Loi sur l'hébergement touristique*, les comparaisons concernant l'année 2023 ainsi que celles entre les années antérieures et postérieures à 2023 doivent être interprétées avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*.

Tableau 6.3

Taux d'occupation des établissements d'hébergement, régions touristiques et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région touristique	2021	2022	2023	2024	2025	Écart			
						2024-2025	2023-2025	2022-2025	2021-2025
	%					points de %			
Îles-de-la-Madeleine	59,6	55,7	49,5	x	49,6	...	0,1	– 6,1↓	– 10,0↓
Gaspésie	50,4	53,3	53,7	50,0	52,9	2,9↑	– 0,8	– 0,4	2,5↑
Bas-Saint-Laurent	50,0	57,3	56,1	50,6	55,9	5,3↑	– 0,2	– 1,4	5,9↑
Québec	38,5	59,4	65,4	65,3	67,7	2,4↑	2,3↑	8,3↑	29,2↑
Charlevoix	44,0	46,5	51,8	49,5	54,1	4,6↑	2,3↑	7,6↑	10,1↑
Chaudière-Appalaches	43,3	53,6	54,2	54,3	54,6	0,3	0,4	1,0	11,3↑
Mauricie	42,6	52,5	54,7	55,6	55,0	– 0,6	0,3	2,5↑	12,4↑
Cantons-de-l'Est	42,3	49,9	51,2	50,1	50,0	– 0,1	– 1,2	0,1	7,7↑
Montérégie	37,4	54,4	58,2	57,2	57,2	0,0	– 1,0	2,8↑	19,8↑
Lanaudière	42,4	50,2	48,8	46,9	44,5	– 2,4↓	– 4,3↓	– 5,7↓	2,1↑
Laurentides	44,7	52,6	50,0	49,0	50,1	1,1↑	0,1	– 2,5↓	5,4↑
Montréal	36,1	60,9	69,5	71,0	68,5	– 2,5↓	– 1,0	7,6↑	32,4↑
Outaouais	41,4	58,9	61,9	60,8	62,5	1,7↑	0,6	3,6↑	21,1↑
Abitibi-Témiscamingue	58,7	65,0	66,4	56,1	56,0	– 0,1	– 10,4↓	– 9,0↓	– 2,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	45,3	51,1	53,1	50,6	52,6	2,0↑	– 0,5	1,5	7,3↑
Manicouagan	49,3	51,3	51,8	53,9	55,8	1,9↑	4,0↑	4,5↑	6,5↑
Duplessis	50,4	50,5	51,7	53,1	50,9	– 2,2	– 0,8	0,4	0,5
Baie-James	48,3	48,5	49,9	48,1	47,4	– 0,7	– 2,5	– 1,1	– 0,9
Laval	46,9	69,8	70,6	70,7	64,6	– 6,1↓	– 6,0↓	– 5,2↓	17,7↑
Centre-du-Québec	40,0	51,2	55,6	55,5	54,9	– 0,6	– 0,7	3,7↑	14,9↑
Nunavik	67,5	70,6	73,8	x	75,6	...	1,8↑	5,0↑	8,1↑
Eeyou Istchee	34,1	37,7	40,3	44,5	40,1	– 4,4	– 0,2	2,4	6,0↑
Ensemble du Québec	**41,3**	**57,1**	**61,4**	**60,9**	**60,8**	**– 0,1**	**– 0,6↓**	**3,7↑**	**19,5↑**

↑ ou ↓ : Hausse ou baisse statistiquement significative au seuil de 5 %.

Note : En raison des changements apportés aux modalités d'enregistrement découlant de la *Loi sur l'hébergement touristique*, les comparaisons concernant l'année 2023 ainsi que celles entre les années antérieures et postérieures à 2023 doivent être interprétées avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*.

Tableau 6.4

Revenus bruts de location, régions touristiques et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région touristique	2021	2022	2023	2024	2025	Variation			
						2025/2024	2025/2023	2025/2022	2025/2021
	$					%			
Îles-de-la-Madeleine	6 459 884	7 265 365	6 950 258	x	8 459 774	...	21,7↑	16,4↑	31,0↑
Gaspésie	55 546 743	62 391 368	71 342 485	74 038 807	83 606 614	12,9↑	17,2↑	34,0↑	50,5↑
Bas-Saint-Laurent	53 073 250	68 593 528	72 306 151	71 319 846	89 475 592	25,5↑	23,7↑	30,4↑	68,6↑
Québec	258 476 435	497 232 528	597 418 438	637 075 459	695 937 780	9,2↑	16,5↑	40,0↑	169,2↑
Charlevoix	56 327 561	61 737 950	66 364 599	63 852 607	72 700 958	13,9↑	9,5↑	17,8↑	29,1↑
Chaudière-Appalaches	43 115 394	61 966 448	70 583 698	77 836 242	83 768 005	7,6↑	18,7↑	35,2↑	94,3↑
Mauricie	46 099 230	60 586 413	72 166 657	83 488 683	89 459 556	7,2↑	24,0↑	47,7↑	94,1↑
Cantons-de-l'Est	81 231 680	105 257 696	121 350 836	130 624 407	139 681 775	6,9↑	15,1↑	32,7↑	72,0↑
Montérégie	72 979 801	126 236 829	152 959 662	161 463 534	161 025 816	– 0,3	5,3↑	27,6↑	120,6↑
Lanaudière	25 338 617	33 610 318	39 174 420	43 133 837	42 489 234	– 1,5	8,5↑	26,4↑	67,7↑
Laurentides	148 899 498	202 575 492	214 368 232	222 256 349	238 248 383	7,2↑	11,1↑	17,6↑	60,0↑
Montréal	386 246 899	1 001 837 218	1 300 334 071	1 369 379 931	1 392 778 035	1,7	7,1↑	39,0↑	260,6↑
Outaouais	59 600 972	99 058 698	120 794 536	130 595 503	137 842 417	5,5	14,1↑	39,2↑	131,3↑
Abitibi-Témiscamingue	41 482 904	52 005 768	64 244 853	51 759 949	58 274 112	12,6	– 9,3	12,1↑	40,5↑
Saguenay–Lac-Saint-Jean	51 689 804	62 404 024	73 860 961	79 433 579	86 301 283	8,6↑	16,8↑	38,3↑	67,0↑
Manicouagan	21 816 548	24 056 619	27 853 935	34 273 317	38 219 344	11,5↑	37,2↑	58,9↑	75,2↑
Duplessis	20 061 585	23 695 583	26 544 115	33 400 388	34 036 209	1,9	28,2↑	43,6↑	69,7↑
Baie-James	8 523 253	8 095 628	9 494 311	12 752 356	13 539 318	6,2	42,6↑	67,2↑	58,9↑
Laval	32 862 459	65 018 683	75 272 842	86 464 877	78 576 775	– 9,1↓	4,4	20,9↑	139,1↑
Centre-du-Québec	23 878 982	34 760 335	42 856 080	46 720 198	48 804 377	4,5↑	13,9↑	40,4↑	104,4↑
Nunavik	15 577 730	16 444 629	20 405 344	x	21 700 586	...	6,3↑	32,0↑	39,3↑
Eeyou Istchee	3 404 686	4 198 563	4 377 373	5 533 493	5 201 270	– 6,0	18,8↑	23,9↑	52,8↑
Ensemble du Québec	**1 519 584 412**	**2 685 058 817**	**3 269 611 088**	**3 467 939 879**	**3 633 296 521**	**4,8↑**	**11,1↑**	**35,3↑**	**139,1↑**

↑ ou ↓ : Hausse ou baisse statistiquement significative au seuil de 5 %.

Note : En raison des changements apportés aux modalités d'enregistrement découlant de la *Loi sur l'hébergement touristique*, les comparaisons concernant l'année 2023 ainsi que celles entre les années antérieures et postérieures à 2023 doivent être interprétées avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*.

Tableau 6.5

Prix moyen par unité louée, régions touristiques et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région touristique	2021	2022	2023	2024	2025	Variation			
						2025/2024	2025/2023	2025/2022	2025/2021
	$					%			
Îles-de-la-Madeleine	114,30	139,70	137,60	x	163,60	...	18,9↑	17,1↑	43,1↑
Gaspésie	130,60	136,20	143,30	147,90	155,40	5,1	8,4↑	14,1↑	19,0↑
Bas-Saint-Laurent	130,10	141,20	147,30	152,40	168,90	10,8↑	14,7↑	19,6↑	29,8↑
Québec	158,90	194,70	204,50	212,20	223,40	5,3↑	9,2↑	14,7↑	40,6↑
Charlevoix	180,00	183,50	174,90	168,40	179,80	6,8↑	2,8	– 2,0	– 0,1
Chaudière-Appalaches	117,20	138,90	148,30	150,90	158,90	5,3↑	7,1↑	14,4↑	35,6↑
Mauricie	129,10	147,90	157,50	165,90	172,30	3,9	9,4↑	16,5↑	33,5↑
Cantons-de-l'Est	156,60	176,20	181,80	186,20	200,90	7,9↑	10,5↑	14,0↑	28,3↑
Montérégie	112,70	138,60	153,10	159,90	162,70	1,8	6,3↑	17,4↑	44,4↑
Lanaudière	127,80	142,80	161,00	166,80	172,70	3,5	7,3	20,9↑	35,1↑
Laurentides	182,70	204,40	220,30	221,30	235,50	6,4↑	6,9↑	15,2↑	28,9↑
Montréal	138,80	203,70	224,70	223,80	229,40	2,5	2,1	12,6↑	65,3↑
Outaouais	151,00	172,30	181,50	188,90	194,50	3,0	7,2↑	12,9↑	28,8↑
Abitibi-Témiscamingue	123,80	142,20	159,80	142,00	149,10	5,0	– 6,7	4,9	20,4↑
Saguenay–Lac-Saint-Jean	118,30	128,90	137,10	146,60	153,20	4,5↑	11,7↑	18,9↑	29,5↑
Manicouagan	129,90	136,40	140,30	150,70	156,30	3,7	11,4↑	14,6↑	20,3↑
Duplessis	110,50	122,80	124,40	133,90	138,90	3,7	11,7↑	13,1↑	25,7↑
Baie-James	127,80	132,90	138,10	146,00	149,20	2,2	8,0	12,3↑	16,7↑
Laval	122,70	154,90	176,10	181,40	187,30	3,3	6,4	20,9↑	52,6↑
Centre-du-Québec	120,20	138,40	151,70	157,50	162,90	3,4	7,4↑	17,7↑	35,5↑
Nunavik	195,10	197,90	229,40	x	255,30	...	11,3↑	29,0↑	30,9↑
Eeyou Istchee	170,20	202,80	200,30	208,80	224,80	7,7	12,2	10,8	32,1↑
Ensemble du Québec	**142,10**	**178,60**	**193,40**	**196,70**	**204,00**	**3,7↑**	**5,5↑**	**14,2↑**	**43,6↑**

↑ ou ↓ : Hausse ou baisse statistiquement significative au seuil de 5 %.

Note : En raison des changements apportés aux modalités d'enregistrement découlant de la *Loi sur l'hébergement touristique*, les comparaisons concernant l'année 2023 ainsi que celles entre les années antérieures et postérieures à 2023 doivent être interprétées avec prudence

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*.

Tableau 6.6

Emplacements de camping disponibles et loués en moyenne mensuellement, et taux d'occupation (mis à part les prêts-à-camper), régions touristiques et ensemble du Québec, juin à août, 2021 à 2025

Région touristique	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024	Variation 2025/2023	Variation 2025/2021
	n					%		
Emplacements disponibles								
Îles-de-la-Madeleine	18 909	19 601	22 805	21 004	21 376	1,8↑	– 6,3	13,0↑
Gaspésie	199 891	205 386	206 422	206 014	201 645	– 2,1	– 2,3	0,9
Bas-Saint-Laurent	129 783	143 148	139 319	139 576	141 077	1,1↑	1,3↑	8,7↑
Québec	174 195	175 268	183 085	183 676	182 790	– 0,5	– 0,2	4,9↑
Charlevoix	67 380	70 657	68 164	72 454	72 232	– 0,3	6,0↑	7,2↑
Chaudière-Appalaches	306 465	316 782	306 850	303 604	304 401	0,3	– 0,8	– 0,7
Mauricie	246 932	249 292	258 759	261 246	271 239	3,8↑	4,8↑	9,8↑
Cantons-de-l'Est	452 519	465 631	462 874	456 250	461 358	1,1↑	– 0,3	2,0↑
Montérégie	577 015	593 315	575 417	589 077	588 704	– 0,1	2,3↑	2,0↑
Lanaudière	310 921	318 964	327 020	338 808	357 662	5,6↑	9,4↑	15,0↑
Laurentides	338 640	336 970	339 687	339 596	325 945	– 4,0	– 4,0↓	– 3,7↓
Montréal	–	–	–	–	–	–	–	–
Outaouais	210 499	222 421	194 658	196 963	204 263	3,7	4,9	– 3,0↓
Abitibi-Témiscamingue	125 124	135 170	134 755	135 367	137 432	1,5	2,0↑	9,8↑
Saguenay–Lac-Saint-Jean	215 503	225 420	222 509	229 117	226 366	– 1,2	1,7↑	5,0↑
Manicouagan	63 916	65 988	63 795	64 225	72 901	13,5↑	14,3↑	14,1↑
Duplessis	34 541	34 805	35 136	36 375	33 135	– 8,9	– 5,7↓	– 4,1↓
Baie-James	19 818	20 007	15 941	19 219	19 958	3,8	25,2↑	0,7
Laval	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre-du-Québec	228 963	230 733	235 115	225 071	214 895	– 4,5	– 8,6↓	– 6,1↓
Nunavik	–	–	–	–	–	–	–	–
Eeyou Istchee	–	–	–	–	–	–	–	–
Nord du 49e parallèle	89 324	90 791	86 337	90 571	89 510	– 1,2	3,7↑	0,2
Ensemble du Québec	**3 720 978**	**3 829 546**	**3 790 701**	**3 817 555**	**3 837 402**	**0,5**	**1,2↑**	**3,1↑**
Emplacements loués								
Îles-de-la-Madeleine	13 291	12 663	14 636	12 443	12 195	– 2,0	– 16,7↓	– 8,2↓
Gaspésie	136 220	119 758	119 138	122 834	126 962	3,4↑	6,6↑	– 6,8↓
Bas-Saint-Laurent	93 023	100 953	95 231	95 664	97 795	2,2↑	2,7↑	5,1↑
Québec	130 945	126 457	124 262	120 307	130 308	8,3↑	4,9	– 0,5
Charlevoix	49 604	44 567	40 819	44 608	44 850	0,5	9,9↑	– 9,6↓
Chaudière-Appalaches	242 473	244 021	235 722	240 573	242 080	0,6	2,7	– 0,2
Mauricie	186 515	184 608	191 307	185 965	197 264	6,1↑	3,1	5,8↑
Cantons-de-l'Est	371 145	368 611	354 720	354 399	351 007	– 1,0	– 1,0	– 5,4↓
Montérégie	470 200	488 503	463 350	462 924	468 379	1,2	1,1	– 0,4
Lanaudière	263 705	269 155	268 993	271 078	293 976	8,4↑	9,3↑	11,5↑
Laurentides	269 533	255 970	256 280	254 536	246 462	– 3,2	– 3,8	– 8,6↓
Montréal	–	–	–	–	–	–	–	–
Outaouais	165 942	187 621	167 382	155 066	160 529	3,5	– 4,1	– 3,3
Abitibi-Témiscamingue	105 071	104 899	100 117	107 378	100 329	– 6,6	0,2	– 4,5↓
Saguenay–Lac-Saint-Jean	167 848	158 041	153 883	162 255	165 391	1,9	7,5↑	– 1,5

Suite à la page 109

Tableau 6.6 (suite)

Emplacements de camping disponibles et loués en moyenne mensuellement, et taux d'occupation (mis à part les prêts-à-camper), régions touristiques et ensemble du Québec, juin à août, 2021 à 2025

Région touristique	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024	Variation 2025/2023	Variation 2025/2021
	n					%		
Manicouagan	52 188	47 419	46 047	48 951	54 687	11,7↑	18,8↑	4,8
Duplessis	28 405	26 861	25 547	27 447	25 085	– 8,6	– 1,8	– 11,7↓
Baie-James	14 722	12 857	10 700	12 812	13 372	4,4	25,0↑	– 9,2
Laval	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre-du-Québec	164 065	164 765	162 266	154 180	146 310	– 5,1	– 9,8↓	– 10,8↓
Nunavik	–	–	–	–	–	–	–	–
Eeyou Istchee	–	–	–	–	–	–	–	–
Nord du 49e parallèle	72 294	66 859	62 609	68 491	67 439	– 1,5	7,7↑	– 6,7↓
Ensemble du Québec	**2 925 142**	**2 918 058**	**2 830 765**	**2 833 338**	**2 876 566**	**1,5↑**	**1,6↑**	**– 1,7↓**

Taux d'occupation

Région touristique	2021	2022	2023	2024	2025	Écart 2025-2024	Écart 2025-2023	Écart 2025-2021
	n					points de %		
Îles-de-la-Madeleine	70,3	64,6	64,2	59,2	57,0	– 2,2	– 7,2	– 13,3↓
Gaspésie	68,1	58,3	57,7	59,6	63,0	3,4↑	5,3↑	– 5,1↓
Bas-Saint-Laurent	71,7	70,5	68,4	68,5	69,3	0,8	0,9	– 2,4↓
Québec	75,2	72,2	67,9	65,5	71,3	5,8↑	3,4	– 3,9↓
Charlevoix	73,6	63,1	59,9	61,6	62,1	0,5	2,2	– 11,5↓
Chaudière-Appalaches	79,1	77,0	76,8	79,2	79,5	0,3	2,7	0,4
Mauricie	75,5	74,1	73,9	71,2	72,7	1,5	– 1,2	– 2,8
Cantons-de-l'Est	82,0	79,2	76,6	77,7	76,1	– 1,6	– 0,5	– 5,9↓
Montérégie	81,5	82,3	80,5	78,6	79,6	1,0	– 0,9	– 1,9
Lanaudière	84,8	84,4	82,3	80,0	82,2	2,2	– 0,1	– 2,6
Laurentides	79,6	76,0	75,4	75,0	75,6	0,6	0,2	– 4,0↓
Montréal	–	–	–	–	–	–	–	–
Outaouais	78,8	84,4	86,0	78,7	78,6	– 0,1	– 7,4	– 0,2
Abitibi-Témiscamingue	84,0	77,6	74,3	79,3	73,0	– 6,3	– 1,3	– 11,0↓
Saguenay–Lac-Saint-Jean	77,9	70,1	69,2	70,8	73,1	2,3↑	3,9↑	– 4,8↓
Manicouagan	81,6	71,9	72,2	76,2	75,0	– 1,2	2,8	– 6,6↓
Duplessis	82,2	77,2	72,7	75,5	75,7	0,2	3,0	– 6,5
Baie-James	74,3	64,3	67,1	66,7	67,0	0,3	– 0,1	– 7,3
Laval	–	–	–	-	–	–	–	–
Centre-du-Québec	71,7	71,4	69,0	68,5	68,1	– 0,4	– 0,9	– 3,6↓
Nunavik	–	–	–	–	–	–	–	–
Eeyou Istchee	–	–	–	–	–	–	–	–
Nord du 49e parallèle	80,9	73,6	72,5	75,6	75,3	– 0,3	2,8	– 5,6
Ensemble du Québec	**78,6**	**76,2**	**74,7**	**74,2**	**75,0**	**0,8↑**	**0,3**	**– 3,6↓**

↑ ou ↓ : Hausse ou baisse statistiquement significative au seuil de 5 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des terrains de camping du Québec*.

Tableau 6.7

Emplacements disponibles et loués en moyenne mensuellement, et taux d'occupation dans les prêts-à-camper, régions touristiques et ensemble du Québec, juin à août, 2021 à 2025

Région touristique	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024	Variation 2025/2023	Variation 2025/2021
	n					%		
Emplacements disponibles								
Îles-de-la-Madeleine	x	738**	x	584	662	13,4↑	…	…
Gaspésie	8 187	8 354	9 186	10 316	9 336	– 9,5	1,6	14,0
Bas-Saint-Laurent	3 448	3 945*	4 814	5 368	5 733	6,8	19,1↑	66,3↑
Québec	3 861	3 463	4 564	4 205	5 370	27,7↑	17,7↑	39,1↑
Charlevoix	4 303	4 677	x	6 803	7 034	3,4	…	63,5↑
Chaudière-Appalaches	5 521	5 846	6 620	6 966	7 478	7,3	13,0	35,4↑
Mauricie	6 483	6 957	7 670	8 640	9 058	4,8	18,1↑	39,7↑
Cantons-de-l'Est	12 830	15 918	16 429	15 276	15 352	0,5	– 6,6	19,7↑
Montérégie	5 459	6 724	7 878	9 929	7 112	– 28,4	– 9,7	30,3↑
Lanaudière	6 916	7 190	7 501	9 434	11 323	20,0↑	51,0↑	63,7↑
Laurentides	12 800	12 332	14 478	16 237	16 484	1,5	13,9	28,8↑
Montréal	–	–	–	–	–	–	–	–
Outaouais	5 909	6 642	8 093	7 629	9 503	24,6↑	17,4	60,8↑
Abitibi-Témiscamingue	3 219	3 358	2 760	4 358	3 808	– 12,6	38,0↑	18,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	8 015	9 304	10 262	9 119	10 259	12,5	– 0,0	28,0↑
Manicouagan	2 297	2 728	2 753	2 998	3 055	1,9	11,0	33,0↑
Duplessis	x	1 019*	792**	988*	1 016	2,8	28,3	…
Baie-James	x	614**	x	670*	785*	17,2	…	…
Laval	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre-du-Québec	4 641	5 121	5 841	6 013	5 927	– 1,4	1,5	27,7↑
Nunavik	–	–	–	–	–	–	–	–
Eeyou Istchee	–	–	–	–	–	–	–	–
Nord du 49e parallèle	2 001	2 032*	1 670*	2 136	2 231	4,4	33,6	11,5
Ensemble du Québec	**96 647**	**104 928**	**116 741**	**125 534**	**129 295**	**3,0**	**10,8↑**	**33,8↑**
Emplacements loués								
Îles-de-la-Madeleine	x	x	x	x	x	…	…	…
Gaspésie	5 167	4 876	5 141	5 526	5 480	– 0,8	6,6	6,1
Bas-Saint-Laurent	2 248	2 630*	2 975	3 169	3 060	– 3,4	2,9	36,1↑
Québec	2 431	2 093	1 972	1 890	3 008	59,2↑	52,5↑	23,7
Charlevoix	x	3 252	3 727	4 215	4 674	10,9	25,4↑	…
Chaudière-Appalaches	3 641	3 340	3 161	3 358	4 096	22,0↑	29,6↑	12,5
Mauricie	3 332	3 587	3 886	3 962	4 721	19,2↑	21,5↑	41,7↑
Cantons-de-l'Est	9 025	8 743	9 127	8 246	8 344	1,2	– 8,6	– 7,5
Montérégie	2 921	3 320	3 815	4 302	3 303	– 23,2	– 13,4↓	13,1
Lanaudière	4 141	3 820	4 203	4 443	5 361	20,7↑	27,6↑	29,5↑
Laurentides	8 502	6 864	7 014	10 288	8 569	– 16,7	22,2	0,8
Montréal	–	–	–	–	–	–	–	–
Outaouais	4 470	4 222*	4 717*	4 123	4 922	19,4	4,3	10,1
Abitibi-Témiscamingue	1 323	1 215	x	1 557	1 691	8,6	–	27,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5 291	4 879	4 656	4 369	5 415	23,9↑	16,3	2,3
Manicouagan	1 730	1 902	x	1 955	2 118	8,3	–	22,4

Suite à la page 111

Tableau 6.7 (suite)

Emplacements disponibles et loués en moyenne mensuellement, et taux d'occupation dans les prêts-à-camper, régions touristiques et ensemble du Québec, juin à août, 2021 à 2025

Région touristique	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024	Variation 2025/2023	Variation 2025/2021
	n					%		
Duplessis	668*	613*	361**	409*	518	26,7	43,5	– 22,5
Baie-James	x	x	x	x	x	…	…	…
Laval	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre-du-Québec	2 298	2 213	2 252	2 357	2 238	– 5,0	– 0,6	– 2,6
Nunavik	–	–	–	–	–	–	–	–
Eeyou Istchee	–	–	–	–	–	–	–	–
Nord du 49e parallèle	x	x	x	x	x	…	…	…
Ensemble du Québec	**61 844**	**58 644**	**60 576**	**65 134**	**68 451**	**5,1↑**	**13,0↑**	**10,7↑**

Taux d'occupation

Région touristique	2021	2022	2023	2024	2025	Écart 2025-2024	Écart 2025-2023	Écart 2025-2021
	n					points de %		
Îles-de-la-Madeleine	x	x	x	x	x	…	…	…
Gaspésie	63,1	58,4	56,0	53,6	58,7	5,1	2,7	– 4,4
Bas-Saint-Laurent	65,2	66,7**	61,8	59,0	53,4	– 5,6	– 8,4	– 11,8
Québec	63,0	60,4*	43,2	44,9	56,0	11,1↑	12,8↑	– 7,0
Charlevoix	x	69,5*	x	62,0	66,4	4,4	…	…
Chaudière-Appalaches	66,0	57,1	47,8	48,2	54,8	6,6	7,0	– 11,2
Mauricie	51,4	51,6	50,7	45,9	52,1	6,2	1,4	0,7
Cantons-de-l'Est	70,3	54,9	55,6	54,0	54,3	0,3	– 1,3	– 16,0↓
Montérégie	53,5	49,4	48,4	43,3	46,4	3,1	– 2,0	– 7,1
Lanaudière	59,9	53,1	56,0	47,1	47,3	0,2	– 8,7	– 12,6↓
Laurentides	66,4	55,7	48,4	63,4	52,0	– 11,4	3,6	– 14,4
Montréal	–	–	–	–	–	–	–	–
Outaouais	75,6*	63,6*	58,3*	54,0	51,8	– 2,2	– 6,5	– 23,8
Abitibi-Témiscamingue	41,1	36,2	x	35,7	44,4	8,7	…	3,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	66,0	52,4	45,4	47,9	52,8	4,9	7,4	– 13,2
Manicouagan	75,3	69,7	x	65,2	69,3	4,1	…	– 6,0
Duplessis	x	60,2*	45,6**	41,4**	51,0	9,6	5,4	…
Baie-James	x	x	x	x	x	…	…	…
Laval	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre-du-Québec	49,5	43,2	38,5	39,2	37,8	– 1,4	– 0,7	– 11,7
Nunavik	–	–	–	–	–	–	–	–
Eeyou Istchee	–	–	–	–	–	–	–	–
Nord du 49e parallèle	x	x	x	x	x	…	…	…
Ensemble du Québec	**64,0**	**55,9**	**51,9**	**51,9**	**52,9**	**1,0**	**1,0**	**– 11,1↓**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
↑ ou ↓ : Hausse ou baisse statistiquement significative au seuil de 5 %.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la fréquentation des terrains de camping du Québec.*

7 Proximité des espaces verts urbains



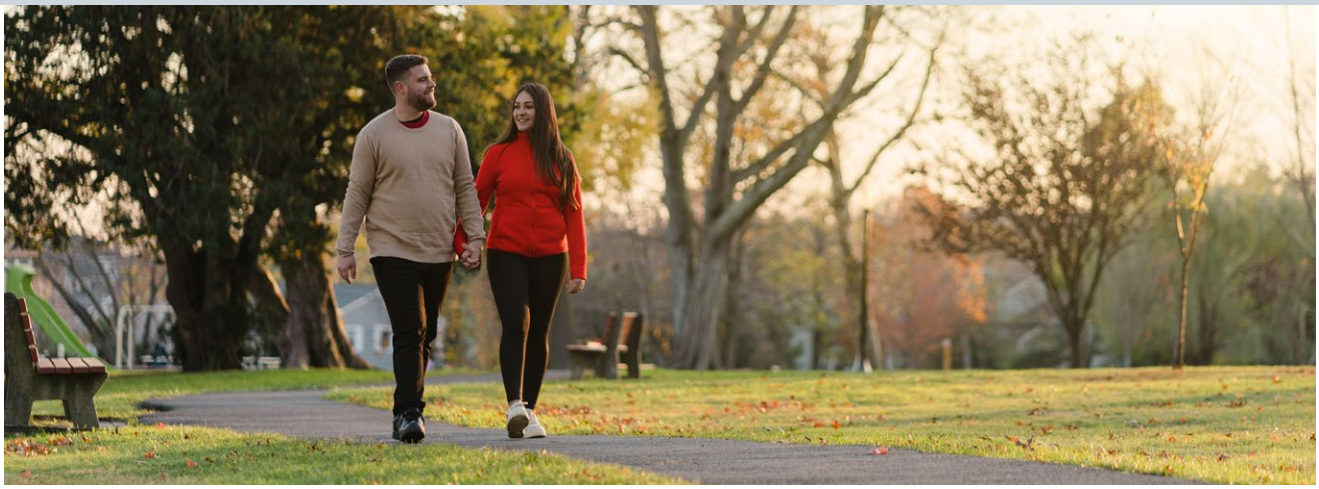
CHENG FENG CHIANG / iStock

Sophie Brehain et Ariane Vézina, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable, avec la collaboration de Maxime Keith, Direction de la protection et de l'optimisation des données administratives

Selon le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Europe (2023), le fait de vivre à proximité d'espaces verts et bleus et de passer du temps à leur contact a des conséquences particulièrement bénéfiques pour la santé mentale et le bien-être de la population, surtout dans les milieux urbains denses où les espaces naturels sont rares.

Les espaces verts favorisent la détente, encouragent l'activité physique telle que la marche ou la course et renforcent les liens sociaux en offrant des lieux de rencontre. La présence de végétation procure également des bénéfices écologiques : réduction de la chaleur urbaine, amélioration de la qualité de l'air, etc. (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe 2016).

Si les espaces verts urbains d'un territoire sont distribués inégalement, les bénéfices qu'ils engendrent le sont aussi pour sa population. Cette étude a pour objectif d'analyser s'il existe des disparités socioéconomiques en matière de proximité entre les lieux d'habitation et les espaces verts urbains dans les régions administratives du Québec. La densité de population a-t-elle une influence sur les résultats ? La présence d'espaces verts urbains est-elle corrélée avec le niveau de revenu ou le type de logement ?



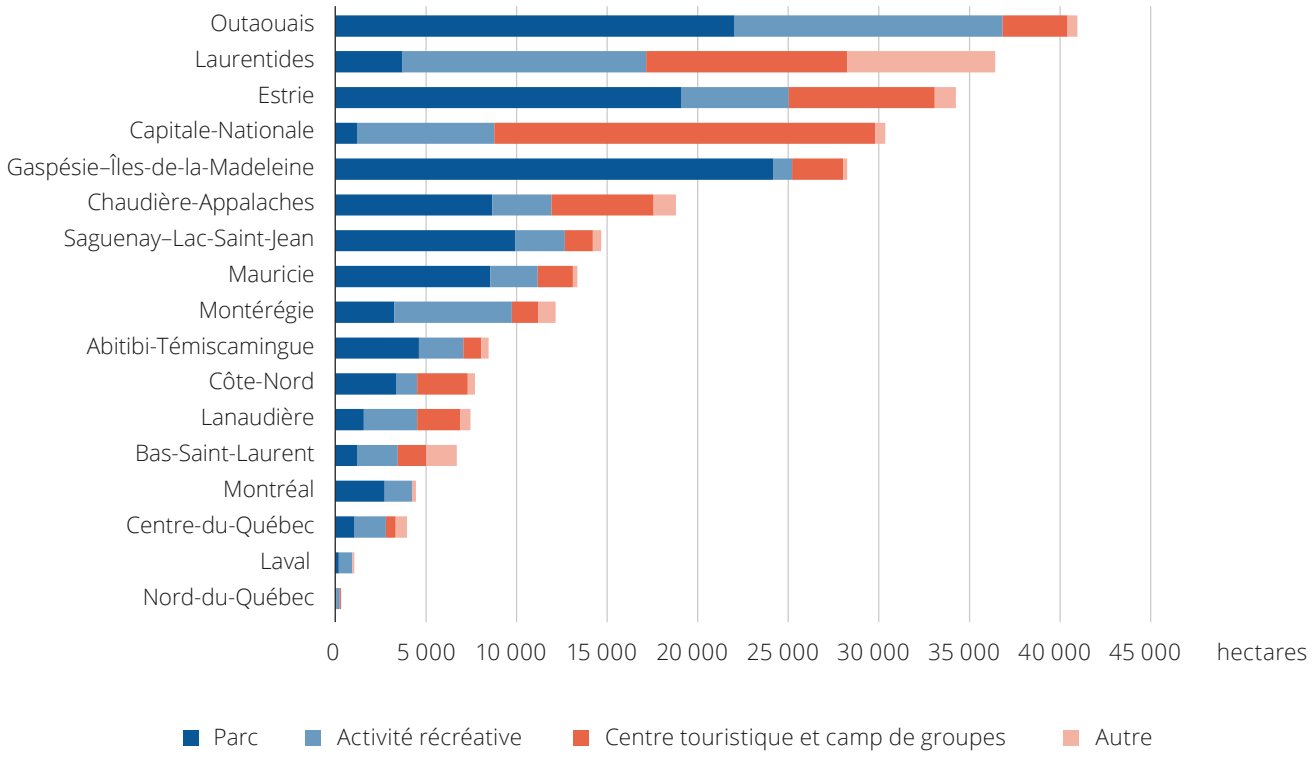
GabrielPevide / iStock

En 2024, on compte au Québec 6 444 espaces verts urbains, totalisant 269 291 hectares. Environ 43 % de cette superficie est occupée par des parcs (p. ex. parc pour la récréation, belvédère, parc à caractère ornemental), 26 % par des terrains pour activités récréatives (p. ex. terrain de jeux, terrain de golf, plage, aire de pique-nique), 24 % par des centres touristiques ou des camps de groupes (p. ex. base de plein air, centre d'interprétation de la nature, club de chasse et pêche) et 7 % par d'autres types d'espaces verts urbains (p. ex. jardin botanique, aménagement public pour différentes activités, parc d'exposition extérieur, monument et site historique).

Les régions qui comptent le plus grand nombre de ces espaces sont la Montérégie (932), les Laurentides (845) et l'Estrie (770). Les régions qui comptent les plus grandes superficies d'espaces verts urbains sont l'Outaouais (40 959 hectares), les Laurentides (36 413 hectares) et l'Estrie (34 252 hectares) (figure 7.1). Rapportée à la superficie de leur territoire, la part des espaces verts urbains est plus élevée à Montréal et à Laval qu'ailleurs.

Figure 7.1

Superficie des espaces verts urbains selon le type, régions administratives, Québec, 2024



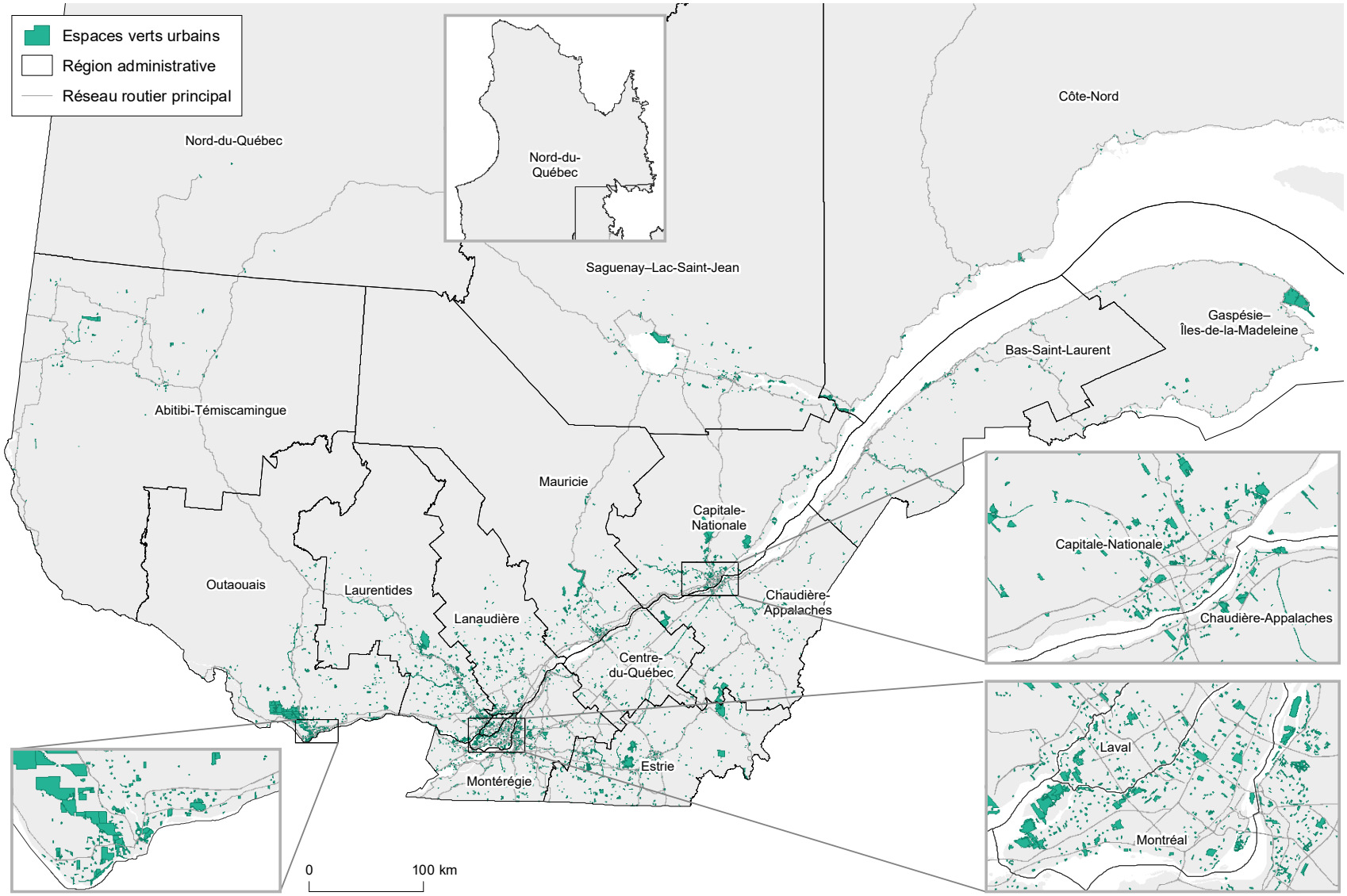
Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.



aimintang / iStock

Carte 7.1

Emplacement des espaces verts urbains retenus, Québec, 2024



Sources : Données sur les espaces verts urbains : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Cadastre du Québec et du code d'utilisation des biens-fonds (CUBF) provenant de l'évaluation municipale, 2024.

Données sur les limites administratives : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, systèmes sur les découpages administratifs (SDA), janvier 2024.

Données sur le réseau routier : Adresses Québec, 2024.

Note méthodologique

Définition des espaces verts urbains et de la proximité de la population à ces espaces

Pour les besoins de cette analyse, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) définit les espaces verts urbains comme des espaces dont l'usage prédominant est classé, lors de l'évaluation foncière, dans les catégories suivantes : « parcs et assimilés », « piste cyclable en site propre » ou « sentier récréatif pédestre ». Ce sont par exemple des parcs à caractère récréatif et ornemental, des sentiers récréatifs, des centres d'interprétation de la nature et des belvédères. Seuls les espaces qui comptent une superficie **d'au moins un hectare et qui comportent un minimum de végétation** ont été retenus par l'ISQ (voir la carte 7.1 et la section Concepts et définitions, à la fin de ce chapitre, pour plus de détail sur la sélection de ces espaces).

On considère qu'une personne vit à proximité d'un espace vert urbain si elle réside à **300 mètres ou moins, à vol d'oiseau**, d'un tel espace. Cette distance représente une marche d'environ cinq à dix minutes à pied.

La proximité des espaces verts urbains selon les caractéristiques démographiques et socioéconomiques est analysée au moyen des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada. Celles-ci sont disponibles à l'échelle de l'aire de diffusion, qui est un petit territoire relativement stable où résident environ 400 à 700 personnes.

Toute la population du Québec, à l'exclusion de celle des territoires autochtones, est prise en compte dans cette étude.

Bien que les espaces verts urbains soient moins présents en dehors des zones urbaines, certains correspondent à une portion du territoire d'espaces naturels appartenant au Registre des aires protégées ou au registre des territoires récréatifs du Québec. Ils sont alors souvent situés en périphérie des zones urbaines. C'est notamment le cas pour une partie du parc national de la Mauricie, du parc national du Mont-Tremblant, du parc national de la Jacques-Cartier, du parc national de la Pointe-Taillon et du parc de la Gatineau.

Selon les sections, la proximité des espaces verts urbains est analysée soit pour les personnes, les ménages ou les logements, en précisant s'il s'agit de ménages « privés » ou « privés et collectifs ».

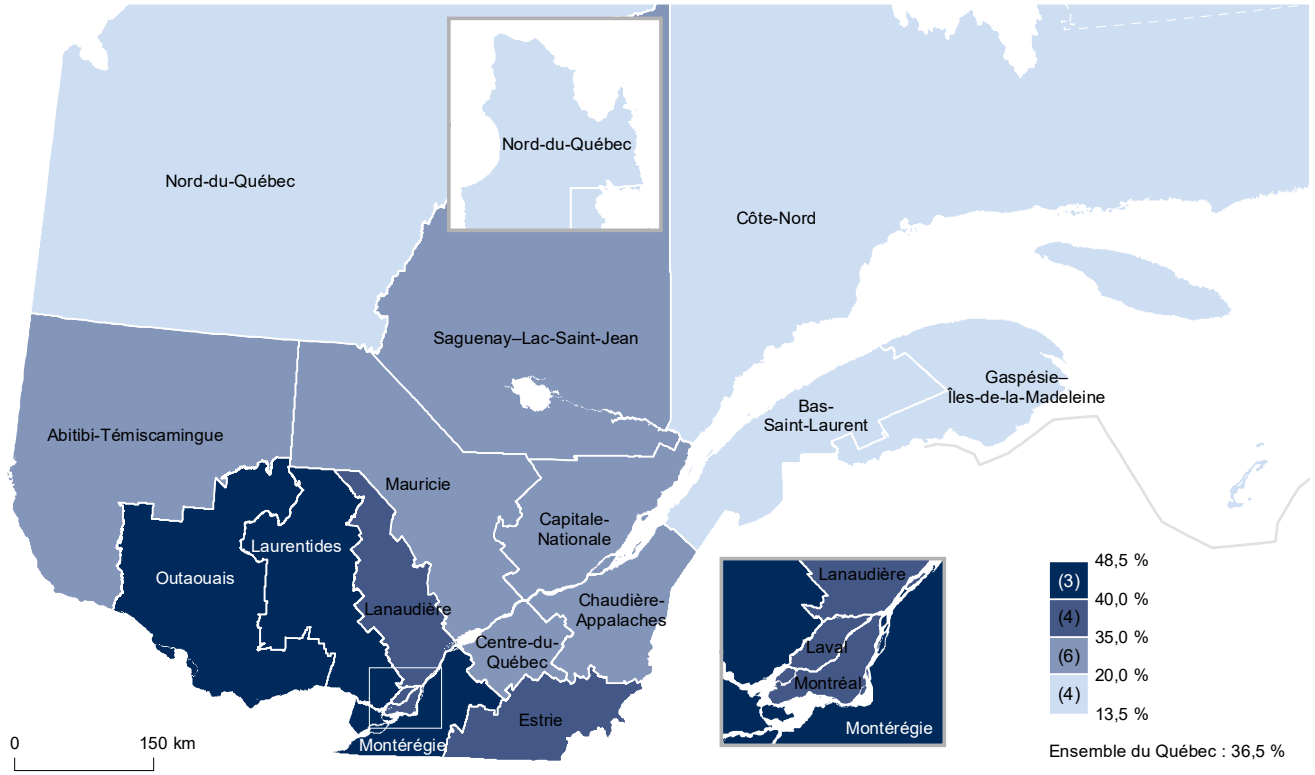
Les espaces verts urbains ne sont pas les seuls espaces naturels à fournir des bienfaits aux habitants et habitantes du Québec. Les espaces naturels aménagés non urbanisés, tels que des parcs nationaux, provinciaux, régionaux, des pourvoiries à droits exclusifs, des réserves fauniques et des zones d'exploitation contrôlée, y contribuent également. L'édition 2025 du *Panorama des régions du Québec* présente une analyse en fonction de ce type de milieu naturel. De plus, la nature non aménagée ou les espaces naturels privés peuvent également remplir ce rôle. Cependant, l'objet de la présente analyse porte uniquement sur les espaces ouverts au public, qui comportent un minimum d'aménagement pour s'y promener. Par conséquent, certaines régions éloignées des grands centres urbains pourraient s'en trouver dépourvues.

Des disparités régionales marquées en matière de proximité des espaces verts urbains

À l'échelle du Québec, 37 % de la population réside à proximité d'un espace vert urbain. Cette proportion varie d'une région à l'autre. En effet, en Outaouais, près de la moitié de la population réside à proximité de ce type d'espace (49 %). Les régions de la Montérégie et des Laurentides dépassent également les 40 %. À l'inverse, la proportion tend à être plus faible dans les régions éloignées des grands centres urbains, telles que la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et le Bas-Saint-Laurent, dont les proportions n'atteignent pas 20 %.

Carte 7.2

Proportion de la population résidant à proximité d'un espace vert urbain, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Note : Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Données sur la population résidant à proximité d'un espace vert urbain : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Données sur les limites administratives : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, systèmes sur les découpages administratifs (SDA), janvier 2024.

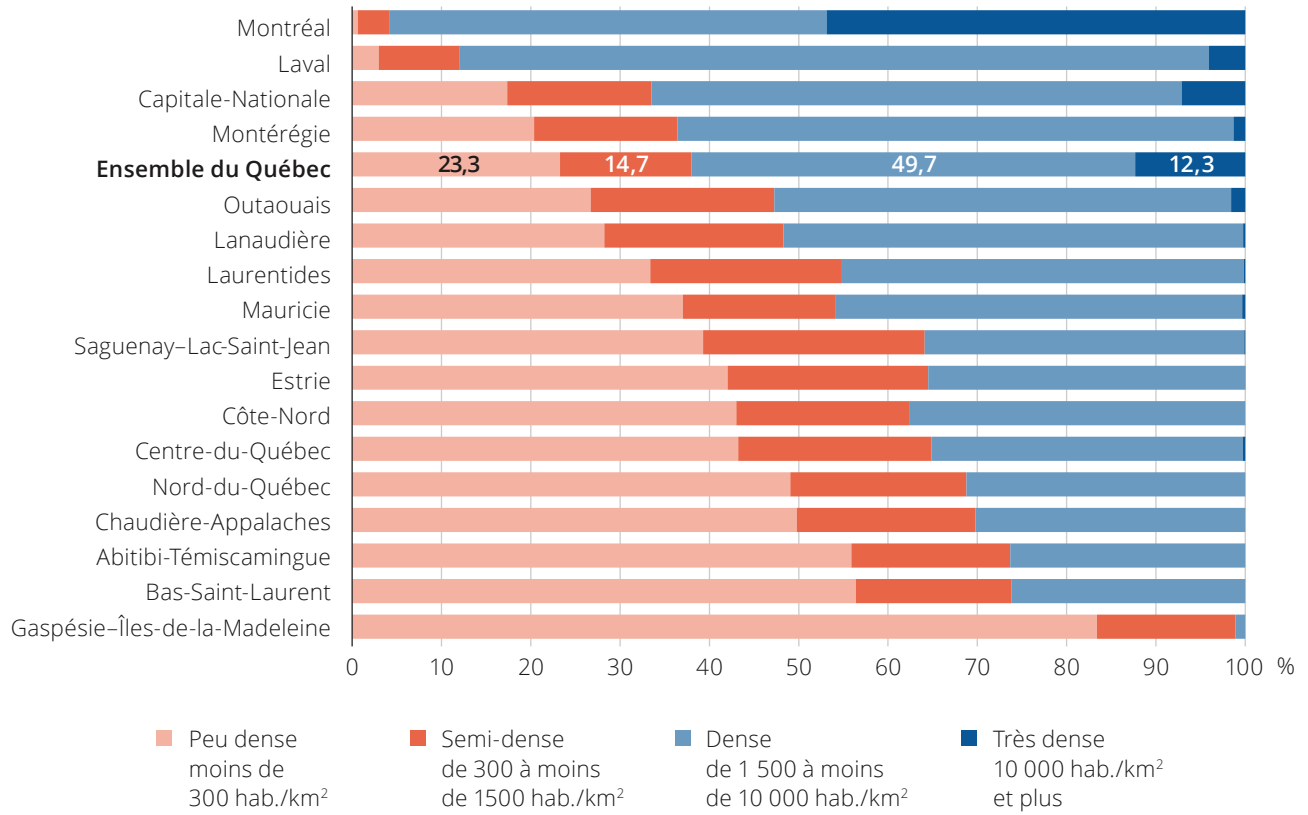
Proximité des espaces verts urbains selon la densité de population

Répartition de la population selon la densité

La densité de population dans les ménages privés et collectifs est calculée à l'échelle des aires de diffusion et présentée selon quatre catégories : peu dense, semi-dense, dense et très dense. Cette classification permet de répartir la population de chaque région selon la densité du milieu dans lequel elle réside (figure 7.2). Les régions les plus urbanisées, soit Montréal, Laval, la Capitale-Nationale et la Montérégie, comptent une plus forte proportion de population vivant dans des aires de diffusion denses ou très denses. À l'inverse, dans les régions plus éloignées des grands centres urbains, notamment la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec et Chaudière-Appalaches, la population réside principalement dans des aires de diffusion peu denses ou semi-denses.

Figure 7.2

Répartition de la population selon la densité de la population des aires de diffusions, régions administratives et ensemble du Québec, 2021



Note : Les territoires autochtones sont exclus.

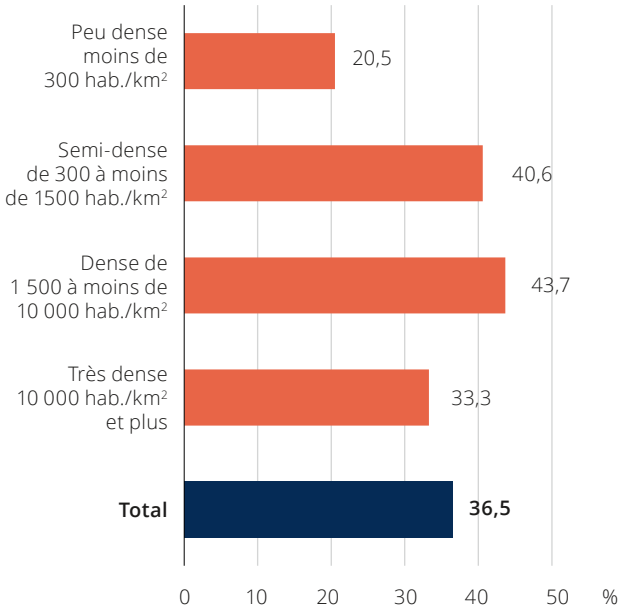
Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Recensement de la population, 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

La proximité des espaces verts urbains varie selon la densité de population

À l'échelle du Québec, la proportion de personnes habitant à proximité d'un espace vert urbain tend généralement à être plus faible dans les aires de diffusion à très faible densité de population et, dans une moindre mesure, dans celles à très forte densité. À l'inverse, cette proportion est plus élevée dans les aires de diffusion caractérisées par des densités de population moyennes, soit celles qui sont semi-denses ou denses (figure 7.3).

Figure 7.3

Proportion de la population résidant à proximité d'un espace vert urbain selon la densité de la population, ensemble du Québec, 2024



Note : Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

La région administrative de Montréal exerce une influence marquée sur les résultats observés dans les aires de diffusion denses et très denses. En effet, elle regroupe à elle seule 64 % de la population vivant dans les aires de diffusion denses et 90 % de celle résidant dans les aires de diffusion très denses (données non présentées). Cette concentration fait en sorte que la proportion de personnes résidant à proximité d'un espace vert urbain dans les aires de diffusion très denses de Montréal, principalement située dans le centre-sud et le centre-nord de l'île, est identique à la moyenne provinciale pour cette classe de densité, soit 33 %. Cependant, dans les aires de diffusion denses, cette proportion atteint 40 %, ce qui est légèrement en deçà de la moyenne provinciale de 44 % (tableau 7.1).

La région de la Capitale-Nationale présente une certaine homogénéité quant à la proximité aux espaces verts urbains des personnes qui habitent dans des aires de diffusion semi-denses (39 %), denses (38 %) et très denses (37 % ; tableau 7.1). Comparativement à l'ensemble du Québec, et particulièrement à Montréal, la proportion de personnes à proximité des espaces verts urbains ne tend pas à diminuer de façon marquée dans les aires de diffusion très densément peuplées.

L'Outaouais se distingue des autres régions par une proportion particulièrement élevée de la population résidant à proximité d'un espace vert urbain dans les aires de diffusion semi-denses (59 %) et denses (61 %), et présente des écarts marqués avec les aires peu denses sur son territoire (18 %). Lanaudière présente également un écart important entre les aires peu denses et les aires qui se situent dans les catégories plus denses : la proportion est de 14 % dans les aires de diffusion peu denses, soit l'une des plus faibles observées parmi les régions.

Certaines régions éloignées des grands centres, soit la Côte-Nord, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent et l'Abitibi-Témiscamingue, où une part importante de la population réside dans des aires de diffusion peu denses, présentent globalement des niveaux de proximité aux espaces verts urbains inférieurs à ceux observés ailleurs au Québec. Les écarts entre les aires de diffusion peu denses et les autres quant à la proximité des espaces verts urbains y sont généralement moins prononcés que dans les autres régions.

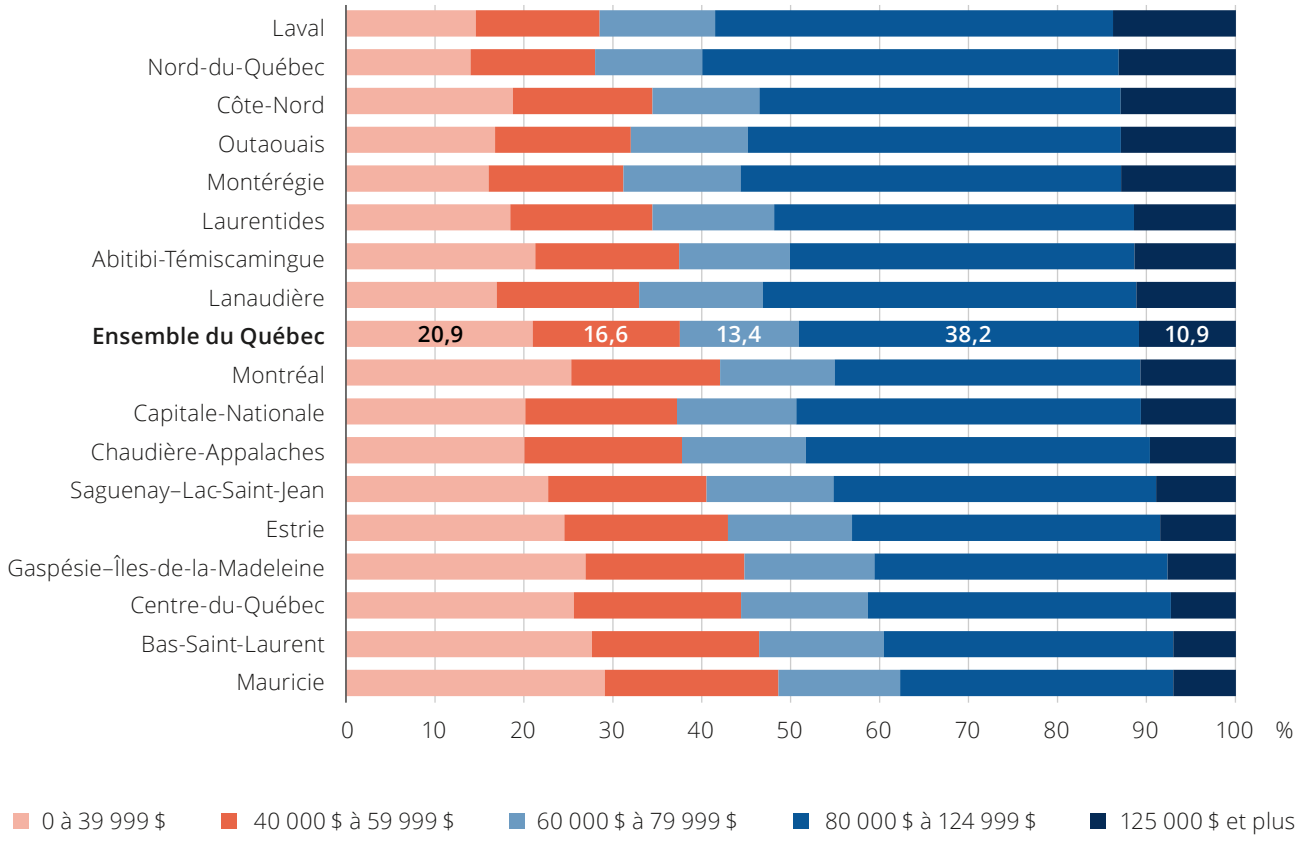
Proximité des espaces verts urbains selon le revenu des ménages

Répartition des ménages selon le revenu

Le revenu après impôt des ménages privés du Québec est celui de 2020[1]. Cinq tranches de revenu ont été choisies pour les besoins de l'analyse. La figure 7.4 présente la répartition de la population de chaque région et de l'ensemble du Québec selon ces tranches de revenu. Certaines régions comptent davantage de ménages dans les tranches supérieures de revenu après impôt et par conséquent, moins de ménages dans les tranches inférieures. C'est le cas notamment de Laval et du Nord-du-Québec.

Figure 7.4

Répartition des ménages privés par tranches de revenu après impôt, régions administratives et ensemble du Québec, 2021



Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.
Les territoires autochtones sont exclus.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

1. Voir la section Concepts et définitions à la fin de ce chapitre.

Les ménages à revenu élevé sont généralement plus nombreux que les autres à résider à proximité d'un espace vert urbain

Dans l'ensemble du Québec, plus le revenu après impôt du ménage augmente, plus la proportion de ménages[2] habitant à proximité d'un espace vert urbain augmente. Elle passe de 34 % pour les ménages dont le revenu après impôt est inférieur à 40 000 $, à 41 % pour les ménages qui ont un revenu après impôt de 125 000 $ et plus (figure 7.5 et tableau 7.2).

Bien que l'Outaouais demeure la région qui présente les proportions les plus élevées de ménages résidant à proximité d'un espace vert urbain, et ce dans toutes les catégories de revenu, des écarts importants subsistent entre les différents groupes de ménages. Ainsi, la proportion de ménages situés à proximité d'un espace vert urbain est de 12 points de pourcentage plus élevé chez ceux dont le revenu après impôt atteint 125 000 $ ou plus (53 %) que chez ceux dont le revenu est inférieur à 40 000 $ (41 %) (figure 7.5). Des écarts comparables sont également observés dans plusieurs régions situées en périphérie des grands centres urbains, notamment dans Lanaudière (13 points de pourcentage), les Laurentides (11 points) et la Montérégie (11 points). Dans chacune de ces régions, la proximité aux espaces verts urbains augmente avec le revenu après impôt du ménage.

Par contraste, le Bas-Saint-Laurent se distingue par une grande homogénéité entre les différentes tranches de revenu. L'écart entre les proportions de ménages résidant à proximité d'un espace vert urbain n'y est que d'un point de pourcentage, ce qui en fait la région où les disparités associées au revenu sont les plus faibles (figure 7.5).

Finalement, certaines régions administratives affichent une tendance inverse à celle observée à l'échelle provinciale : la proximité aux espaces verts urbains tend à diminuer à mesure que le revenu des ménages augmente. Cette situation est observée au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Estrie, sur la Côte-Nord et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (figure 7.5). Dans cette dernière région, où la proportion de ménages appartenant aux catégories de revenus les plus faibles est particulièrement élevée, cette tendance est surtout observée dans la péninsule gaspésienne, et ne semble pas se manifester dans les communautés maritimes.

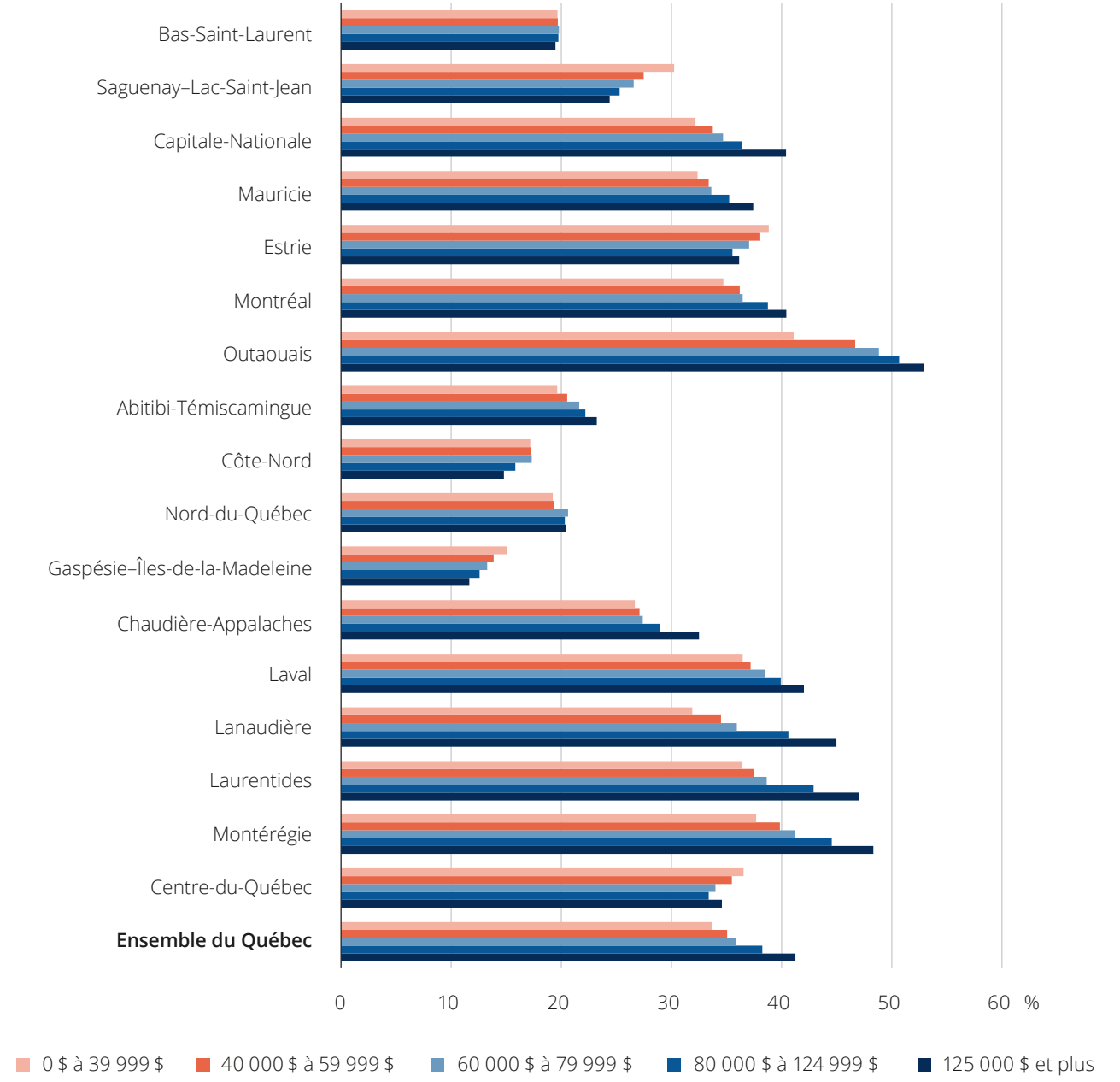


Outaouais © GouvQc Denis Poulin

2. Dans cette section, la proximité des espaces verts urbains est analysée pour les ménages privés seulement. Les personnes en ménages collectifs sont exclues en raison de la non-disponibilité des données.

Figure 7.5

Proportion de ménages privés résidant à proximité d'un espace vert urbain selon les tranches de revenu après impôt, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.
Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Proximité des espaces verts urbains selon les types de logement

Répartition des logements selon le type de logement

Afin de distinguer les logements qui sont théoriquement susceptibles de bénéficier d'un espace extérieur végétalisé privé de ceux qui n'en disposent généralement pas, les logements privés du Québec ont été regroupés en deux catégories. La catégorie « **maison** » comprend les maisons individuelles non attenantes, les maisons jumelées, les maisons en rangée, les autres maisons individuelles attenantes ainsi que les maisons mobiles. La catégorie « **appartement** » regroupe quant à elle l'ensemble des logements situés dans un immeuble à appartements, quelle que soit la taille de celui-ci. Le statut d'occupation du logement, à savoir le fait d'être propriétaire ou locataire, n'a pas été pris en considération dans cette analyse.

Les résultats concernent seulement les logements privés et excluent les logements collectifs. Par ailleurs, ils portent sur la proportion de logements et non celle des personnes ou des ménages.

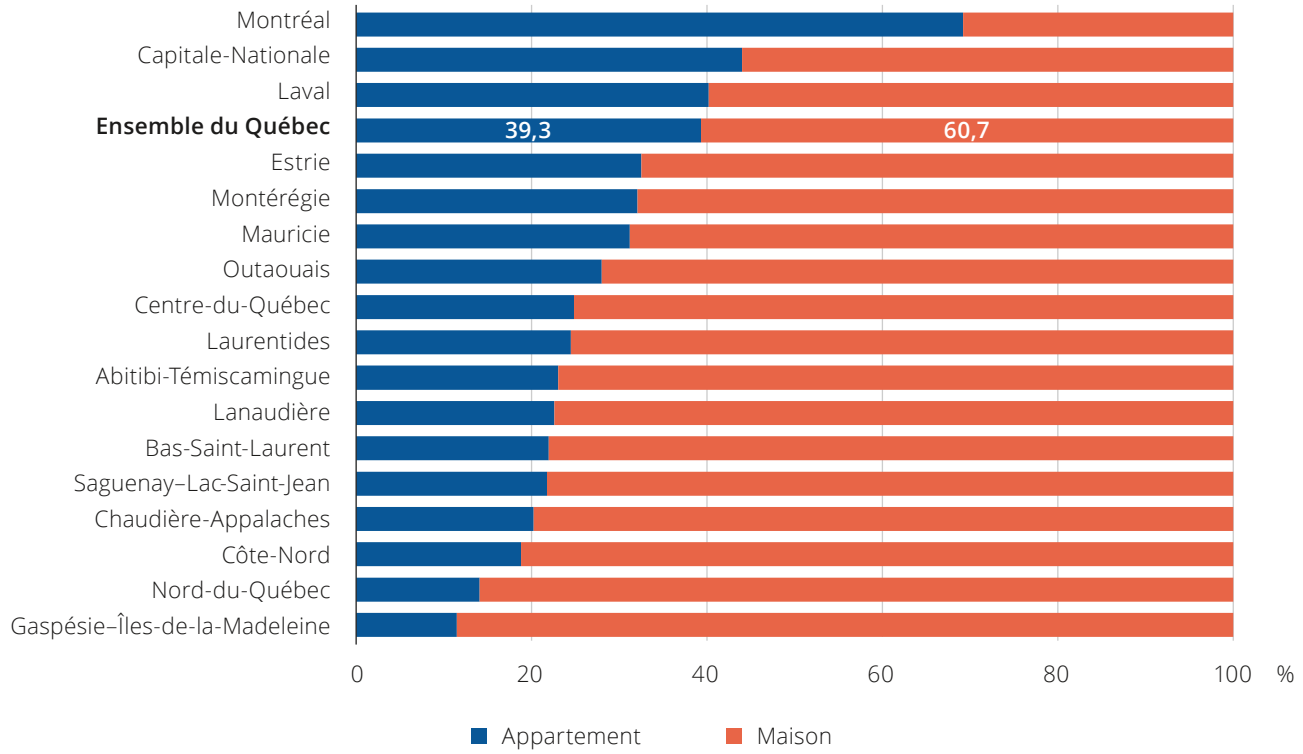
Selon les données arrondies du Recensement de la population de 2021, 39 % des logements privés du Québec sont de type *appartement*, comparativement à 61 % de type *maison*. La part des appartements est particulièrement élevée dans la région de Montréal, où elle atteint 69 %. Elle est également importante dans la Capitale-Nationale (44 %) et à Laval (40 %). À l'inverse, les régions les plus éloignées des grands centres urbains affichent généralement des proportions inférieures d'appartements, les plus basses étant observées en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11 %) et dans le Nord-du-Québec (14 %).



bakerjarvis / iStock

Figure 7.6

Répartition des logements privés dans le parc de logements privés selon le type de logement, régions administratives et ensemble du Québec, 2021



Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.
Les territoires autochtones sont exclus.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

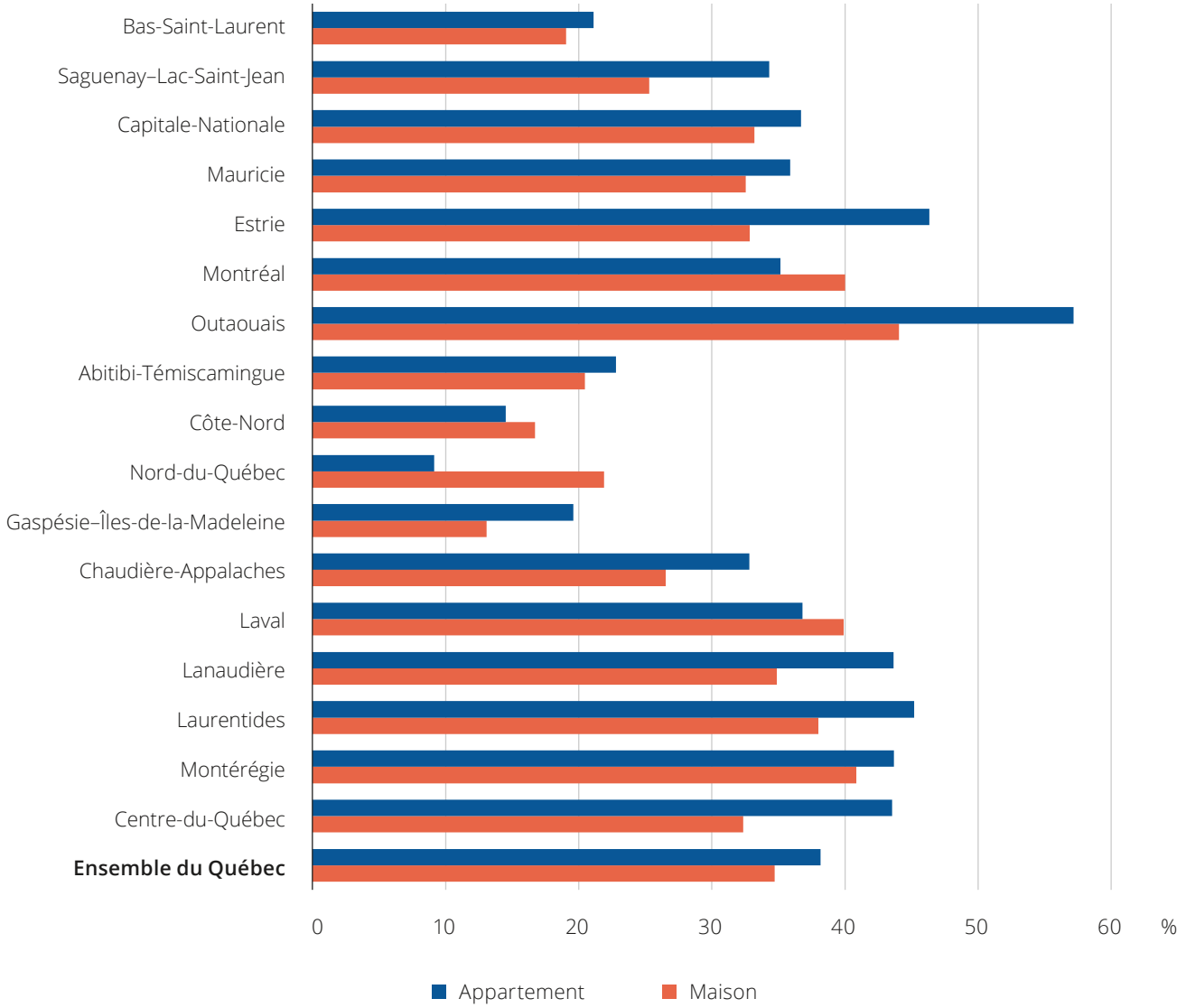
Des écarts observés entre les appartements et les maisons sur le plan de la proximité des espaces verts urbains

À l'échelle du Québec, les logements de type *appartement* sont proportionnellement plus nombreux à être situés à proximité d'un espace vert urbain que les logements de type *maison* (38 % contre 35 %). Cette tendance s'observe dans la plupart des régions administratives, avec des écarts particulièrement marqués en Estrie (14 points de pourcentage), en Outaouais (13 points) et au Centre-du-Québec (11 points). À l'inverse, seules quatre régions présentent une proportion plus élevée de *maisons* que d'*appartements* à proximité de ces espaces : le Nord-du-Québec, où l'écart atteint 13 points en faveur des *maisons*, ainsi que Montréal (5 points), Laval (3 points), et la Côte-Nord (2 points, figure 7.7).

Parmi les logements de type *appartement*, les proportions les plus élevées situées à proximité d'un espace vert urbain sont observées en Outaouais (57 %), en Estrie (46 %), dans les Laurentides (45 %), dans Lanaudière (44 %), en Montérégie (44 %) et dans le Centre-du-Québec (44 %). Pour les logements de type maison, les proportions les plus importantes sont là encore relevées en Outaouais (44 %), en Montérégie (41 %) et dans les Laurentides (38 %), mais aussi à Montréal (40 %) et à Laval (40 %).

Figure 7.7

Proportion de logements privés situés à proximité d'un espace vert urbain, selon le type de logement, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.
Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Conclusion

L'édition 2025 du *Panorama des régions du Québec* avait déjà mis en évidence l'existence de disparités régionales en matière de proximité aux espaces verts urbains. À cet égard, la région de l'Outaouais se distinguait notamment par une proximité supérieure à celle observée dans les autres régions administratives du Québec.

La présente analyse permet de dégager plusieurs constats relatifs aux caractéristiques des personnes, des ménages et des logements situés dans ces régions.

De façon plus générale, l'Outaouais se démarque favorablement des autres régions administratives pour l'ensemble des caractéristiques étudiées. En revanche, les régions de la Mauricie et de Lanaudière présentent des résultats qui se rapprochent davantage de la moyenne québécoise. Le Bas-Saint-Laurent se distingue quant à lui par une répartition particulièrement homogène de la proximité aux espaces verts urbains entre les différents groupes de population ou de ménages, et ce, quelle que soit la caractéristique analysée.

Plus précisément, les résultats indiquent que la proximité aux espaces verts urbains est généralement plus élevée dans les aires de diffusion présentant une densité de population semi-dense ou dense. À l'inverse, cette proximité tend à être moins importante dans les secteurs très denses, situés principalement à Montréal, ou dans les secteurs faiblement densifiés, par exemple dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

L'analyse révèle également une relation généralement positive entre le revenu et la proximité aux espaces verts urbains. Ainsi, la proportion de personnes résidant à moins de 300 mètres d'un espace vert urbain augmente avec le niveau de revenu. On note cependant des exceptions pour les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Estrie, de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

En ce qui concerne les caractéristiques du logement, la proportion de logements privés de type *appartement* situé à proximité d'un espace vert urbain est généralement supérieure à celle des logements de type *maison*. Cette situation fait exception à Montréal et à Laval, ainsi que sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec.

Enfin, l'intégration d'autres variables sociodémographiques issues du Recensement de la population pourrait permettre d'approfondir la compréhension des disparités régionales en matière de proximité aux espaces verts urbains.



krblokhin / iStock

Informations statistiques complémentaires

Une analyse de la proximité des personnes aux milieux naturels aménagés et aux espaces verts urbains dans les MRC du Québec a été présentée dans l'édition 2025 du *Panorama des régions du Québec*. Par ailleurs, la Vitrine statistique sur le développement durable de l'ISQ propose une page consacrée à l'indicateur Proximité d'un milieu naturel, laquelle présente la proportion de la population résidant à proximité de ces deux types d'espaces selon les régions administratives.

Références

BUREAU RÉGIONAL DE L'OMS POUR L'EUROPE (2023). *Nature, biodiversité et santé : un panorama des interconnexions*, [En ligne], Danemark, 44 p. [who.int/europe/fr/publications/i/item/9789289055581] (Consulté le 6 juin 2025)

BUREAU RÉGIONAL DE L'OMS POUR L'EUROPE (2016) *Urban green spaces and health: A review of evidence* [En ligne], Danemark, 91 p. [iris.who.int/server/api/core/bitstreams/74006ead-650d-4fca-815a-f1ff53c1eea1/content] (Consulté le 30 juin 2026)

Concepts et définitions

Espaces verts urbains

Espaces qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- L'usage prédominant selon le classement de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est soit « parcs et assimilés », « piste cyclable en site propre » ou « sentier récréatif pédestre ».
- Chaque usage prédominant doit avoir un indice moyen de végétation par différence normalisée (IVDN) par usage d'au moins 0,6 sur 1 (sinon l'usage n'est pas retenu).
- La superficie de chaque parcelle d'espace vert doit couvrir un hectare au minimum.
- L'IVDN de chaque parcelle d'espace vert doit être d'au moins 0,6 sur 1 (sinon la parcelle n'est pas retenue).

La proximité des milieux aquatiques n'est pas mesurée.

Il se peut que certains espaces verts urbains soient situés sur le territoire des espaces naturels aménagés non urbanisés. Par exemple, plusieurs espaces verts urbains sont situés dans le parc de la Gatineau, qui est un parc national du Canada.

La proximité des espaces verts urbains se mesure en distance à vol d'oiseau entre les résidences et n'importe quelle partie de l'espace vert urbain étudié. La distance de 300 mètres et moins a été choisie, car elle rend théoriquement le lieu accessible en moins de 10 minutes de marche.

Indice de végétation par différence normalisée (IVDN ou NDVI, le sigle anglais *Normalized Difference Vegetation Index*)

L'IVDN estime la densité et la vigueur de la végétation. Il est calculé à partir des bandes spectrales du proche infrarouge (IR) et du rouge (R) : la chlorophylle absorbe la lumière visible (photosynthèse), et la structure cellulaire des feuilles reflète les infrarouges.

$$IVDN = \frac{IR - R}{IR + R}$$

Plus l'indice est élevé, plus la végétation est dense et vigoureuse.

Les images satellites de 2024 du programme Landsat ont été utilisées pour calculer l'indice de végétation par différence normalisé.

Logement collectif

Désigne un logement de nature commerciale, institutionnelle ou communautaire dans lequel une personne ou un groupe de personnes réside ou pourrait résider. Il doit fournir des soins ou des services ou disposer de certaines installations communes, telles qu'une cuisine ou une salle de bain, qui sont partagées par les personnes l'occupant. Les logements collectifs comprennent, par exemple, les établissements de soins infirmiers, les résidences pour personnes âgées, les hôpitaux, les refuges, les résidences de personnel, les bases militaires, les campements de travailleurs, les établissements religieux, les établissements correctionnels et les foyers collectifs.

Logement privé

Ensemble séparé de pièces d'habitation possédant une entrée privée soit à partir de l'extérieur de l'immeuble, soit à partir d'un hall, d'un foyer, d'un vestibule ou d'un escalier commun situé à l'intérieur de l'immeuble. Il faut qu'on puisse emprunter l'entrée menant au logement sans passer par les pièces d'habitation d'une autre personne ou d'un autre groupe de personnes.

Le logement doit répondre aux deux conditions qui le rendent propre à l'habitation durant toute l'année :

- avoir une source de chauffage ou d'énergie (ce dont témoignent les cheminées, les lignes électriques, les conduites ou les compteurs d'huile ou de gaz, les génératrices, les cordes de bois, les ampoules électriques, les thermopompes, ou les panneaux solaires) ;
- fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries comme en témoigne la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres qui protègent contre le vent, la pluie et la neige.

Ménage

Personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement et qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Les ménages sont divisés en deux catégories :

- ménage privé : personne ou groupe de personnes occupant un logement privé ;
- ménage collectif : personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada.

Population et lieu de résidence

La population prise en compte dans la compilation de l'indicateur est celle des aires de diffusion du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada. Les données sont arrondies.

La population des territoires autochtones est exclue des calculs. Les territoires autochtones sont les entités dont le statut est une réserve indienne, un établissement indien, une terre réservée aux Cris, une terre de la catégorie 1 pour les Inuits ou une terre réservée aux Naskapis selon le découpage municipal de janvier 2024.

Revenu après impôt

Revenu total moins l'impôt sur le revenu, où l'impôt est la somme de l'impôt fédéral sur le revenu et de l'impôt provincial sur le revenu, moins l'abattement du Québec. La période de référence est l'année civile 2020.

Tableau 7.1

Proportion de la population résidant à proximité d'un espace vert urbain selon la densité de population, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Région administrative	Catégorie de densité de la population				**Population résidant à proximité d'un espace vert urbain**
	Peu dense moins de 300 hab./km²	Semi-dense de 300 à moins de 1 500 hab./km²	Dense de 1 500 à moins de 10 000 hab./km²	Très dense 10 000 hab./km² et plus	
	%				
Bas-Saint-Laurent	17,6	21,8	21,1	–	**19,2**
Saguenay–Lac-Saint-Jean	14,8	31,8	36,8	97,3	**27,0**
Capitale-Nationale	17,9	39,1	38,4	36,9	**34,8**
Mauricie	20,2	38,5	43,3	–	**33,8**
Estrie	26,2	42,7	44,5	–	**36,4**
Montréal	36,3	42,2	40,4	33,1	**37,0**
Outaouais	18,0	58,9	60,7	34,7	**48,5**
Abitibi-Témiscamingue	17,0	24,2	28,8	–	**21,4**
Côte-Nord	16,1	20,1	16,1	–	**16,9**
Nord-du-Québec	11,9	36,5	20,2	–	**19,4**
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12,8	18,0	0,0	–	**13,5**
Chaudière-Appalaches	17,9	33,7	40,2	–	**27,8**
Laval	29,1	40,8	39,7	26,3	**38,9**
Lanaudière	14,2	43,4	48,8	60,0	**38,0**
Laurentides	26,5	43,5	50,2	11,6	**40,8**
Montérégie	25,7	42,3	47,8	38,9	**42,3**
Centre-du-Québec	19,3	45,3	46,9	2,3	**34,5**
Ensemble du Québec	**20,5**	**40,6**	**43,7**	**33,3**	**36,5**

Note : Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Tableau 7.2

Proportion de ménages privés résidant à proximité d'un espace vert urbain, selon leur revenu après impôt, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Région administrative	Revenu après impôt des ménages privés				
	0 à 39 999 $	40 000 $ à 59 999 $	60 000 $ à 79 999 $	80 000 $ à 124 999 $	125 000 $ et plus
	%				
Bas-Saint-Laurent	19,6	19,7	19,8	19,8	19,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	30,3	27,5	26,6	25,3	24,4
Capitale-Nationale	32,2	33,8	34,7	36,4	40,4
Mauricie	32,4	33,4	33,6	35,3	37,4
Estrie	38,8	38,1	37,1	35,5	36,1
Montréal	34,7	36,2	36,5	38,7	40,4
Outaouais	41,1	46,7	48,8	50,6	52,9
Abitibi-Témiscamingue	19,6	20,5	21,6	22,2	23,2
Côte-Nord	17,2	17,2	17,3	15,8	14,8
Nord-du-Québec	19,2	19,3	20,6	20,3	20,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15,1	13,9	13,3	12,6	11,7
Chaudière-Appalaches	26,7	27,1	27,4	29,0	32,5
Laval	36,5	37,2	38,5	39,9	42,0
Lanaudière	31,9	34,5	35,9	40,6	45,0
Laurentides	36,4	37,5	38,6	42,9	47,0
Montérégie	37,7	39,8	41,2	44,5	48,3
Centre-du-Québec	36,6	35,5	34,0	33,4	34,6
Ensemble du Québec	**33,7**	**35,1**	**35,8**	**38,3**	**41,3**

Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.
Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Tableau 7.3

Proportion de logements privés situés à proximité d'un espace vert urbain, selon le type de logement, régions administratives et ensemble du Québec, 2024

Région administrative	Type de logement privé	
	Maison	Appartement
	%	
Bas-Saint-Laurent	19,1	21,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	25,3	34,3
Capitale-Nationale	33,2	36,7
Mauricie	32,5	35,9
Estrie	32,8	46,3
Montréal	40,0	35,2
Outaouais	44,0	57,2
Abitibi-Témiscamingue	20,5	22,8
Côte-Nord	16,7	14,5
Nord-du-Québec	21,9	9,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13,1	19,6
Chaudière-Appalaches	26,5	32,8
Laval	39,9	36,8
Lanaudière	34,9	43,6
Laurentides	38,0	45,2
Montérégie	40,9	43,7
Centre-du-Québec	32,4	43,5
Ensemble du Québec	**34,7**	**38,2**

Notes : Selon les données arrondies du Recensement de la population.

Les territoires autochtones sont exclus.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, des données de l'évaluation foncière municipale de 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la géobase Adresses Québec (juillet 2024) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

8 Besoins de consultation en services de santé et en services sociaux



Andrey Popov / Adobe Stock

Chantale Lecours et Jasline Flores, Direction des enquêtes de santé

Une bonne compréhension de l'organisation des services de première ligne en santé et en services sociaux, tant à l'échelle provinciale que régionale, est essentielle pour toute personne susceptible d'y recourir. Les données recueillies visent à mieux évaluer la capacité des Québécoises et des Québécois à connaître et à utiliser l'ensemble des moyens, outils et ressources mis à leur disposition pour faciliter leur accès à ces services. Cette information revêt une importance particulière dans un contexte marqué par de nombreuses transformations du système de santé québécois, où la connaissance des besoins de la population est indispensable à l'amélioration des services.

L'Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux

L'*Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux* 2025 (EQUSSSS) a été réalisée du 6 janvier au 11 mai 2025 auprès de 9 391 personnes. La population visée par cette enquête représente l'ensemble des personnes de 18 ans et plus vivant dans un logement non institutionnel au Québec, soit environ 7 311 000 personnes. Les personnes vivant dans un logement collectif institutionnel (hôpital, centre d'hébergement de soins de longue durée, établissement pénitentiaire, centre de réadaptation, etc.) sont exclues, ainsi que celles résidant dans les régions sociosanitaires (RSS) du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18). L'EQUSSSS a permis de recueillir de l'information sur les habitudes d'accès aux soins et aux services de santé pour des problèmes semi-urgents et non urgents, ainsi que sur les besoins non comblés liés à ces problèmes et à ceux relatifs aux soins et aux services partiellement couverts ou non couverts par le régime public qui sont offerts par les dentistes, les optométristes, les physiothérapeutes et les psychologues.

Les régions sociosanitaires

Le découpage géographique utilisé dans le cadre de cette enquête est celui des régions sociosanitaires (RSS), telles que délimitées officiellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Il est légèrement différent de celui des 17 régions administratives : 1) la Mauricie et le Centre-du-Québec ne forment qu'une seule région (RSS 04) ; 2) le Nord-du-Québec est divisé en trois régions, soit le Nord-du-Québec (RSS 10), le Nunavik (RSS 17) et les Terres-Cries-de-la-Baie-James (RSS 18) ; 3) la limite entre les régions sociosanitaires de la Montérégie et de l'Estrie diffère légèrement de celle entre les deux régions administratives.

Notes méthodologiques

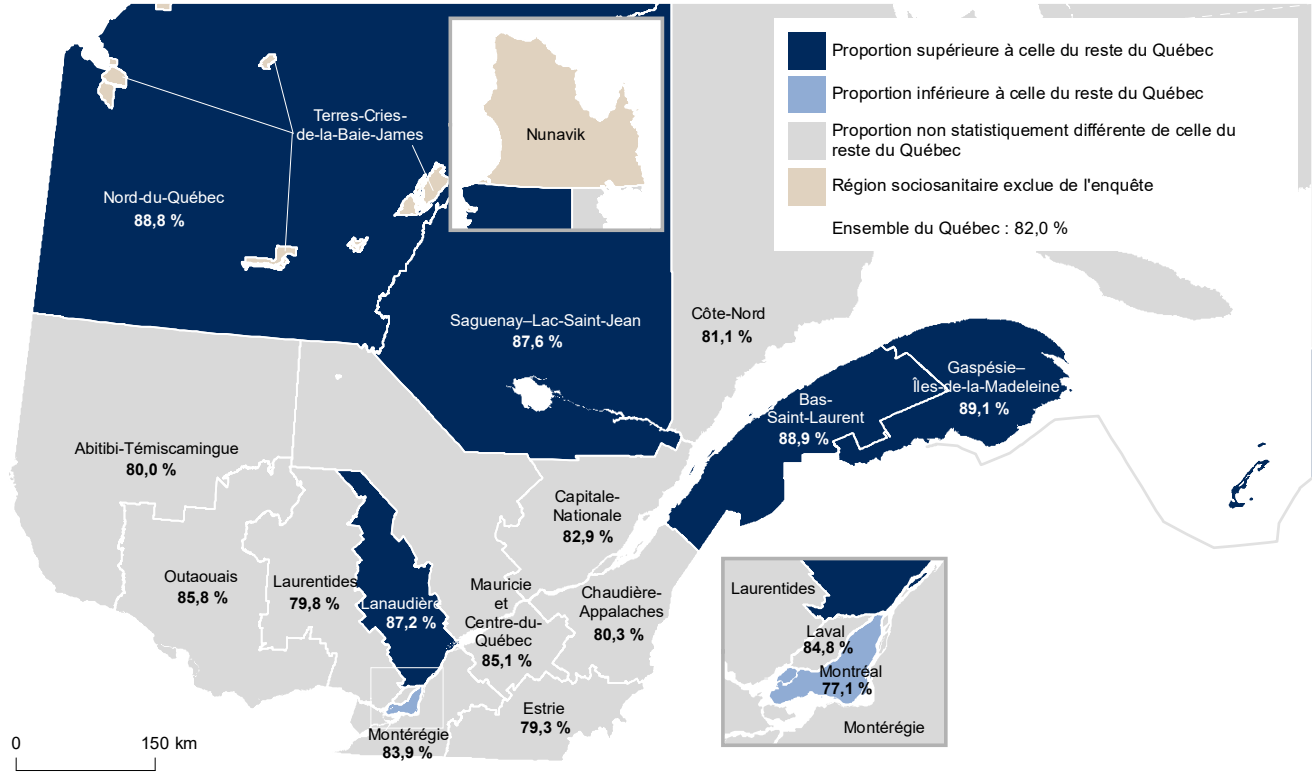
Les tests statistiques ont été réalisés avec un seuil de 5 % afin de vérifier si les différences observées sont statistiquement significatives entre une région et le reste du Québec. À noter que la structure par âge de la population spécifique à chacune des régions peut influencer certains résultats.

Affiliation et endroit habituel de suivi

Au Québec, la proportion de personnes de 18 ans et plus affiliées à un ou une médecin de famille, à un groupe de médecine de famille (GMF) ou encore à un infirmier praticien spécialisé ou à une infirmière praticienne spécialisée (IPS) est de 82 % (tableau 8.1). Les personnes de la région de Montréal (77 %) sont proportionnellement moins nombreuses à être affiliées que celles du reste du Québec. À l'opposé, la proportion de personnes affiliées est supérieure dans les régions de l'est de la province et dans le nord, soit dans le Bas-Saint-Laurent (89 %), en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (89 %), au Saguenay–Lac-Saint-Jean (88 %) et au Nord-du-Québec (89 %). C'est le cas aussi dans Lanaudière (87 %) (carte 8.1).

Carte 8.1

Part de la population de 18 ans et plus affiliée à un(e) médecin de famille, à un groupe de médecine de famille ou à un(e) infirmier(-ière) praticien(ne) spécialisé(e), régions sociosanitaires et ensemble du Québec, 2025



Sources : Données sur la part de la population :
Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*, 2025.

Données sur les limites des régions sociosanitaires :
Ministère de la Santé et des Services sociaux, limites territoriales des régions sociosanitaires (RSS) en 2021.



Blue Cross MN / Adobe Stock

En ce qui concerne l'endroit habituel de suivi chez les personnes affiliées (tableau 8.1), on constate que celles habitant dans la région de Montréal fréquentent proportionnellement moins souvent des cliniques publiques (80 %) que celles du reste du Québec, mais davantage des hôpitaux ou un autre endroit[1] (11 %) ou même une clinique privée (9 %). Toujours parmi les personnes affiliées, celles habitant dans les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont davantage suivies en milieu hospitalier (ou autre endroit[1]) (21 % et 18 % respectivement).

Besoin de consultation et démarches associées

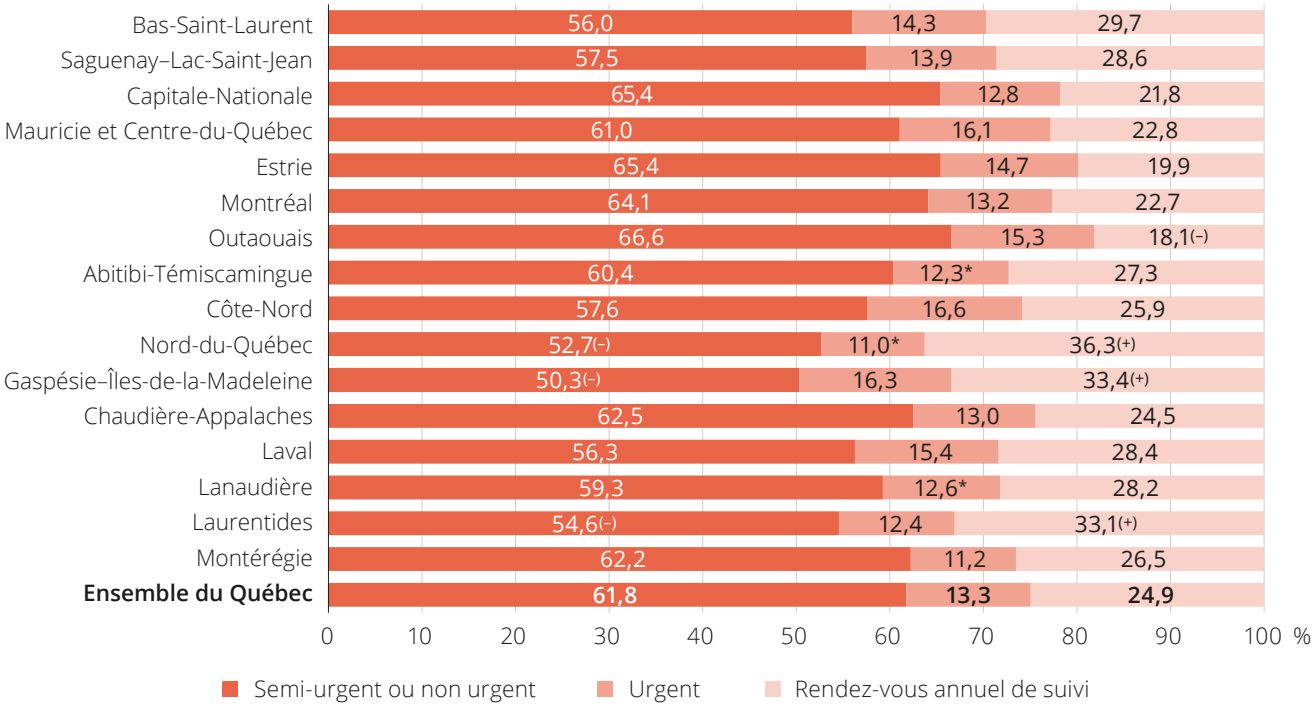
Au Québec, on estime qu'environ 75 % des personnes de 18 ans et plus ont eu besoin de consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé ou des services sociaux au cours des 12 mois précédant l'enquête, soit pour elles-mêmes ou une personne à charge (69 % et 7 % respectivement) (tableau 8.2). Ainsi, environ 25 % de la population n'a pas eu besoin de consulter. Aucune différence n'a été détectée entre chacune des régions et le reste du Québec quant au besoin ou non de consulter.

Parmi les personnes ayant eu besoin de consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé ou des services sociaux au cours des 12 mois précédant l'enquête pour elles-mêmes, on observe que près des deux tiers (62 %) l'ont fait pour un problème de santé semi-urgent ou non urgent, 13 % pour un problème urgent[2] et 25 % pour un rendez-vous annuel de suivi prévu d'avance (figure 8.1). Les personnes habitant dans la région du Nord-du-Québec (36 %) sont proportionnellement plus nombreuses que celles du reste du Québec à avoir eu un rendez-vous annuel de suivi, tout comme celles de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (33 %) et des Laurentides (33 %). À l'inverse, les personnes de la région de l'Outaouais (18 %) sont proportionnellement moins nombreuses à avoir eu besoin de consulter pour un rendez-vous annuel de suivi que celles du reste de la province.

1. Pour plus d'information, voir l'encadré Concepts et définitions à la fin de ce chapitre.
2. *Ibid*.

Figure 8.1

Type de problème pour lequel les personnes ont eu besoin de consulter un(e) professionnel(le) de la santé ou des services sociaux[1,2], régions sociosanitaires et ensemble du Québec, 2025



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
(+)/(-) Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.
1. Lors du dernier besoin de consultation.
2. Parmi les personnes ayant eu besoin de consulter pour elles-mêmes au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*, 2025.

Les démarches entreprises par les personnes souhaitant consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé ou des services sociaux pour un problème de santé semi-urgent ou non urgent pour elles-mêmes donnent un aperçu de leur connaissance du fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux ou de leur façon de l'utiliser. On constate ainsi que les personnes vivant dans deux régions du Québec, soit le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, se distinguent en ayant la plus grande proportion de personnes qui contactent leur clinique pour prendre un rendez-vous (63 % et 64 % respectivement) et/ou qui se présentent dans une salle d'urgence (21 %* et 16 %* respectivement) (tableau 8.3).

Les gens de la région de Montréal sont pour leur part proportionnellement moins nombreux à contacter leur clinique d'affiliation pour prendre un rendez-vous (49 %), mais plus nombreux à contacter une autre clinique ou le Guichet d'accès à la première ligne ou une plateforme Web de prise de rendez-vous (42 %) que ceux résidant dans le reste du Québec.

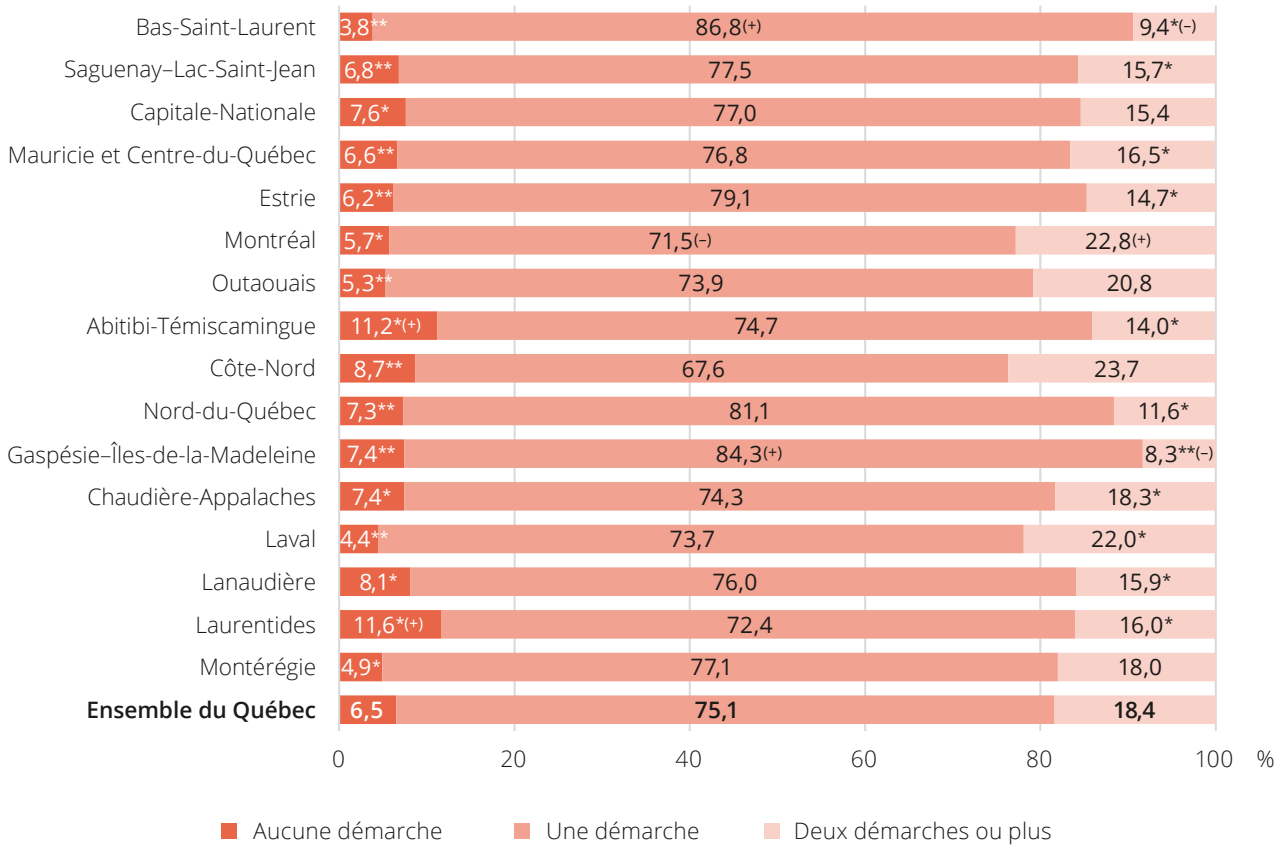
Par rapport au reste de la province, la région de la Côte-Nord et la région du Nord-du-Québec présentent des proportions inférieures de personnes ayant contacté leur clinique pour une prise de rendez-vous (respectivement, 43 % et 45 %) et des proportions supérieures de personnes s'étant rendues à l'urgence d'un centre hospitalier (respectivement, 31 % et 42 %).

Il convient de noter que pour l'ensemble des régions, la proportion de personnes qui ont consulté un pharmacien ou une pharmacienne pour un problème de santé semi-urgent ou non urgent est relativement faible (8 % pour l'ensemble du Québec).

Quant au nombre de démarches entreprises par les personnes pour consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé ou des services sociaux, parmi celles ayant eu besoin de consulter pour elles-mêmes pour un problème de santé semi-urgent ou non urgent, la plupart n'ont fait qu'une seule démarche (75 %) alors que 18 % en ont fait deux ou plus (figure 8.2). Les personnes habitant dans la région du Bas-Saint-Laurent (87 %) sont proportionnellement plus nombreuses que celles du reste du Québec à n'avoir fait qu'une seule démarche, tout comme celles de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (84 %), tandis que les personnes résidant dans la région de Montréal (23 %) sont proportionnellement plus nombreuses que celles du reste du Québec à avoir fait deux démarches ou plus.

Figure 8.2

Nombre de démarches entreprises pour consulter un(e) professionnel(le) de la santé ou des services sociaux[1,2], régions sociosanitaires et ensemble du Québec, 2025



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
(+)/(-) Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.
1. Démarches entreprises lors du dernier besoin de consultation.
2. Parmi les personnes ayant eu besoin de consulter un(e) professionnel(le) de la santé ou des services sociaux au cours des 12 mois précédant l'enquête pour elles-mêmes pour un problème de santé semi-urgent ou non urgent.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*, 2025.

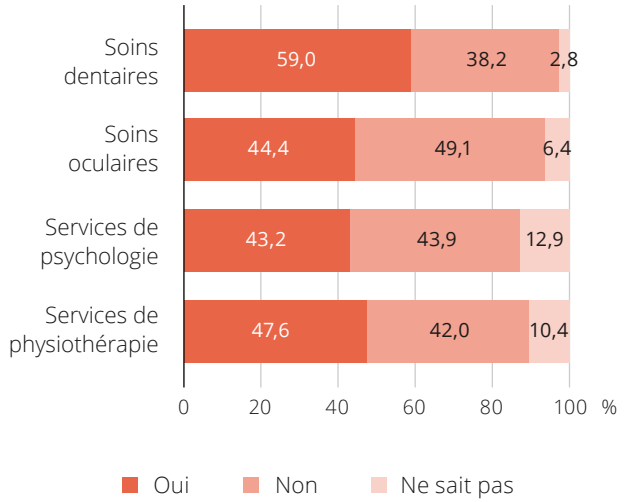
Couverture d'assurance pour les soins et les services peu ou pas couverts par le régime public

La couverture des soins et des services de santé au Québec se fait de manière complémentaire entre le régime public pris en charge par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et les régimes d'assurances privées. Certains services professionnels tels ceux dispensés par les dentistes, les optométristes, les psychologues et les physiothérapeutes doivent être financés par une assurance privée complémentaire ou par la personne qui en a besoin lorsqu'ils ne sont pas prodigués dans un établissement public ou auprès d'une certaine catégorie d'utilisateurs et d'utilisatrices. Les données de l'EQUSSSS 2025 permettent de cerner les besoins non comblés de la population en matière de services peu ou pas couverts par le régime public.

Tout d'abord, on constate que parmi l'ensemble de la population de 18 ans et plus au Québec, 59 % des personnes ont une assurance qui couvre, en totalité ou en partie, des soins dentaires[3], 44 % des soins oculaires, 43 % des services de psychologie, et 48 % des services de physiothérapie. Il est intéressant de constater qu'une proportion notable de personnes ne savent pas si elles ont une assurance couvrant au moins en partie les services de psychologie ou de physiothérapie, soit 13 % et 10 %, respectivement (figure 8.3).

Figure 8.3

Population de 18 ans et plus ayant ou non une assurance qui couvre en totalité ou en partie les frais de certains soins de santé et de certains services sociaux, ensemble du Québec, 2025



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*, 2025.

Soins dentaires

Comparativement au reste du Québec, les régions suivantes ont des proportions supérieures de personnes assurées, en totalité ou en partie, pour des soins dentaires : Montréal (63 %), Outaouais (68 %) et Montérégie (64 %). Les régions où les proportions sont les moins élevées sont le Bas-Saint-Laurent (49 %), la Mauricie et Centre-du-Québec (48 %), le Nord-du-Québec (46 %), la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (42 %) et la région de Chaudière-Appalaches (49 %) (tableau 8.4).

Afin de préciser les besoins relatifs aux types de soins dentaires requis par les Québécois et Québécoises de 18 ans et plus, l'enquête fournit de l'information sur la nature des visites chez le dentiste au cours des 12 mois précédant l'enquête, à savoir s'il s'agit d'une visite de routine ou non. À l'échelle du Québec, 66 % de la population a consulté un ou une dentiste pour une visite de routine et 39 % a eu besoin de le faire pour une autre raison. Certaines régions se distinguent du reste de la province. Ainsi, les personnes qui habitent la région des Laurentides (70 %) sont plus nombreuses en proportion que celles du reste de la province à avoir eu un examen de routine chez le ou la dentiste, tout comme celles de la Montérégie (70 %).

3. À noter que la collecte des données de l'enquête a eu lieu au début de l'année 2025. À ce moment, seulement les enfants de moins de 18 ans (non visés par l'enquête) et les personnes de 65 ans et plus étaient nouvellement admissibles, selon certains critères, au Régime canadien de soins dentaires (RCSD) (Santé Canada 2023). Cette information doit être prise en considération lors de l'interprétation de ces chiffres.

À l'opposé, les régions dans lesquelles une partie importante de la population vit relativement loin d'une grande ville, soit le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (entre 51 % et 61 % selon la région), présentent des proportions inférieures de personnes ayant visité le ou la dentiste pour un examen de routine.

En comparant chacune des régions suivantes avec le reste du Québec, on constate que le Bas-Saint-Laurent (29 %), l'Estrie (33 %), l'Abitibi-Témiscamingue (32 %) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (28 %) présentent respectivement des proportions inférieures de personnes ayant eu besoin de consulter un ou une dentiste pour une autre raison qu'un examen de routine au cours des 12 mois précédant l'enquête. On observe la situation inverse dans les régions dont la population est relativement jeune, comme Montréal (43 %) et Laval (44 %) (figure 8.4).

La grande majorité des personnes ayant eu besoin de consulter un ou une dentiste pour elles-mêmes ou une personne à charge pour une autre raison que celle d'une visite de routine ont pu effectuer cette consultation (environ 90 %), et ce, peu importe la région sociosanitaire (données non illustrées).

Soins oculaires

On constate que, par rapport aux personnes vivant dans le reste du Québec, celles vivant dans la région de l'Outaouais présentent des proportions supérieures de couverture totale ou partielle d'assurance pour les soins oculaires (55 %). Il en est de même pour les personnes qui vivent en Montérégie (52 %) (tableau 8.5). Toutefois, les proportions sont moindres dans le Bas-Saint-Laurent (32 %), la Mauricie et Centre-du-Québec (32 %), le Nord-du-Québec (33 %), la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (28 %) et en Chaudière-Appalaches (34 %).

On note que près d'une personne sur dix de la région de Montréal (9 %) ne sait pas si elle détient une assurance qui couvre les frais de soins oculaires (données non illustrées). Cette proportion est d'ailleurs plus élevée dans la région de la métropole que dans le reste du Québec.

Les résultats de l'enquête indiquent qu'au Québec, près de la moitié (48 %) des personnes de 18 ans et plus ont eu besoin de consulter un ou une optométriste pour elles-mêmes ou une personne à charge au cours des 12 mois précédant l'enquête, mais ils varient légèrement selon la région sociosanitaire. Les régions où la proportion de personnes est plus élevée que dans le reste du Québec sont : Lanaudière (54 %), Laurentides (52 %) et Montérégie (53 %). Inversement, les proportions sont inférieures dans les régions du Bas-Saint-Laurent (44 %), de Montréal (45 %) et de Chaudière-Appalaches (44 %) (figure 8.4).

Si l'on considère uniquement les personnes qui ont eu un besoin de consulter un ou une optométriste pour elles-mêmes ou une personne à charge, on note que les personnes habitant la région de Montréal (11 %) sont proportionnellement plus nombreuses que celles du reste du Québec à ne pas avoir eu ladite consultation. La proportion pour l'ensemble du Québec est d'environ 6 % (données non illustrées).

Services de psychologie

À l'échelle du Québec, environ 43 % de la population de 18 ans et plus a une assurance qui couvre en totalité ou en partie les frais des services de psychologie. Les personnes qui résident dans la région de la Capitale-Nationale (49 %) sont proportionnellement plus nombreuses que celles du reste du Québec à avoir une telle assurance, tout comme celles de l'Outaouais (52 %) et de la Montérégie (47 %) (tableau 8.5). Inversement, les personnes qui résident dans le Bas-Saint-Laurent présentent une proportion moindre que dans le reste de la province (33 %), tout comme celles de la Mauricie et Centre-du-Québec (33 %), de la Côte-Nord (37 %), du Nord-du-Québec (33 %) et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (29 %).

La proportion de personnes qui ne savent pas si leur assurance couvre au moins partiellement les frais de services de psychologie est supérieure dans trois régions lorsqu'on les compare séparément au reste du Québec, soit la région de Montréal, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec (16 %, 17 % et 20 % respectivement) (données non illustrées).

Il semble qu'environ une personne sur cinq habitant les régions de Montréal et de l'Outaouais a eu besoin de consulter un ou une psychologue ou psychothérapeute pour elle-même ou une personne à charge au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette proportion est plus élevée que pour le reste du Québec (figure 8.4). Les personnes habitant les régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches et de Laval (entre 9 %* et 13 %) présentent des proportions inférieures. À l'échelle du Québec, la proportion est d'environ 16 %.

Services de physiothérapie

Il semble que la couverture d'assurance (en totalité ou en partie) pour des frais de services de physiothérapie soit plus élevée que dans le reste du Québec dans les régions de la Capitale-Nationale (55 %), de l'Outaouais (55 %) et de la Montérégie (53 %) (tableau 8.5).

À l'inverse, les proportions de personnes détenant une couverture partielle ou totale pour ce type de services sont inférieures dans les régions suivantes : le Bas-Saint-Laurent (40 %), la Mauricie et Centre-du-Québec (38 %), Montréal (44 %), la Côte-Nord (40 %), le Nord-du-Québec (37 %) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (34 %).

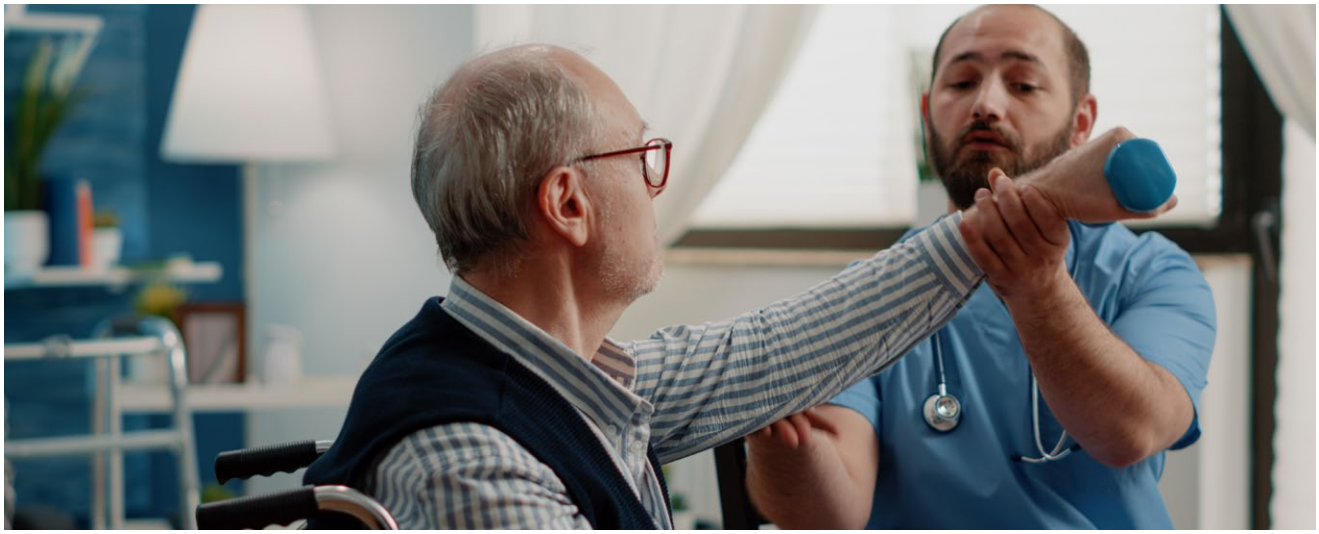
Par ailleurs, la proportion de personnes qui ignorent si leur assurance couvre les services de physiothérapie est plus élevée qu'ailleurs dans les régions de Montréal et du Nord-du-Québec (15 % dans les deux RSS) lorsque chacune est comparée au reste de la province (données non illustrées).

Au Québec, environ le quart des personnes ont eu besoin de consulter un ou une physiothérapeute, pour elles-mêmes ou une personne à charge dans les 12 mois précédant l'enquête. Seule la région de la Capitale-Nationale présente une proportion (28 %) significativement plus élevée que dans le reste du Québec (figure 8.4).

Environ une personne sur cinq a eu besoin de consulter un ou une physiothérapeute pour elle-même ou une personne à charge dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et Centre-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. La proportion dans chacune de ces régions est moins élevée que dans le reste de la province.

Dans l'ensemble du Québec, parmi les personnes qui ont eu besoin de consulter un ou une physiothérapeute pour elles-mêmes ou une personne à charge pour 11 % d'entre elles, la consultation n'a pas eu lieu et cette situation est plus fréquente dans la région de Montréal (17 %) que dans le reste du Québec (données non illustrées).

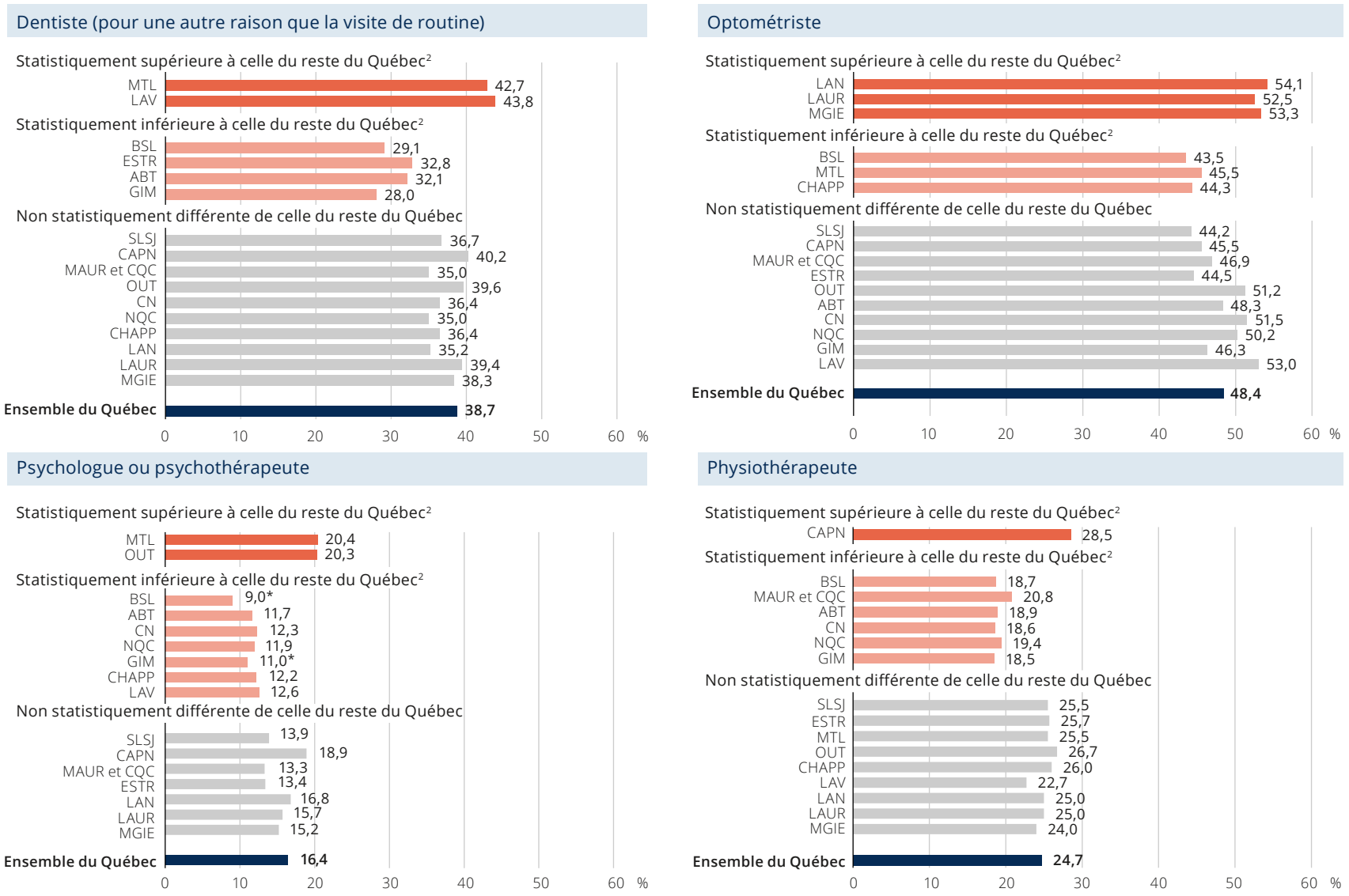
En matière de couverture d'assurance au Québec, d'une manière générale, les personnes qui ont une assurance qui couvre ces différents soins et services semblent plus susceptibles que les autres d'avoir obtenu une consultation avec une ou un des spécialistes suivants : dentiste, optométriste, psychologue ou psychothérapeute, physiothérapeute (données non illustrées).



DC Studio / Adobe Stock

Figure 8.4

Part de la population de 18 ans et plus ayant eu besoin de consulter[1] selon le ou la professionnel(le) de la santé ou des services sociaux, régions sociosanitaires et ensemble du Québec, 2025



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Pour la personne elle-même ou une personne à charge au cours des 12 mois précédant l'enquête.
2. Différence significative au seuil de 5 % entre la région et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*, 2025.

Conclusion

Certains constats se dégagent en matière d'utilisation des soins et des services de santé au Québec. Les régions éloignées des grands centres urbains se distinguent notamment par le fait que l'affiliation à un service de première ligne (médecin de famille, GMF ou IPS) est proportionnellement supérieure dans ces régions et inférieure dans la région sociosanitaire de Montréal. Cette disparité dans l'affiliation se précise quand les personnes sont questionnées sur les démarches faites pour consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé ou des services sociaux pour un problème de santé semi-urgent ou non urgent. En effet, cette moins grande affiliation pourrait expliquer, du moins partiellement, la moindre proportion de personnes habitant la région de Montréal qui contactent leur clinique et leur proportion supérieure à contacter d'autres cliniques, le Guichet d'accès à la première ligne ou une plateforme Web de prise de rendez-vous par rapport aux personnes vivant dans le reste du Québec.

L'utilisation des différents services dépend de leur disponibilité dans les régions et de la répartition de la population. Par exemple, les deux régions qui se démarquent par la faible proportion de personnes qui contactent leur clinique pour prendre un rendez-vous sont celles qui présentent la proportion la plus élevée de gens qui se rendent à la salle d'urgence pour obtenir une consultation (Côte-Nord et Nord-du-Québec). Cela laisse supposer que les régions les moins peuplées et les plus éloignées comptent possiblement moins de cliniques médicales de première ligne que les autres.

Malgré ces disparités, il existe de nombreuses similitudes entre les régions, notamment les proportions semblables d'une région à l'autre concernant le besoin pour les personnes d'obtenir une consultation auprès d'un professionnel ou d'une professionnelle de la santé ou des services sociaux pour un problème de santé, que ce soit pour elles-mêmes ou une personne à charge. De plus, les personnes ont pour la plupart entrepris une seule démarche pour consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé ou des services sociaux.

Dans le cadre de cette enquête, on cherchait à explorer l'utilisation par la population d'une nouvelle offre de services de première ligne en pharmacie. Bien que les pharmaciens et pharmaciennes aient toujours contribué aux soins de proximité, leur intégration formelle à l'offre moderne de services de première ligne s'est accélérée à partir de 2015 et plus concrètement dans les années 2020 avec des réformes et des projets réglementaires (OPQ 2020). Les données de l'enquête indiquent que leur offre de service en première ligne est encore peu utilisée, et ce, dans toutes les régions.

Enfin, en ce qui concerne la couverture d'assurance pour des services peu ou pas couverts par le régime public, tels que les soins dentaires et de la vue ainsi que les services de psychologie et de physiothérapie, certaines régions affichent des taux de couverture plus élevés que d'autres. Les personnes qui vivent dans les régions sociosanitaires de l'Outaouais et de la Montérégie semblent se démarquer des personnes qui vivent dans le reste du Québec en détenant plus souvent que ces dernières des assurances qui couvrent en totalité ou en partie ces services. On peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit de régions comptant une forte concentration de la population active et particulièrement d'employées et employés gouvernementaux qui sont généralement davantage couverts par des assurances collectives. C'est le cas aussi de la Capitale-Nationale et de Montréal, qui se différencient du reste du Québec pour ce qui est de la couverture de soins dentaires (Montréal) et des services de psychologie et de physiothérapie (pour la Capitale-Nationale).

Informations statistiques complémentaires

Plus d'informations en lien avec cette enquête sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec en consultant *Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*. On trouve également sur le site Web des faits saillants sur l'utilisation de certains services de santé et de services sociaux de même que des tableaux détaillés de données et des notes méthodologiques.

Références

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC (2020). Guide d'exercice – Les activités professionnelles des pharmaciens, [En ligne], 27 p. [www.opq.org/wp-content/uploads/2020/12/Guide_exercice_nouv_act_fev_2022.pdf (Consulté le 11 août 2026).

SANTÉ CANADA (s.d., mis à jour le 11 décembre 2023). Le Régime canadien de soins dentaires, [En ligne]. [www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2023/12/le-regime-canadien-de-soins-dentaires.html] (Consulté le 15 juillet 2026).

Concepts et définitions

Autre endroit habituel de suivi

Il peut s'agir d'un dispensaire ou de tout autre endroit qui n'est ni une clinique ni un hôpital.

Problème de santé *non urgent*

On parle d'un problème non urgent lorsqu'il s'agit par exemple d'une toux persistante, d'un mal de dos, d'un ongle incarné, d'un besoin de soutien psychologique, d'un suivi de grossesse, pédiatrique ou de maladie chronique, d'un besoin de document ou de référence non urgent, etc.

Problème de santé *semi-urgent*

On entend par problème semi-urgent une fièvre persistante, un mal de gorge aigu, une infection urinaire, des symptômes dépressifs, etc.

Problème de santé *urgent*

Un problème de santé urgent inclut par exemple un trauma sévère, de fortes douleurs à l'abdomen ou à la poitrine, une fracture, une situation de crise en santé mentale telle que des idées suicidaires, un besoin de document ou de référence urgent, etc.

Tableau 8.1

Part de la population de 18 ans et plus affiliée à un(e) médecin de famille, à un groupe de médecine de famille (GMF) ou à un(e) infirmier(-ière) praticien(ne) spécialisé(e) (IPS) et endroit habituel de suivi, régions sociosanitaires et ensemble du Québec, 2025

Région sociosanitaire	Affiliation à un(e) médecin de famille, à un GMF ou à un(e) IPS	Endroit habituel de suivi[1]		
		Dans une clinique médicale, une clinique d'IPS, un GMF ou un CLSC	Dans un hôpital ou autre	Dans une clinique privée
	%			
Bas-Saint-Laurent	88,9 (+)	90,2 (+)	4,6 *(-)	5,2 *
Saguenay–Lac-Saint-Jean	87,6 (+)	86,8	7,2 *	6,0 *
Capitale-Nationale	82,9	91,8 (+)	4,4 *(-)	3,8 *(-)
Mauricie et Centre-du-Québec	85,1	88,0	7,3 *	4,7 *
Estrie	79,3	82,4	7,7 *	9,9 *
Montréal	77,1 (-)	80,3 (-)	10,9 (+)	8,9 (+)
Outaouais	85,8	88,9	5,7 *	5,3 *
Abitibi-Témiscamingue	80,0	82,2	11,0 *	6,8 *
Côte-Nord	81,1	73,6 (-)	20,6 (+)	5,9 *
Nord-du-Québec	88,8 (+)	80,2 (-)	17,9 (+)	2,0 **(-)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	89,1 (+)	81,2	10,0	8,8 *
Chaudière-Appalaches	80,3	88,7	6,1 *	5,2 *
Laval	84,8	85,6	8,9 *	5,5 *
Lanaudière	87,2 (+)	91,4 (+)	3,7 **(-)	4,9 *
Laurentides	79,8	82,7	8,3 *	8,9 *
Montérégie	83,9	84,4	6,9	8,7
Ensemble du Québec	**82,0**	**85,1**	**7,8**	**7,1**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

(+)/(-) Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

1. Personnes affiliées à un(e) médecin de famille, à un groupe de médecine de famille ou à un(e) infirmier(-ière) praticien(ne) spécialisé(e).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*, 2025.

Tableau 8.2

Part de la population de 18 ans et plus ayant eu besoin ou non de consulter un(e) professionnel(le) de la santé ou des services sociaux au cours des 12 mois précédant l'enquête, régions sociosanitaires et ensemble du Québec, 2025

Région sociosanitaire	Oui, pour la personne elle-même	Oui, pour une personne à charge	Non
	%		
Bas-Saint-Laurent	68,3	8,5	23,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	67,7	7,2*	25,2
Capitale-Nationale	70,4	9,2	20,4
Mauricie et Centre-du-Québec	67,3	6,5*	26,3
Estrie	70,3	5,6*	24,1
Montréal	66,6	7,1	26,3
Outaouais	68,9	7,6*	23,4
Abitibi-Témiscamingue	66,2	9,4*	24,4
Côte-Nord	69,6	5,8*	24,7
Nord-du-Québec	69,0	5,9*	25,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	70,5	3,1**	26,4
Chaudière-Appalaches	72,6	6,3*	21,1
Laval	66,1	8,1*	25,8
Lanaudière	67,8	7,4*	24,8
Laurentides	69,8	8,5*	21,7
Montérégie	70,7	7,0	22,3
Ensemble du Québec	**68,7**	**7,3**	**23,9**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Note : Aucune différence significative n'a été détectée au seuil de 5 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*, 2025.

Tableau 8.3

Démarches entreprises pour consulter un(e) professionnel(le) de la santé ou des services sociaux[1], part des personnes de 18 ans et plus ayant eu besoin de consulter un(e) professionnel(le) de la santé ou des services sociaux au cours des 12 derniers mois pour elles-mêmes pour un problème de santé semi-urgent ou non urgent, régions sociosanitaires et ensemble du Québec, 2025

Région sociosanitaire	Avoir appelé sa clinique ou visité le site Web de celle-ci pour prendre rendez-vous[2]	Avoir appelé une clinique ou visité le site Web d'une clinique, du Guichet d'accès à la première ligne ou d'une plateforme Web de prise de rendez-vous pour prendre rendez-vous	Être allé(e) à l'urgence	Avoir appelé Info-Santé ou Info-Social 811 ou avoir consulté une plateforme de télémédecine	Être allé(e) consulter un(e) pharmacien(ne)	Aucune démarche entreprise parmi celles proposées[3]
	%					
Bas-Saint-Laurent	63,1 (+)	13,5 *(-)	21,3 *(+)	3,9 **	2,8 **	3,8 **
Saguenay–Lac-Saint-Jean	64,2 (+)	21,1 (-)	15,9 *(+)	5,0 **	4,7 **	6,8 **
Capitale-Nationale	53,1	30,5	10,7 *	9,5 *	8,2 *	7,6 *
Mauricie et Centre-du-Québec	60,8	25,5	11,3 *	10,3 *	6,9 **	6,6 **
Estrie	57,7	20,0 (-)	14,3 *	13,5 *	7,7 *	6,2 **
Montréal	49,3 (-)	41,7 (+)	10,0	14,4	8,5	5,7 *
Outaouais	62,2	31,8	10,0 *	9,4 *	11,2 *	5,3 **
Abitibi-Témiscamingue	54,8	17,7 *(-)	19,0 *(+)	9,8 **	6,5 **	11,2 *
Côte-Nord	43,3 (-)	28,3	31,0 (+)	11,2 *	10,1 **	8,7 **
Nord-du-Québec	45,3 (-)	12,9 *(-)	41,5 (+)	x	4,3 **	7,3 **
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	54,1	16,8 *(-)	20,7 *(+)	x	7,6 **	7,4 **
Chaudière-Appalaches	49,6	23,8 (-)	19,8 (+)	10,7 *	13,0 *	7,4 *
Laval	54,0	42,1 (+)	13,5 *	9,6 **	5,5 **	4,4 **
Lanaudière	61,2	25,0	7,0 **	12,3 *	10,0 *	8,1 *
Laurentides	47,4 (-)	33,8	6,5 **	10,8 *	5,4 **	11,6 *
Montérégie	61,1 (+)	32,2	7,5 *(-)	9,9	9,9	4,9 *
Ensemble du Québec	**55,1**	**31,7**	**11,1**	**11,1**	**8,4**	**6,5**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

(+)/(-) Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

1. Démarches entreprises lors du dernier besoin de consultation. Les personnes pouvaient avoir effectué plus d'une démarche.
2. Pour les personnes affiliées à un(e) médecin de famille, à un groupe de médecine de famille ou à un(e) infirmier(-ière) praticien(ne) spécialisé(e).
3. Il s'agit de personnes qui se sont soignées sans consulter, qui ne savaient pas quoi faire, qui n'ont rien fait ou autre.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*, 2025.

Tableau 8.4

Part de la population de 18 ans et plus ayant une assurance qui couvre en partie ou en totalité les frais des soins dentaires et personnes ayant été chez le ou la dentiste pour une visite de routine et besoin de consultation pour une autre raison, régions sociosanitaires et ensemble du Québec, 2025

Région sociosanitaire	Assuré(e) pour les soins dentaires	Visite de routine chez le ou la dentiste[1]	Besoin de consulter pour une autre raison que la visite de routine[2]
	%		
Bas-Saint-Laurent	49,0 (-)	57,8 (-)	29,1 (-)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	57,0	65,4	36,7
Capitale-Nationale	56,6	68,8	40,2
Mauricie et Centre-du-Québec	47,9 (-)	62,5	35,0
Estrie	55,3	62,9	32,8 (-)
Montréal	62,5 (+)	64,2	42,7 (+)
Outaouais	67,7 (+)	63,9	39,6
Abitibi-Témiscamingue	57,4	59,6 (-)	32,1 (-)
Côte-Nord	54,3	58,4 (-)	36,4
Nord-du-Québec	45,7 (-)	60,7 (-)	35,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	41,9 (-)	50,7 (-)	28,0 (-)
Chaudière-Appalaches	49,2 (-)	67,5	36,4
Laval	59,8	67,5	43,8 (+)
Lanaudière	61,9	66,8	35,2
Laurentides	58,2	70,2 (+)	39,4
Montérégie	63,6 (+)	69,5 (+)	38,3
Ensemble du Québec	**59,0**	**65,8**	**38,7**

(+)/(-) Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

1. Pour la personne elle-même au cours des 12 mois précédant l'enquête.
2. Pour la personne elle-même ou une personne à charge au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*, 2025.

Tableau 8.5

Part de la population de 18 ans et plus ayant une assurance qui couvre en totalité ou en partie les frais pour des soins oculaires, des services de psychologie ou des services de physiothérapie et personnes ayant eu besoin de consulter[1], régions sociosanitaires et ensemble du Québec, 2025

Région sociosanitaire	Soins oculaires		Services de psychologie		Services de physiothérapie	
	Assuré(e)	Besoin de consulter un(e) optométriste	Assuré(e)	Besoin de consulter un(e) psychologue ou un(e) psychothérapeute	Assuré(e)	Besoin de consulter un(e) physiothérapeute
	%					
Bas-Saint-Laurent	32,1 (-)	43,5 (-)	32,8 (-)	9,0 *(-)	40,5 (-)	18,7 (-)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	44,0	44,2	43,5	13,9	48,5	25,5
Capitale-Nationale	40,6	45,5	48,6 (+)	18,9	54,7 (+)	28,5 (+)
Mauricie et Centre-du-Québec	32,5 (-)	46,9	33,4 (-)	13,3	38,0 (-)	20,8 (-)
Estrie	42,8	44,5	39,9	13,4	46,3	25,7
Montréal	45,3	45,5 (-)	41,4	20,4 (+)	43,9 (-)	25,5
Outaouais	54,8 (+)	51,2	52,4 (+)	20,3 (+)	55,4 (+)	26,7
Abitibi-Témiscamingue	42,1	48,3	41,6	11,7 (-)	45,5	18,9 (-)
Côte-Nord	40,8	51,5	36,7 (-)	12,3 (-)	40,0 (-)	18,6 (-)
Nord-du-Québec	33,4 (-)	50,2	33,4 (-)	11,9 (-)	37,3 (-)	19,4 (-)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	28,4 (-)	46,3	28,6 (-)	11,0 *(-)	33,8 (-)	18,5 (-)
Chaudière-Appalaches	34,2 (-)	44,3 (-)	39,2	12,2 (-)	47,7	26,0
Laval	46,7	53,0	43,2	12,6 (-)	46,8	22,7
Lanaudière	46,7	54,1 (+)	44,5	16,8	47,9	25,0
Laurentides	46,4	52,5 (+)	46,8	15,7	49,8	25,0
Montérégie	51,6 (+)	53,3 (+)	47,1 (+)	15,2	52,8 (+)	24,0
Ensemble du Québec	**44,4**	**48,4**	**43,2**	**16,4**	**47,6**	**24,7**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

(+)/(-) Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région sociosanitaire et le reste du Québec.

1. Pour elles-mêmes ou une personne à charge au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux*, 2025.

9 Transport électrique



pikselstock / Adobe Stock

Ariane Vézina, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable de l'Institut de la statistique du Québec, avec la collaboration de la Direction de l'électrification des transports du ministère des Transports et de la Mobilité durable

Ce chapitre présente l'état actuel ainsi que l'évolution du transport électrique dans les régions administratives du Québec, en mettant l'accent sur les véhicules électriques légers. Il traite d'abord de la répartition et de la croissance de ces véhicules, puis analyse l'offre de bornes de recharge publiques mises à la disposition des électromobilistes.

Données et méthodologie

Les données présentées dans ce chapitre portent sur les véhicules légers de promenade (privés) et les véhicules légers institutionnels, professionnels et commerciaux. Les véhicules légers regroupent les automobiles et les camions légers[1]. Les données incluent également les taxis et les quelques véhicules à basse vitesse autorisés à circuler sur le réseau routier. Les véhicules en circulation correspondent aux véhicules dont la plaque d'immatriculation est en vigueur à la date concernée, ce qui exclut les véhicules remisés, mis au rancart, gravement accidentés, ou dont la plaque a été annulée pour toute autre raison.

Seuls les véhicules entièrement électriques, y compris les véhicules électriques à basse vitesse, ainsi que les véhicules hybrides branchables sont pris en compte dans l'analyse. Les véhicules hybrides qui ne sont pas rechargeables à partir d'une source externe d'électricité sont exclus, de même que les véhicules à hydrogène, qui ne sont pas encore parvenus à faire une percée significative dans le marché québécois.

Sauf indication contraire, l'analyse s'appuie sur les données d'immatriculation des véhicules électriques extraites en date du 31 mars de chaque année et fournies par la Société d'assurance automobile du Québec, à l'exception de l'année 2023, pour laquelle les données ne sont pas disponibles.

Changement de définition des véhicules électriques légers

Avant le 31 décembre 2024, le parc de véhicules électriques légers était défini selon le type de véhicule. Il correspondait à l'addition des véhicules de type automobile, camion léger et « non précisé », lesquels sont définis selon la masse nette du véhicule (3 000 kg ou moins pour les automobiles et 4 000 kg ou moins pour les camions légers). À compter de cette date, une bonification méthodologique a été apportée et le parc de véhicules électriques légers est désormais défini selon un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 4 536 kg ou moins.

L'effet de ce changement de définition est négligeable et ne compromet pas la comparabilité des données avant et après le 31 décembre 2024.

De plus, pour les indicateurs présentés dans les encadrés, le nombre de véhicules électriques légers est défini selon le PNBV depuis le 31 décembre 2024, tandis que le nombre total de véhicules légers demeure défini selon le type de véhicule et la masse nette.

1. Pour les définitions, voir la section Concepts et définitions à la fin du chapitre.

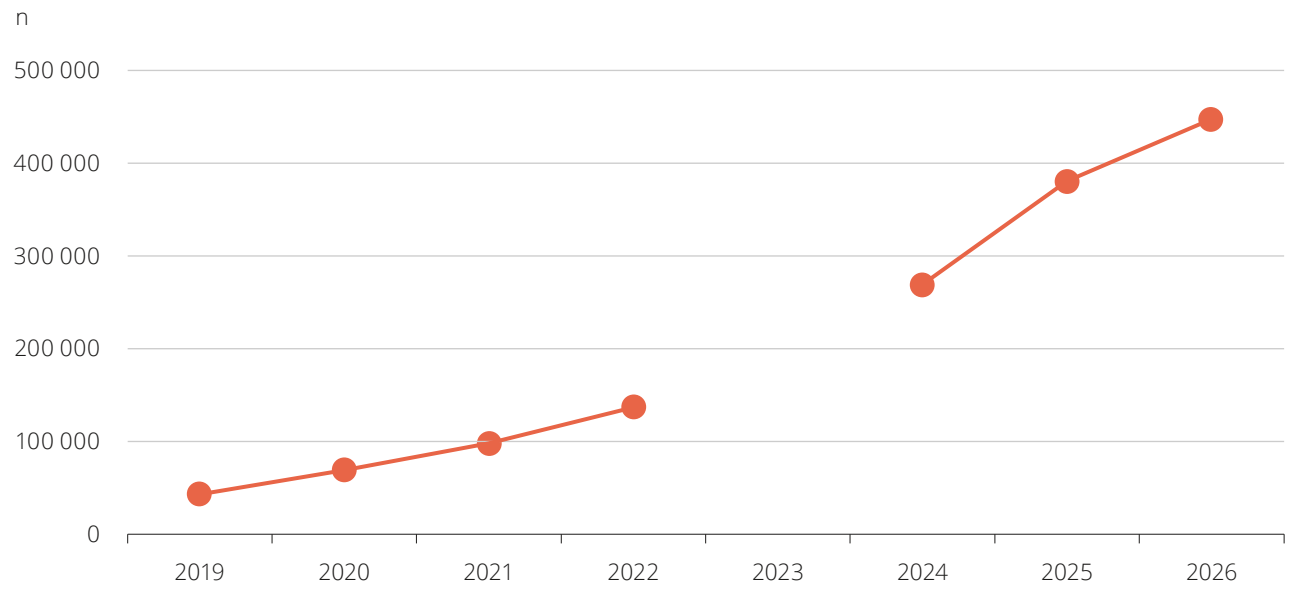
Les véhicules électriques légers

Au 31 mars 2026, un peu plus de 447 000 véhicules électriques légers sont immatriculés au Québec, en hausse de 17,5 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance annuelle est toutefois la plus faible parmi celles observées pour la période disponible[1] (figure 9.1). Entre 2019 et 2026, le nombre de véhicules électriques légers en circulation a été multiplié par dix, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen d'environ 40 %.

Au Québec, l'achat d'un véhicule électrique a été soutenu principalement par la combinaison de deux programmes publics, soit le programme Roulez vert du gouvernement du Québec et le Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE) du gouvernement du Canada. La réduction graduelle des subventions provinciales à compter du 1er janvier 2025, de même que la suspension du Programme iVZE le 12 janvier 2025 à la suite de l'épuisement des fonds alloués, pourraient avoir contribué au ralentissement de la croissance du nombre de véhicules électriques entre 2025 et 2026, bien qu'en février 2026 le Programme pour l'abordabilité des véhicules électriques (PAVE) ait été mis en place par le gouvernement fédéral. De plus, les ventes de véhicules neufs ont ralenti de 2022 à 2023 en raison de problèmes d'approvisionnement mondiaux, entraînant une hausse des délais de livraison des véhicules électriques (Statistique Canada 2024).

Figure 9.1

Évolution du nombre de véhicules électriques légers en circulation, ensemble du Québec, 2019 à 2026



Notes : Données au 31 mars.
Donnée de 2023 non disponible.

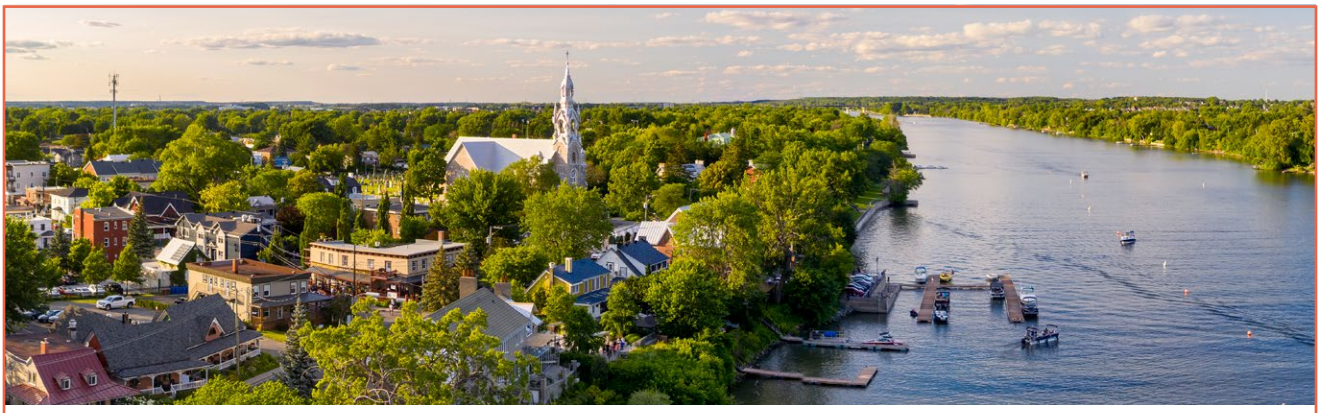
Source : Société de l'assurance automobile du Québec. Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.

1. En l'absence de données pour 2023, la croissance annuelle ne peut être calculée entre 2022 et 2023 ni entre 2023 et 2024.

La Montérégie compte toujours le plus grand nombre de véhicules électriques légers en 2026

Près du quart des véhicules électriques du Québec, soit un peu moins de 102 000 véhicules, sont enregistrés dans la région de la Montérégie (22,8 % ; tableau 9.1). Elle est suivie en importance par Montréal, où l'on trouve 15,2 % des véhicules électriques légers de la province (68 154 véhicules). À noter que ces régions occupent également le premier et le deuxième rang en ce qui a trait au nombre de véhicules légers en circulation, qu'ils soient électriques ou non (données non présentées). À l'opposé, la région du Nord-du-Québec est celle où l'on compte le moins de véhicules électriques légers (277). Elle est suivie par la Côte-Nord (2 218) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (2 347). Le nombre de véhicules électriques de ces trois régions réunies constitue seulement 1,1 % du nombre total de véhicules électriques du Québec. Elles sont aussi celles où l'on dénombre le moins de véhicules légers en circulation (données non présentées).

Les régions de la Montérégie et de Montréal sont celles qui ont connu les plus fortes augmentations du nombre de véhicules électriques légers en nombre absolu entre 2025 et 2026. Respectivement, ces dernières comptent environ 15 000 et 9 000 véhicules de plus en 2026 qu'en 2025. En pourcentage, c'est plutôt la région du Nord-du-Québec qui a enregistré la plus forte croissance (+ 26,5 %), suivie par Chaudière-Appalaches (+ 21,3 %). Cela représente une hausse de 58 et 3 257 véhicules respectivement.



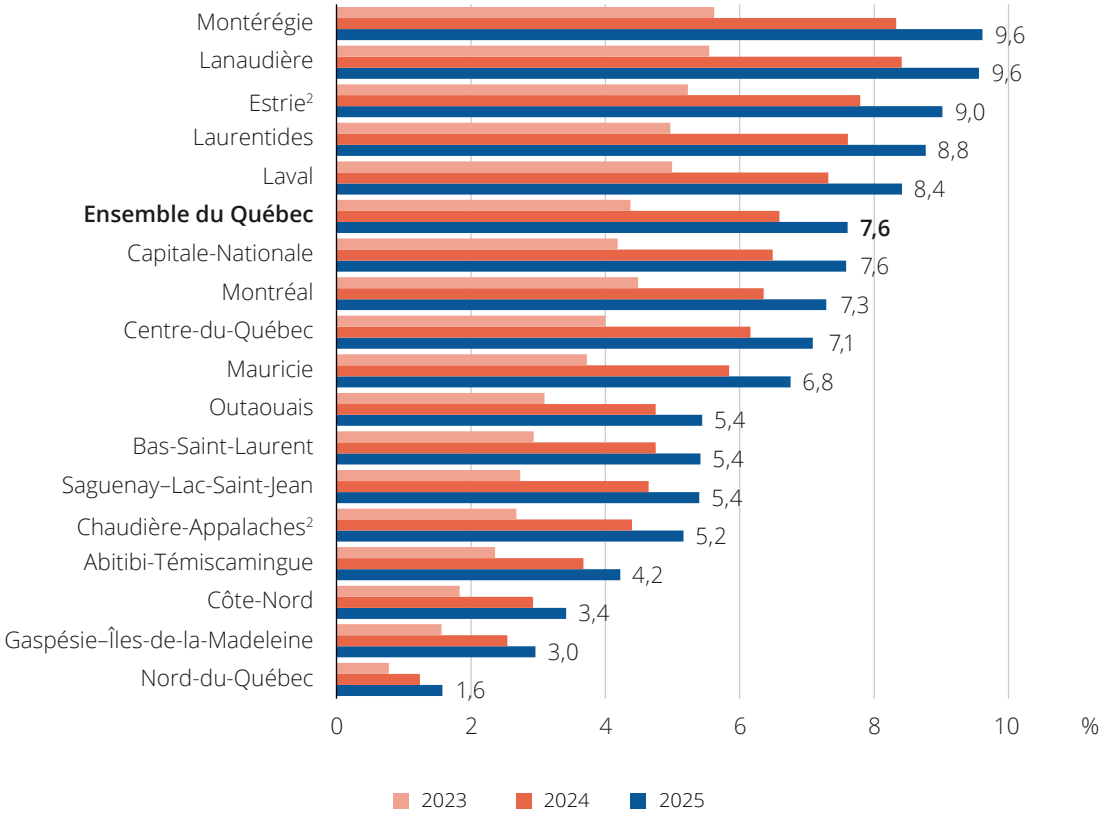
En Montérégie et dans Lanaudière, les véhicules électriques légers représentent près de 10 % du parc de véhicules légers[1,2] de leur région

Le poids des véhicules électriques légers dans le parc de véhicules légers a augmenté chaque année, passant de 1,2 % au 31 décembre 2019 (donnée non présentée) à 7,6 % en 2025. Les régions périphériques de Montréal et l'Estrie présentent une part des véhicules électriques plus élevée que celle de l'ensemble du Québec (figure 9.2). En Montérégie et dans Lanaudière, les véhicules électriques légers représentent respectivement 9,6 % du total de véhicules légers en circulation dans leur région. À l'opposé, cette part est inférieure à 5 % dans les régions du Nord-du-Québec (1,6 %), de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (3,0 %), de la Côte-Nord (3,4 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (4,2 %). De manière générale, plus la proportion de véhicules électriques légers est élevée dans une région, plus sa croissance a été rapide au cours de la dernière année, et inversement.

Suite à la page 153

Figure 9.2

Part de véhicules électriques légers dans le total de véhicules légers en circulation[1], régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2023 à 2025



1. Le nombre total de véhicules légers en circulation concerne le nombre d'automobiles et de camions légers, y compris les véhicules non précisés, de promenade ainsi que d'utilisation institutionnelle, professionnelle ou commerciale.
2. À partir de 2024, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la MRC du Granit en Estrie à celle de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage est négligeable et n'entraîne pas de bris de série.

Note : Données au 31 décembre.

Sources : Données sur les véhicules électriques : Société de l'assurance automobile du Québec. Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.

Données sur les véhicules légers : Société de l'assurance automobile du Québec. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

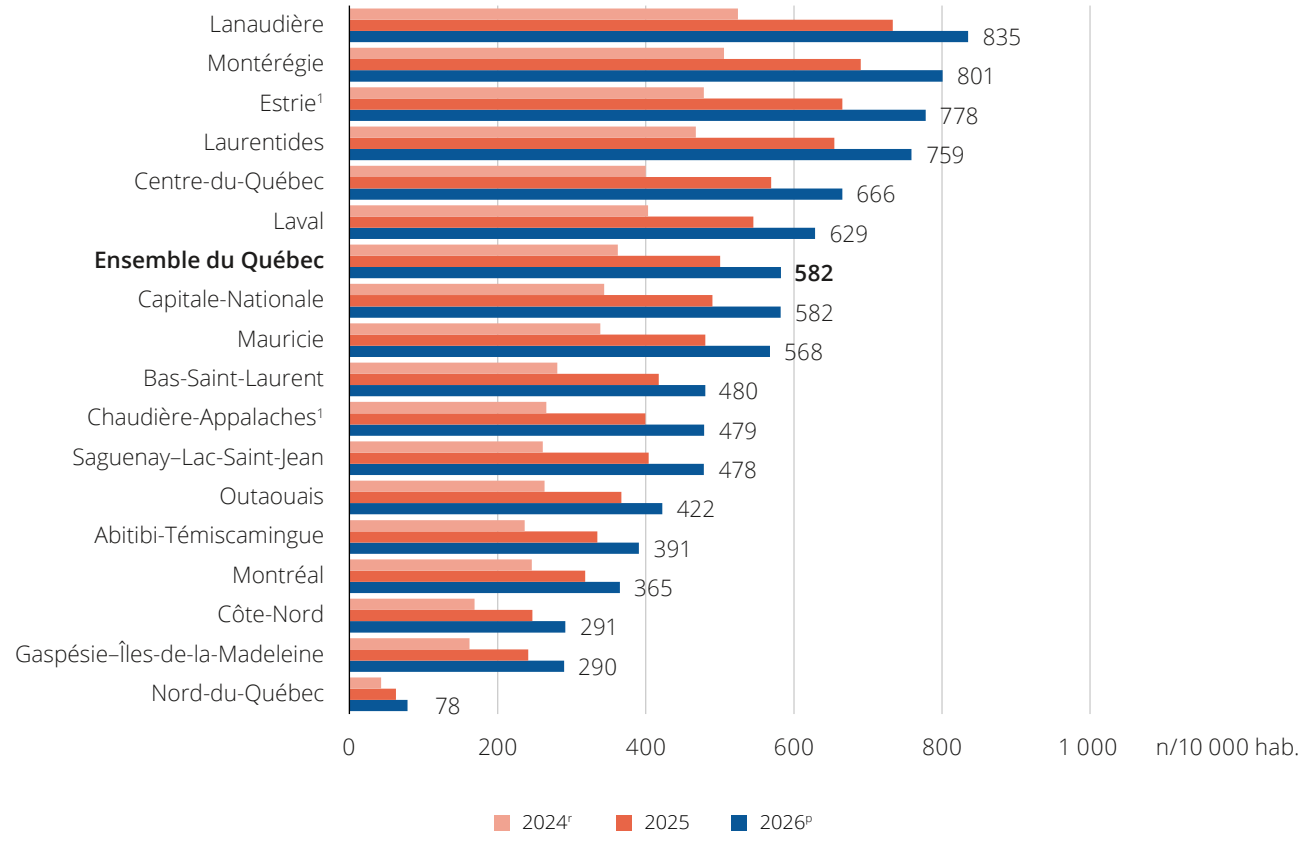
1. À des fins de comparabilité, les données utilisées pour la relation avec le parc automobile sont celles au 31 décembre, autant pour le nombre de véhicules électriques que pour le nombre de véhicules légers en circulation. Les données des véhicules légers en circulation proviennent des données sur les immatriculations de la SAAQ.
2. À compter du 31 décembre 2024, le nombre de véhicules électriques légers et le nombre total de véhicules légers ne reposent plus sur la même définition. L'effet de cette différence est négligeable et ne compromet pas la comparabilité des données. Voir l'encadré Données et méthodologie pour plus d'information.

Lanaudière se distingue par un nombre élevé de véhicules électriques par 10 000 habitants de 15 ans et plus

En 2026, les régions périphériques de Montréal sont caractérisées par un nombre de véhicules par 10 000 habitants plus élevé que l'ensemble du Québec. Parmi celles-ci, Lanaudière présente le nombre le plus élevé de véhicules électriques par 10 000 habitants de 15 ans et plus de la province, de l'ordre de 835 véhicules (figure 9.3). À l'autre bout du spectre, les régions du Nord-du-Québec, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord sont celles qui comptent le plus petit ratio de véhicules électriques par 10 000 habitants. Parmi les cinq régions où le nombre de véhicules électriques par 10 000 habitants est le plus faible, Montréal est la seule région à caractère urbain.

Figure 9.3

Nombre de véhicules électriques légers par 10 000 habitants de 15 ans et plus, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2024 à 2026



1. Selon le découpage administratif de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches entré en vigueur le 1er janvier 2024.

Note : Données au 31 mars pour les véhicules électriques légers et au 1er juillet de l'année précédente pour la population.

Sources : Données sur les véhicules électriques : Société de l'assurance automobile du Québec. Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.

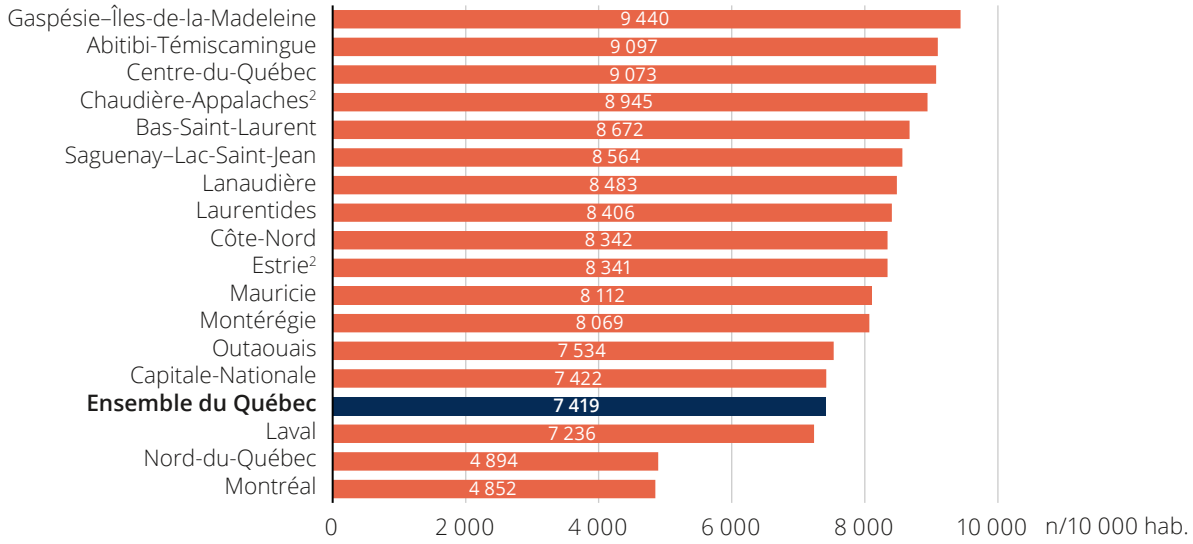
Données sur la population : Institut de la statistique du Québec. Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Les régions éloignées des grands centres sont caractérisées, de manière générale, par un taux de motorisation[1,2] élevé

Au 31 décembre 2025[3], la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine arrive en tête du classement, avec 9 440 véhicules légers pour 10 000 habitants de 15 ans et plus (figure 9.4). Les régions qui suivent sont l'Abitibi-Témiscamingue (9 097), le Centre-du-Québec (9 073) et Chaudière-Appalaches (8 945). À l'opposé, les régions du Nord-du-Québec et de Montréal enregistrent toutes deux un taux de motorisation d'un peu moins de 4 900 véhicules pour 10 000 habitants, soit un taux nettement inférieur à celui de la moyenne québécoise (7 419), une similitude qui s'inscrit toutefois dans des contextes régionaux fort différents.

Figure 9.4

Taux de motorisation[1], régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025



1. Le nombre total de véhicules légers en circulation concerne le nombre d'automobiles et de camions légers, y compris les véhicules non précisés, de promenade ainsi que d'utilisation institutionnelle, professionnelle ou commerciale.
2. À partir de 2024, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la MRC du Granit en Estrie à celle de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage est négligeable et n'entraîne pas de bris de série.

Notes : Données sur la population au 1er juillet 2025 et données sur les véhicules légers au 31 décembre 2025.

Données provisoires.

Sources : Données sur les véhicules électriques : Société de l'assurance automobile du Québec. Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.

Données sur la population : Institut de la statistique du Québec. Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

1. Voir la section Concepts et définitions à la fin du chapitre.
2. Les données sur le total de véhicules légers ne reposent plus sur la même définition que les données sur les véhicules électriques légers. Voir l'encadré Données et méthodologie pour plus d'information.
3. Données sur la population au 1er juillet 2025 et données sur les véhicules légers au 31 décembre 2025.

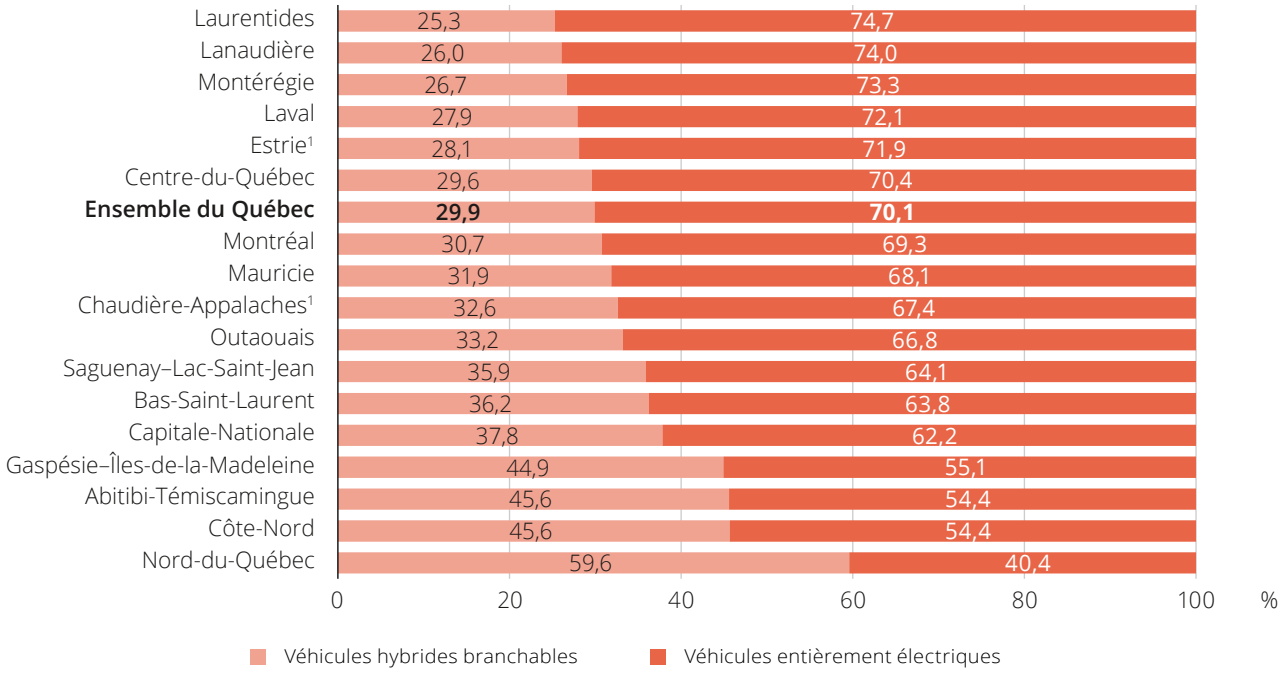
Au fil des ans, la répartition entre les véhicules entièrement électriques et les véhicules hybrides branchables s'est inversée

Minoritaires jusqu'en 2019, les véhicules entièrement électriques représentent, en 2026, 70,1 % des véhicules électriques du Québec (figure 9.5). Cette part a peu varié par rapport à l'année précédente (– 0,2 point de pourcentage), ce qui contraste avec la hausse de près de 4 points qu'elle avait enregistrée entre 2024 et 2025. En effet, alors que toutes les régions ont enregistré une hausse de cette proportion entre 2024 et 2025 (variations entre 2,0 et 6,2 points), la majorité des régions présentent des baisses de faible ampleur entre 2025 et 2026 (10 régions présentent des baisses inférieures à un point de pourcentage) (données non présentées).

En 2026, la part des véhicules entièrement électriques est supérieure à celle des véhicules hybrides branchables dans toutes les régions à l'exception du Nord-du-Québec où ils représentent 40,4 % des véhicules électriques légers. D'ailleurs, cette région, dont la proportion de véhicules entièrement électriques avait augmenté d'un peu plus de 5 points entre 2024 et 2025, a vu cette part diminuer de 6 points entre 2025 et 2026, ce qui représente la plus forte baisse de toutes les régions. La part des véhicules entièrement électriques tend à être légèrement plus importante dans les régions périphériques de Montréal. À l'inverse, les régions plus éloignées des grands centres, comme la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue, présentent une proportion plus faible de véhicules entièrement électriques.

Figure 9.5

Proportion de véhicules hybrides branchables et de véhicules entièrement électriques, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2026



1. Selon le découpage administratif de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches entré en vigueur le 1er janvier 2024.

Note : Données au 31 mars.

Source : Société de l'assurance automobile du Québec. Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec..

Les bornes de recharge

Il existe trois types de recharge pour les véhicules électriques, soit la recharge de base de niveau 1, à partir d'une prise électrique standard de 120 volts à courant alternatif, la recharge de niveau 2, à partir de bornes de recharge de 240 volts à courant alternatif, et la recharge rapide, à partir de bornes de recharge de 400 volts à courant continu. Selon Hydro-Québec, près de 90 % des besoins de recharge des véhicules électriques sont comblés à la maison ou sur les lieux de travail. Pour ce qui est des 10 % restants, les besoins peuvent être comblés à l'aide de bornes de recharge de niveau 2 ou de recharge rapide disponibles dans des lieux publics (Hydro-Québec s.d). Ces dernières sont mises à la disposition des conducteurs de véhicules électriques via quelques réseaux publics, dont Le Circuit électrique (par Hydro-Québec) qui concentre un peu plus de la moitié des bornes de la province en 2026, de même que FLO, ChargePoint, RechargÉco, Electrify Canada, Tesla, et d'autres réseaux. Les bornes sont installées dans les stationnements de partenaires privés et institutionnels et leur déploiement s'étend aussi bien le long des grands axes routiers que dans les villes et villages.

Des bornes de recharge publiques dans toutes les régions du Québec

Entre le 31 mars 2019 et le 31 mars 2026, le nombre de bornes de recharge publiques[2] de l'ensemble du Québec est passé de 4 274 à 14 637 (cela exclut les bornes installées à domicile et les autres bornes privées, notamment les bornes en milieu de travail).

L'augmentation du nombre de bornes de recharge publiques s'inscrit dans le contexte de l'électrification croissante du parc automobile québécois. Afin de favoriser le déploiement des infrastructures de recharge, la *Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques 2023-2030* prévoit des investissements et des aides financières visant notamment à soutenir les initiatives du secteur privé en matière de recharge publique (Gouvernement du Québec 2023).



Marc Bruxelle / iStock

Les réseaux de bornes publiques s'étendent à l'ensemble des régions du Québec, y compris le Nord-du-Québec, où l'on trouve un peu plus d'une vingtaine de bornes de recharge en 2026. C'est toujours à Montréal que se trouve le plus grand nombre de bornes de recharge (3 564), correspondant à un peu moins du quart de celles de la province (carte 9.1 et tableau 9.2). Les régions de la Montérégie (1 987) et de la Capitale-Nationale (1 319) suivent en importance.

Au cours de la dernière année, entre 2025 et 2026, le nombre de bornes de recharge a augmenté de 13,2 % dans l'ensemble du Québec. Parmi les régions, le Nord-du-Québec présente la croissance la plus forte (+ 31,3 %) et Lanaudière, la plus faible (+ 4,3 %). En termes absolus, c'est toutefois la Montérégie qui a accueilli le plus de nouvelles bornes de recharge (+ 262), alors que le Nord-du-Québec en a accueilli le moins (+ 5).

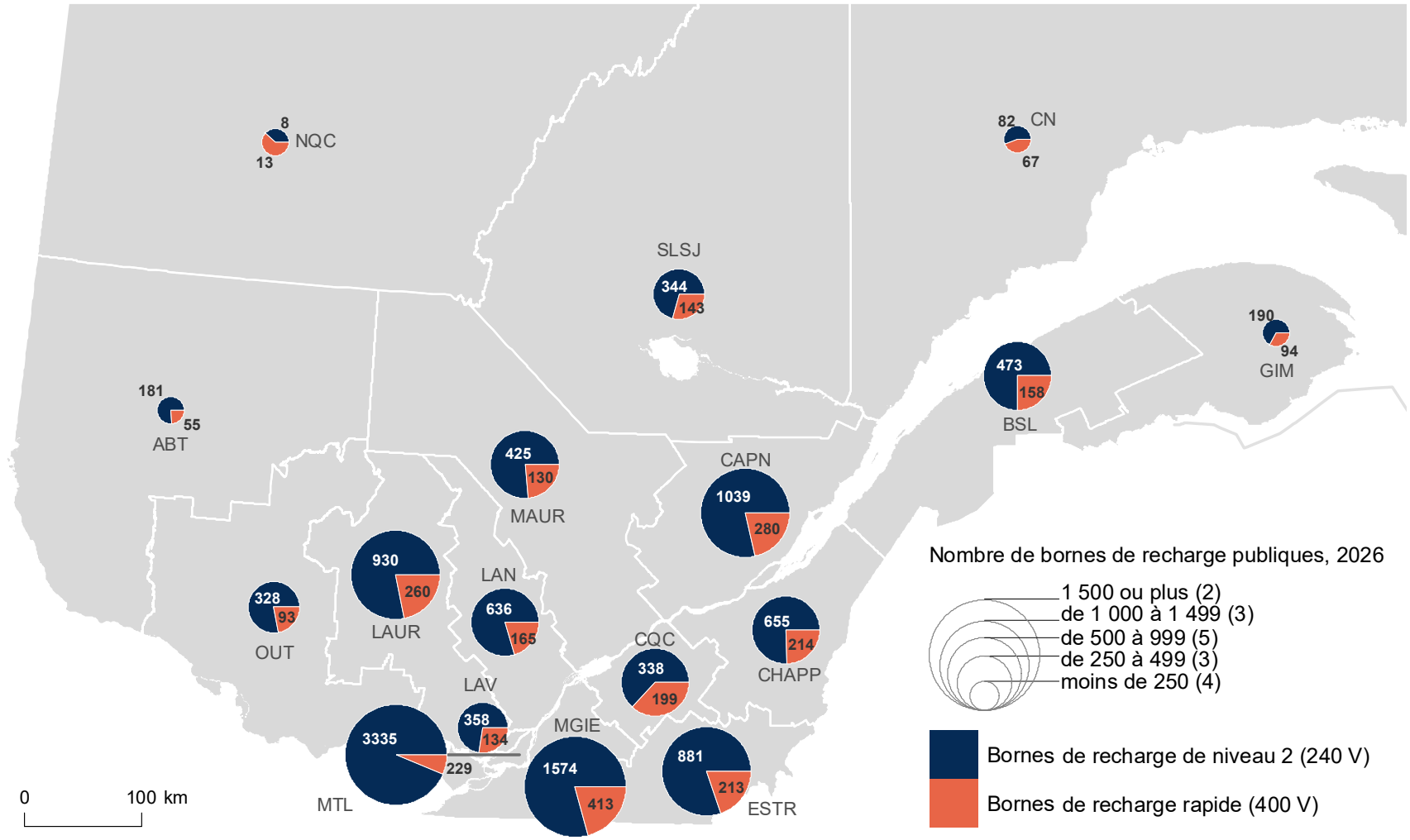
Les bornes de recharge de niveau 2 représentent la vaste majorité des bornes accessibles au public

Dans l'ensemble du Québec, les bornes de recharge de niveau 2 (240 volts) représentent 80,5 % des bornes accessibles au public, alors que les 19,5 % restants concernent les bornes de recharge rapide. Cette répartition varie d'une région à l'autre. À Montréal, 93,6 % des bornes de recharge sont de niveau 2. À l'opposé, la région du Nord-du-Québec est la seule région où l'on compte plus de bornes de recharge rapide (61,9 %) que de bornes de niveau 2 (38,1 %).

2. Une borne de recharge peut comporter plusieurs points de recharge, selon le nombre de véhicules qu'elle peut recharger simultanément.

Carte 9.1

Répartition des bornes de recharge publiques selon la rapidité de la recharge, régions administratives, 2026



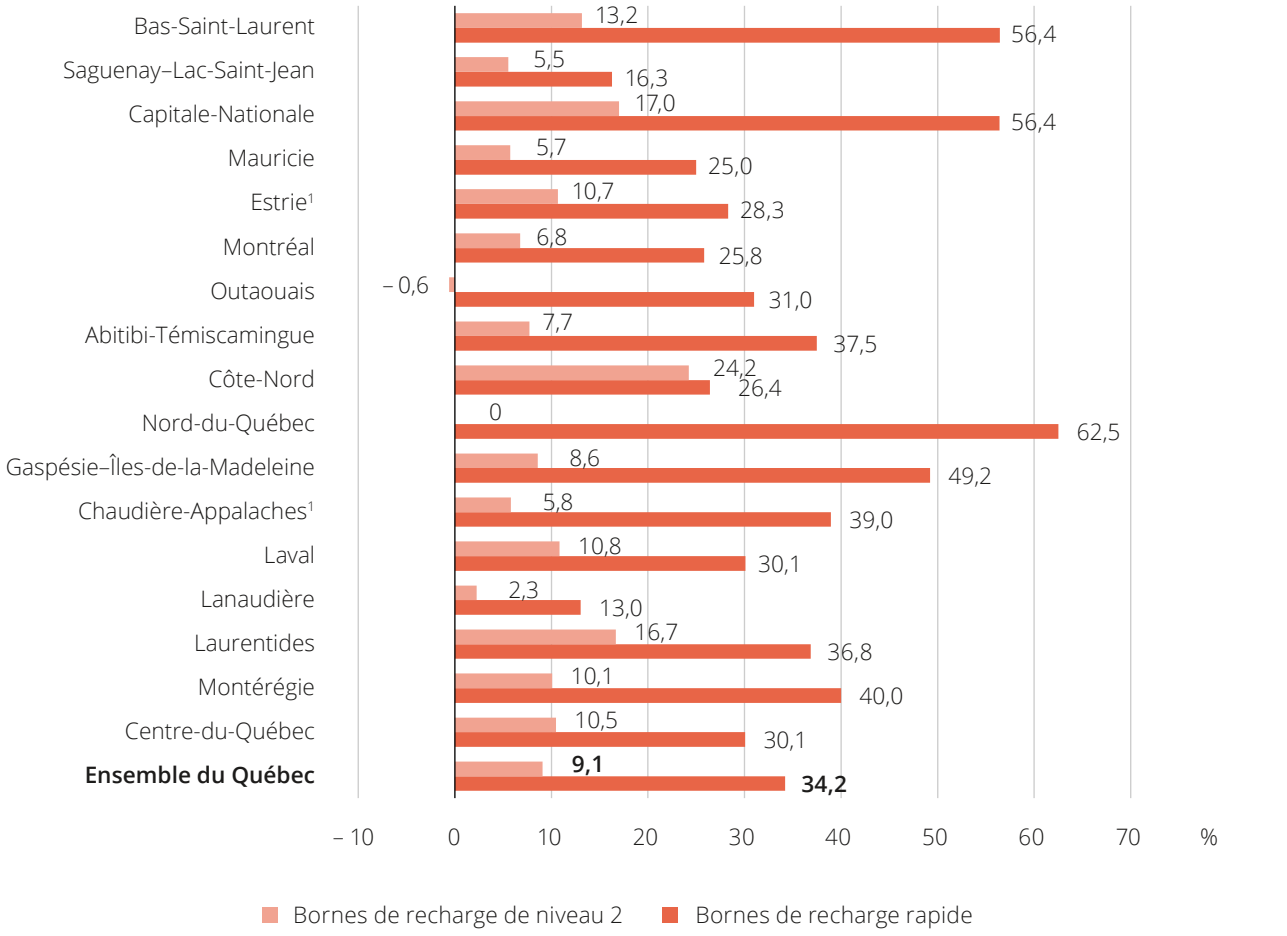
Note : Données au 31 mars.

Sources : Données sur les bornes de recharge : Mogile technologies inc. (mogiletech.com). Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.
Données sur les découpages administratifs : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs, 2026.

Au cours de la dernière année, la croissance a été plus forte pour les bornes de recharge rapide (+ 34,2 %) que pour les bornes de recharge de niveau 2 (+ 9,1 %) (figure 9.6). La Côte-Nord se distingue par la plus forte augmentation en pourcentage du nombre de bornes de recharge de niveau 2 entre 2025 et 2026 (+ 24,2 %). Elle est suivie par la Capitale-Nationale, qui a enregistré la seconde croissance en importance (+ 17,0 %). À l'inverse, l'Outaouais est la seule région qui a vu son nombre de bornes de recharge de niveau 2 diminuer (– 0,6 %). Dans le Nord-du-Québec, ce nombre est demeuré sable. En ce qui concerne les bornes de recharge rapide, les régions du Nord-du-Québec (+ 62,5 %), du Bas-Saint-Laurent et de la Capitale-Nationale (+ 56,4 % respectivement) sont celles ayant enregistré les croissances les plus fortes. À l'autre bout du spectre, Lanaudière et le Saguenay–Lac-Saint-Jean affichent les croissances les plus faibles, de 13,0 % et 16,3 % respectivement.

Figure 9.6

Variation annuelle du nombre de bornes de recharge publiques selon la rapidité de la recharge, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2025-2026



1. Selon le découpage administratif de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches entré en vigueur le 1er janvier 2024.

Note : Données au 31 mars.

Source : Mogile technologies inc. (mogiletech.com). Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.

Le ratio de véhicules électriques par borne de recharge est inégal d'une région à l'autre

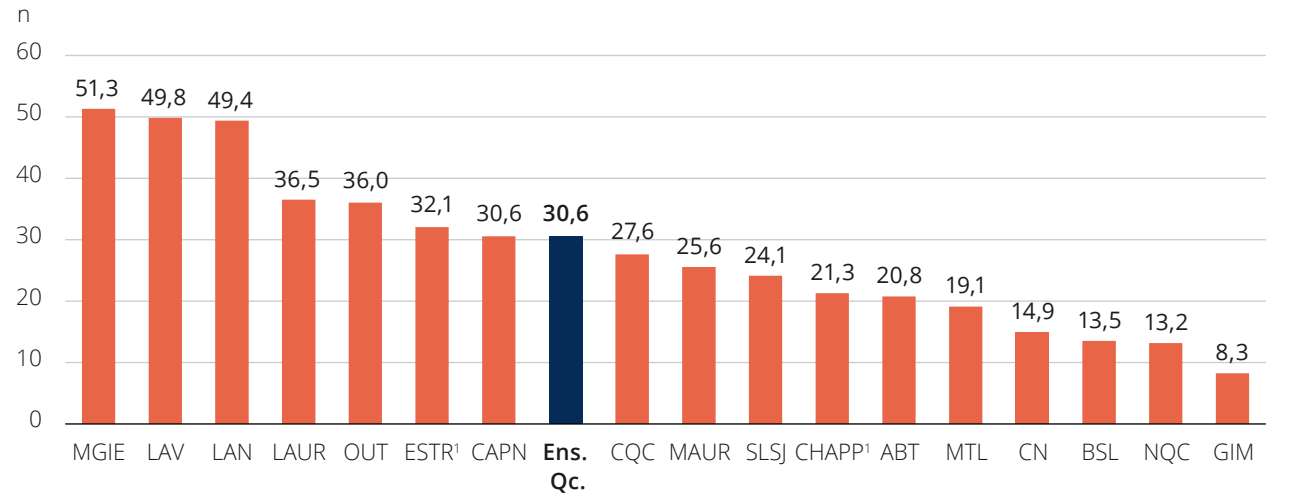
À l'échelle du Québec, entre 2019 et 2026, le nombre de véhicules électriques par borne de recharge a un peu plus que triplé, passant de 10,1 au 31 mars 2019 à 30,6 en 2026 (figure 9.7). La dernière année est néanmoins marquée par un ralentissement de la croissance de ce nombre. En effet, ce dernier a augmenté de seulement 3,7 % au cours de la dernière année, comparativement à des croissances annuelles autour de 20 % entre 2019 et 2025 (tableau 9.3). Une augmentation du ratio de véhicules électriques par borne signifie que le nombre de véhicules électriques a augmenté davantage par rapport aux bornes de recharge accessibles dans des lieux publics. Une croissance proportionnelle du parc de véhicules électriques et du nombre de bornes de recharge n'est pas nécessairement requise, dans la mesure où les infrastructures de recharge sont implantées dans des lieux fréquentés par les électromobilistes et offrent une vitesse de recharge adaptée à leurs besoins.

En 2026, la Montérégie compte 51,3 véhicules pour chaque borne de recharge, soit le nombre le plus élevé de toutes les régions. Il est également plus élevé dans les autres régions périphériques de Montréal, plus particulièrement dans les régions de Laval (49,8) et de Lanaudière (49,4). Dans les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (8,3), du Nord-du-Québec (13,2), du Bas-Saint-Laurent (13,5) et de la Côte-Nord (14,9), le nombre de véhicules électriques par borne de recharge est inférieur à 15.

Le nombre de véhicules électriques par borne de recharge a diminué dans 5 des 17 régions, alors qu'il a augmenté, dans des proportions variables, dans les autres régions entre 2025 et 2026. Dans les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, du Nord-du-Québec, de la Capitale-Nationale et des Laurentides, ce nombre a connu une baisse comprise entre 5,7 % et 2,5 %, selon la région. À l'inverse, les hausses les plus marquées ont été observées dans Lanaudière (+ 11,3 %), en Outaouais (+ 10,8 %) et au Saguenay–Lac-Saint-Jean (+ 9,9 %) (tableau 9.3).

Figure 9.7

Nombre de véhicules électriques légers en circulation par borne de recharge publique, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2026



1. Selon le découpage administratif de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches entré en vigueur le 1er janvier 2024.

Note : Données au 31 mars.

Sources : Données sur les véhicules électriques : Société de l'assurance automobile du Québec. Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.

Données sur les bornes de recharge : Mogile technologies inc. (mogiletech.com). Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.

Informations statistiques complémentaires

La Vitrine statistique sur le développement durable de l'Institut de la statistique du Québec comprend une page consacrée à l'indicateur Véhicules électriques en circulation, qui présente l'évolution de la proportion de véhicules électriques légers en circulation au Québec, le nombre de véhicules électriques selon leur type ainsi que leur importance relative dans les différentes régions administratives.

Références

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2026), *À propos du programme Roulez vert.* Québec.ca, [En ligne], [www.quebec.ca/transports/transport-electrique/aide-financiere-vehicule-electrique/programme-roulez-vert] (Consulté le 9 juillet 2026).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2023), *Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques*. Québec.ca, [En ligne], [www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/strategie-recharge-vehicules-electriques] (Consulté le 14 juillet 2026).

HYDRO-QUÉBEC (s.d.), *Durée et lieux de recharge des véhicules électriques*. Électrification des transports, [En ligne], [www.hydroquebec.com/electrification-transport/voitures-electriques/recharge.html] (Consulté le 9 juillet 2026).

STATISTIQUE CANADA (2024), *Archivé – Ventes de véhicules automobiles neufs, selon le genre de véhicule, inactif* [En ligne], [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2010000201] (Consulté le 14 juillet 2026).

TRANSPORTS CANADA (2026a), *Fermé : Incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE).* Gouvernement du Canada, [En ligne], [tc.canada.ca/fr/transport-routier/technologies-novatrices/vehicules-electriques/incitatifs-vehicules-zero-emission-ivze] (Consulté le 9 juillet 2026).

TRANSPORTS CANADA (2026 b), *Programme pour l'abordabilité des véhicules électriques.* Gouvernement du Canada, [En ligne], [tc.canada.ca/fr/transport-routier/technologies-novatrices/vehicules-electriques/programme-abordabilite-vehicules-electriques] (Consulté le 9 juillet 2026).

Concepts et définitions

Borne de recharge publique

Borne d'alimentation électrique de niveau 2 ou rapide destinée à la recharge des batteries des véhicules électriques, située sur un terrain public ou privé et accessible à toutes les clientèles.

Taux de motorisation

Le taux de motorisation est défini comme étant le rapport du nombre de véhicules légers au nombre d'habitants ou de ménages. Dans cette analyse, il est question du nombre de véhicules légers par 10 000 habitants de 15 ans et plus.

Véhicule électrique léger

Véhicule électrique dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est de 4 536 kg ou moins[3]. Cette catégorie regroupe les automobiles, les camions légers et les véhicules non précisés.

Automobile

Véhicule dont le PNBV est de 4 536 kg ou moins, ayant pour fonction principale le transport de passagers et qui n'est pas monté sur un châssis de camion.

Camion léger

Véhicule dont le PNBV est de 4 536 kg ou moins, de type fourgonnette, fourgon, camionnette, véhicule utilitaire sport ou véhicule de tout usage.

Véhicule entièrement électrique

Véhicule dont la motorisation est entièrement électrique, qui utilise l'énergie provenant d'une batterie, laquelle doit être rechargée à partir d'une source externe d'électricité.

Véhicule électrique à basse vitesse

Véhicule automobile électrique aux dimensions généralement limitées, dont la vitesse maximale se situe entre 32 et 40 km/h.

Véhicule hybride branchable (auparavant véhicule hybride rechargeable)

Véhicule dont la motorisation est électrique et à essence, ou électrique et au diesel et dont la batterie peut être rechargée à partir d'une source externe d'électricité.

Véhicules en circulation

Les véhicules en circulation correspondent aux véhicules dont la plaque d'immatriculation est en vigueur à la date concernée, ce qui exclut les véhicules remisés, mis au rancart, gravement accidentés ou dont la plaque a été annulée pour toute autre raison.

3. Avant le 31 décembre 2024, les véhicules électriques légers étaient définis selon le type de véhicule. Pour plus de détails, consulter l'encadré Données et méthodologie.

Tableau 9.1

Nombre de véhicules électriques légers en circulation, régions administratives[1,2] et ensemble du Québec[3], 2019 à 2026

Région administrative	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Variation 2026/2025
				n					%
Bas-Saint-Laurent	751	1 277	1 810	2 505	..	4 904	7 385	8 547	15,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	793	1 372	2 051	3 071	..	6 282	9 865	11 754	19,1
Capitale-Nationale	4 056	5 068	8 465	11 426	..	23 086	33 639	40 334	19,9
Mauricie	1 377	2 197	3 107	4 214	..	8 233	11 912	14 190	19,1
Estrie[1,2]	2 365	3 891	5 326	11 112	..	20 930	29 654	35 069	18,3
Montréal	6 491	9 904	14 547	21 193	..	44 090	59 118	68 154	15,3
Outaouais	1 295	2 369	3 346	4 740	..	9 157	13 044	15 172	16,3
Abitibi-Témiscamingue	502	763	1 046	1 469	..	2 932	4 185	4 901	17,1
Côte-Nord	191	275	379	579	..	1 280	1 878	2 218	18,1
Nord-du-Québec	25	50	66	86	..	146	219	277	26,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	147	253	389	604	..	1 306	1 955	2 347	20,1
Chaudière-Appalaches[2]	1 324	2 261	3 299	4 696	..	9 983	15 258	18 515	21,3
Laval	2 386	3 965	5 449	7 822	..	15 214	21 046	24 526	16,5
Lanaudière	4 573	7 246	9 460	12 582	..	23 885	34 080	39 564	16,1
Laurentides	3 994	6 559	9 124	13 035	..	25 982	36 973	43 476	17,6
Montérégie[1]	11 492	19 206	26 743	32 782	..	62 697	87 049	101 970	17,1
Centre-du-Québec	1 377	2 267	3 168	4 409	..	8 703	12 579	14 832	17,9
Indéterminée et hors Québec[3]	83	81	167	588	..	871	1 114	1 591	42,8
Ensemble du Québec[3]	**43 222**	**69 004**	**97 942**	**136 913**	**..**	**269 681**	**380 953**	**447 437**	**17,5**

1. Le découpage géographique des régions de la Montérégie et de l'Estrie a été modifié le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie. Cette modification entraîne un bris de série rendant impossible la comparaison des données relatives à ces deux régions administratives avant et après 2021.
2. À partir de 2024, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la MRC du Granit en Estrie à celle de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage est négligeable et n'entraîne pas de bris de série.
3. La région est indéterminée notamment lorsque le véhicule est immatriculé au Québec, mais acheté par un individu ou une entreprise établis à l'extérieur de la province. L'ensemble du Québec inclut les véhicules dont la région est indéterminée.

Note : Données au 31 mars.

Source : Société de l'assurance automobile du Québec. Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 9.2

Nombre de bornes de recharge publiques, régions administratives[1,2] et ensemble du Québec, 2019 à 2026

Région administrative	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Variation 2026/2025
					n				%
Bas-Saint-Laurent	170	223	255	284	313	433	519	631	21,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	102	169	189	216	263	335	449	487	8,5
Capitale-Nationale	407	507	552	602	716	865	1 067	1 319	23,6
Mauricie	179	306	303	342	370	467	506	555	9,7
Estrie[1,2]	247	285	329	586	685	843	962	1 094	13,7
Montréal	1 236	1 570	1 838	2 103	2 394	2 931	3 306	3 564	7,8
Outaouais	106	142	164	194	232	346	401	421	5,0
Abitibi-Témiscamingue	46	98	114	138	164	169	208	236	13,5
Côte-Nord	33	56	66	83	102	117	119	149	25,2
Nord-du-Québec	–	6	10	12	12	15	16	21	31,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	42	84	108	124	156	199	238	284	19,3
Chaudière-Appalaches[2]	160	237	292	374	421	560	773	869	12,4
Laval	161	196	228	275	293	387	426	492	15,5
Lanaudière	249	353	383	425	491	668	768	801	4,3
Laurentides	306	397	441	489	608	799	987	1 190	20,6
Montérégie[1]	691	953	1 089	1 053	1 165	1 500	1 725	1 987	15,2
Centre-du-Québec	139	182	202	231	316	402	459	537	17,0
Ensemble du Québec	**4 274**	**5 764**	**6 563**	**7 531**	**8 701**	**11 036**	**12 929**	**14 637**	**13,2**

1. Le découpage géographique des régions de la Montérégie et de l'Estrie a été modifié le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie. Cette modification entraîne un bris de série rendant impossible la comparaison des données relatives à ces deux régions administratives avant et après 2021.
2. À partir de 2024, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la MRC du Granit en Estrie à celle de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage est négligeable et n'entraîne pas de bris de série.

Note : Données au 31 mars.

Source : Mogile technologies inc. (mogiletech.com). Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 9.3

Nombre de véhicules électriques en circulation par borne de recharge publique, régions administratives[1,2] et ensemble du Québec, 2019 à 2026

Région administrative	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Variation 2026/2025
					n				%
Bas-Saint-Laurent	4,4	5,7	7,1	8,8	..	11,3	14,2	13,5	– 4,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7,8	8,1	10,9	14,2	..	18,8	22,0	24,1	9,9
Capitale-Nationale	10,0	10,0	15,3	19,0	..	26,7	31,5	30,6	– 3,0
Mauricie	7,7	7,2	10,3	12,3	..	17,6	23,5	25,6	8,6
Estrie[1,2]	9,6	13,7	16,2	19,0	..	24,8	30,8	32,1	4,0
Montréal	5,3	6,3	7,9	10,1	..	15,0	17,9	19,1	6,9
Outaouais	12,2	16,7	20,4	24,4	..	26,5	32,5	36,0	10,8
Abitibi-Témiscamingue	10,9	7,8	9,2	10,6	..	17,3	20,1	20,8	3,2
Côte-Nord	5,8	4,9	5,7	7,0	..	10,9	15,8	14,9	– 5,7
Nord-du-Québec	–	8,3	6,6	7,2	..	9,7	13,7	13,2	– 3,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3,5	3,0	3,6	4,9	..	6,6	8,2	8,3	0,6
Chaudière-Appalaches[2]	8,3	9,5	11,3	12,6	..	17,8	19,7	21,3	7,9
Laval	14,8	20,2	23,9	28,4	..	39,3	49,4	49,8	0,9
Lanaudière	18,4	20,5	24,7	29,6	..	35,8	44,4	49,4	11,3
Laurentides	13,1	16,5	20,7	26,7	..	32,5	37,5	36,5	– 2,5
Montérégie[1]	16,6	20,2	24,6	31,1	..	41,8	50,5	51,3	1,7
Centre-du-Québec	9,9	12,5	15,7	19,1	..	21,6	27,4	27,6	0,8
Ensemble du Québec	**10,1**	**12,0**	**14,9**	**18,2**	**..**	**24,4**	**29,5**	**30,6**	**3,7**

1. Le découpage géographique des régions de la Montérégie et de l'Estrie a été modifié le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie. Cette modification entraîne un bris de série rendant impossible la comparaison des données relatives à ces deux régions administratives avant et après 2021.
2. À partir de 2024, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la MRC du Granit en Estrie à celle de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage est négligeable et n'entraîne pas de bris de série.

Note : Données au 31 mars.

Sources : Données sur les véhicules électriques : Société de l'assurance automobile du Québec. Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.
Données sur les bornes de recharge : Mogile technologies inc. (mogiletech.com). Adaptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Institut de la statistique du Québec.

10 Statistiques par MRC



Bas-Saint-Laurent © GouvQc Christian Savard

Dans ce chapitre du *Panorama des régions du Québec*, on propose une analyse à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC). L'utilisation de cette unité territoriale permet de comparer les territoires situés au sein d'une même région en faisant ressortir les contrastes, mais aussi des territoires de régions différentes qui présentent des caractéristiques communes. Cette approche contribue ainsi à nuancer le portrait des régions administratives et à mettre en lumière certains territoires qui se distinguent par leurs spécificités.

Actuellement, le territoire québécois se divise en 104 MRC géographiques[1]. Les MRC géographiques, différentes de celles définies juridiquement, ont été conçues pour offrir une couverture exhaustive du territoire et répondre ainsi à des besoins statistiques. Cela comprend les MRC au sens juridique (87) et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.

Comme par les années passées, sont examinés à l'échelle de ces territoires la démographie, le revenu disponible par habitant et le taux de travailleurs. Ces trois thèmes présentent les données les plus récentes analysées en appliquant la typologie des MRC élaborée par l'ISQ et expliquée dans l'édition de 2025 du *Panorama des régions du Québec*. Cette classification axée sur l'influence des zones métropolitaines permet de comparer la dynamique des MRC situées dans des zones métropolitaines à celle des MRC situées en dehors de celles-ci.

À noter

Le 1er janvier 2024, les municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth ont officiellement fusionné pour former une nouvelle entité municipale appelée Courcelles–Saint-Évariste. Avant la fusion, la municipalité de Courcelles faisait partie de la MRC du Granit, en Estrie, et Saint-Évariste-de-Forsyth appartenait à la MRC de Beauce-Sartigan, en Chaudière-Appalaches. Après la fusion, la nouvelle municipalité a été intégrée à la MRC de Beauce-Sartigan. Les trois thématiques abordées dans ce chapitre tiennent compte de ce changement territorial survenu aux MRC de Beauce-Sartigan et du Granit. Par ailleurs, le 31 juillet 2024, la municipalité de Saint-Guy a été transférée de la MRC des Basques à celle de Témiscouata, à la suite du regroupement des municipalités de Saint-Guy et de Lac-des-Aigles. Seule la section sur le revenu disponible par habitant ne tient pas compte de ce changement.

Il est à noter que la MRC d'Eeyou Istchee désigne un espace géostatistique pour les Cris dans le Nord-du-Québec[1]. Même si ce n'est pas systématiquement mentionné dans le texte, ce toponyme n'est pas officiel.

Enfin, les limites territoriales des MRC de Montréal et de Laval correspondent à celles des régions administratives du même nom. Certaines MRC ne sont composées que d'une ville : c'est le cas de Laval, de Gatineau, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de Shawinigan, de Lévis, de Mirabel, de Rouyn-Noranda et de Saguenay. D'autres MRC, telles que Montréal, Québec et Longueuil, sont composées de leur principal centre urbain et d'au moins une autre ville.

1. Ce territoire géostatistique comprend les terres réservées aux Cris (TC) et les villages cris (VC).

1. Pour en savoir plus sur les différences entre les MRC géographiques et celles définies juridiquement, veuillez consulter le Système du code géographique du Québec – Guide explicatif et lexique.

Une typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine[1]

L'Institut de la statistique du Québec a mis au point une typologie qui permet de classer les MRC selon leur degré d'intégration et de proximité géographique aux zones métropolitaines ou urbaines afin de mieux faire ressortir les dynamiques territoriales sur le plan économique et démographique.

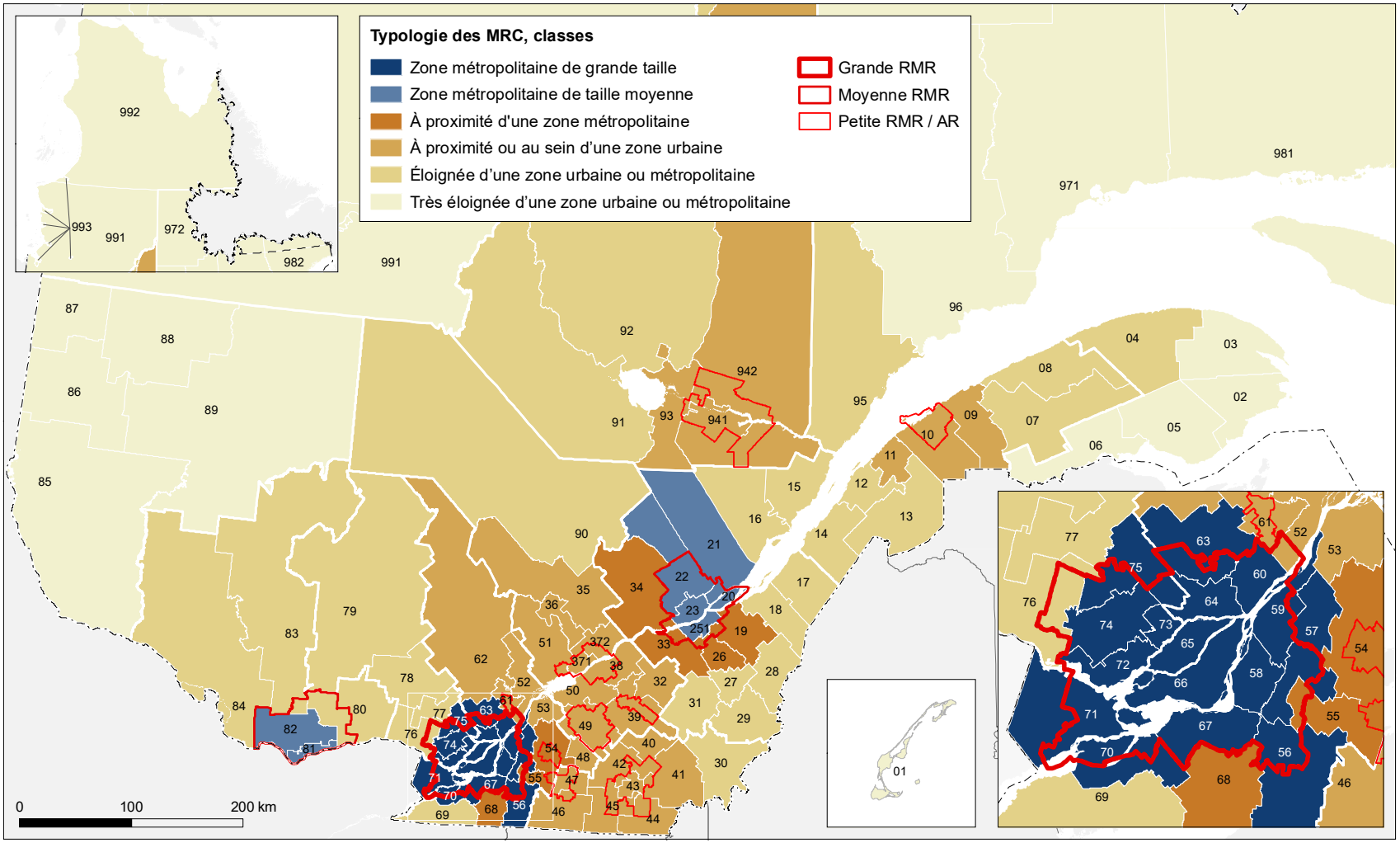
Suivant cette typologie, les 104 MRC du Québec sont classées en deux grandes catégories : les MRC situées en **zones métropolitaines** et les MRC situées en **zones non métropolitaines**. Chacune de ces deux grandes catégories est déclinée en classes. Les critères pour déterminer les grandes catégories et les classes se résument comme suit.

- **MRC située en zone métropolitaine** – si plus de 50 % de sa population vit dans une RMR de plus de 250 000 habitants. Cette catégorie se décline en deux classes :
 - **MRC dans une zone métropolitaine de grande taille**, si plus de 50 % de sa population vit dans une RMR de plus de 1,5 million d'habitants.
 - **MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne**, si plus de 50 % de sa population vit dans une RMR ayant une population comprise entre 250 000 et 1,5 million d'habitants.
- **MRC située en zone non métropolitaine** – si moins de 50 % de sa population vit dans une RMR de plus de 250 000 habitants. Cette catégorie se décline en quatre classes :
 - **MRC à proximité d'une zone métropolitaine**, si plus de 50 % de sa population vit à moins d'une heure de route[2] d'une RMR de plus de 250 000 habitants.
 - **MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine**, si plus de 50 % de sa population vit à moins d'une heure de route d'une RMR / AR de plus de 50 000 habitants (mais de moins de 250 000 habitants).
 - **MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine**, si plus de 50 % de sa population vit entre une et trois heures de route d'une RMR / AR de plus de 50 000 habitants.
 - **MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine**, si plus de 50 % de sa population vit à plus de trois heures de route d'une RMR / AR de plus de 50 000 habitants.

1. Pour plus d'information sur l'approche par typologie développée par l'ISQ, consulter l'édition de 2025 du *Panorama des régions du Québec* (p. 108 à 111), ainsi que le Système de code géographique du Québec – Guide explicatif et lexique.
2. La proximité est mesurée selon le temps de conduite, en véhicule automobile personnel, dans des conditions de circulation parfaites.

Carte 10.1

Typologie des MRC selon l'influence métropolitaine, 2021



Sources : Données sur la typologie :
Institut de la statistique du Québec.

Données sur les limites administratives :
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (SDA), janvier 2025. Limites des RMR et AR : géographie du recensement de 2021 harmonisée, Institut de la statistique du Québec.

10.1 Démographie

Direction des statistiques sociodémographiques

La dynamique démographique varie grandement non seulement d'une région administrative à l'autre, mais également à l'intérieur de chaque région. Pour illustrer ces contrastes, on analyse les plus récentes données sur la population des 104 MRC dans la présente section. On y aborde leur poids démographique, l'ampleur de leur accroissement et la structure par âge de leur population. La typologie des MRC développée par l'ISQ[2] est mise à profit pour comparer les MRC des zones métropolitaines et non métropolitaines eu égard à la vigueur de leur accroissement et au rythme du vieillissement de leur population.

Un bilan démographique en constante évolution

Les estimations de population à l'échelle des MRC sont mises à jour annuellement et ont le 1er juillet comme date de référence. Les données présentées dans cette section ont été diffusées en janvier 2026 et font le portrait de la situation jusqu'au 1er juillet 2025. À l'échelle du Québec, les estimations de population sont mises à jour sur une base trimestrielle[1]. Au moment de la diffusion de ce chapitre, les données pour le Québec sont disponibles jusqu'au 1er juillet 2026, et celles de la période 2021-2025 ont été révisées. Les données régionales seront mises à jour en janvier 2027 pour s'arrimer à ces nouvelles estimations québécoises. Les indicateurs présentés ci-après sont ainsi appelés à être révisés, mais les nouvelles données ne changent pas le portrait général qui se dégage des données régionales actuellement disponibles, soit celui d'un ralentissement important de la croissance démographique en 2024-2025. Ce ralentissement s'est par ailleurs poursuivi à l'échelle du Québec en 2025-2026.

1. Les données trimestrielles sur la population québécoise et les composantes démographiques (naissances, décès et mouvements migratoires) sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

2. Se référer à l'introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec Édition 2025* pour une description de cette typologie.

Les deux tiers de la population québécoise habitent dans une des 23 MRC situées en zone métropolitaine

Au 1er juillet 2025, 67 % de l'ensemble des résidents et résidentes du Québec habitent dans une des 23 MRC appartenant à une **zone métropolitaine**, ce qui représente 6 026 600 personnes (tableau 10.1.1). Rappelons que selon la typologie utilisée ici, les zones métropolitaines sont constituées autour de Montréal **(zone métropolitaine de grande taille**), ainsi qu'autour de Québec et de Gatineau (**zones métropolitaines de taille moyenne**). Un peu plus de la moitié (53 %) de la population québécoise réside dans la zone entourant Montréal, et 14 % dans les deux autres zones métropolitaines réunies. Les 81 MRC des **zones non métropolitaines** rassemblent pour leur part 33 % de la population québécoise, soit 3 031 700 personnes. Environ la moitié de celles-ci résident dans une MRC **à proximité ou au sein des zones urbaines** de Sherbrooke, de Saguenay, de Trois-Rivières, de Drummondville, de Granby, de Saint-Hyacinthe, de Rimouski, de Victoriaville et de Joliette.

De façon plus détaillée, les MRC les plus populeuses se situent au cœur des **zones métropolitaines**. La MRC de Montréal, où résident 2 172 300 individus, compte à elle seule pour 24 % de la population de l'ensemble du Québec (tableau 10.1.3). Suivent Québec (633 900), Laval (461 500), Longueuil (458 200) et Gatineau (306 100). Dix autres MRC situées en zone métropolitaine comptent de 100 000 à 210 000 personnes. En **dehors des zones métropolitaines**, quatre MRC seulement ont une population de plus de 100 000 personnes, soit Sherbrooke, Saguenay, Trois-Rivières et Drummond.

En revanche, c'est dans la **zone non métropolitaine** que l'on trouve la plupart des MRC les moins populeuses. Parmi les cinq MRC ayant moins de 10 000 habitants et habitantes, seule L'Île-d'Orléans (6 700) se situe en **zone métropolitaine**. La MRC des Basques (9 000), dans le Bas-Saint-Laurent, se trouve pour sa part **à proximité d'une zone urbaine** (Rimouski), tandis que les MRC de Minganie (6 600), du Golfe-du-Saint-Laurent (4 600) et de Caniapiscau (3 800), toutes trois sur la Côte-Nord, sont considérées comme étant **très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine**.



SNEHIT PHOTO / Adobe Stock

La croissance démographique a ralenti en 2024-2025, particulièrement en zone métropolitaine

La grande majorité des MRC, soit 84 d'entre elles, ont vu leur population augmenter entre le 1er juillet 2024 et le 1er juillet 2025. Dans la plupart de celles-ci, la croissance a toutefois ralenti par rapport à l'année précédente (tableau 10.1.3). En effet, seulement 27 MRC ont enregistré en 2024-2025 une croissance supérieure à celle de 2023-2024. Ce bilan s'inscrit dans un contexte de ralentissement général de la croissance démographique au Québec[3], principalement attribuable à une baisse des migrations internationales, et plus particulièrement d'un repli de l'immigration temporaire après quelques années de forte croissance du nombre de résidents non permanents[4].

Tableau 10.1.1

Population totale et part de la population québécoise, selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine, 2025

Type de MRC[1]	Code typo.	Nombre de MRC	Population	
		n	n	%
MRC en zone métropolitaine		**23**	**6 026 561**	**66,5**
MRC en zone métropolitaine de grande taille	1	16	4 775 875	52,7
MRC en zone métropolitaine de taille moyenne	2	7	1 250 686	13,8
MRC en zone non métropolitaine		**81**	**3 031 736**	**33,5**
MRC à proximité d'une zone métropolitaine	3	7	344 108	3,8
MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine	4	29	1 617 570	17,9
MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	5	27	712 360	7,9
MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	6	18	357 698	3,9
Ensemble du Québec		**104**	**9 058 297**	**100,0**

1. Voir l'encadré *Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine* en introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec. Édition 2025* pour une description détaillée des classes.

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

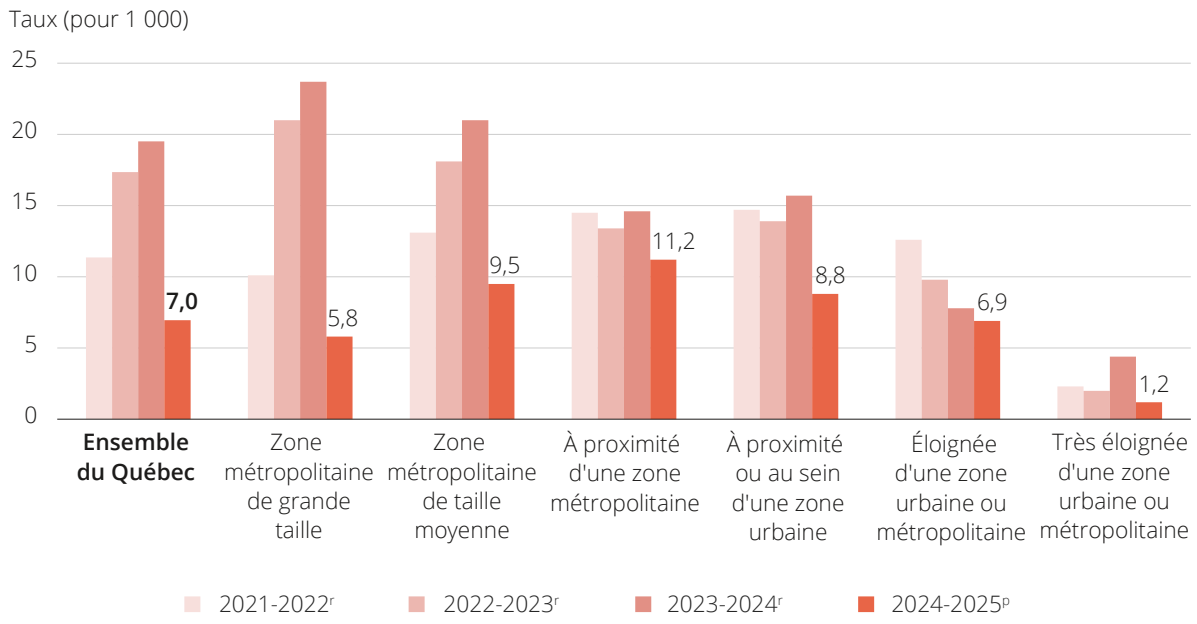
3. Voir le chapitre sur la démographie à l'échelle des régions administratives pour plus d'information sur la croissance démographique récente dans les régions et sur le rôle central qu'ont joué les migrations internationales dans celle-ci.

4. Les résidents non permanents sont principalement des travailleurs étrangers temporaires, des étudiants internationaux et des demandeurs d'asile. Les données sur les migrations internationales à l'échelle des MRC sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Le ralentissement de la croissance en 2024-2025 a été particulièrement important pour le groupe des MRC situées dans la **zone métropolitaine de grande taille** (Montréal) (figure 10.1.1). Le taux s'y établit à 5,8 pour mille en 2024-2025, un niveau nettement inférieur à ceux de plus de 20 pour mille enregistrés les deux années précédentes. Le ralentissement est également marqué dans les MRC situées en **zone métropolitaine de taille moyenne** (Québec et Gatineau), où le taux a diminué de plus de moitié pour s'établir à 9,5 pour mille. Il en résulte que la croissance de la population en 2024-2025 a été globalement un peu plus faible en zone métropolitaine (6,6 pour mille) qu'en **zone non métropolitaine** (7,7 pour mille), contrairement aux deux années précédentes (tableau 10.1.2 en fin de section). Des différences importantes s'observent toutefois au sein de la zone non métropolitaine. En effet, un gradient s'observe lorsque l'on compare la vigueur de la croissance des différentes classes de MRC définies selon l'influence métropolitaine. Avec un taux d'accroissement de 11,2 pour mille, les MRC **à proximité d'une zone métropolitaine** ont connu la plus forte croissance de toutes les classes de MRC en 2024-2025. À l'opposé, les MRC **très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine** continuent d'afficher le taux le plus faible, soit de 1,2 pour mille.

Figure 10.1.1

Taux d'accroissement annuel de la population[1], selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine[2], 2021 à 2025



1. Calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée et la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).
2. Voir l'encadré *Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine* en introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec. Édition 2025* pour une description détaillée des classes.

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Les MRC à plus forte croissance sont majoritairement hors des zones métropolitaines

La carte 10.1.1 permet de distinguer plus précisément la vigueur démographique de chacune des MRC en 2024-2025. Au total, 18 des 104 MRC ont enregistré une croissance supérieure ou égale à 15 pour mille (1,5 %), dont 12 en **zone non métropolitaine**. Cela comprend Matawinie (26,3 pour mille), dans Lanaudière, Argenteuil (21,8 pour mille), dans les Laurentides, et La Nouvelle-Beauce (20,9 pour mille), en Chaudière-Appalaches, qui figurent en tête du classement. Des MRC du Nord-du-Québec, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Estrie et de la Montérégie font également partie de ce groupe.

Les MRC à plus forte croissance qui se trouvent en **zone métropolitaine** sont quant à elles Mirabel, Beauharnois-Salaberry, L'Assomption et Montcalm, dans la zone métropolitaine de Montréal, de même que La Côte-de-Beaupré et La Jacques-Cartier, dans la zone métropolitaine de Québec.

Les MRC à plus forte croissance bénéficient pour la plupart d'un solde migratoire interne positif, c'est-à-dire qu'elles tendent à attirer des résidents et résidentes en provenance d'ailleurs au Québec, et plus particulièrement des grands centres à proximité. Les migrations internationales y sont aussi généralement une source de gains, quoique souvent dans une moindre mesure que les migrations internes. Quant à l'accroissement naturel, soit la différence entre les naissances et les décès, il contribue à la croissance que dans une minorité d'entre elles, notamment Eeyou Istchee et La Jacques-Cartier, où il a été le principal facteur d'accroissement dans la dernière année.

Mentionnons par ailleurs que malgré un contexte de ralentissement de la croissance, la majorité des 18 MRC à plus forte croissance ont enregistré en 2024-2025 un taux d'accroissement supérieur ou égal à celui de l'année précédente (tableau 10.1.3). Celles qui ont vu leur croissance ralentir sont Mirabel, Beauharnois-Salaberry et Montcalm, situées en zone métropolitaine, de même que trois MRC en zone non métropolitaine, soit Memphrémagog et Brome-Missisquoi, en Estrie, et Lotbinière, en Chaudière-Appalaches.

Une croissance plus faible à Montréal que dans les autres MRC où se trouvent les plus grands centres urbains

Les MRC où se trouvent les plus grands centres urbains ont toutes vu leur croissance démographique s'atténuer en 2024-2025, mais Montréal est de loin celle où le rythme de la croissance a le plus fortement ralenti. Son taux d'accroissement s'établit à 2,6 pour mille en 2024-2025, soit un niveau relativement faible, tandis qu'il avait atteint 33,7 pour mille en 2023-2024, de loin la plus forte hausse de population de toutes les MRC du Québec cette année-là.

Les MRC de Longueuil, de Saguenay, de Sherbrooke, de Laval, de Québec, de Gatineau et de Trois-Rivières affichent quant à elles des taux qui varient de 4 à 9 pour mille. Dans tous les cas, leur croissance a diminué au moins de moitié par rapport à l'année précédente. Le ralentissement a été moindre à Lévis, où la croissance a été de 12,3 pour mille dans la dernière année, comparativement à 19,7 pour mille en 2023-2024.

Les MRC en décroissance se situent toutes en zone non métropolitaine, mais les pertes y sont généralement faibles

Les 20 MRC où la population a diminué en 2024-2025 appartiennent presque toutes aux classes de MRC **éloignées** ou **très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine**[5]. Dans le cas d'Abitibi-Ouest (– 0,0 pour mille), de Maria-Chapdelaine (– 0,1 pour mille), de Sept-Rivières (– 0,2 pour mille) et d'Avignon (– 0,3 pour mille), il est plus juste de parler de stabilité de la population puisque leurs pertes sont minimes. Ailleurs, le déficit est aussi d'une ampleur généralement faible. Les MRC où le déclin a été plus important sont Caniapiscau (– 7,7 pour mille) et Le Golfe-du-Saint-Laurent (– 6,9 pour mille), sur la Côte-Nord, ainsi que Le Rocher-Percé (– 6,4 pour mille), en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, mais leurs pertes sont faibles en nombre absolu.

5. Les seules exceptions sont Les Sources (– 1,1 pour mille), en Estrie, et Les Basques (– 1,3 pour mille), dans le Bas-Saint-Laurent, qui sont situées **à proximité ou au sein d'une zone urbaine**.

Soulignons que plusieurs des MRC en décroissance s'étaient hissées parmi les MRC en croissance au cours des années récentes, avant de renouer avec les déficits. En plus de voir leur bilan migratoire interne s'essouffler après l'embellie qui a suivi la pandémie de COVID-19, ces MRC ne font souvent pas de gains substantiels au chapitre de l'immigration et enregistrent plus de décès que de naissances.

Structure par âge : dans un peu plus de la moitié des MRC, au moins le quart de la population est âgé de 65 ans ou plus

Tout comme le rythme de la croissance démographique, la structure par âge de la population varie aussi grandement d'une MRC à l'autre. Pour l'illustrer, la carte 10.1.2 présente la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans chacune d'entre elles. Les données sont reprises dans la figure 10.1.2, qui regroupe les MRC par région administrative et indique, à l'aide d'un code de couleur, la classe à laquelle elles appartiennent dans la typologie basée sur l'influence métropolitaine. Enfin, le tableau 10.1.4 présente les effectifs et les proportions de la population répartie en trois grands groupes d'âge.

En 2025, la part des personnes âgées de 65 ans et plus au sein de la population s'établit à 21,7 % dans l'ensemble du Québec. Près des trois quarts des MRC, soit 76 sur 104, présentent toutefois une proportion plus élevée. La part est d'au moins 25 % dans 55 d'entre elles, y compris 26 MRC où la part s'élève à 30 % ou plus. Ces MRC où la population est plus âgée sont presque toutes situées en **zones non métropolitaines**. Celles qui présentent les proportions d'aînés et d'aînées les plus élevées sont Mékinac (36,9 %), en Mauricie, Les Basques (35,7 %), dans le Bas-Saint-Laurent, ainsi que La Haute-Gaspésie (35,3 %) et Le Rocher-Percé (35,2 %), en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Une part de personnes âgées supérieure ou égale à 30 % est aussi observée dans d'autres MRC de ces trois régions, de même que dans certaines MRC des régions de l'Estrie, de Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord, de la Capitale-Nationale, des Laurentides et de l'Outaouais. Dans la majorité des cas, il s'agit de MRC **éloignées des zones urbaines ou métropolitaines**. L'Île-d'Orléans est quant à elle la seule MRC d'une **zone métropolitaine** où la part d'aînés et d'aînées s'élève à un niveau aussi élevé. Parmi les facteurs qui peuvent avoir



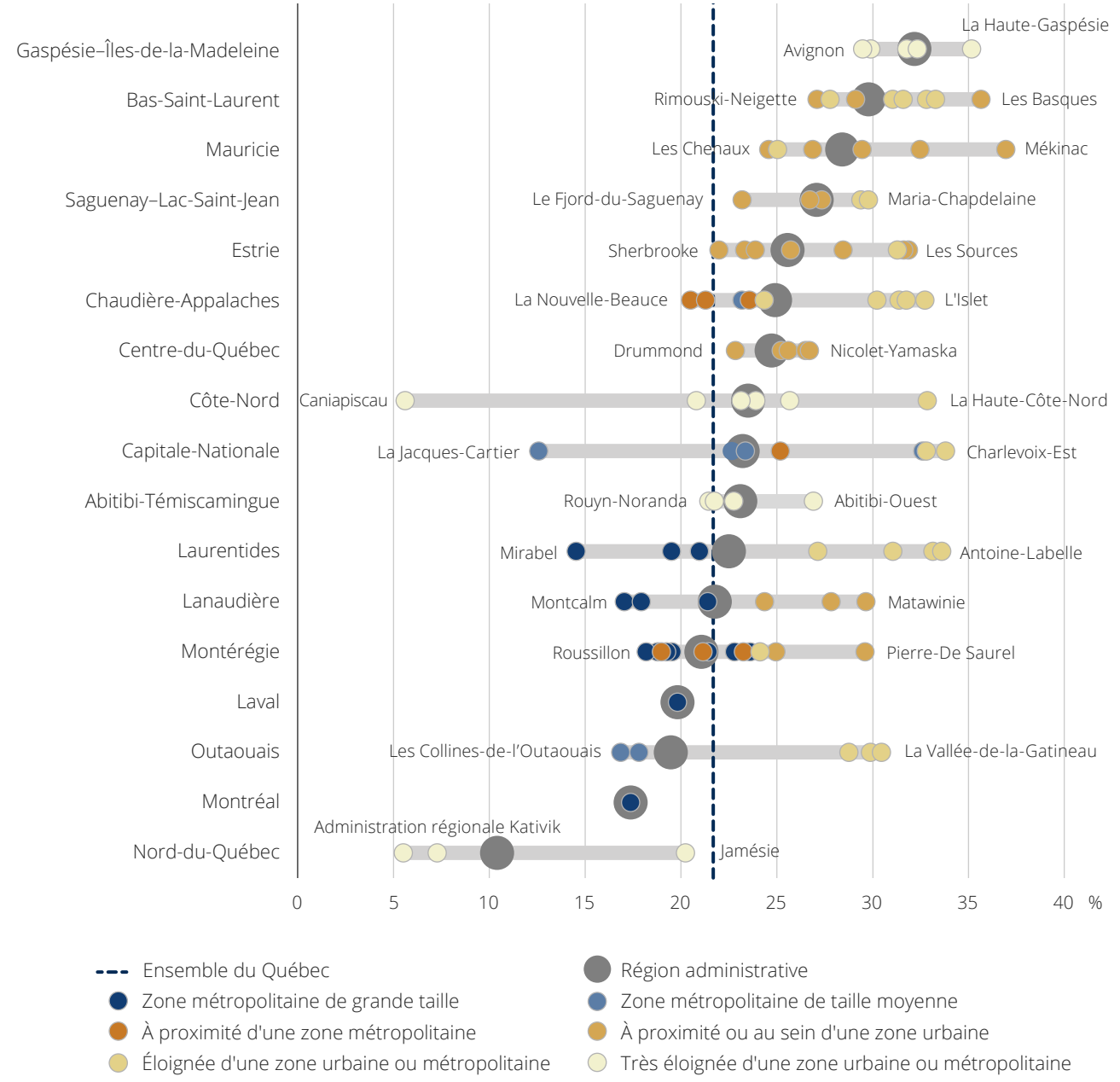
Région de Québec © GouvQc Jean-François Bergeron / Enviro Foto

concouru à un vieillissement particulièrement avancé dans certaines MRC, mentionnons une faible fécondité, des pertes migratoires chez les jeunes adultes et un attrait exercé auprès des personnes qui atteignent l'âge de la retraite.

À l'inverse, d'autres dynamiques démographiques contribuent au maintien d'une assez faible proportion de personnes aînées au sein de la population de certaines MRC, surtout dans les zones métropolitaines, mais aussi dans quelques MRC des zones non métropolitaines. En effet, les trois MRC qui présentent les plus faibles parts de personnes âgées de 65 ans et plus appartiennent à la classe des MRC **très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine**. Deux d'entre elles sont situées dans le Nord-du-Québec, soit l'Administration régionale Kativik (5,5 %), qui affiche la plus faible part de toutes les MRC, et Eeyou Istchee (7,3 %). Ces deux MRC se distinguent par une forte proportion de jeunes de moins de 20 ans au sein de leur population, une situation qui est notamment associée à la fécondité relativement élevée et à l'espérance de vie particulièrement faible enregistrées dans le Nord-du-Québec. La MRC de Caniapiscau, sur la Côte-Nord, affiche également une très faible part d'aînés et d'aînées (5,6 %), mais elle se démarque quant à elle par une des plus fortes proportions de personnes âgées de 20 à 64 ans, considérées comme étant d'un âge actif (64,9 %). Cela laisse supposer que plusieurs des personnes qui travaillent dans cette MRC n'y restent pas une fois arrivées à l'âge de la retraite. Outre ces trois MRC, Les Jardins-de-Napierville, en Montérégie, est la seule MRC **hors des zones métropolitaines** à afficher une part de personnes aînées inférieure à 20 %.

Figure 10.1.2

Part des 65 ans et plus au sein de la population, MRC, régions administratives et ensemble du Québec, 2025



Notes : Population au 1er juillet. Données provisoires.
Dans une région donnée, deux MRC ayant la même valeur verront leur point se superposer.
Les résultats détaillés se trouvent dans le tableau 10.1.4.

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Dans les **zones métropolitaines**, les MRC où les personnes âgées de 65 ans et plus sont les plus faiblement représentées sont situées en périphérie du centre et se caractérisent notamment par l'attrait qu'elles exercent auprès des familles avec enfants. C'est le cas de La Jacques-Cartier (12,6 %), près de Québec, et de Mirabel (14,5 %), située non loin de Montréal. La MRC des Collines-de-l'Outaouais (16,9 %), à proximité de Gatineau, en est un autre exemple. Le contraste est marqué avec les parts beaucoup plus élevées de personnes âgées affichées par les MRC situées dans les mêmes régions, mais en dehors de la zone métropolitaine, comme Charlevoix-Est, Antoine-Labelle et La Vallée-de-la-Gatineau.

Enfin, soulignons que certaines MRC au centre des régions métropolitaines maintiennent aussi une population relativement jeune. En effet, à Montréal (17,4 %) et à Gatineau (17,8 %), moins d'une personne sur cinq est âgée de 65 ans ou plus. La situation est différente dans le cas de Québec (23,4 %) qui, sans faire partie des MRC où la population est la plus âgée, affiche une proportion d'aînés et d'aînées supérieure à celle du Québec.

Les estimations de la population

Les estimations de la population des différents découpages géographiques du Québec sont le produit d'une collaboration entre Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec. Elles sont fondées sur les comptes des recensements qui sont rajustés afin de tenir compte du sous-dénombrement net des recensements et des réserves et établissements partiellement dénombrés.

Les estimations de population de la période 2021-2025 sont fondées sur les comptes rajustés du Recensement de 2021, auxquels est ajoutée une estimation des événements démographiques enregistrés par la suite (naissances, décès et mouvements migratoires). Comme les données sur ces composantes ne sont pas toutes définitives, les estimations de population des années les plus récentes sont appelées à être mises à jour, au fur et à mesure que de nouvelles données sur les composantes seront disponibles. De plus, une révision plus importante se fera lorsque les résultats du Recensement de 2026 et les études de couverture de celui-ci seront connus afin d'arrimer les estimations de population aux comptes rajustés de ce nouveau recensement.

La présente édition du *Panorama des régions du Québec* présente des estimations de population révisées pour les années 2022 à 2024 et provisoires pour l'année 2025. En plus d'intégrer des données à jour sur certaines composantes, cette série d'estimations de population tient compte d'un changement apporté en 2025 par Statistique Canada à la méthode d'estimation des résidents non permanents (RNP) (Statistique Canada 2025). Comparativement à la série précédente, ce changement méthodologique a conduit à une révision à la baisse du nombre estimé de RNP au Québec pour les années 2021 à 2024. Soulignons que Statistique Canada a intégré d'autres changements à la méthode d'estimation des RNP en septembre 2026 qui se répercuteront sur les données régionales de janvier 2027. Dans l'ensemble du Québec, les données au 1er juillet 2025 ont été légèrement révisées à la baisse par rapport à celles disponibles au moment de la rédaction de ce chapitre (Statistique Canada 2026).

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés de données sur la population et la structure par âge du Québec, des régions administratives, des MRC, des municipalités et des régions métropolitaines de recensement sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème Démographie et population. On y trouve également des données sur les composantes démographiques qui façonnent la taille et la structure de la population (naissances, décès et migrations internes ou internationales et interprovinciales).

Références

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Fiches démographiques – Les régions administratives du Québec en 2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, 52 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2025.pdf].

STATISTIQUE CANADA (2026, mis à jour le 23 septembre). « Estimations de la population du Canada : âge et genre, 2026 », *Le Quotidien*, [En ligne], produit nº 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada. [www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/260923/dq260923a-fra.htm].

STATISTIQUE CANADA (2025, mis à jour le 24 septembre). « Estimations de la population du Canada, deuxième trimestre de 2025 », *Le Quotidien*, [En ligne], produit nº 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada. [www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250924/dq250924e-fra.htm].

Concepts et définitions

Âge moyen

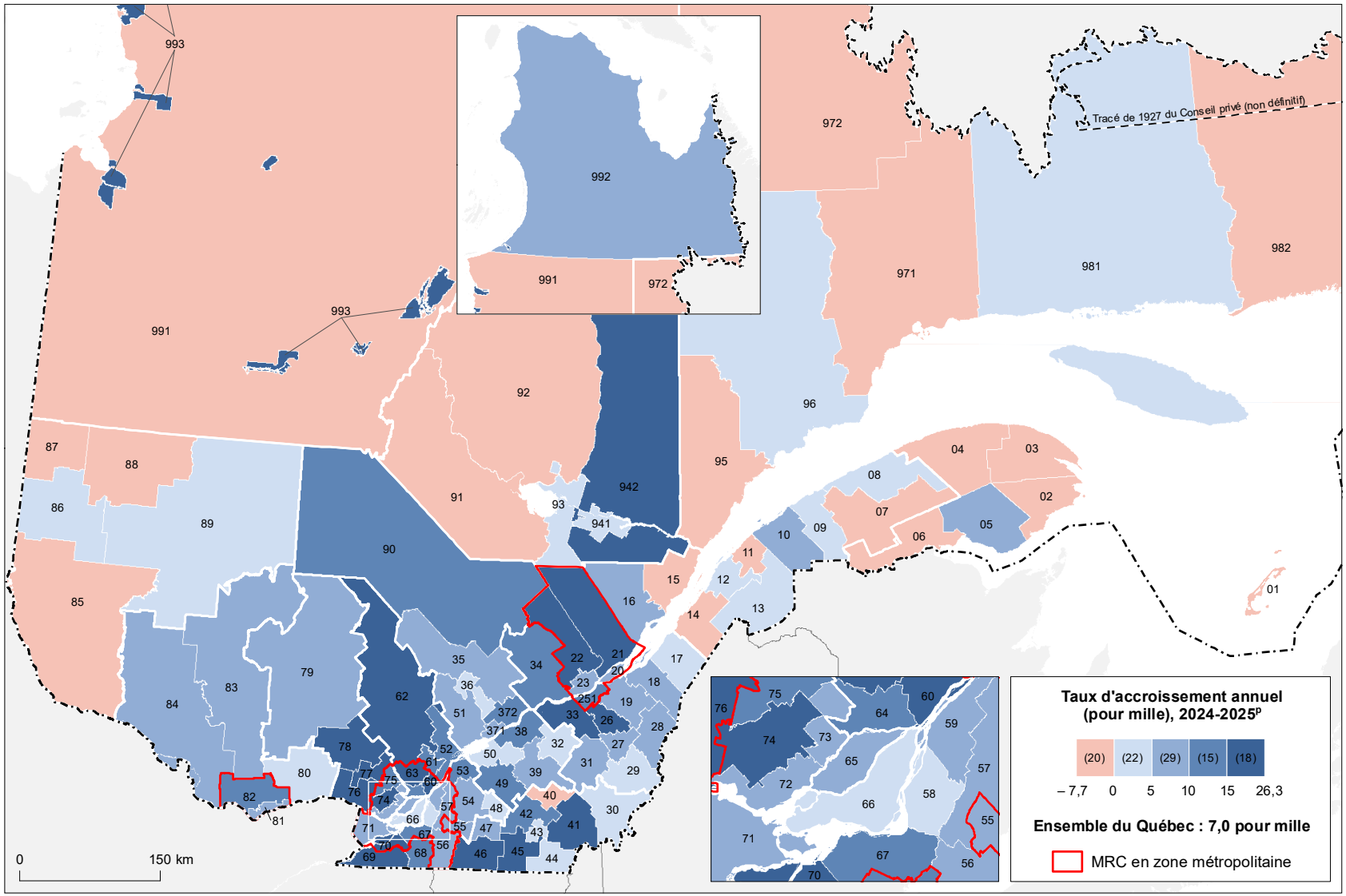
Somme des âges des personnes composant une population rapportée à l'effectif total.

Taux d'accroissement annuel

Variation annuelle moyenne de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée rapportée à la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

Carte 10.1.1

Taux d'accroissement annuel de la population, MRC du Québec, 2024-2025



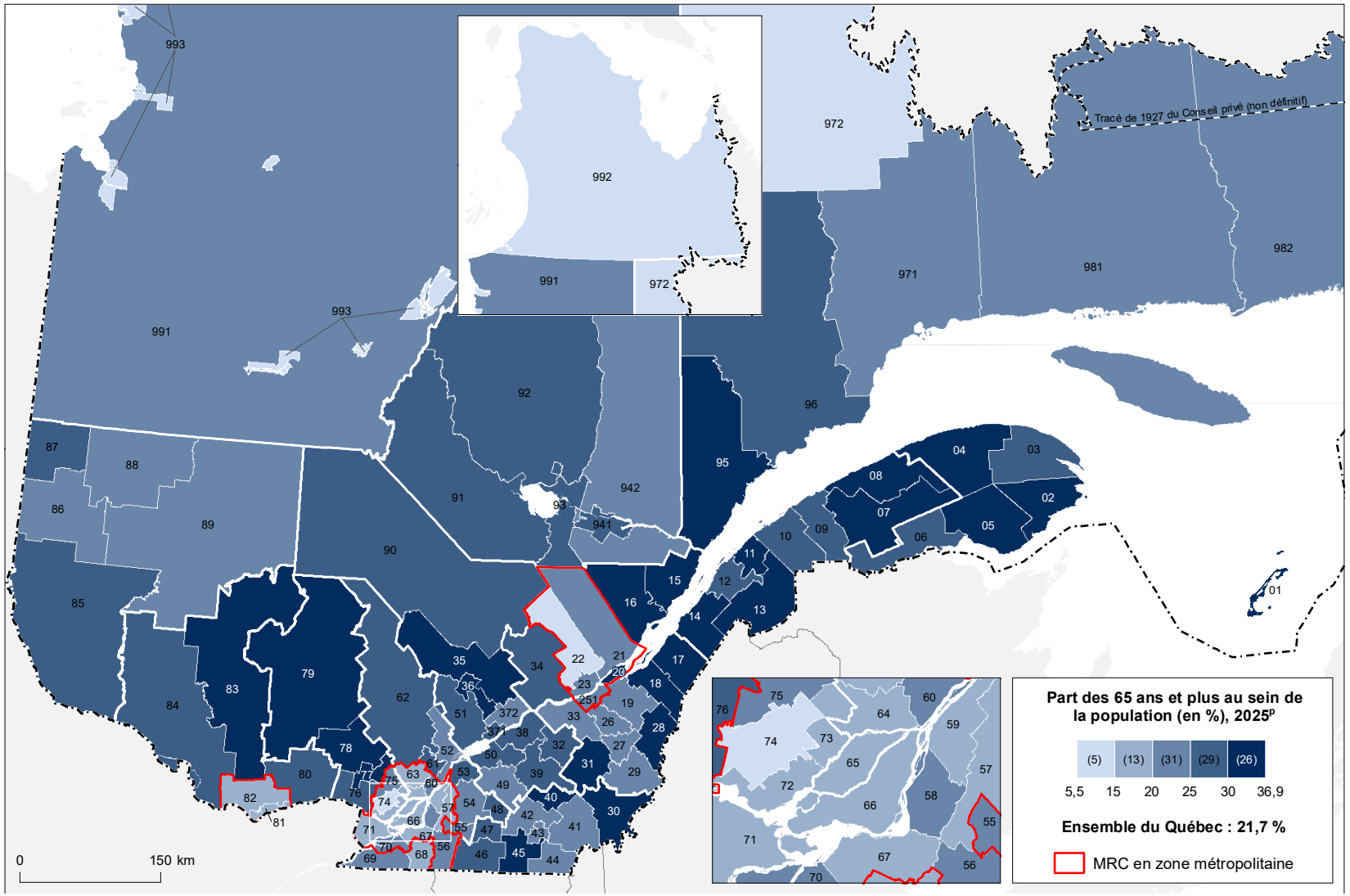
Notes : Données provisoires.
La correspondance entre le code et le nom des MRC ainsi que les résultats détaillés se trouvent dans le tableau 10.1.3.

Sources : Données sur la démographie :
Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Données sur les limites administratives :
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (SDA), juillet 2025.

Carte 10.1.2

Part des 65 ans et plus au sein de la population, MRC du Québec, 2025



Notes : Population au 1er juillet. Données provisoires.
La correspondance entre le code et le nom des MRC ainsi que les résultats détaillés se trouvent dans le tableau 10.1.4.

Sources : Données sur la démographie :
Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Données sur les limites administratives :
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (SDA), juillet 2025.

Tableau 10.1.2

Population totale et taux d'accroissement annuel, selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine, 2021 à 2025

Type de MRC[1]	Code typo.	Population au 1er juillet					Taux d'accroissement annuel[2]			
		2021	2022r	2023r	2024r	2025p	2021-2022r	2022-2023r	2023-2024r	2024-2025p
		n					pour 1 000			
MRC en zone métropolitaine		**5 671 303**	**5 732 323**	**5 850 204**	**5 987 058**	**6 026 561**	**10,7**	**20,4**	**23,1**	**6,6**
MRC en zone métropolitaine de grande taille	1	4 495 504	4 540 999	4 637 153	4 748 238	4 775 875	10,1	21,0	23,7	5,8
MRC en zone métropolitaine de taille moyenne	2	1 175 799	1 191 324	1 213 051	1 238 820	1 250 686	13,1	18,1	21,0	9,5
MRC en zone non métropolitaine		**2 900 717**	**2 937 640**	**2 971 492**	**3 008 416**	**3 031 736**	**12,6**	**11,5**	**12,3**	**7,7**
MRC à proximité d'une zone métropolitaine	3	326 089	330 868	335 339	340 269	344 108	14,5	13,4	14,6	11,2
MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine	4	1 533 952	1 556 606	1 578 462	1 603 404	1 617 570	14,7	13,9	15,7	8,8
MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	5	686 485	695 164	701 985	707 465	712 360	12,6	9,8	7,8	6,9
MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	6	354 191	355 002	355 706	357 278	357 698	2,3	2,0	4,4	1,2
Ensemble du Québec		**8 572 020**	**8 669 963**	**8 821 696**	**8 995 474**	**9 058 297**	**11,4**	**17,3**	**19,5**	**7,0**

1. Voir l'encadré *Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine* en introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec. Édition 2025* pour une description détaillée des classes.
2. Calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée et la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 10.1.3

Population totale et taux d'accroissement annuel, MRC[1], régions administratives et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	Population au 1er juillet					Taux d'accroissement annuel[3]			
			2021	2022r	2023r	2024r	2025p	2021– 2022r	2022– 2023r	2023– 2024r	2024– 2025p
			n					pour 1 000			
01	**Bas-Saint-Laurent**		**199 319**	**200 950**	**202 364**	**204 143**	**204 755**	**8,1**	**7,0**	**8,8**	**3,0**
07	La Matapédia	5	17 620	17 748	17 790	17 796	17 778	7,2	2,4	0,3	– 1,0
08	La Matanie	5	20 907	21 227	21 287	21 146	21 182	15,2	2,8	– 6,6	1,7
09	La Mitis	4	18 374	18 495	18 525	18 534	18 547	6,6	1,6	0,5	0,7
10	Rimouski-Neigette	4	57 459	57 918	58 554	59 835	60 269	8,0	10,9	21,6	7,2
11	Les Basques[4]	4	8 767	8 898	8 958	8 987	8 975	14,8	6,7	3,2	– 1,3
12	Rivière-du-Loup	5	35 472	35 661	36 002	36 282	36 440	5,3	9,5	7,7	4,3
13	Témiscouata[4]	5	19 603	19 807	19 890	20 013	20 039	10,4	4,2	6,2	1,3
14	Kamouraska	5	21 117	21 196	21 358	21 550	21 525	3,7	7,6	8,9	– 1,2
02	**Saguenay–Lac-Saint-Jean**		**276 563**	**279 350**	**282 194**	**285 302**	**286 395**	**10,0**	**10,1**	**11,0**	**3,8**
91	Le Domaine-du-Roy	5	31 083	31 364	31 361	31 400	31 300	9,0	– 0,1	1,2	– 3,2
92	Maria-Chapdelaine	5	24 168	24 205	24 345	24 333	24 331	1,5	5,8	– 0,5	– 0,1
93	Lac-Saint-Jean-Est	4	52 677	53 060	53 350	53 677	53 828	7,2	5,5	6,1	2,8
941	Saguenay	4	145 402	146 849	148 874	151 309	151 972	9,9	13,7	16,2	4,4
942	Le Fjord-du-Saguenay	4	23 233	23 872	24 264	24 583	24 964	27,1	16,3	13,1	15,4
03	**Capitale-Nationale**		**762 707**	**774 262**	**790 062**	**806 743**	**814 004**	**15,0**	**20,2**	**20,9**	**9,0**
15	Charlevoix-Est	5	15 460	15 647	15 716	15 556	15 503	12,0	4,4	– 10,2	– 3,4
16	Charlevoix	5	13 405	13 753	14 105	14 173	14 306	25,6	25,3	4,8	9,3
20	L'Île-d'Orléans	2	6 818	6 765	6 872	6 679	6 745	– 7,8	15,7	– 28,5	9,8
21	La Côte-de-Beaupré	2	30 468	31 029	31 455	32 064	32 694	18,2	13,6	19,2	19,5
22	La Jacques-Cartier	2	48 384	49 339	50 140	50 756	51 680	19,5	16,1	12,2	18,0
23	Québec	2	592 242	600 760	613 986	628 944	633 881	14,3	21,8	24,1	7,8
34	Portneuf	3	55 930	56 969	57 788	58 571	59 195	18,4	14,3	13,5	10,6
04	**Mauricie**		**274 353**	**278 583**	**282 277**	**287 414**	**289 722**	**15,3**	**13,2**	**18,0**	**8,0**
35	Mékinac	4	12 657	12 803	13 047	13 082	13 175	11,5	18,9	2,7	7,1
36	Shawinigan	4	49 880	50 674	51 121	51 608	51 739	15,8	8,8	9,5	2,5
371	Trois-Rivières	4	139 937	142 359	144 737	148 522	149 934	17,2	16,6	25,8	9,5
372	Les Chenaux	4	19 312	19 675	19 915	20 285	20 500	18,6	12,1	18,4	10,5
51	Maskinongé	4	37 468	37 852	38 115	38 514	38 790	10,2	6,9	10,4	7,1
90	La Tuque	5	15 099	15 220	15 342	15 403	15 584	8,0	8,0	4,0	11,7

Suite à la page 183

Tableau 10.1.3 (suite)

Population totale et taux d'accroissement annuel, MRC[1], régions administratives et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	Population au 1er juillet					Taux d'accroissement annuel[3]			
			2021	2022r	2023r	2024r	2025p	2021– 2022r	2022– 2023r	2023– 2024r	2024– 2025p
			n					pour 1 000			
05	**Estrie**		**498 038**	**506 470**	**514 381**	**522 720**	**527 340**	**16,8**	**15,5**	**16,1**	**8,8**
30	Le Granit	5	21 204	21 424	21 583	21 808	21 875	10,3	7,4	10,4	3,1
40	Les Sources	4	14 654	14 837	15 071	15 111	15 095	12,4	15,6	2,7	– 1,1
41	Le Haut-Saint-François	4	23 070	23 394	23 579	23 958	24 345	13,9	7,9	15,9	16,0
42	Le Val-Saint-François	4	31 743	32 223	32 708	33 030	33 367	15,0	14,9	9,8	10,2
43	Sherbrooke	4	174 515	177 782	180 135	183 265	184 135	18,5	13,1	17,2	4,7
44	Coaticook	4	19 020	19 084	19 316	19 587	19 683	3,4	12,1	13,9	4,9
45	Memphrémagog	4	55 066	55 889	57 761	59 205	60 180	14,8	32,9	24,7	16,3
46	Brome-Missisquoi	4	65 387	67 121	68 086	69 297	70 404	26,2	14,3	17,6	15,8
47	La Haute-Yamaska	4	93 379	94 716	96 142	97 459	98 256	14,2	14,9	13,6	8,1
06	**Montréal**		**2 015 879**	**2 034 638**	**2 094 820**	**2 166 724**	**2 172 259**	**9,3**	**29,1**	**33,7**	**2,6**
66	Montréal	1	2 015 879	2 034 638	2 094 820	2 166 724	2 172 259	9,3	29,1	33,7	2,6
07	**Outaouais**		**408 052**	**412 187**	**417 724**	**425 018**	**428 751**	**10,1**	**13,3**	**17,3**	**8,7**
80	Papineau	5	25 187	25 849	26 720	27 041	27 136	25,9	33,1	11,9	3,5
81	Gatineau	2	293 052	294 407	297 858	303 611	306 105	4,6	11,7	19,1	8,2
82	Les Collines-de-l'Outaouais	2	54 190	55 846	56 921	57 847	58 699	30,1	19,1	16,1	14,6
83	La Vallée-de-la-Gatineau	5	21 013	21 276	21 439	21 654	21 823	12,4	7,6	10,0	7,8
84	Pontiac	5	14 610	14 809	14 786	14 865	14 988	13,5	– 1,6	5,3	8,2
08	**Abitibi-Témiscamingue**		**147 838**	**148 126**	**148 405**	**149 339**	**149 441**	**1,9**	**1,9**	**6,3**	**0,7**
85	Témiscamingue	6	16 219	16 326	16 338	16 280	16 214	6,6	0,7	– 3,6	– 4,1
86	Rouyn-Noranda	6	42 556	42 686	42 756	43 178	43 270	3,1	1,6	9,8	2,1
87	Abitibi-Ouest	6	20 583	20 465	20 427	20 418	20 417	– 5,7	– 1,9	– 0,4	0,0
88	Abitibi	6	24 901	24 963	25 031	25 192	25 168	2,5	2,7	6,4	– 1,0
89	La Vallée-de-l'Or	6	43 579	43 686	43 853	44 271	44 372	2,5	3,8	9,5	2,3
09	**Côte-Nord**		**90 171**	**89 965**	**89 837**	**89 677**	**89 621**	**– 2,3**	**– 1,4**	**– 1,8**	**– 0,6**
95	La Haute-Côte-Nord	5	10 285	10 207	10 149	10 066	10 047	– 7,6	– 5,7	– 8,2	– 1,9
96	Manicouagan	6	30 263	30 276	30 249	30 166	30 169	0,4	– 0,9	– 2,7	0,1
971	Sept-Rivières	6	34 525	34 399	34 383	34 438	34 432	– 3,7	– 0,5	1,6	– 0,2
972	Caniapiscau	6	3 883	3 824	3 808	3 792	3 763	– 15,3	– 4,2	– 4,2	– 7,7
981	Minganie	6	6 495	6 526	6 529	6 561	6 588	4,8	0,5	4,9	4,1
982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	6	4 720	4 733	4 719	4 654	4 622	2,8	– 3,0	– 13,9	– 6,9

Suite à la page 184

Tableau 10.1.3 (suite)

Population totale et taux d'accroissement annuel, MRC[1], régions administratives et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	Population au 1er juillet					Taux d'accroissement annuel[3]			
			2021	2022r	2023r	2024r	2025p	2021– 2022r	2022– 2023r	2023– 2024r	2024– 2025p
			n					pour 1 000			
10	**Nord-du-Québec**		**46 128**	**46 365**	**46 659**	**47 169**	**47 541**	**5,1**	**6,3**	**10,9**	**7,9**
991	Jamésie	6	13 510	13 432	13 441	13 541	13 483	– 5,8	0,7	7,4	– 4,3
992	Administration régionale Kativik	6	14 201	14 295	14 379	14 520	14 632	6,6	5,9	9,8	7,7
993	Eeyou Istchee (toponyme non officiel)	6	18 417	18 638	18 839	19 108	19 426	11,9	10,7	14,2	16,5
11	**Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**		**91 324**	**91 791**	**91 981**	**92 156**	**92 084**	**5,1**	**2,1**	**1,9**	**– 0,8**
01	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	6	12 716	12 902	12 946	12 912	12 883	14,5	3,4	– 2,6	– 2,2
02	Le Rocher-Percé	6	17 259	17 231	17 148	17 159	17 050	– 1,6	– 4,8	0,6	– 6,4
03	La Côte-de-Gaspé	6	17 625	17 691	17 835	17 965	17 949	3,7	8,1	7,3	– 0,9
04	La Haute-Gaspésie	5	10 985	11 038	11 027	10 997	10 942	4,8	– 1,0	– 2,7	– 5,0
05	Bonaventure	6	17 610	17 788	17 833	17 885	18 026	10,1	2,5	2,9	7,9
06	Avignon	6	15 129	15 141	15 192	15 238	15 234	0,8	3,4	3,0	– 0,3
12	**Chaudière-Appalaches**		**436 397**	**442 055**	**447 978**	**454 431**	**459 158**	**12,9**	**13,3**	**14,3**	**10,3**
17	L'Islet	5	17 627	17 746	17 819	17 807	17 812	6,7	4,1	– 0,7	0,3
18	Montmagny	5	22 553	22 620	22 683	22 815	22 985	3,0	2,8	5,8	7,4
19	Bellechasse	3	38 241	38 497	38 997	39 295	39 599	6,7	12,9	7,6	7,7
251	Lévis	2	150 645	153 178	155 819	158 919	160 882	16,7	17,1	19,7	12,3
26	La Nouvelle-Beauce	3	38 267	38 971	39 393	40 212	41 061	18,2	10,8	20,6	20,9
27	Beauce-Centre	5	19 298	19 472	19 648	19 829	19 986	9,0	9,0	9,2	7,9
28	Les Etchemins	5	17 002	17 188	17 342	17 506	17 652	10,9	8,9	9,4	8,3
29	Beauce-Sartigan	5	54 419	54 902	55 494	56 041	56 156	8,8	10,7	9,8	2,0
31	Les Appalaches	5	43 509	43 890	44 443	44 916	45 260	8,7	12,5	10,6	7,6
33	Lotbinière	3	34 836	35 591	36 340	37 091	37 765	21,4	20,8	20,5	18,0
13	**Laval**		**440 489**	**443 673**	**449 682**	**458 093**	**461 509**	**7,2**	**13,5**	**18,5**	**7,4**
65	Laval	1	440 489	443 673	449 682	458 093	461 509	7,2	13,5	18,5	7,4

Suite à la page 185

Tableau 10.1.3 (suite)

Population totale et taux d'accroissement annuel, MRC[1], régions administratives et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	Population au 1er juillet					Taux d'accroissement annuel[3]			
			2021	2022r	2023r	2024r	2025p	2021– 2022r	2022– 2023r	2023– 2024r	2024– 2025p
			n					pour 1 000			
14	**Lanaudière**		**532 680**	**541 496**	**550 981**	**560 471**	**569 335**	**16,4**	**17,4**	**17,1**	**15,7**
52	D'Autray	4	44 466	45 447	46 187	46 968	47 621	21,8	16,2	16,8	13,8
60	L'Assomption	1	128 769	130 106	131 966	133 921	136 053	10,3	14,2	14,7	15,8
61	Joliette	4	71 575	72 593	73 622	74 650	75 506	14,1	14,1	13,9	11,4
62	Matawinie	4	55 884	56 840	57 874	59 396	60 977	17,0	18,0	26,0	26,3
63	Montcalm	1	59 574	61 539	63 076	64 413	65 409	32,4	24,7	21,0	15,3
64	Les Moulins	1	172 412	174 971	178 256	181 123	183 769	14,7	18,6	16,0	14,5
15	**Laurentides**		**643 216**	**653 479**	**662 455**	**671 585**	**679 190**	**15,8**	**13,6**	**13,7**	**11,3**
72	Deux-Montagnes	1	104 573	105 804	107 435	109 016	109 780	11,7	15,3	14,6	7,0
73	Thérèse-De Blainville	1	164 942	166 202	167 329	168 411	169 311	7,6	6,8	6,4	5,3
74	Mirabel	1	62 014	63 949	65 685	67 122	68 471	30,7	26,8	21,6	19,9
75	La Rivière-du-Nord	1	141 837	144 086	146 160	148 783	150 532	15,7	14,3	17,8	11,7
76	Argenteuil	5	34 953	36 109	36 902	37 641	38 470	32,5	21,7	19,8	21,8
77	Les Pays-d'en-Haut	5	47 303	48 242	48 579	49 388	50 283	19,7	7,0	16,5	18,0
78	Les Laurentides	5	50 935	51 896	52 773	53 363	54 168	18,7	16,8	11,1	15,0
79	Antoine-Labelle	5	36 659	37 191	37 592	37 861	38 175	14,4	10,7	7,1	8,3
16	**Montérégie**		**1 456 782**	**1 470 976**	**1 490 518**	**1 511 800**	**1 522 372**	**9,7**	**13,2**	**14,2**	**7,0**
48	Acton	4	15 759	15 926	16 237	16 327	16 387	10,5	19,3	5,5	3,7
53	Pierre-De Saurel	4	52 184	52 702	52 906	53 526	54 101	9,9	3,9	11,7	10,7
54	Les Maskoutains	3	89 969	91 071	92 442	93 806	94 474	12,2	14,9	14,6	7,1
55	Rouville	3	38 156	38 394	38 581	39 070	39 391	6,2	4,9	12,6	8,2
56	Le Haut-Richelieu	1	122 051	122 966	124 105	125 053	125 726	7,5	9,2	7,6	5,4
57	La Vallée-du-Richelieu	1	132 536	133 565	134 762	135 936	136 696	7,7	8,9	8,7	5,6
58	Longueuil	1	438 863	440 944	447 985	456 523	458 178	4,7	15,8	18,9	3,6
59	Marguerite-D'Youville	1	80 944	81 580	82 375	83 200	83 645	7,8	9,7	10,0	5,3
67	Roussillon	1	197 762	200 493	203 252	206 205	208 495	13,7	13,7	14,4	11,0
68	Les Jardins-de-Napierville	3	30 690	31 375	31 798	32 224	32 623	22,1	13,4	13,3	12,3
69	Le Haut-Saint-Laurent	5	25 009	25 477	25 810	26 215	26 614	18,5	13,0	15,6	15,1
70	Beauharnois-Salaberry	1	69 035	70 739	72 498	74 157	75 400	24,4	24,6	22,6	16,6
71	Vaudreuil-Soulanges	1	163 824	165 744	167 767	169 558	170 642	11,7	12,1	10,6	6,4

Suite à la page 186

Tableau 10.1.3 (suite)

Population totale et taux d'accroissement annuel, MRC[1], régions administratives et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	Population au 1er juillet					Taux d'accroissement annuel[3]			
			2021	2022r	2023r	2024r	2025p	2021– 2022r	2022– 2023r	2023– 2024r	2024– 2025p
			n					pour 1 000			
17	**Centre-du-Québec**		**252 084**	**255 597**	**259 378**	**262 689**	**264 820**	**13,8**	**14,7**	**12,7**	**8,1**
32	L'Érable	4	23 665	23 959	24 301	24 517	24 549	12,3	14,2	8,8	1,3
38	Bécancour	4	21 066	21 767	21 988	22 203	22 429	32,7	10,1	9,7	10,1
39	Arthabaska	4	74 660	75 464	76 277	77 211	77 644	10,7	10,7	12,2	5,6
49	Drummond	4	108 711	110 284	112 440	114 375	115 697	14,4	19,4	17,1	11,5
50	Nicolet-Yamaska	4	23 982	24 123	24 372	24 383	24 501	5,9	10,3	0,5	4,8
Ensemble du Québec			**8 572 020**	**8 669 963**	**8 821 696**	**8 995 474**	**9 058 297**	**11,4**	**17,3**	**19,5**	**7,0**

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er juillet 2025. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents à une MRC de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des territoires équivalents.
2. **1-** MRC dans une zone métropolitaine de grande taille ; **2-** MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne ; **3-** MRC à proximité d'une zone métropolitaine ; **4-** MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine ; **5-** MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine ; **6-** MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine. Voir l'encadré *Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine* en introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec. Édition 2025* pour une description détaillée des classes.
3. Calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée et la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).
4. Les données ont été révisées pour tenir compte du transfert de la municipalité de Saint-Guy de la MRC des Basques à celle de Témiscouata entraîné par la fusion des municipalités de Saint-Guy et de Lac-des-Aigles survenue le 31 juillet 2024.

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 10.1.4

Population selon le groupe d'âge et âge moyen, MRC[1], régions administratives et ensemble du Québec, 2025

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	Groupe d'âge								Âge moyen
			Total	0-19	20-64	65 et plus	**Total**	0-19	20-64	65 et plus	
			n				%				ans
01	**Bas-Saint-Laurent**		**204 755**	37 076	106 686	60 993	**100,0**	18,1	52,1	29,8	**47,1**
07	La Matapédia	5	**17 778**	3 293	8 966	5 519	**100,0**	18,5	50,4	31,0	47,9
08	La Matanie	5	**21 182**	3 413	10 818	6 951	**100,0**	16,1	51,1	32,8	49,2
09	La Mitis	4	**18 547**	3 605	9 543	5 399	**100,0**	19,4	51,5	29,1	46,8
10	Rimouski-Neigette	4	**60 269**	10 882	33 054	16 333	**100,0**	18,1	54,8	27,1	45,2
11	Les Basques[3]	4	**8 975**	1 472	4 303	3 200	**100,0**	16,4	47,9	35,7	50,6
12	Rivière-du-Loup	5	**36 440**	7 163	19 156	10 121	**100,0**	19,7	52,6	27,8	46,0
13	Témiscouata[3]	5	**20 039**	3 380	9 990	6 669	**100,0**	16,9	49,9	33,3	49,7
14	Kamouraska	5	**21 525**	3 868	10 856	6 801	**100,0**	18,0	50,4	31,6	48,2
02	**Saguenay–Lac-Saint-Jean**		**286 395**	55 548	153 282	77 565	**100,0**	19,4	53,5	27,1	**45,5**
91	Le Domaine-du-Roy	5	**31 300**	6 064	16 039	9 197	**100,0**	19,4	51,2	29,4	47,0
92	Maria-Chapdelaine	5	**24 331**	4 714	12 370	7 247	**100,0**	19,4	50,8	29,8	47,1
93	Lac-Saint-Jean-Est	4	**53 828**	10 909	28 198	14 721	**100,0**	20,3	52,4	27,3	45,8
941	Saguenay	4	**151 972**	28 706	82 655	40 611	**100,0**	18,9	54,4	26,7	45,2
942	Le Fjord-du-Saguenay	4	**24 964**	5 155	14 020	5 789	**100,0**	20,6	56,2	23,2	43,6
03	**Capitale-Nationale**		**814 004**	161 866	463 125	189 013	**100,0**	19,9	56,9	23,2	**43,6**
15	Charlevoix-Est	5	**15 503**	2 638	7 624	5 241	**100,0**	17,0	49,2	33,8	49,7
16	Charlevoix	5	**14 306**	2 444	7 169	4 693	**100,0**	17,1	50,1	32,8	49,1
20	L'Île-d'Orléans	2	**6 745**	1 180	3 365	2 200	**100,0**	17,5	49,9	32,6	49,5
21	La Côte-de-Beaupré	2	**32 694**	7 216	18 071	7 407	**100,0**	22,1	55,3	22,7	43,8
22	La Jacques-Cartier	2	**51 680**	14 058	31 121	6 501	**100,0**	27,2	60,2	12,6	37,8
23	Québec	2	**633 881**	121 873	363 944	148 064	**100,0**	19,2	57,4	23,4	43,7
34	Portneuf	3	**59 195**	12 457	31 831	14 907	**100,0**	21,0	53,8	25,2	44,8
04	**Mauricie**		**289 722**	53 724	153 676	82 322	**100,0**	18,5	53,0	28,4	**46,3**
35	Mékinac	4	**13 175**	1 964	6 343	4 868	**100,0**	14,9	48,1	36,9	51,9
36	Shawinigan	4	**51 739**	8 866	26 070	16 803	**100,0**	17,1	50,4	32,5	48,6
371	Trois-Rivières	4	**149 934**	27 825	81 825	40 284	**100,0**	18,6	54,6	26,9	45,2
372	Les Chenaux	4	**20 500**	4 182	11 279	5 039	**100,0**	20,4	55,0	24,6	44,2
51	Maskinongé	4	**38 790**	7 259	20 106	11 425	**100,0**	18,7	51,8	29,5	47,6
90	La Tuque	5	**15 584**	3 628	8 053	3 903	**100,0**	23,3	51,7	25,0	43,7
05	**Estrie**		**527 340**	104 303	288 273	134 764	**100,0**	19,8	54,7	25,6	**45,0**
30	Le Granit	5	**21 875**	4 044	10 985	6 846	**100,0**	18,5	50,2	31,3	48,6
40	Les Sources	4	**15 095**	2 955	7 329	4 811	**100,0**	19,6	48,6	31,9	47,9
41	Le Haut-Saint-François	4	**24 345**	5 381	13 148	5 816	**100,0**	22,1	54,0	23,9	43,9
42	Le Val-Saint-François	4	**33 367**	7 375	18 210	7 782	**100,0**	22,1	54,6	23,3	43,8
43	Sherbrooke	4	**184 135**	36 883	106 780	40 472	**100,0**	20,0	58,0	22,0	42,5
44	Coaticook	4	**19 683**	4 434	10 549	4 700	**100,0**	22,5	53,6	23,9	43,6
45	Memphrémagog	4	**60 180**	9 681	31 469	19 030	**100,0**	16,1	52,3	31,6	49,6
46	Brome-Missisquoi	4	**70 404**	13 429	36 937	20 038	**100,0**	19,1	52,5	28,5	46,8
47	La Haute-Yamaska	4	**98 256**	20 121	52 866	25 269	**100,0**	20,5	53,8	25,7	45,1

Suite à la page 188

Tableau 10.1.4 (suite)

Population selon le groupe d'âge et âge moyen, MRC[1], régions administratives et ensemble du Québec, 2025

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	Groupe d'âge								Âge moyen
			Total	0-19	20-64	65 et plus	**Total**	0-19	20-64	65 et plus	
			n				%				ans
06	**Montréal**		**2 172 259**	414 020	1 380 812	377 427	**100,0**	19,1	63,6	17,4	**41,1**
66	Montréal	1	**2 172 259**	414 020	1 380 812	377 427	**100,0**	19,1	63,6	17,4	41,1
07	**Outaouais**		**428 751**	94 026	251 254	83 471	**100,0**	21,9	58,6	19,5	**42,0**
80	Papineau	5	**27 136**	4 624	14 402	8 110	**100,0**	17,0	53,1	29,9	48,2
81	Gatineau	2	**306 105**	68 756	182 839	54 510	**100,0**	22,5	59,7	17,8	40,8
82	Les Collines-de-l'Outaouais	2	**58 699**	14 118	34 687	9 894	**100,0**	24,1	59,1	16,9	41,2
83	La Vallée-de-la-Gatineau	5	**21 823**	3 637	11 539	6 647	**100,0**	16,7	52,9	30,5	48,9
84	Pontiac	5	**14 988**	2 891	7 787	4 310	**100,0**	19,3	52,0	28,8	47,0
08	**Abitibi-Témiscamingue**		**149 441**	32 463	82 462	34 516	**100,0**	21,7	55,2	23,1	**43,4**
85	Témiscamingue	6	**16 214**	3 336	8 516	4 362	**100,0**	20,6	52,5	26,9	45,8
86	Rouyn-Noranda	6	**43 270**	9 311	24 675	9 284	**100,0**	21,5	57,0	21,5	42,6
87	Abitibi-Ouest	6	**20 417**	4 286	10 637	5 494	**100,0**	21,0	52,1	26,9	45,3
88	Abitibi	6	**25 168**	5 452	13 988	5 728	**100,0**	21,7	55,6	22,8	43,4
89	La Vallée-de-l'Or	6	**44 372**	10 078	24 646	9 648	**100,0**	22,7	55,5	21,7	42,5
09	**Côte-Nord**		**89 621**	18 468	50 089	21 064	**100,0**	20,6	55,9	23,5	**44,4**
95	La Haute-Côte-Nord	5	**10 047**	1 630	5 117	3 300	**100,0**	16,2	50,9	32,8	49,9
96	Manicouagan	6	**30 169**	5 704	16 719	7 746	**100,0**	18,9	55,4	25,7	45,8
971	Sept-Rivières	6	**34 432**	7 649	19 620	7 163	**100,0**	22,2	57,0	20,8	42,7
972	Caniapiscau	6	**3 763**	1 110	2 442	211	**100,0**	29,5	64,9	5,6	33,7
981	Minganie	6	**6 588**	1 421	3 592	1 575	**100,0**	21,6	54,5	23,9	44,1
982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	6	**4 622**	954	2 599	1 069	**100,0**	20,6	56,2	23,1	45,0
10	**Nord-du-Québec**		**47 541**	16 190	26 403	4 948	**100,0**	34,1	55,5	10,4	**33,6**
991	Jamésie	6	**13 483**	3 071	7 684	2 728	**100,0**	22,8	57,0	20,2	42,2
992	Administration régionale Kativik	6	**14 632**	6 090	7 735	807	**100,0**	41,6	52,9	5,5	28,5
993	Eeyou Istchee (toponyme non officiel)	6	**19 426**	7 029	10 984	1 413	**100,0**	36,2	56,5	7,3	31,4
11	**Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**		**92 084**	15 050	47 398	29 636	**100,0**	16,3	51,5	32,2	**49,3**
01	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	6	**12 883**	1 897	6 891	4 095	**100,0**	14,7	53,5	31,8	49,8
02	Le Rocher-Percé	6	**17 050**	2 383	8 672	5 995	**100,0**	14,0	50,9	35,2	51,6
03	La Côte-de-Gaspé	6	**17 949**	3 155	9 426	5 368	**100,0**	17,6	52,5	29,9	47,8
04	La Haute-Gaspésie	5	**10 942**	1 621	5 462	3 859	**100,0**	14,8	49,9	35,3	51,0
05	Bonaventure	6	**18 026**	3 015	9 183	5 828	**100,0**	16,7	50,9	32,3	49,2
06	Avignon	6	**15 234**	2 979	7 764	4 491	**100,0**	19,6	51,0	29,5	47,0

Suite à la page 189

Tableau 10.1.4 (suite)

Population selon le groupe d'âge et âge moyen, MRC[1], régions administratives et ensemble du Québec, 2025

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	Groupe d'âge								Âge moyen
			Total	0-19	20-64	65 et plus	**Total**	0-19	20-64	65 et plus	
			n				%				ans
12	**Chaudière-Appalaches**		**459 158**	97 976	246 835	114 347	**100,0**	21,3	53,8	24,9	**44,5**
17	L'Islet	5	**17 812**	3 105	8 878	5 829	**100,0**	17,4	49,8	32,7	49,4
18	Montmagny	5	**22 985**	4 001	11 773	7 211	**100,0**	17,4	51,2	31,4	48,6
19	Bellechasse	3	**39 599**	9 159	21 108	9 332	**100,0**	23,1	53,3	23,6	43,4
251	Lévis	2	**160 882**	34 559	89 037	37 286	**100,0**	21,5	55,3	23,2	43,7
26	La Nouvelle-Beauce	3	**41 061**	9 992	22 652	8 417	**100,0**	24,3	55,2	20,5	41,6
27	Beauce-Centre	5	**19 986**	4 365	10 766	4 855	**100,0**	21,8	53,9	24,3	44,1
28	Les Etchemins	5	**17 652**	3 327	8 990	5 335	**100,0**	18,8	50,9	30,2	47,7
29	Beauce-Sartigan	5	**56 156**	12 067	30 419	13 670	**100,0**	21,5	54,2	24,3	44,3
31	Les Appalaches	5	**45 260**	8 479	22 407	14 374	**100,0**	18,7	49,5	31,8	48,0
33	Lotbinière	3	**37 765**	8 922	20 805	8 038	**100,0**	23,6	55,1	21,3	41,9
13	**Laval**		**461 509**	100 147	269 908	91 454	**100,0**	21,7	58,5	19,8	**42,6**
65	Laval	1	**461 509**	100 147	269 908	91 454	**100,0**	21,7	58,5	19,8	42,6
14	**Lanaudière**		**569 335**	129 463	315 975	123 897	**100,0**	22,7	55,5	21,8	**43,0**
52	D'Autray	4	**47 621**	9 877	26 143	11 601	**100,0**	20,7	54,9	24,4	44,6
60	L'Assomption	1	**136 053**	32 708	74 240	29 105	**100,0**	24,0	54,6	21,4	42,5
61	Joliette	4	**75 506**	15 192	39 298	21 016	**100,0**	20,1	52,0	27,8	45,8
62	Matawinie	4	**60 977**	10 281	32 616	18 080	**100,0**	16,9	53,5	29,7	48,5
63	Montcalm	1	**65 409**	16 438	37 823	11 148	**100,0**	25,1	57,8	17,0	39,8
64	Les Moulins	1	**183 769**	44 967	105 855	32 947	**100,0**	24,5	57,6	17,9	41,0
15	**Laurentides**		**679 190**	143 980	382 397	152 813	**100,0**	21,2	56,3	22,5	**43,8**
72	Deux-Montagnes	1	**109 780**	25 894	62 355	21 531	**100,0**	23,6	56,8	19,6	41,9
73	Thérèse-De Blainville	1	**169 311**	39 130	97 156	33 025	**100,0**	23,1	57,4	19,5	42,0
74	Mirabel	1	**68 471**	16 908	41 611	9 952	**100,0**	24,7	60,8	14,5	38,9
75	La Rivière-du-Nord	1	**150 532**	33 125	85 859	31 548	**100,0**	22,0	57,0	21,0	42,6
76	Argenteuil	5	**38 470**	7 004	21 025	10 441	**100,0**	18,2	54,7	27,1	46,7
77	Les Pays-d'en-Haut	5	**50 283**	7 400	26 218	16 665	**100,0**	14,7	52,1	33,1	50,7
78	Les Laurentides	5	**54 168**	8 730	28 617	16 821	**100,0**	16,1	52,8	31,1	49,2
79	Antoine-Labelle	5	**38 175**	5 789	19 556	12 830	**100,0**	15,2	51,2	33,6	50,4

Suite à la page 190

Tableau 10.1.4 (suite)

Population selon le groupe d'âge et âge moyen, MRC[1], régions administratives et ensemble du Québec, 2025

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	Groupe d'âge								Âge moyen
			Total	0-19	20-64	65 et plus	**Total**	0-19	20-64	65 et plus	
			n				%				ans
16	**Montérégie**		**1 522 372**	337 677	863 957	320 738	**100,0**	22,2	56,8	21,1	**42,7**
48	Acton	4	**16 387**	3 487	8 811	4 089	**100,0**	21,3	53,8	25,0	44,6
53	Pierre-De Saurel	4	**54 101**	9 670	28 415	16 016	**100,0**	17,9	52,5	29,6	47,3
54	Les Maskoutains	3	**94 474**	20 057	52 449	21 968	**100,0**	21,2	55,5	23,3	43,5
55	Rouville	3	**39 391**	9 056	22 003	8 332	**100,0**	23,0	55,9	21,2	42,4
56	Le Haut-Richelieu	1	**125 726**	27 226	69 844	28 656	**100,0**	21,7	55,6	22,8	43,6
57	La Vallée-du-Richelieu	1	**136 696**	32 628	77 382	26 686	**100,0**	23,9	56,6	19,5	42,0
58	Longueuil	1	**458 178**	96 721	263 349	98 108	**100,0**	21,1	57,5	21,4	43,0
59	Marguerite-D'Youville	1	**83 645**	19 924	48 016	15 705	**100,0**	23,8	57,4	18,8	41,6
67	Roussillon	1	**208 495**	50 596	119 984	37 915	**100,0**	24,3	57,5	18,2	41,2
68	Les Jardins-de-Napierville	3	**32 623**	7 327	19 104	6 192	**100,0**	22,5	58,6	19,0	41,3
69	Le Haut-Saint-Laurent	5	**26 614**	5 764	14 429	6 421	**100,0**	21,7	54,2	24,1	44,1
70	Beauharnois-Salaberry	1	**75 400**	15 949	41 653	17 798	**100,0**	21,2	55,2	23,6	43,5
71	Vaudreuil-Soulanges	1	**170 642**	39 272	98 518	32 852	**100,0**	23,0	57,7	19,3	42,2
17	**Centre-du-Québec**		**264 820**	56 545	142 791	65 484	**100,0**	21,4	53,9	24,7	**44,3**
32	L'Érable	4	**24 549**	5 271	13 084	6 194	**100,0**	21,5	53,3	25,2	44,3
38	Bécancour	4	**22 429**	4 587	12 100	5 742	**100,0**	20,5	53,9	25,6	44,8
39	Arthabaska	4	**77 644**	16 141	40 924	20 579	**100,0**	20,8	52,7	26,5	45,3
49	Drummond	4	**115 697**	25 451	63 819	26 427	**100,0**	22,0	55,2	22,8	43,2
50	Nicolet-Yamaska	4	**24 501**	5 095	12 864	6 542	**100,0**	20,8	52,5	26,7	45,4
Ensemble du Québec			**9 058 297**	**1 868 522**	**5 225 323**	**1 964 452**	**100,0**	**20,6**	**57,7**	**21,7**	**43,1**

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er juillet 2025. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents à une MRC de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des territoires équivalents.
2. **1-** MRC dans une zone métropolitaine de grande taille ; **2-** MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne ; **3-** MRC à proximité d'une zone métropolitaine ; **4-** MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine ; **5-** MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine ; **6-** MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine. Voir l'encadré *Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine* en introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec. Édition 2025* pour une description détaillée des classes.
3. La municipalité de Saint-Guy a fusionné avec la municipalité de Lac-des-Aigles le 31 juillet 2024 et est ainsi passée de la MRC des Basques à la MRC de Témiscouata. Les données des deux MRC concernées ont été mises à jour pour tenir compte de ce changement.

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

10.2 Revenu disponible par habitant

Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Cette section porte sur l'évolution récente du revenu disponible par habitant dans les MRC du Québec en comparant les données de 2024 avec celles de 2023. Un aperçu de l'évolution sur une plus longue période, soit de 2019 à 2024, est aussi proposé. En plus de fournir un complément au chapitre 4, dans lequel les données sur le revenu disponible par habitant sont abordées à l'échelle des régions administratives, l'analyse qui suit tient compte des tendances en fonction de la typologie des MRC élaborée par l'ISQ sur la base de l'influence métropolitaine et de leur proximité par rapport aux zones métropolitaines ou urbaines[6]. Cette approche permet de faire ressortir les disparités parfois profondes de revenu disponible entre les MRC des zones métropolitaines et celles des zones non métropolitaines.

Accélération de la croissance du revenu disponible dans la plupart des MRC

En 2024, la croissance du revenu disponible par habitant au Québec s'est accélérée et atteint 4,9 %, après la hausse modérée de 2,2 % observée en 2023. Le revenu disponible s'est accru dans toutes des MRC du Québec à l'exception de celle de Minganie, sur la Côte-Nord (– 0,2 %) et dans la vaste majorité des cas, l'augmentation est plus marquée que celle de l'année précédente. Dans 67 MRC, elle est égale ou supérieure à celle de l'ensemble du Québec (38 426 $). Une forte croissance s'observe dans certaines MRC caractérisées par l'importance des revenus nets de propriété, comme celle de L'Île-d'Orléans, dans la Capitale-Nationale (+ 15,1 %). Cette progression exceptionnelle fait suite à un léger recul en 2023 et s'explique notamment par l'effet combiné d'une hausse prononcée des revenus nets de propriété et d'une décroissance démographique. Deux autres MRC de la Capitale-Nationale, soit La Jacques-Cartier et Charlevoix, affichent une augmentation du revenu disponible parmi les plus fortes du Québec (+ 8,0 %). Des hausses importantes sont aussi enregistrées dans les MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides, toutes deux situées au-delà de la couronne nord de Montréal (+ 9,5 % et + 9,3 % respectivement) (carte 10.2.1). Dans ces deux MRC des Laurentides, la croissance du revenu disponible est attribuable à la hausse des revenus primaires, ce qui inclut entre autres les revenus nets de propriété et la rémunération des salariés. Par ailleurs, on note qu'en Outaouais, la totalité des MRC connaît une progression du revenu disponible plus forte que celle observée pour l'ensemble du Québec.

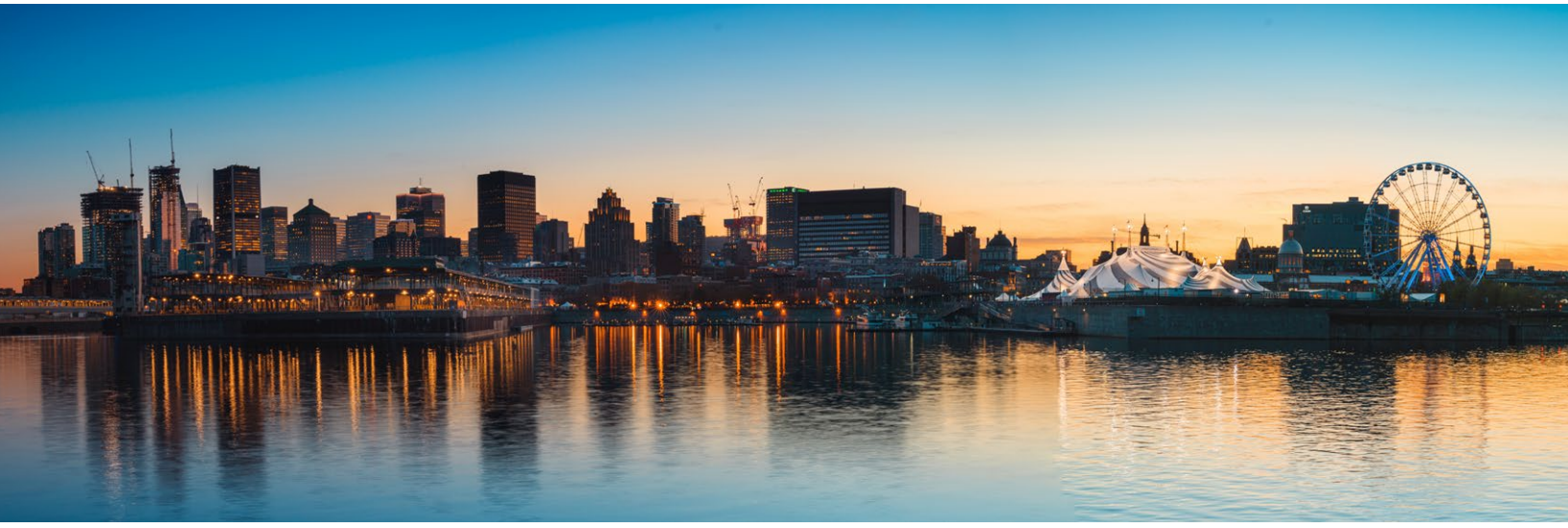


SkyF / iStock

6. Pour des explications et une définition des catégories et de l'approche par typologie, consulter l'introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec. Édition 2025*.

En revanche, la MRC de Minganie est la seule à présenter un revenu disponible en 2024 inférieur à celui de 2023, et ce recul tranche avec les fortes progressions qu'elle a connues en 2022 et 2023. Cette baisse s'explique notamment par la stagnation de la rémunération des salariés et une hausse de l'impôt payé par les particuliers. D'autres MRC voient leur revenu disponible par habitant croître moins rapidement que celui de l'ensemble de la province. C'est le cas de 36 MRC, dont plusieurs appartiennent à la zone métropolitaine de Montréal, incluant la métropole (+ 3,8 %), Marguerite-D'Youville dans sa couronne sud (+ 3,7 %) et Deux-Montagnes dans sa couronne nord (+ 3,4 %) (carte 10.2.1). Les plus faibles taux de croissance sont cependant enregistrés dans des MRC très éloignées des zones urbaines ou métropolitaines. Ce sont entre autres les territoires nordiques de Jamésie et d'Eeyou Istchee, où l'augmentation n'excède pas 2,3 %.

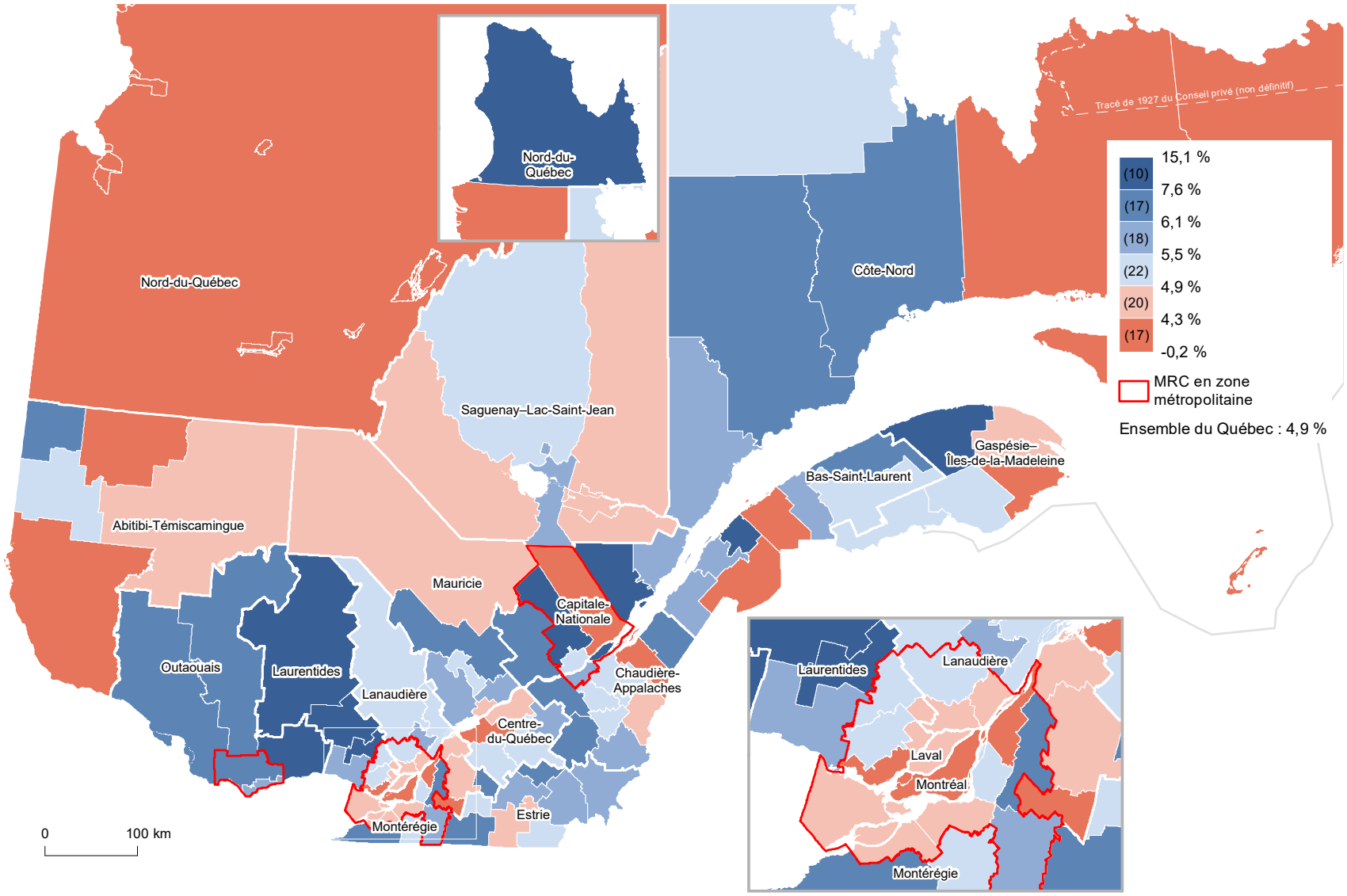
Un coup d'œil sur une plus longue période, soit entre 2019 et 2024, révèle que les MRC laurentiennes des Pays-d'en-Haut et des Laurentides dominent là aussi au classement des plus fortes croissances annuelles moyennes du revenu disponible par habitant (+ 6,9 % chacune). Les MRC de Brome-Missisquoi, en Estrie, et de Matawinie, dans Lanaudière, suivent avec des taux de croissance annuel de 6,0 % et plus en moyenne. Par contraste, plusieurs MRC situées à proximité ou au sein d'une zone urbaine, dont Coaticook et Les Sources, en Estrie, et Acton, à la limite est de la Montérégie, présentent des taux de croissance annuels moyens de moins de 4 %.



Artem Onoprienko / Adobe Stock

Carte 10.2.1

Variation annuelle du revenu disponible par habitant, en dollars courants, MRC du Québec, 2024



Sources : Données sur le revenu disponible :
Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Données sur les limites administratives :
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs de 2024.

Un revenu disponible plus élevé dans les MRC des zones métropolitaines que dans les autres

Globalement, le revenu disponible par habitant des MRC situées en zone métropolitaine est plus élevé que celui des zones non métropolitaines, soit 39 138 $ comparativement à 37 008 $ (tableau 10.2.1). Plus de la moitié des 26 MRC présentant un revenu disponible supérieur à celui de l'ensemble du Québec (38 426 $) sont situées dans des zones métropolitaines, dont 8 dans celle de Montréal, 5 dans celle de Québec et 1 dans celle de Gatineau. On y retrouve entre autres les MRC de La Vallée-du-Richelieu, de Longueuil, de Marguerite-D'Youville et de Vaudreuil-Soulanges au sud de Montréal, ainsi que celle de Thérèse-De Blainville, dans sa couronne nord, qui affichent toutes des revenus dépassant 40 000 $ (carte 10.2.2 et figure 10.2.1). Dans la zone métropolitaine de Québec, les MRC de L'Île-d'Orléans, de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré présentent aussi des revenus disponibles de cet ordre, tout comme celle des Collines-de-l'Outaouais, dans la zone métropolitaine de Gatineau.

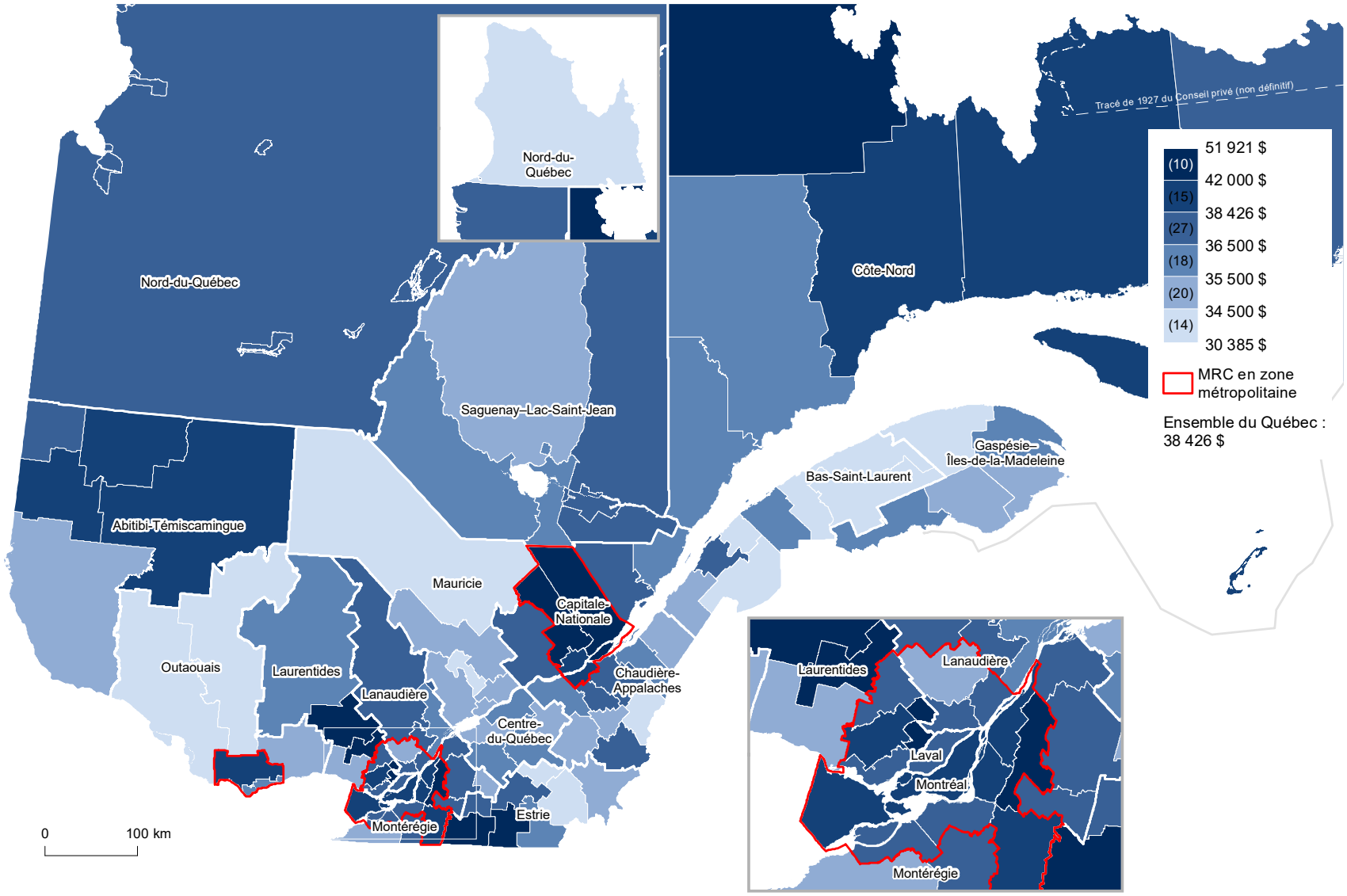
Parmi les MRC où le revenu disponible est supérieur à celui de l'ensemble du Québec, seulement 11 se trouvent en zones non métropolitaines. La MRC des Pays-d'en-Haut, dans les Laurentides, se classe en tête de toutes les MRC avec le plus haut revenu disponible par habitant du Québec (51 921 $). Les revenus primaires, et plus particulièrement les revenus nets de la propriété, y sont en moyenne plus élevés qu'ailleurs. La MRC de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (41 164 $) est la seule de sa région à afficher un revenu disponible plus élevé que le revenu de l'ensemble de la province. La bonne performance des îles provient, au moins en partie, du fait que le revenu des entreprises individuelles, notamment dans le secteur des pêches, y est plutôt élevé. Parmi les autres MRC en zones non métropolitaines qui se démarquent par un revenu disponible supérieur, celles de Memphrémagog et de Brome-Missisquoi, en Estrie, enregistrent un revenu de plus de 44 000 $, à la différence des autres MRC situées à proximité ou au sein d'une zone urbaine qui, globalement, tendent à présenter des revenus disponibles plus bas que la moyenne québécoise (figure 10.2.1 et tableau 10.2.1).

En outre, dans certaines MRC très éloignées des zones métropolitaines, le revenu disponible demeure relativement haut en raison de leur économie basée principalement sur l'exploitation des ressources minières, un secteur où les salaires sont généralement plus élevés. C'est le cas des MRC de Caniapiscau et de Sept-Rivières sur la Côte-Nord et de La Vallée-de-l'Or en Abitibi-Témiscamingue, où les revenus disponibles par habitant sont supérieurs à celui de l'ensemble du Québec.

Malgré ces exceptions, le revenu disponible tend à être plus faible dans les MRC situées en zones non métropolitaines que dans les autres et dans la majorité d'entre elles, soit 70 sur 81, il est inférieur à celui de l'ensemble du Québec, dont 20 où il est en dessous de 35 000 $. C'est le cas des MRC de Pontiac (32 079 $) et de La Vallée-de-la-Gatineau (34 488 $) qui se trouvent toutes deux en Outaouais et éloignées de la zone métropolitaine de Gatineau (carte 10.2.2). C'est d'ailleurs une MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine, l'Administration régionale Kativik, qui présente le revenu disponible par habitant le plus faible du Québec (30 385 $). Parmi les MRC ayant les plus bas revenus disponibles, on observe toutefois des exceptions à cette tendance, dont la MRC lanaudoise de Montcalm, située dans la zone métropolitaine de Montréal et où le revenu disponible compte parmi les plus faibles (34 661 $) (figure 10.2.2).

Carte 10.2.2

Revenu disponible par habitant, en dollars courants, MRC du Québec, 2024

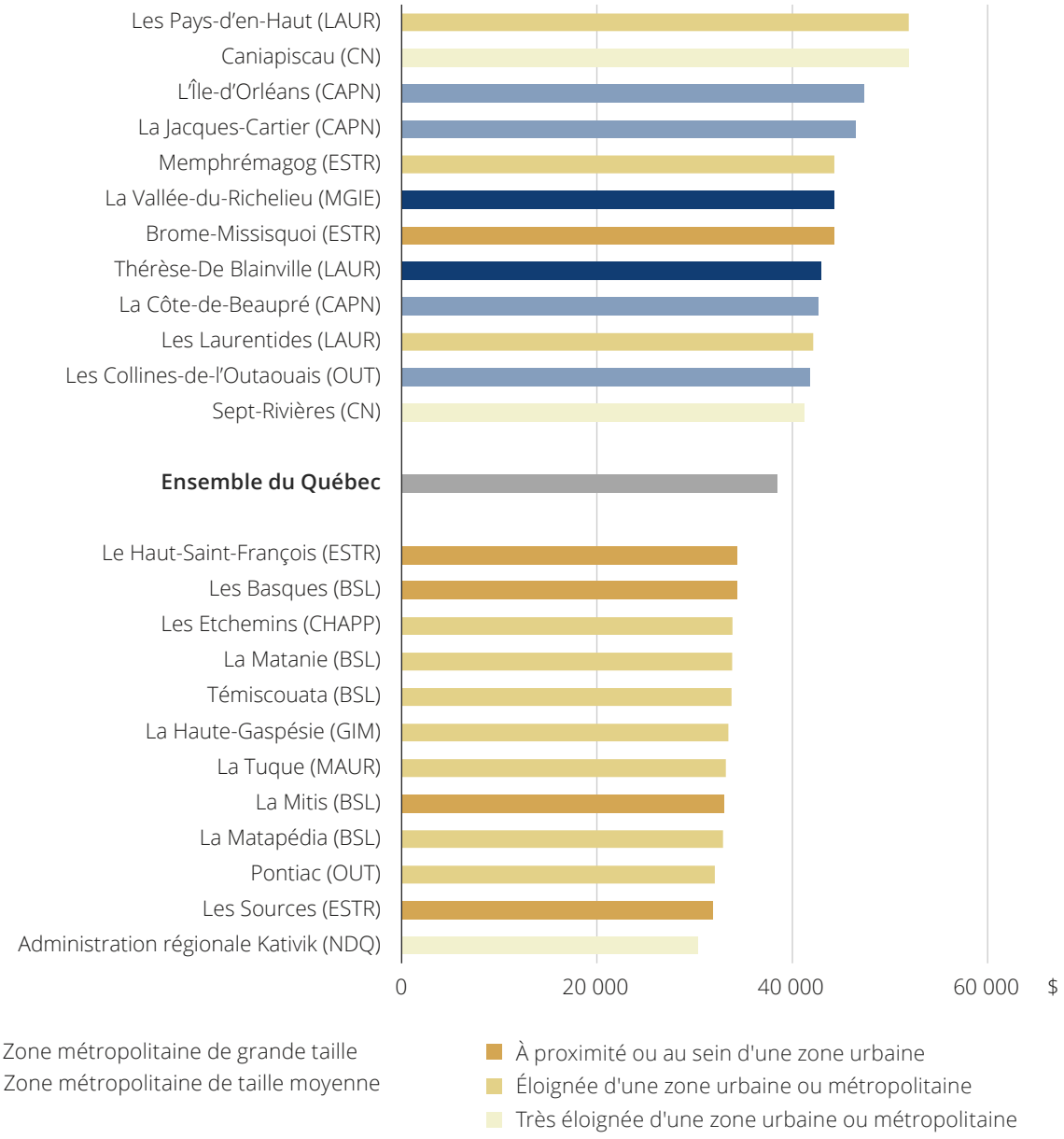


Sources : Données sur le revenu disponible :
Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ; Retraite Québec; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Données sur les limites administratives :
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs de 2024.

Figure 10.2.1

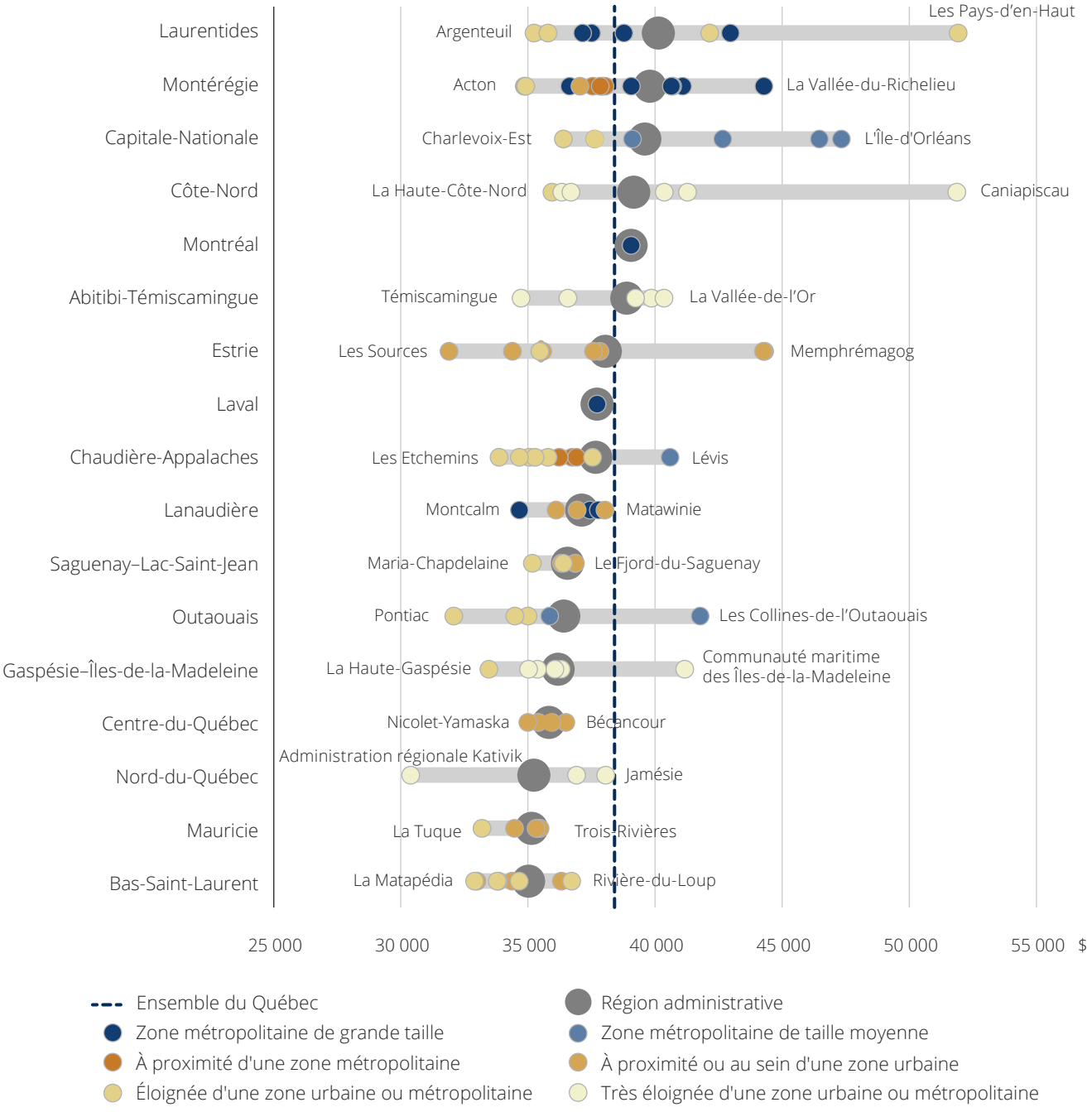
MRC du Québec affichant les revenus disponibles par habitant les plus élevés et les plus faibles, 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Figure 10.2.2

Écarts entre les MRC affichant le revenu disponible par habitant le plus élevé et celles affichant le plus faible dans chacune des régions administratives et l'ensemble du Québec, 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Les estimations des années les plus récentes doivent être interprétées avec prudence

Les estimations annuelles du revenu disponible par habitant font régulièrement l'objet de révisions afin qu'y soient intégrées les données les plus complètes provenant de différentes sources (enquêtes, données administratives, comptes publics, etc.). Généralement, au moment de la publication des données de l'année la plus récente, les estimations des deux années précédentes sont révisées. Les estimations[1] de l'année la plus récente sont d'ailleurs sujettes à des révisions de plus grande ampleur étant donné qu'elles reposent, en bonne partie, sur des données provisoires. Ces révisions peuvent entraîner des changements non négligeables sur les taux de croissance du revenu disponible par habitant. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution récente du revenu disponible par habitant, tant à l'échelle des régions administratives qu'à celle des municipalités régionales de comté (MRC). Pour des notes méthodologiques plus complètes, consulter les précisions méthodologiques à la fin de la page *Évolution du revenu disponible par habitant en 2024 au Québec ainsi que dans ses régions et ses MRC* (Provençal et Ladouceur 2025).

1. À l'occasion, soit environ deux à trois fois par décennie, les estimations du revenu disponible font l'objet de révisions historiques par Statistique Canada, dont la portée est plus importante que les révisions effectuées chaque année. Les révisions historiques permettent d'améliorer les méthodes d'estimation et de modélisation, d'apporter des changements conceptuels et d'intégrer les dernières normes internationales en matière de comptabilité macroéconomique.

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux de données détaillés sur le revenu disponible et ses composantes, à l'échelle des MRC, des régions administratives ainsi que pour l'ensemble du Québec sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème Revenu disponible. Il est également possible d'y consulter des données qui concernent le Canada, les provinces et les territoires.

Références

FRAGA, Marcus (2025). « Revenu disponible par habitant », *Panorama des régions du Québec. Édition 2025,* [En ligne], Québec, L'Institut, p. 52-62. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2025.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). « Statistique par MRC. Introduction », *Panorama des régions du Québec. Édition 2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 105-111. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2025.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). « Statistique par MRC. Démographie », *Panorama des régions du Québec. Édition 2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 112-130. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2025.pdf].

LADOUCEUR, Stéphane (2024). « Revenu disponible par habitant », *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 63-72. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf#page=63].

PROVENÇAL, Marie-Hélène (2025). « Statistiques par MRC. Revenu disponible par habitant », *Panorama des régions du Québec. Édition 2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 131-142. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2025.pdf].

PROVENÇAL, Marie-Hélène, et Stéphane LADOUCEUR (2026). *Évolution du revenu disponible par habitant en 2024 au Québec ainsi que dans ses régions et ses MRC*, [En ligne], juin, L'Institut, [statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-disponible/publication/revenu-disponible-par-habitant-2024-quebec-et-regions].

Concepts et définitions

Rémunération des salariés

Elle se définit comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser par une entreprise à un salarié pour le travail effectué par celui-ci durant la période comptable. La rémunération des salariés est enregistrée sur la base des droits et obligations ; elle est donc mesurée par la valeur de la rémunération en espèces ou en nature qu'un salarié est en droit de recevoir de la part de son employeur, pour le travail effectué au cours de la période concernée, que la rémunération soit payée à l'avance, au moment où le travail est effectué, ou après. Plus précisément, sont considérés dans la rémunération des salariés, les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les primes de rendement, les honoraires des directeurs et les allocations pour vacances et congés de maladie, ainsi que le solde et les indemnités militaires.

Revenu disponible

Somme de tous les revenus reçus par les résidents d'un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, le revenu disponible se compose du revenu primaire, des transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux sociétés financières, aux ISBLSM, ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale. Les transferts sociaux en nature ne sont pas considérés dans le revenu disponible.

Revenu disponible par habitant

Il correspond au revenu disponible d'un territoire donné divisé par la population totale.

Revenu mixte net

Il correspond au revenu que les entreprises non constituées en société tirent de la production de biens et de services. On l'appelle revenu mixte parce qu'il inclut à la fois le revenu imputé au facteur capital de la production ainsi que le revenu imputé au facteur travail de la production (rémunération du travail effectué par le ou les propriétaires). Le revenu mixte net correspond au revenu mixte brut moins la consommation de capital fixe.

Revenu net de la propriété

Il s'obtient en soustrayant le revenu de la propriété payé du revenu de la propriété reçu. Sont considérés dans les revenus de la propriété reçus les dividendes, les intérêts sur les obligations canadiennes, de même que les intérêts sur les dépôts en banque ou en société de fiducie. Les gains en capital y sont exclus.

Revenu primaire

Les revenus primaires sont les revenus qui échoient aux ménages du fait de leur participation aux processus de production, ou parce qu'ils possèdent les actifs nécessaires pour la production. Les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, du revenu mixte net et du revenu net de la propriété. Les revenus primaires ne comprennent pas les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale, ni les prestations versées à partir de ces régimes, les impôts courants sur le revenu, sur le patrimoine, etc., ni les autres transferts.

Transferts courants des administrations publiques

Paiements tels que les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, les pensions de sécurité de la vieillesse, les prestations d'aide financière de dernier recours, les bourses d'études et les subventions de recherche, les prestations d'indemnisation des accidents de travail, les subventions aux peuples autochtones, les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

Transferts courants des ménages aux administrations publiques

Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

Tableau 10.2.1

Revenu disponible par habitant, selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine, 2019 à 2024

Type de MRC[1]	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023	TCAM 2024/2019
	$						%	
MRC en zone métropolitaine	**31 212**	**33 606**	**34 799**	**36 698**	**37 435**	**39 138**	**4,6**	**4,6**
MRC en zone métropolitaine de grande taille	31 281	33 699	34 915	36 818	37 536	39 157	4,3	4,6
MRC en zone métropolitaine de taille moyenne	30 947	33 246	34 358	36 243	37 049	39 066	5,4	4,8
MRC en zone non métropolitaine	**29 057**	**31 447**	**32 363**	**34 231**	**35 093**	**37 008**	**5,5**	**5,0**
MRC à proximité d'une zone métropolitaine	29 916	32 032	32 858	34 815	35 523	37 330	5,1	4,5
MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine	28 827	31 244	32 149	34 079	34 932	36 737	5,2	5,0
MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	28 549	31 041	31 931	33 760	34 622	36 954	6,7	5,3
MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	30 230	32 560	33 675	35 277	36 333	38 027	4,7	4,7
Ensemble du Québec	**30 492**	**32 883**	**33 975**	**35 862**	**36 646**	**38 426**	**4,9**	**4,7**

1. Pour des explications et une définition des catégories et de l'approche par typologie, consulter l'introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec, Édition 2025*.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Tableau 10.2.2

Revenu disponible par habitant, régions administratives, MRC[1] et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	2019[r]	2020[r]	2021[r]	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Variation 2024/ 2023	TCAM 2024/ 2019
			$						%	
01	**Bas-Saint-Laurent**		**28 017**	**30 210**	**30 979**	**32 670**	**33 267**	**35 024**	**5,3**	**4,6**
07	La Matapédia	5	26 022	28 294	29 011	30 937	31 253	32 900	5,3	4,8
08	La Matanie	5	27 346	29 092	30 278	31 515	31 831	33 832	6,3	4,3
09	La Mitis	4	26 488	28 448	28 949	30 436	31 195	32 999	5,8	4,5
10	Rimouski-Neigette	4	29 254	31 628	32 511	34 355	34 858	36 316	4,2	4,4
11	Les Basques	4	27 318	29 658	30 063	30 588	31 630	34 386	8,7	4,7
12	Rivière-du-Loup	5	29 271	31 676	31 936	33 863	34 737	36 720	5,7	4,6
13	Témiscouata	5	26 719	28 833	30 204	31 783	32 537	33 792	3,9	4,8
14	Kamouraska	5	27 684	29 609	30 407	32 323	32 707	34 654	6,0	4,6
02	**Saguenay–Lac-Saint-Jean**		**28 934**	**31 314**	**32 561**	**34 274**	**34 875**	**36 558**	**4,8**	**4,8**
91	Le Domaine-du-Roy	5	28 446	30 867	32 146	34 079	34 748	36 392	4,7	5,1
92	Maria-Chapdelaine	5	28 284	31 422	32 019	32 938	33 380	35 171	5,4	4,5
93	Lac-Saint-Jean-Est	4	28 601	30 731	31 909	33 778	34 331	36 311	5,8	4,9
941	Saguenay	4	29 306	31 668	32 989	34 687	35 289	36 852	4,4	4,7
942	Le Fjord-du-Saguenay	4	28 669	30 888	32 472	34 443	35 199	36 865	4,7	5,2
03	**Capitale-Nationale**		**31 452**	**33 722**	**34 806**	**36 820**	**37 597**	**39 597**	**5,3**	**4,7**
15	Charlevoix-Est	5	27 896	30 280	31 819	33 126	34 337	36 393	6,0	5,5
16	Charlevoix	5	29 378	31 636	32 518	33 778	34 850	37 634	8,0	5,1
20	L'Île-d'Orléans	2	36 679	38 840	39 784	41 212	41 134	47 328	15,1	5,2
21	La Côte-de-Beaupré	2	34 060	35 913	37 440	39 549	41 054	42 664	3,9	4,6
22	La Jacques-Cartier	2	35 572	37 775	39 690	42 091	43 009	46 466	8,0	5,5
23	Québec	2	31 260	33 528	34 550	36 556	37 293	39 111	4,9	4,6
34	Portneuf	3	29 439	31 983	32 623	34 777	35 391	37 622	6,3	5,0
04	**Mauricie**		**27 603**	**30 031**	**30 970**	**32 738**	**33 527**	**35 148**	**4,8**	**5,0**
35	Mékinac	4	27 801	30 222	30 171	32 203	33 211	35 408	6,6	5,0
36	Shawinigan	4	26 504	29 203	30 259	31 854	32 866	34 474	4,9	5,4
371	Trois-Rivières	4	28 315	30 650	31 694	33 395	33 990	35 481	4,4	4,6
372	Les Chenaux	4	27 242	29 723	30 805	32 651	33 492	35 326	5,5	5,3
51	Maskinongé	4	27 469	29 861	30 251	32 406	33 479	35 365	5,6	5,2
90	La Tuque	5	25 275	27 641	29 277	30 923	31 798	33 189	4,4	5,6
05	**Estrie**		**29 628**	**32 105**	**32 996**	**35 089**	**36 078**	**38 047**	**5,5**	**5,1**
30	Le Granit[3]	5	..	..	..	33 189	33 608	35 468	5,5	..
40	Les Sources	4	26 771	28 034	28 226	29 883	30 065	31 899	6,1	3,6
41	Le Haut-Saint-François	4	27 766	29 795	30 564	32 019	32 495	34 394	5,8	4,4
42	Le Val-Saint-François	4	29 701	32 252	33 137	35 043	35 723	37 829	5,9	5,0
43	Sherbrooke	4	27 745	30 174	30 952	32 959	33 881	35 516	4,8	5,1
44	Coaticook	4	30 770	31 529	31 019	33 426	33 768	35 578	5,4	2,9
45	Memphrémagog	4	34 330	37 637	38 430	41 021	42 380	44 311	4,6	5,2
46	Brome-Missisquoi	4	32 540	35 581	37 223	39 791	41 232	44 263	7,3	6,3
47	La Haute-Yamaska	4	29 252	31 565	32 643	34 608	35 722	37 581	5,2	5,1

Suite à la page 203

Tableau 10.2.2 (suite)

Revenu disponible par habitant, régions administratives, MRC[1] et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	2019[r]	2020[r]	2021[r]	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Variation 2024/ 2023	TCAM 2024/ 2019
			$						%	
06	**Montréal**		**31 304**	**33 803**	**35 133**	**37 002**	**37 635**	**39 061**	**3,8**	**4,5**
66	Montréal	1	31 304	33 803	35 133	37 002	37 635	39 061	3,8	4,5
07	**Outaouais**		**28 553**	**30 986**	**32 000**	**33 457**	**34 310**	**36 408**	**6,1**	**5,0**
80	Papineau[4]	5	..	..	29 841	31 163	32 306	35 004	8,4	..
81	Gatineau	2	28 391	30 759	31 728	33 185	33 980	35 859	5,5	4,8
82	Les Collines-de-l'Outaouais[4]	2	..	..	36 643	38 023	38 940	41 776	7,3	..
83	La Vallée-de-la-Gatineau	5	26 052	28 642	29 790	31 221	32 135	34 488	7,3	5,8
84	Pontiac	5	24 179	26 534	27 142	28 867	29 905	32 079	7,3	5,8
08	**Abitibi-Témiscamingue**		**31 064**	**33 056**	**34 425**	**36 108**	**37 139**	**38 890**	**4,7**	**4,6**
85	Témiscamingue	6	27 651	29 302	30 437	32 507	33 350	34 727	4,1	4,7
86	Rouyn-Noranda	6	31 747	33 733	35 157	36 753	37 986	39 856	4,9	4,7
87	Abitibi-Ouest	6	28 883	30 793	32 121	33 535	34 476	36 571	6,1	4,8
88	Abitibi	6	31 747	33 599	34 937	36 765	37 676	39 239	4,1	4,3
89	La Vallée-de-l'Or	6	32 278	34 522	35 990	37 654	38 659	40 350	4,4	4,6
09	**Côte-Nord**		**30 428**	**32 923**	**33 971**	**35 842**	**37 117**	**39 160**	**5,5**	**5,2**
95	La Haute-Côte-Nord	5	28 281	30 196	30 951	32 807	33 999	35 946	5,7	4,9
96	Manicouagan	6	28 492	31 081	31 759	33 612	34 125	36 334	6,5	5,0
971	Sept-Rivières	6	31 552	33 978	35 291	37 245	38 916	41 279	6,1	5,5
972	Caniapiscau	6	41 981	44 146	44 283	46 380	49 327	51 874	5,2	4,3
981	Minganie	6	30 947	34 460	36 385	38 628	40 451	40 364	-0,2	5,5
982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	6	29 028	31 481	33 274	34 089	35 422	36 694	3,6	4,8
10	**Nord-du-Québec**		**28 497**	**31 570**	**31 764**	**32 809**	**34 159**	**35 232**	**3,1**	**4,3**
991	Jamésie	6	32 743	34 697	35 938	37 292	37 205	38 063	2,3	3,1
992	Administration régionale Kativik	6	23 328	27 093	25 743	26 087	28 199	30 385	7,8	5,4
993	Eeyou Istchee (toponyme non officiel)	6	29 241	32 699	33 344	34 734	36 535	36 910	1,0	4,8
11	**Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**		**28 820**	**31 104**	**32 245**	**33 791**	**34 450**	**36 186**	**5,0**	**4,7**
01	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	6	32 608	35 385	37 608	38 627	39 518	41 164	4,2	4,8
02	Le Rocher-Percé	6	28 103	30 185	31 734	33 283	34 001	35 375	4,0	4,7
03	La Côte-de-Gaspé	6	29 033	31 425	32 269	34 123	34 667	36 304	4,7	4,6
04	La Haute-Gaspésie	5	26 115	28 275	28 849	30 596	30 796	33 467	8,7	5,1
05	Bonaventure	6	28 461	30 570	31 261	32 537	33 385	35 024	4,9	4,2
06	Avignon	6	28 614	30 863	31 905	33 660	34 286	36 065	5,2	4,7

Suite à la page 204

Tableau 10.2.2 (suite)

Revenu disponible par habitant, régions administratives, MRC[1] et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	2019[r]	2020[r]	2021[r]	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Variation 2024/ 2023	TCAM 2024/ 2019
			$						%	
12	**Chaudière-Appalaches**		**29 838**	**32 073**	**33 144**	**35 008**	**35 630**	**37 665**	**5,7**	**4,8**
17	L'Islet	5	28 248	30 210	31 814	32 805	33 043	35 052	6,1	4,4
18	Montmagny	5	28 071	30 253	31 202	33 360	34 435	35 785	3,9	5,0
19	Bellechasse	3	28 996	31 135	32 554	34 256	34 852	36 733	5,4	4,8
251	Lévis	2	31 922	34 151	35 321	37 471	38 359	40 591	5,8	4,9
26	La Nouvelle-Beauce	3	29 381	31 629	32 934	34 330	35 189	36 911	4,9	4,7
27	Beauce-Centre	5	27 560	30 393	31 193	33 661	33 487	35 280	5,4	5,1
28	Les Etchemins	5	29 236	30 554	30 787	32 381	32 303	33 865	4,8	3,0
29	Beauce-Sartigan[3]	5	..	..	..	34 886	35 503	37 544	5,7	..
31	Les Appalaches	5	27 530	30 086	30 538	32 288	32 404	34 664	7,0	4,7
33	Lotbinière	3	29 561	31 300	32 348	33 655	34 144	36 224	6,1	4,1
13	**Laval**		**29 948**	**32 441**	**33 135**	**35 251**	**36 083**	**37 717**	**4,5**	**4,7**
65	Laval	1	29 948	32 441	33 135	35 251	36 083	37 717	4,5	4,7
14	**Lanaudière**		**29 519**	**31 868**	**32 815**	**34 590**	**35 375**	**37 112**	**4,9**	**4,7**
52	D'Autray	4	28 724	31 096	32 105	33 739	34 318	36 108	5,2	4,7
60	L'Assomption	1	30 414	32 671	33 496	35 255	35 729	37 443	4,8	4,2
61	Joliette	4	28 762	31 198	31 847	34 237	34 886	36 938	5,9	5,1
62	Matawinie	4	28 403	31 222	32 083	34 104	36 169	38 029	5,1	6,0
63	Montcalm	1	27 860	29 948	30 785	32 199	32 987	34 661	5,1	4,5
64	Les Moulins	1	30 261	32 591	33 829	35 462	36 174	37 770	4,4	4,5
15	**Laurentides**		**31 187**	**33 620**	**34 832**	**36 813**	**37 956**	**40 128**	**5,7**	**5,2**
72	Deux-Montagnes	1	30 034	32 115	33 242	35 441	36 283	37 504	3,4	4,5
73	Thérèse-De Blainville	1	34 192	36 497	37 991	39 859	40 993	42 966	4,8	4,7
74	Mirabel	1	31 021	33 186	34 769	36 486	36 981	38 776	4,9	4,6
75	La Rivière-du-Nord	1	29 053	31 356	32 432	34 161	35 243	37 151	5,4	5,0
76	Argenteuil	5	27 044	29 718	30 136	31 897	33 270	35 239	5,9	5,4
77	Les Pays-d'en-Haut	5	37 175	41 108	42 454	44 986	47 399	51 921	9,5	6,9
78	Les Laurentides	5	30 125	32 815	34 145	37 013	38 576	42 148	9,3	6,9
79	Antoine-Labelle	5	27 209	29 640	30 151	31 838	32 988	35 789	8,5	5,6

Suite à la page 205

Tableau 10.2.2 (suite)

Revenu disponible par habitant, régions administratives, MRC[1] et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo.[2]	2019[r]	2020[r]	2021[r]	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Variation 2024/ 2023	TCAM 2024/ 2019
			$						%	
16	**Montérégie**		**31 745**	**34 059**	**35 191**	**37 183**	**37 934**	**39 798**	**4,9**	**4,6**
48	Acton	4	29 034	30 471	30 842	32 853	32 455	34 853	7,4	3,7
53	Pierre-De Saurel	4	29 557	31 875	32 466	34 321	35 502	37 043	4,3	4,6
54	Les Maskoutains	3	30 597	32 719	33 077	35 198	35 836	37 546	4,8	4,2
55	Rouville	3	30 930	32 324	33 179	35 213	36 835	38 032	3,2	4,2
56	Le Haut-Richelieu	1	30 644	33 155	34 094	36 028	36 978	39 062	5,6	5,0
57	La Vallée-du-Richelieu	1	34 792	37 330	38 871	41 100	41 672	44 284	6,3	4,9
58	Longueuil	1	32 578	35 101	36 371	38 440	39 157	41 084	4,9	4,7
59	Marguerite-D'Youville	1	33 045	35 196	36 415	38 784	39 247	40 697	3,7	4,3
67	Roussillon	1	30 503	32 710	33 859	35 683	36 373	37 919	4,3	4,4
68	Les Jardins-de-Napierville	3	29 714	32 167	33 105	35 887	36 070	37 845	4,9	5,0
69	Le Haut-Saint-Laurent	5	28 073	30 056	30 658	32 171	32 688	34 913	6,8	4,5
70	Beauharnois-Salaberry	1	28 742	31 506	32 454	34 039	34 957	36 636	4,8	5,0
71	Vaudreuil-Soulanges	1	32 643	34 514	36 028	37 801	38 774	40 638	4,8	4,5
17	**Centre-du-Québec**		**28 270**	**30 696**	**31 432**	**33 313**	**34 068**	**35 822**	**5,1**	**4,8**
32	L'Érable	4	28 745	30 596	31 184	33 225	33 433	35 412	5,9	4,3
38	Bécancour	4	28 520	31 161	32 406	34 324	34 873	36 493	4,6	5,1
39	Arthabaska	4	28 401	30 752	31 389	33 062	34 157	35 943	5,2	4,8
49	Drummond	4	27 939	30 524	31 456	33 304	34 077	35 875	5,3	5,1
50	Nicolet-Yamaska	4	28 669	30 998	30 847	33 315	33 659	34 995	4,0	4,1
Ensemble du Québec			**30 492**	**32 883**	**33 975**	**35 862**	**36 646**	**38 426**	**4,9**	**4,7**

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er juillet 2024. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés amérindiennes et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.
2. **1-** MRC dans une zone métropolitaine de grande taille ; **2-** MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne ; **3-** MRC à proximité d'une zone métropolitaine ; **4-** MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine ; **5-** MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine ; **6-** MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine. Pour des explications et une définition des catégories et de l'approche par typologie, consulter l'introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec. Édition 2025*.
3. À partir de 2022, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la MRC du Granit en Estrie à celle de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. Il n'a pas été possible de produire les données des années antérieures selon le nouveau découpage.
4. La municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a changé de MRC d'appartenance le 1er janvier 2022, passant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à la MRC de Papineau. La série commence en 2021 pour ces deux MRC puisqu'il n'a pas été possible de produire les données des années antérieures selon le nouveau découpage.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

10.3 Taux de travailleurs

Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

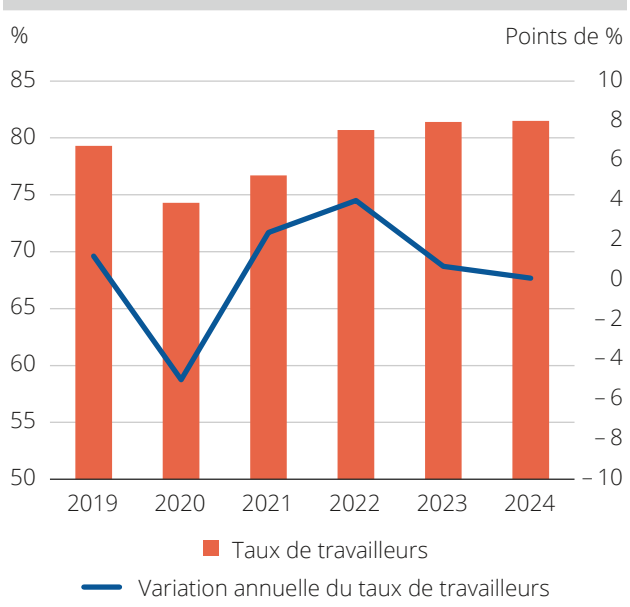
Le taux de travailleurs[7,8] est un indicateur élaboré par l'ISQ à partir des données fiscales des particuliers de Revenu Québec afin de suivre l'évolution du marché du travail à l'échelle des MRC. Dans cette section, on propose un portrait sommaire de la situation du marché du travail dans les 104 MRC en comparant les données sur le taux de travailleurs des 25-64 ans de 2024 avec celles de 2023 et, pour un aperçu de l'évolution sur une plus longue période, avec celles de 2019. L'analyse mettra en évidence les disparités entre les différentes classes de MRC, selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine[9] produite par l'ISQ. Il sera également question de l'écart entre les hommes et les femmes, et de son évolution dans certaines MRC.

Ralentissement de la croissance du taux de travailleurs dans les MRC

Dans l'ensemble du Québec, après avoir chuté de 5,0 points de pourcentage en 2020, le taux de travailleurs de 25 à 64 ans a rebondi de 7,2 points en quatre ans pour s'établir à 81,5 % en 2024. Il s'agit d'un niveau record malgré le ralentissement de la croissance (+ 0,7 point en 2023 et + 0,1 point en 2024), qui fait suite à la hausse record de 4,0 points observée en 2022, la plus forte depuis que ces données sont colligées (2002) (figure 10.3.1). Cette faible hausse en 2024 s'observe tant chez les hommes que chez les femmes. En revanche, le taux tend à se replier pour tous les groupes d'âge, sauf chez les 55-64 ans (+ 0,7 point) (données non illustrées). Par rapport à 2019, le taux de travailleurs au Québec s'est accru de 2,2 points de pourcentage.

Figure 10.3.1

Évolution du taux de travailleurs de 25 à 64 ans, ensemble du Québec, 2019 à 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

7. Dans cette section, le terme *travailleur*, une appellation au masculin générique utilisée dans le libellé officiel de l'indicateur *taux de travailleurs*, doit être interprété de façon inclusive, peu importe le genre d'une personne.
8. Malgré certaines différences conceptuelles et méthodologiques, le taux de travailleurs s'apparente au taux d'emploi de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada. Pour plus d'information sur la comparaison avec les estimations annuelles de l'EPA, consulter l'édition parue en septembre 2022 du bulletin *Évolution du marché du travail dans les MRC. Bilan de l'année 2020* (p. 11-13).
9. Pour des explications et une définition des catégories et de l'approche par typologie, consulter l'introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec. Édition 2025*.



Onfokus / iStock

En 2024, dans la plupart des MRC, le taux de travailleurs a faiblement progressé, et dans la majorité d'entre elles, la croissance a ralenti par rapport à 2023. Le taux s'est accru dans 75 des 104 MRC ; il a reculé dans 21 autres et a fait du surplace dans les 8 dernières. En moyenne, dans les MRC situées en zones non métropolitaines, le taux de travailleurs a légèrement augmenté (+ 0,6 point), alors qu'il a stagné dans celles des zones métropolitaines (+ 0,0 point) (tableau 10.3.1), selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine.

Seules cinq MRC ont vu leur taux de travailleurs augmenter de plus de 1 point de pourcentage, et elles sont toutes éloignées ou très éloignées des zones urbaines ou métropolitaines. C'est le cas des MRC de Sept-Rivières sur la Côte-Nord (+ 1,2 point), du Domaine-du-Roy au Saguenay–Lac-Saint-Jean (+ 1,2 point) et de trois MRC de la péninsule gaspésienne, qui enregistrent les plus fortes hausses du Québec : Bonaventure (+ 1,6 point), Le Rocher-Percé (+ 1,4 point) et La Haute-Gaspésie (+ 1,3 point). En outre, parmi les 29 MRC où le taux de travailleurs a augmenté de plus de 0,5 point, 18 sont éloignées ou très éloignées des zones urbaines ou métropolitaines. Dans plusieurs de ces MRC, le taux de travailleurs a augmenté, non pas parce que davantage de personnes occupent un emploi, mais plutôt parce que la population des 25-64 ans est en baisse. Cette situation est particulièrement prononcée dans l'ensemble des MRC de la péninsule gaspésienne. La population en âge de travailler y diminue parce qu'en prenant de l'âge, les générations de baby-boomers quittent le groupe des 25-64 ans, lequel constitue une part importante de leur population (Ladouceur et Provençal 2025 ; ISQ 2024 et 2025).

Parmi les MRC qui affichent les plus fortes hausses, celle de Beauharnois-Salaberry, en Montérégie, se démarque des autres en étant la seule située en zone métropolitaine (+ 0,8 point). La croissance du taux de travailleurs dans cette MRC est supérieure à celle du Québec pour une quatrième année consécutive.

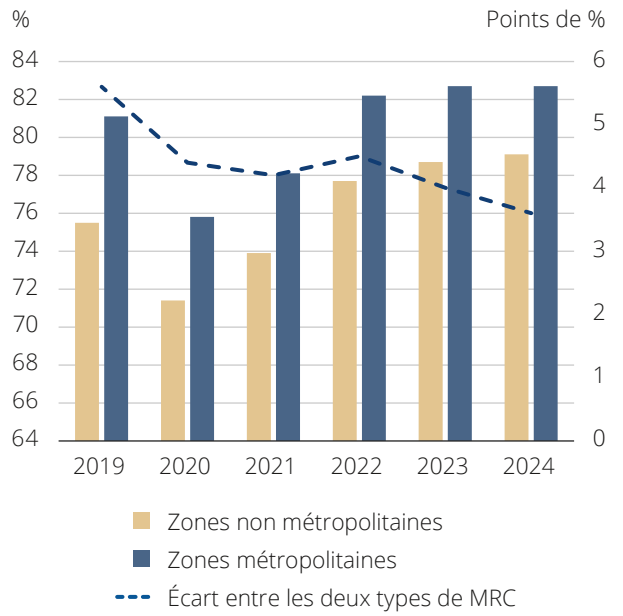
À l'inverse, des reculs sont enregistrés dans des MRC très éloignées des zones urbaines ou métropolitaines, notamment Caniapiscau et Minganie sur la Côte-Nord, Témiscamingue en Abitibi-Témiscamingue et les territoires nordiques de l'Administration régionale Kativik et d'Eeyou Istchee. Le taux de travailleurs diminue également dans certaines MRC situées en zones métropolitaines. Parmi les 29 MRC où le taux a diminué ou stagné, 7 se trouvent dans la couronne plus ou moins rapprochée de Montréal, y compris la métropole et Laval, et 5 dans celle de Québec. C'est le cas des MRC de L'Île-d'Orléans, près de Québec, et de Vaudreuil-Soulanges en Montérégie, où la variation est négative.

Contraste entre les MRC des zones métropolitaines et celles qui en sont éloignées

Globalement, le taux de travailleurs continue d'être plus élevé dans les MRC situées en zones métropolitaines que dans celles des zones non métropolitaines (82,7 % et 79,1 % en moyenne, respectivement) (tableau 10.3.1). De manière générale, depuis 2019, on constate une légère tendance à la hausse dans les MRC des zones non métropolitaines et une certaine stabilité dans celles des zones métropolitaines. Ainsi, entre 2019 et 2024, l'écart entre le taux de travailleurs selon les deux catégories de MRC tend à resserrer : il passe de 5,6 à 3,6 points de pourcentage (figure 10.3.2).

Figure 10.3.2

Évolution du taux de travailleurs de 25 à 64 ans, zones métropolitaines et zones non métropolitaines, 2019 à 2024



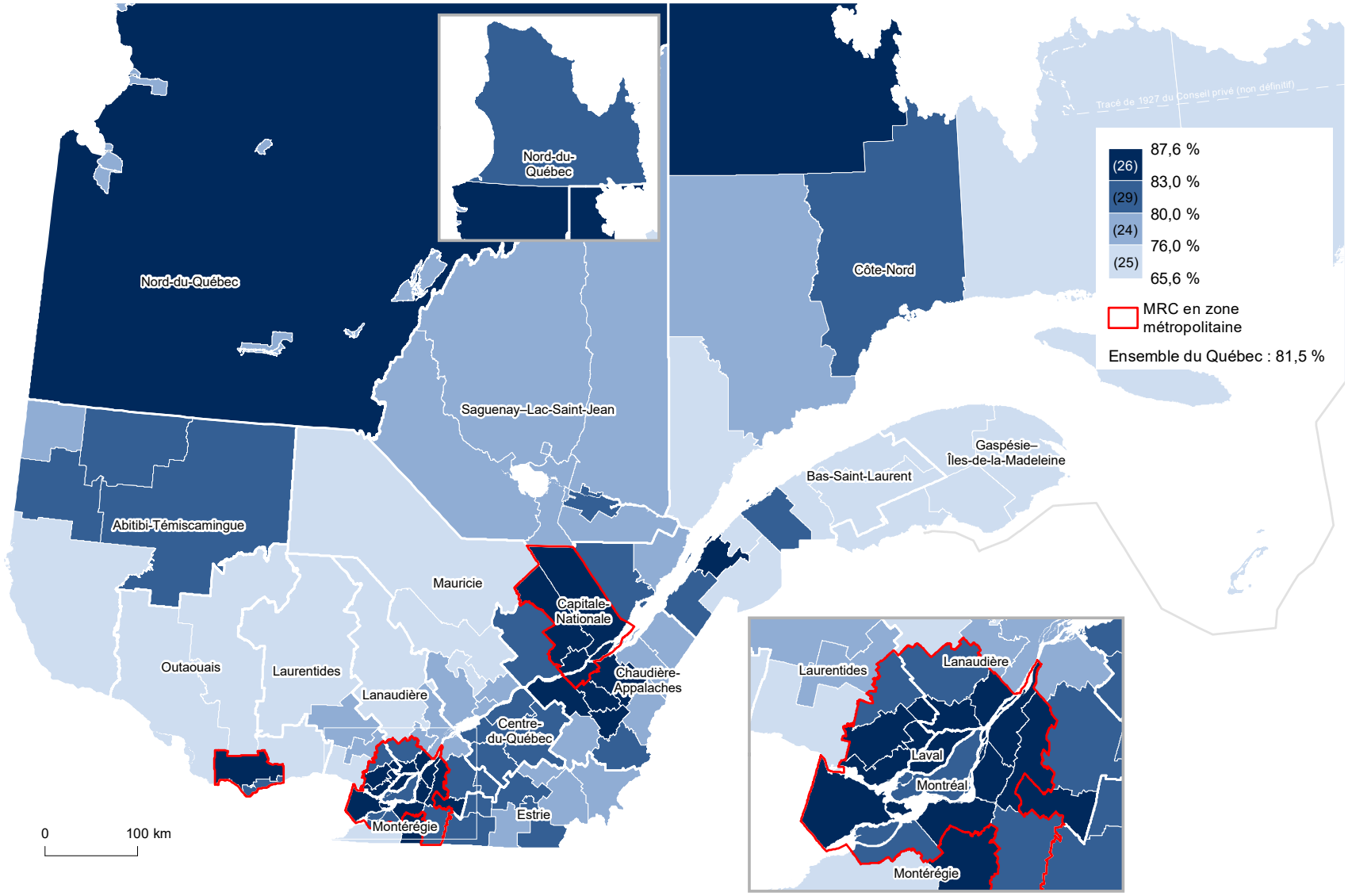
Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

Près de la moitié des MRC ayant un taux de travailleurs supérieur au taux québécois, soit 18 sur 37, appartiennent aux zones métropolitaines, dont 12 à la zone métropolitaine de Montréal et 6 aux zones métropolitaines de taille moyenne de Québec et de Gatineau. La MRC de La Jacques-Cartier, à proximité de Québec, domine avec le taux le plus élevé (87,6 %). Dans la couronne de Montréal, celles de La Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-D'Youville, de Mirabel et des Moulins présentent également des taux de travailleurs dépassant 85 %. De fait, dans les MRC de zones métropolitaines, la proximité des fonctions tertiaires comme les établissements d'enseignement supérieur, les hôpitaux, les commerces favorise l'obtention de taux de travailleurs élevés. À ces facteurs s'ajoute l'accessibilité aux réseaux de transport, qui renforcent les liens entre les principaux centres métropolitains, où se trouve une forte densité de l'emploi, et les territoires périphériques (OCDE 2024 et 2015). Par ailleurs, dans le groupe des MRC affichant les plus hauts taux de travailleurs, Caniapiscau, sur la Côte-Nord, fait exception en étant la seule éloignée des grands centres à présenter un taux de plus de 85 % (figures 10.3.3 et 10.3.4).

D'autres MRC caractérisées par la présence d'un centre urbain important comme Longueuil, Laval, Québec et Lévis, ou des centres régionaux de plus petite taille comme Rivière-du-Loup et Sept-Rivières, affichent un taux de travailleurs de 82 % et plus. Quant à Montréal et à Gatineau, leurs taux de travailleurs sont légèrement inférieurs à celui de l'ensemble du Québec.

Carte 10.3.1

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans, MRC du Québec, 2024



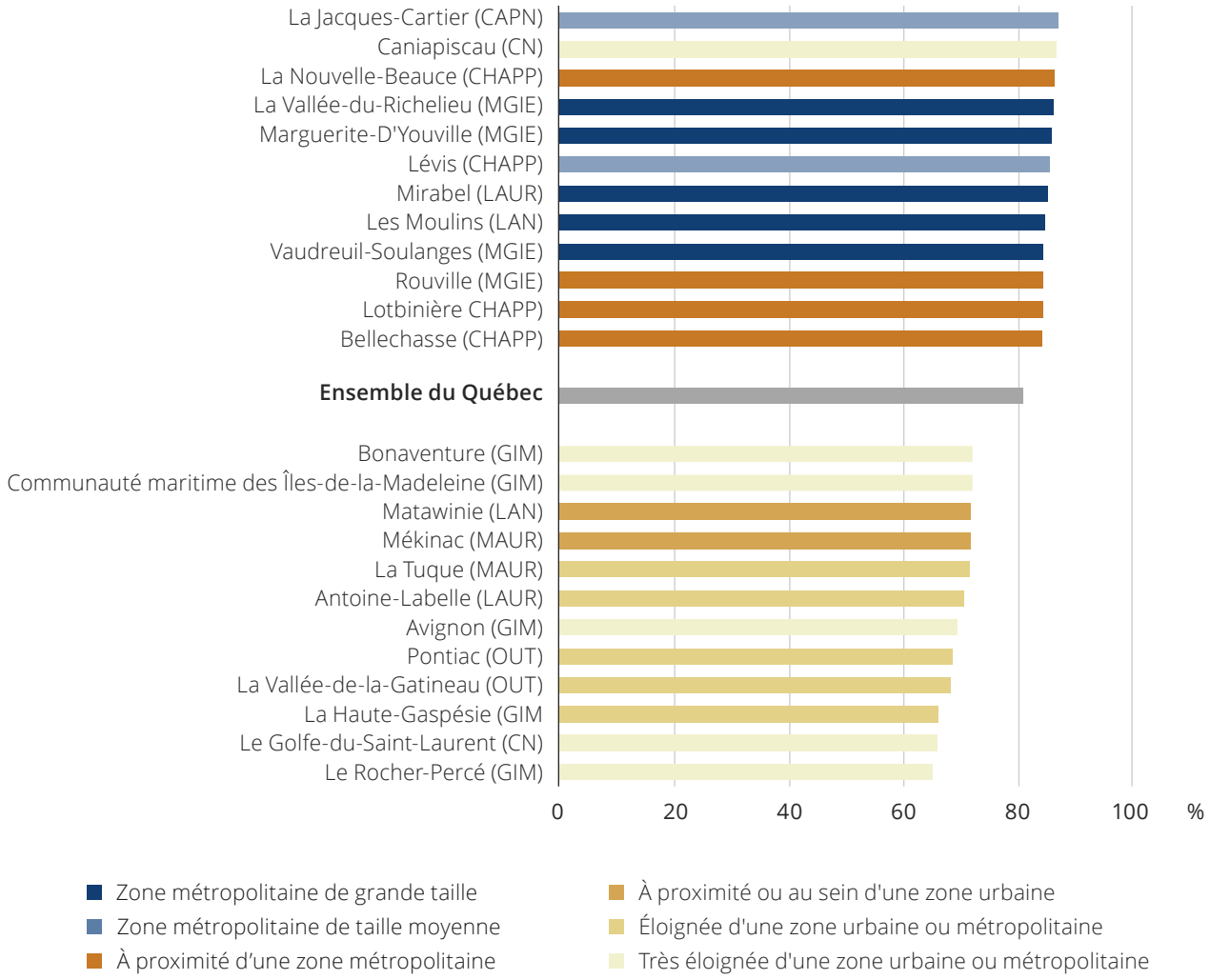
Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques et des régions administratives au 31 décembre 2024.

Sources : Données sur le taux de travailleurs :
Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

Données sur les limites administratives :
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs.

Figure 10.3.3

MRC du Québec affichant les plus hauts et les plus bas taux de travailleurs de 25 à 64 ans, 2024

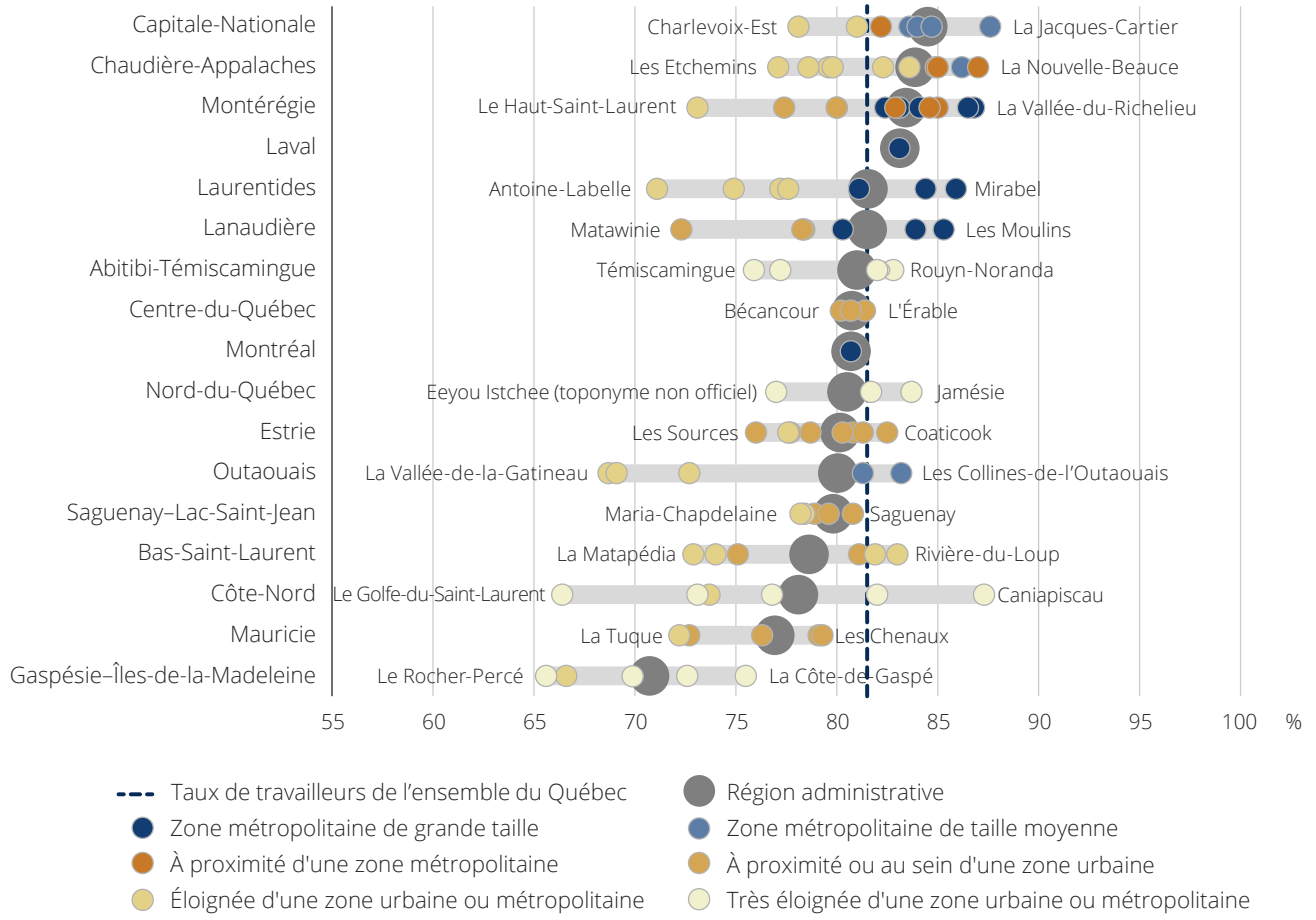


Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

Les MRC qui, à l'opposé, présentent les taux de travailleurs les plus bas, sont généralement éloignées des zones métropolitaines et se concentrent majoritairement dans les régions de l'est du Québec (figure 10.3.3). Aucune MRC de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine n'affiche un taux de travailleurs de plus de 76 %. C'est d'ailleurs dans cette région que se trouve la MRC ayant le plus bas taux du Québec, Le Rocher-Percé (65,6 %). Sur la Côte-Nord, les MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, de Minganie et de La Haute-Côte-Nord s'inscrivent dans la catégorie des MRC ayant un taux de moins de 74 %. Dans les territoires les plus septentrionaux des régions de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière et de la Mauricie, le taux de travailleurs est inférieur de plus de 9 points de pourcentage au taux du Québec. Ces MRC se caractérisent par leur contraste par rapport aux MRC plus méridionales, où les taux sont plus élevés, même si en Mauricie, l'écart est moins prononcé (carte 10.3.1 et figure 10.3.4). Cette tendance perdure depuis plusieurs années ; en 2019, ce sont presque toutes les mêmes MRC qui affichaient les plus hauts et les plus bas taux de travailleurs, seuls l'ordre et les pourcentages varient quelque peu.

Figure 10.3.4

Écarts entre la MRC affichant le plus bas et le plus haut taux de travailleurs de 25 à 64 ans pour chacune des régions administratives, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

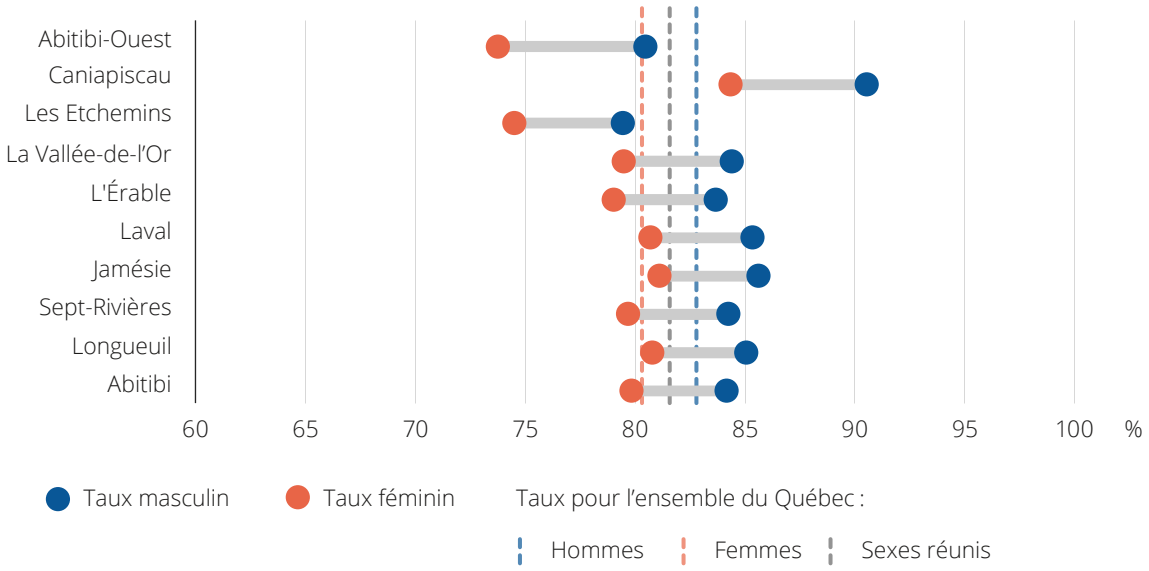
Des écarts entre les hommes et les femmes qui tendent à se resserrer

En 2024, au Québec, le taux de travailleurs de 25 à 64 ans demeure plus élevé chez les hommes que chez les femmes (82,9 % c. 80,1 %, soit un écart de 2,8 points de pourcentage) (figure 10.3.7). À l'échelle infraprovinciale, l'écart est particulièrement marqué dans les MRC dont l'économie est basée sur l'exploitation des ressources minières comme Caniapiscau, Abitibi-Ouest et La Vallée-de-l'Or, où il varie de 4,9 à 6,8 points (figure 10.3.5). La MRC des Etchemins, dans Chaudière-Appalaches, affiche aussi un écart notable (5,0 points). Dans toutes ces MRC, l'écart en faveur des hommes a diminué depuis 2019.

À l'opposé, dans 11 MRC, majoritairement situées dans l'est du Québec, le taux de travailleurs chez les femmes dépasse celui des hommes. Il est à noter que les MRC dans cette situation présentent des taux de travailleurs généralement plus bas que le taux de l'ensemble du Québec, comme le montre la figure 10.3.6. Ce sont principalement des MRC éloignées des grands centres urbains et caractérisées par l'importance de secteurs économiques qui requièrent une forte main-d'œuvre féminine, comme les services de santé et les services sociaux. On observe aussi un taux de travailleurs plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans les MRC de La Jacques-Cartier, dans la Capitale-Nationale, et des Collines-de-l'Outaouais, près de Gatineau. Ces deux MRC gravitent dans la sphère d'influence de centres administratifs majeurs où les femmes sont particulièrement présentes (Statistique Canada 2022).

Figure 10.3.5

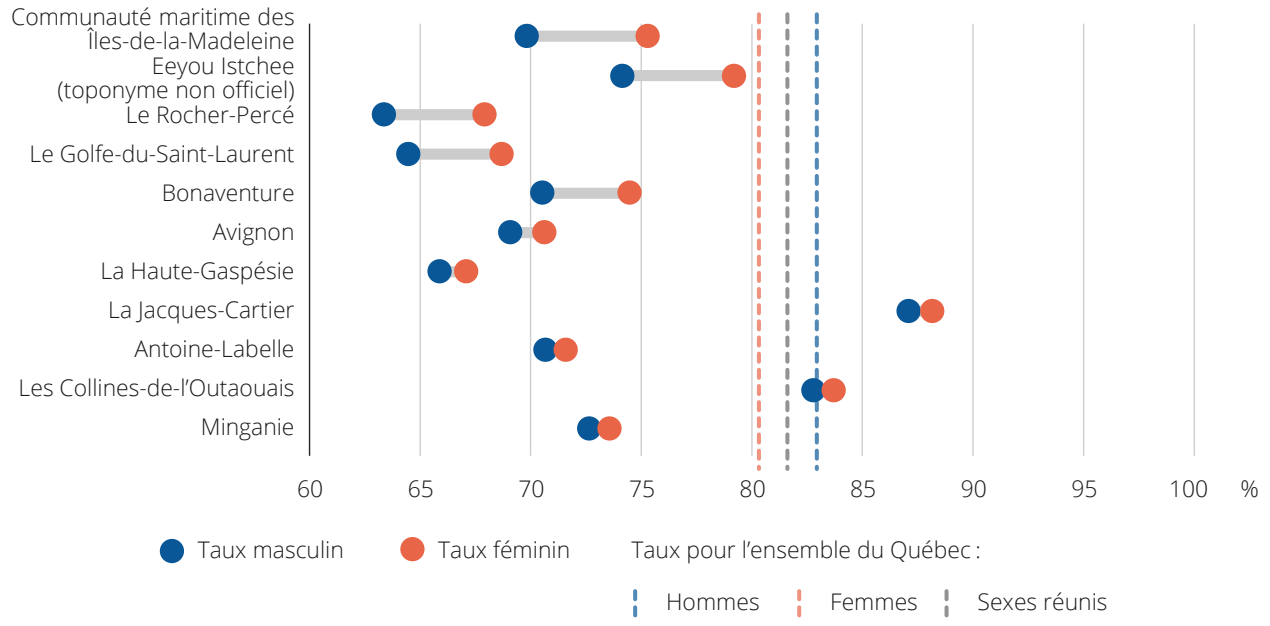
MRC où l'écart entre les sexes est le plus élevé, taux de travailleurs de 25 à 64 ans, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales de Revenu Québec.

Figure 10.3.6

MRC où le taux féminin est supérieur au taux masculin, travailleurs de 25 à 64 ans, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales de Revenu Québec.

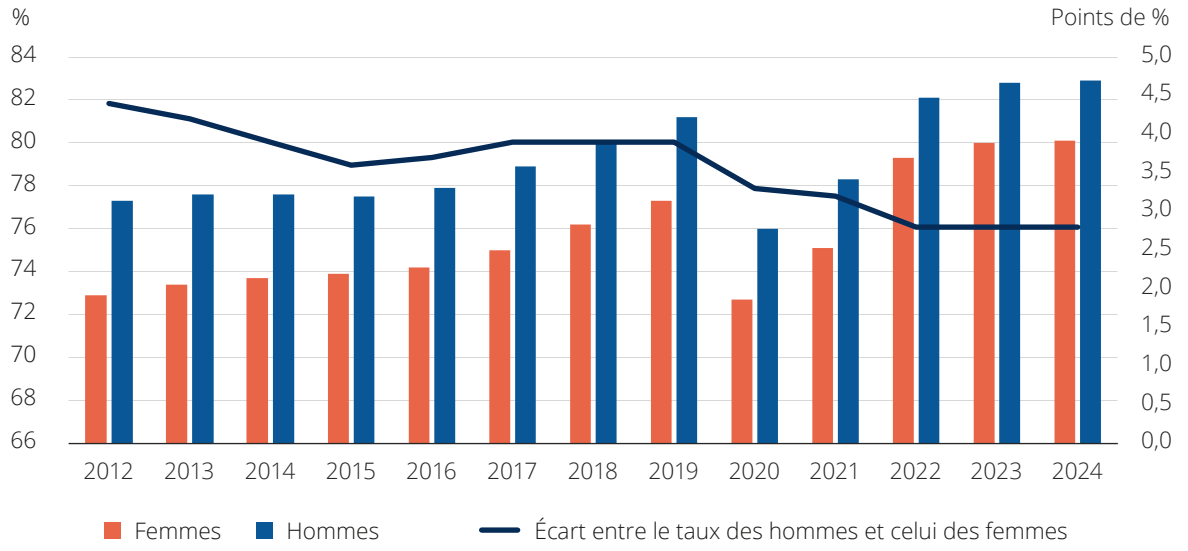
Regard sur les écarts entre les sexes depuis 2012

Même si les écarts persistent entre le taux de travailleurs des hommes et celui des femmes dans l'ensemble de la province, celui-ci s'est considérablement rétréci au cours des dernières années ; il est passé de 4,4 points en 2012 à 2,8 points en 2024. Si on exclut les 11 MRC où le taux des femmes est supérieur à celui des hommes en 2024, on dénombre 88 MRC où il y a eu une baisse de l'écart entre les sexes. Le resserrement est particulièrement important dans les MRC nord-côtières de La Haute-Côte-Nord (9,9 c. 0,5 point) et de Caniapiscau (13,7 c. 6,2 points), bien qu'il demeure prononcé dans cette dernière.

D'ailleurs, dans 95 MRC, la croissance du taux de travailleurs a été plus rapide chez les femmes que chez les hommes entre 2012 et 2024. Les MRC où le taux de travailleurs s'est le plus accru chez les femmes sont majoritairement situées à proximité ou au sein d'une zone urbaine, comme Le Fjord-du-Saguenay (+ 15,5 points), ou encore éloignées ou très éloignées d'une zone urbaine ou métropolitaine, telles que La Haute-Côte-Nord (+ 14,9 points) ou La Haute-Gaspésie (+ 14,0 points). Néanmoins, dans certaines MRC de la zone métropolitaine de Montréal, comme Montcalm dans Lanaudière, la progression du taux de travailleurs chez les femmes est forte et dépasse celle des hommes (+ 11,3 c. + 7,2 points).

Figure 10.3.7

Évolution du taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon le sexe, ensemble du Québec, 2014 à 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec

Notes méthodologiques

Interprétation des estimations provisoires et révision des données

Les estimations du taux de travailleurs sont révisées régulièrement par l'ISQ. Généralement, au moment de la publication des données de l'année la plus récente, les estimations des deux ou trois années précédentes sont révisées. Les estimations de l'année la plus récente sont d'ailleurs sujettes à des révisions de plus grande ampleur, étant donné qu'elles reposent en bonne partie sur des données provisoires. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'interprétation de l'évolution récente du taux de travailleurs dans les MRC.

Comparabilité chronologique

Les variations d'une année à l'autre du taux de travailleurs ne subissent pas toujours la seule influence des changements touchant les conditions du marché du travail. Elles peuvent être aussi affectées par les changements administratifs ou législatifs qui sont parfois apportés à certains programmes de prestations sociales, soit ceux pris en compte pour établir la situation d'emploi des personnes déclarantes. Les statistiques sur le marché du travail des 25-64 ans sont établies en fonction de certains renseignements tirés des déclarations de revenus de Revenu Québec, notamment les montants déclarés au titre de l'assurance-emploi, de l'aide financière de dernier recours et du RQAP[1]. Les changements administratifs ou législatifs apportés à ces programmes sociaux peuvent avoir une incidence sur la comparabilité chronologique de ces statistiques.

1. Voir la définition sur le nombre de travailleurs dans la section Concepts et définitions, à la fin de ce sous-chapitre, pour connaître les renseignements contenus dans la déclaration de revenus des particuliers, qui sont utilisés pour déterminer la situation d'emploi des personnes déclarantes.

Informations statistiques complémentaires

Des données détaillées par MRC sur le nombre et le taux de travailleurs ainsi que sur le revenu d'emploi sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec.

Références

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Estimations de la population des MRC (classées par régions administratives) selon l'âge et le genre, âge médian et âge moyen, Québec*, 1er juillet 1996 à 2025, [En ligne], Québec, L'Institut. [statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). « Statistiques par MRC. Démographie », *Panorama des régions du Québec. Édition 2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 112-130. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2025.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). « Statistiques par MRC. Démographie », *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 168-181. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf].

OCDE (2024). *Getting to Services in Towns and Villages: Preparing Regions for Demographic Change*, [En ligne], Éditions OCDE, Paris, 132 p. [www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2024/06/getting-to-services-in-towns-and-villages_32857e50/df1e9b88-en.pdf].

OCDE (2015). *The Metropolitan Century: Understanding Urbanisation and its Consequences*, [En ligne], Éditions OCDE, Paris, 130 p. [www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2015/02/the-metropolitan-century_g1g502b4/9789264228733-en.pdf].

PROVENÇAL, Marie-Hélène, et Stéphane LADOUCEUR (2026). *Marché du travail dans les MRC. Bilan de l'année 2024*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec. [Marché du travail dans les MRC – Bilan de l'année 2024].

STATISTIQUE CANADA (2022). *Catégorie du lieu de travail selon les secteurs d'industries, le travail pendant l'année de référence, l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement du lieu de travail* [En ligne], produit nº 98-10-0491-01 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada. [https ://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=9810049101].

Concepts et définitions

Nombre de personnes déclarantes

Personnes de 25 à 64 ans ayant produit une déclaration de revenus (formulaire TP-1) auprès de Revenu Québec, qui étaient vivantes à la fin de l'année et dont l'adresse de résidence habituelle est au Québec.

Nombre de travailleurs

Personnes âgées de 25 à 64 ans qui occupaient un emploi au cours d'une année donnée, qu'elles aient été employées ou travailleuses autonomes, et pour lesquelles une déclaration de revenus a été produite auprès de Revenu Québec. Les personnes qui étaient en emploi, mais qui n'étaient pas au travail, comme celles qui se sont prévalues du congé parental offert par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), sont également prises en compte dans ce nombre.

L'estimation du nombre de travailleurs est établie en fonction de certains renseignements tirés des déclarations de revenus des particuliers de Revenu Québec. Pour déterminer si une personne occupe un emploi durant une partie ou la totalité d'une année civile donnée, l'ISQ se base sur les montants déclarés au titre de revenus d'emploi, de revenus d'entreprise, de l'assurance-emploi, de l'aide financière de dernier recours, de prestations du RQAP et de revenus de retraite. Qui plus est, pour les années de 2020 à 2022, les renseignements relatifs à la Prestation canadienne d'urgence (PCU), à la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), à la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), à la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement (PCTCC) et à la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) sont également pris en compte pour établir la situation d'emploi des personnes déclarantes.

Les données sur le nombre de travailleurs ont été compilées par MRC en fonction de l'adresse inscrite dans les fichiers de Revenu Québec, laquelle correspond habituellement à l'adresse de résidence du particulier qui a produit une déclaration de revenus.

Taux de travailleurs

Nombre de travailleurs, exprimé en pourcentage du nombre de personnes déclarantes de 25 à 64 ans.

Tableau 10.3.1

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans selon la classe de la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine, 2019 à 2024

Type de MRC[1]	Taux de travailleurs						Écart	
	2019	2020	2021[r]	2022[r]	2023[r]	2024[p]	2024-2023	2024-2019
	%						points de %	
MRC en zone métropolitaine	**81,1**	**75,8**	**78,1**	**82,2**	**82,7**	**82,7**	**0,0**	**1,6**
MRC en zone métropolitaine de grande taille	80,8	75,3	77,7	82,0	82,4	82,3	-0,1	1,5
MRC en zone métropolitaine de taille moyenne	81,9	77,8	79,8	83,3	83,9	84,1	0,2	2,2
MRC en zone non métropolitaine	**75,5**	**71,4**	**73,9**	**77,7**	**78,5**	**79,1**	**0,6**	**3,6**
MRC à proximité d'une zone métropolitaine	81,7	77,5	80,1	83,2	83,9	84,1	0,2	2,4
MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine	75,4	71,3	74,0	77,8	78,7	79,2	0,5	3,8
MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	73,2	68,8	71,2	75,3	76,2	76,9	0,7	3,7
MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine	74,6	70,9	73,1	76,4	77,3	78,2	0,9	3,6
Ensemble du Québec	**79,3**	**74,3**	**76,7**	**80,8**	**81,4**	**81,5**	**0,1**	**2,2**

1. Voir l'encadré *Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine* en introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec. Édition 2025* pour une description détaillée des classes.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

Tableau 10.3.2

Taux de travailleurs, population de 25 à 64 ans, MRC[1] du Québec classées par régions administratives, 2019 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo[2]	2019	2020	2021[r]	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Écart	
									2024-2023	2024-2019
			%						points de %	
01	**Bas-Saint-Laurent**		**74,0**	**70,7**	**72,8**	**76,6**	**78,0**	**78,6**	**0,6**	**4,6**
07	La Matapédia	5	68,2	64,7	67,1	70,3	72,1	72,9	0,8	4,7
08	La Matanie	5	69,4	66,3	68,1	71,7	73,2	74,1	0,9	4,7
09	La Mitis	4	70,5	67,0	68,7	73,1	75,1	75,1	0,0	4,6
10	Rimouski-Neigette	4	76,1	73,0	75,2	79,1	80,2	81,1	0,9	5,0
11	Les Basques	4	70,7	66,8	69,4	73,1	74,2	75,1	0,9	4,4
12	Rivière-du-Loup	5	79,3	75,6	77,7	81,3	82,4	83,0	0,6	3,7
13	Témiscouata	5	70,3	67,2	69,1	72,7	74,0	74,0	0,0	3,7
14	Kamouraska	5	76,8	73,3	75,4	79,6	81,3	81,9	0,6	5,1
02	**Saguenay–Lac-Saint-Jean**		**74,5**	**70,8**	**73,6**	**77,4**	**78,9**	**79,8**	**0,9**	**5,3**
91	Le Domaine-du-Roy	5	72,8	69,1	71,8	75,6	77,2	78,4	1,2	5,6
92	Maria-Chapdelaine	5	72,8	69,1	71,4	75,7	77,4	78,2	0,8	5,4
93	Lac-Saint-Jean-Est	4	73,7	69,8	72,6	76,8	78,0	78,9	0,9	5,2
941	Saguenay	4	75,3	71,8	74,6	78,4	79,8	80,8	1,0	5,5
942	Le Fjord-du-Saguenay	4	74,6	70,7	73,7	77,3	79,1	79,6	0,5	5,0
03	**Capitale-Nationale**		**81,8**	**77,5**	**79,7**	**83,4**	**84,1**	**84,5**	**0,4**	**2,7**
15	Charlevoix-Est	5	72,0	66,5	69,4	75,3	77,3	78,1	0,8	6,1
16	Charlevoix	5	75,8	71,3	74,4	79,0	80,7	81,0	0,3	5,2
20	L'Île-d'Orléans	2	82,2	78,4	80,8	83,6	84,0	83,6	– 0,4	1,4
21	La Côte-de-Beaupré	2	81,2	76,8	79,5	83,0	83,8	84,0	0,2	2,8
22	La Jacques-Cartier	2	86,3	82,5	84,6	87,1	87,4	87,6	0,2	1,3
23	Québec	2	82,1	77,8	79,9	83,7	84,3	84,7	0,4	2,6
34	Portneuf	3	79,0	75,0	77,3	80,6	81,7	82,2	0,5	3,2
04	**Mauricie**		**72,5**	**68,4**	**70,8**	**75,1**	**76,3**	**76,9**	**0,6**	**4,4**
35	Mékinac	4	68,6	64,8	67,2	71,1	72,0	72,3	0,3	3,7
36	Shawinigan	4	66,9	63,2	65,5	70,3	71,8	72,7	0,9	5,8
371	Trois-Rivières	4	74,7	70,5	73,0	77,3	78,4	79,1	0,7	4,4
372	Les Chenaux	4	75,0	71,2	74,2	78,0	78,9	79,3	0,4	4,3
51	Maskinongé	4	72,9	68,1	70,9	75,0	76,3	76,3	0,0	3,4
90	La Tuque	5	69,2	65,2	67,0	71,0	71,8	72,2	0,4	3,0
05	**Estrie**		**77,4**	**73,1**	**75,8**	**79,4**	**80,0**	**80,2**	**0,2**	**2,8**
30	Le Granit	5	76,3	71,9	74,2	77,0	77,6	77,6	0,0	1,3
40	Les Sources	4	72,1	68,3	70,8	74,9	75,8	76,0	0,2	3,9
41	Le Haut-Saint-François	4	75,8	72,5	74,2	77,6	78,7	78,7	0,0	2,9
42	Le Val-Saint-François	4	78,4	74,7	77,2	80,5	81,0	80,8	– 0,2	2,4
43	Sherbrooke	4	78,2	74,2	77,1	80,6	81,1	81,3	0,2	3,1
44	Coaticook	4	81,0	76,7	79,3	82,4	82,9	82,5	– 0,4	1,5
45	Memphrémagog	4	74,9	70,4	73,2	76,9	77,5	77,7	0,2	2,8
46	Brome-Missisquoi	4	77,9	73,1	75,9	79,4	79,9	80,1	0,2	2,2
47	La Haute-Yamaska	4	77,6	72,6	75,2	79,1	79,7	80,3	0,6	2,7

Suite à la page 219

Tableau 10.3.2 (suite)

Taux de travailleurs, population de 25 à 64 ans, MRC[1] du Québec classées par régions administratives, 2019 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo[2]	2019	2020	2021[r]	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Écart	
									2024-2023	2024-2019
			%						points de %	
06	**Montréal**		**79,8**	**73,5**	**76,0**	**80,6**	**81,0**	**80,7**	**– 0,3**	**0,9**
66	Montréal	1	79,8	73,5	76,0	80,6	81,0	80,7	– 0,3	0,9
07	**Outaouais**		**78,3**	**74,1**	**75,8**	**79,3**	**80,0**	**80,1**	**0,1**	**1,8**
80	Papineau	5	69,5	64,8	66,7	71,1	72,4	72,7	0,3	3,2
81	Gatineau	2	79,8	75,6	77,2	80,7	81,3	81,3	0,0	1,5
82	Les Collines-de-l'Outaouais	2	81,4	77,6	79,7	82,6	83,1	83,2	0,1	1,8
83	La Vallée-de-la-Gatineau	5	65,2	61,3	62,8	67,1	68,5	68,7	0,2	3,5
84	Pontiac	5	66,7	62,7	65,0	68,6	69,5	69,1	– 0,4	2,4
08	**Abitibi-Témiscamingue**		**77,7**	**74,0**	**76,4**	**79,4**	**80,4**	**81,0**	**0,6**	**3,3**
85	Témiscamingue	6	74,4	70,6	73,0	75,7	76,9	75,9	– 1,0	1,5
86	Rouyn-Noranda	6	79,2	75,6	77,8	80,9	81,9	82,8	0,9	3,6
87	Abitibi-Ouest	6	74,0	70,6	73,2	76,1	77,0	77,2	0,2	3,2
88	Abitibi	6	78,7	75,2	77,5	80,5	81,4	82,1	0,7	3,4
89	La Vallée-de-l'Or	6	78,6	74,4	77,0	80,0	81,0	82,0	1,0	3,4
09	**Côte-Nord**		**74,1**	**70,6**	**72,4**	**76,0**	**77,4**	**78,1**	**0,7**	**4,0**
95	La Haute-Côte-Nord	5	68,8	65,5	67,3	71,3	73,3	73,7	0,4	4,9
96	Manicouagan	6	72,7	69,3	71,2	74,8	76,0	76,8	0,8	4,1
971	Sept-Rivières	6	78,2	74,4	75,9	79,8	80,8	82,0	1,2	3,8
972	Caniapiscau	6	86,6	82,8	84,0	87,3	88,8[a]	87,3	– 1,5	0,7
981	Minganie	6	69,0	66,8	68,9	71,8	73,8	73,1	– 0,7	4,1
982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	6	63,2	57,6	60,7	63,8	66,5	66,4	– 0,1	3,2
10	**Nord-du-Québec**		**81,1**	**75,0**	**76,8**	**80,3**	**80,9**	**80,5**	**– 0,4**	**– 0,6**
991	Jamésie	6	82,1	78,2	80,3	82,5	83,2	83,7	0,5	1,6
992	Administration régionale Kativik	6	83,7	75,5	77,3	82,2	82,2	81,7	– 0,5	– 2,0
993	Eeyou Istchee (toponyme non officiel)	6	78,2	71,5	73,0	77,0	77,8[a]	77,0	– 0,8	– 1,2
11	**Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**		**64,5**	**62,1**	**64,5**	**67,8**	**69,7**	**70,7**	**1,0**	**6,2**
01	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	6	67,3	65,1	67,8	70,3	71,9	72,6	0,7	5,3
02	Le Rocher-Percé	6	59,1	56,4	58,4	62,4	64,2	65,6	1,4	6,5
03	La Côte-de-Gaspé	6	69,8	67,4	70,0	73,3	74,8	75,5	0,7	5,7
04	La Haute-Gaspésie	6	58,5	56,7	59,5	63,2	65,3	66,6	1,3	8,1
05	Bonaventure	6	66,5	63,6	66,3	69,3	71,0	72,6	1,6	6,1
06	Avignon	6	64,1	61,8	63,5	66,9	69,4	69,9	0,5	5,8

Suite à la page 220

Tableau 10.3.2 (suite)

Taux de travailleurs, population de 25 à 64 ans, MRC[1] du Québec classées par régions administratives, 2019 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo[2]	2019	2020	2021[r]	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Écart	
									2024-2023	2024-2019
			%						points de %	
12	**Chaudière-Appalaches**		**81,6**	**77,6**	**80,1**	**83,2**	**83,8**	**83,9**	**0,1**	**2,3**
17	L'Islet	5	77,3	73,5	76,3	79,3	79,9	79,6	– 0,3	2,3
18	Montmagny	5	77,4	72,7	75,6	79,1	79,4	79,8	0,4	2,4
19	Bellechasse	3	82,8	78,9	81,2	84,1	84,8	84,9	0,1	2,1
251	Lévis	2	84,2	80,4	82,7	85,5	86,0	86,2	0,2	2,0
26	La Nouvelle-Beauce	3	85,4	81,4	84,1	86,7	87,2	87,0	– 0,2	1,6
27	Beauce-Centre	5	81,5	77,8	80,7	84,0	84,3	83,6	– 0,7	2,1
28	Les Etchemins	5	74,1	70,5	73,4	76,6	77,0	77,1	0,1	3,0
29	Beauce-Sartigan	5	80,1	75,6	77,8	81,4	82,1	82,3	0,2	2,2
31	Les Appalaches	5	75,0	70,7	73,6	77,5	78,2	78,6	0,4	3,6
33	Lotbinière	3	83,4	79,0	81,8	84,6	85,0	85,0	0,0	1,6
13	**Laval**		**82,2**	**75,9**	**78,0**	**83,0**	**83,4**	**83,1**	**– 0,3**	**0,9**
65	Laval	1	82,2	75,9	78,0	83,0	83,4	83,1	– 0,3	0,9
14	**Lanaudière**		**78,6**	**73,7**	**76,5**	**80,5**	**81,3**	**81,5**	**0,2**	**2,9**
52	D'Autray	4	74,1	69,2	72,3	76,8	77,6	78,4	0,8	4,3
60	L'Assomption	1	81,0	76,3	79,1	83,0	83,6	83,9	0,3	2,9
61	Joliette	4	74,2	70,0	72,7	76,8	77,8	78,3	0,5	4,1
62	Matawinie	4	67,4	62,9	65,5	70,5	71,8	72,3	0,5	4,9
63	Montcalm	1	76,7	71,2	74,5	79,4	80,3	80,3	0,0	3,6
64	Les Moulins	1	83,6	78,5	81,2	84,7	85,2	85,3	0,1	1,7
15	**Laurentides**		**79,0**	**73,7**	**76,2**	**80,5**	**81,2**	**81,5**	**0,3**	**2,5**
72	Deux-Montagnes	1	81,9	76,7	79,2	83,2	84,0	84,4	0,4	2,5
73	Thérèse-De Blainville	1	82,6	77,6	80,1	83,8	84,3	84,4	0,1	1,8
74	Mirabel	1	85,1	79,4	81,7	85,2	85,6	85,9	0,3	0,8
75	La Rivière-du-Nord	1	78,1	72,9	75,6	80,0	80,7	81,1	0,4	3,0
76	Argenteuil	5	71,5	66,5	68,6	74,1	74,8	74,9	0,1	3,4
77	Les Pays-d'en-Haut	5	73,2	67,2	70,3	75,5	76,4	77,2	0,8	4,0
78	Les Laurentides	5	73,9	67,2	69,7	75,5	77,2	77,6	0,4	3,7
79	Antoine-Labelle	5	66,6	62,9	65,5	69,7	70,6	71,1	0,5	4,5

Suite à la page 221

Tableau 10.3.2 (suite)

Taux de travailleurs, population de 25 à 64 ans, MRC[1] du Québec classées par régions administratives, 2019 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo[2]	2019	2020	2021[r]	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Écart	
									2024-2023	2024-2019
			%						points de %	
16	**Montérégie**		**81,2**	**76,7**	**79,1**	**82,7**	**83,3**	**83,4**	**0,1**	**2,2**
48	Acton	4	77,8	73,1	75,4	79,2	80,2	80,0	– 0,2	2,2
53	Pierre-De Saurel	4	72,3	68,7	71,3	75,6	76,6	77,4	0,8	5,1
54	Les Maskoutains	3	80,1	76,0	78,7	81,8	82,8	82,9	0,1	2,8
55	Rouville	3	83,1	78,4	81,1	84,4	85,2	85,0	– 0,2	1,9
56	Le Haut-Richelieu	1	80,0	75,4	77,9	81,5	82,2	82,4	0,2	2,4
57	La Vallée-du-Richelieu	1	84,8	80,7	83,2	86,1	86,5	86,8	0,3	2,0
58	Longueuil	1	80,9	75,9	78,3	82,4	83,0	83,1	0,1	2,2
59	Marguerite-D'Youville	1	84,5	80,4	83,2	85,8	86,4	86,5	0,1	2,0
67	Roussillon	1	82,4	78,1	80,2	83,5	84,0	84,1	0,1	1,7
68	Les Jardins-de-Napierville	3	81,8	77,6	79,7	83,7	84,3	84,6	0,3	2,8
69	Le Haut-Saint-Laurent	5	70,5	66,7	68,2	72,6	73,9	73,1	– 0,8	2,6
70	Beauharnois-Salaberry	1	75,5	71,7	74,1	78,1	79,2	80,0	0,8	4,5
71	Vaudreuil-Soulanges	1	83,8	78,8	81,0	84,8	85,1	85,0	– 0,1	1,2
17	**Centre-du-Québec**		**78,0**	**73,8**	**76,5**	**79,9**	**80,6**	**80,7**	**0,1**	**2,7**
32	L'Érable	4	79,4	74,8	78,3	81,2	81,5	81,4	– 0,1	2,0
38	Bécancour	4	75,7	72,5	74,6	78,8	79,5	80,2	0,7	4,5
39	Arthabaska	4	78,8	74,4	77,1	80,1	80,9	80,7	– 0,2	1,9
49	Drummond	4	77,8	73,5	76,2	79,8	80,5	80,7	0,2	2,9
50	Nicolet-Yamaska	4	77,5	73,2	75,7	79,2	80,4	80,7	0,3	3,2
Ensemble du Québec			**79,3**	**74,3**	**76,7**	**80,7**	**81,4**	**81,5**	**0,1**	**2,2**

a Dans le présent tableau, les données sont accompagnées de la lettre (a) lorsque la MRC présente, pour une année donnée, un taux de couverture fiscale inférieur à 80 %. En raison d'une sous-couverture plus importante de la population, ces données doivent être interprétées avec prudence.
La sous-couverture fiscale peut être attribuable aux facteurs suivants :
– Un certain nombre de particuliers ne produisent pas de déclaration de revenus puisqu'ils n'ont pas d'impôt à payer ou parce qu'ils ne souhaitent pas demander de crédits d'impôt provinciaux ou de remboursements fiscaux.
– La méthode de géocodage utilisée pour produire les estimations annuelles de la population à l'échelle des MRC est différente, à plusieurs égards, de celle utilisée pour répartir géographiquement les particuliers ayant produit une déclaration de revenus.
– La presque totalité des adresses inscrites dans les fichiers administratifs de Revenu Québec correspond à l'adresse de résidence du particulier. Toutefois, certaines personnes n'indiquent pas leur lieu de résidence comme adresse de correspondance, mais plutôt l'adresse de leur comptable ou du fiscaliste qui a rempli leur déclaration de revenus ou encore l'adresse du lieu d'affaires de leur entreprise, laquelle peut être située à l'extérieur de la MRC où se trouve leur résidence.

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2024. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.

2. **1-** MRC dans une zone métropolitaine de grande taille ; **2-** MRC dans une zone métropolitaine de taille moyenne ; **3-** MRC à proximité d'une zone métropolitaine ; **4-** MRC à proximité ou au sein d'une zone urbaine ; **5-** MRC éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine ; **6-** MRC très éloignée d'une zone urbaine ou métropolitaine. Pour des explications et une définition des catégories et de l'approche par typologie, consulter l'introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec. Édition 2025*.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

Annexe

Comparatifs des régions et des MRC



Tableau comparatif des régions administratives du Québec

Région administrative	Population au 1er juillet		Taux de chômage[1,2] des 15-64 ans	Taux d'emploi[1,2] des 15-64 ans	PIB aux prix de base par habitant[2]		Revenu disponible par habitant	
	2025[p]	TAA[3] 2024-2025[p]	2025	2025	2024[p]	Variation 2024/2023	2024[p]	Variation 2024/2023
	n	pour 1 000	%	%	$	%	$	%
Bas-Saint-Laurent	204 755	3,0	4,7	76,8	51 433	6,5	35 024	5,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	286 395	3,8	4,3(-)	78,4	58 534	5,0	36 558	4,8
Capitale-Nationale	814 004	9,0	4,3(-)	82,6(+)	68 780	4,6	39 597	5,3
Mauricie	289 722	8,0	5,1	78,2	49 209	4,4	35 148	4,8
Estrie	527 340	8,8	5,0	75,9	52 334	4,8	38 047	5,5
Montréal	2 172 259	2,6	8,1(+)	73,4(-)	90 561	1,9	39 061	3,8
Outaouais	428 751	8,7	6,7	75,5	48 169	4,5	36 408	6,1
Abitibi-Témiscamingue	149 441	0,7	3,6(-)	78,5	86 380	6,6	38 890	4,7
Côte-Nord	89 621	– 0,6	4,5*[4]	75,5[4]	118 015	9,5	39 160	5,5
Nord-du-Québec	47 541	7,9	4,5*[4]	75,5[4]	143 145	– 0,2	35 232	3,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	92 084	– 0,8	8,4(+)	70,6(-)	49 558	4,8	36 186	5,0
Chaudière-Appalaches	459 158	10,3	3,2(-)	85,1(+)	55 946	5,2	37 665	5,7
Laval	461 509	7,4	6,8(+)	75,6	50 836	5,0	37 717	4,5
Lanaudière	569 335	15,7	4,7*	77,9	37 505	4,8	37 112	4,9
Laurentides	679 190	11,3	4,3	78,3	47 565	5,0	40 128	5,7
Montérégie	1 522 372	7,0	4,6(-)	79,1	51 794	4,2	39 798	4,9
Centre-du-Québec	264 820	8,1	4,2*	79,5	58 488	7,8	35 822	5,1
Ensemble du Québec	**9 058 297**	**7,0**	**5,6**	**77,4**	**63 479**	**4,1**	**38 426**	**4,9**

(+)/(-) Différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre la région et l'ensemble du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

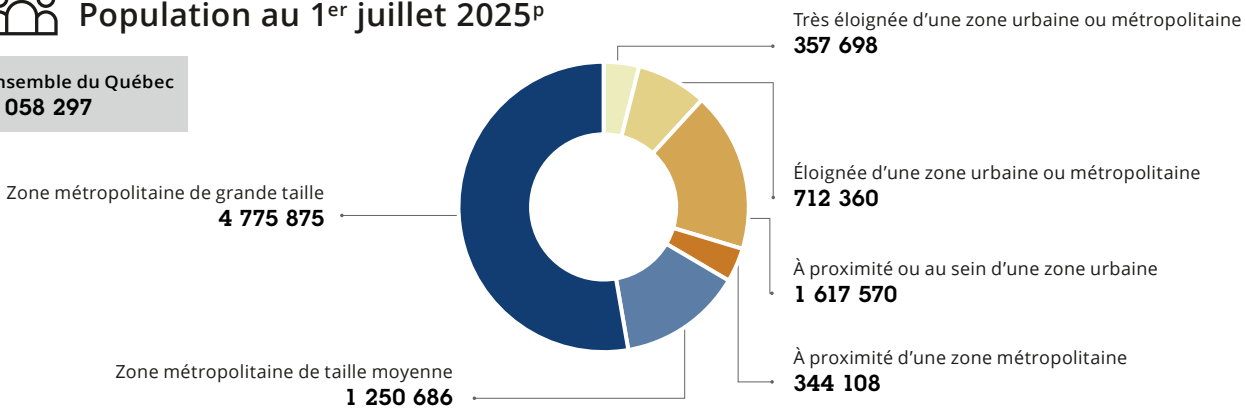
1. Les données ne tiennent pas compte du changement de découpage géographique de l'Estrie et de la Montérégie survenu le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.
2. Les données ne tiennent pas compte du changement de découpage géographique de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches survenu le 1er janvier 2024, date à laquelle la municipalité de Courcelles a fusionné avec Saint-Évariste-de-Forsyth et est ainsi passée de la MRC du Granit en Estrie à la MRC de Beauce-Sartigan en Chaudière-Appalaches.
3. Taux d'accroissement annuel, calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée et la population moyenne de la période.
4. Donnée se rapportant aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Sources : Voir la page 225.

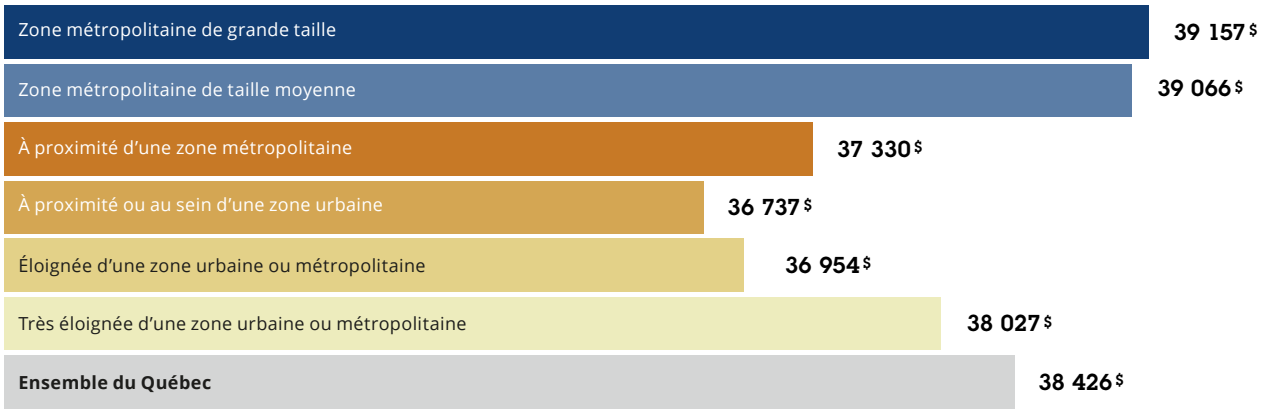
Comparatifs selon la typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine

Population au 1er juillet 2025p

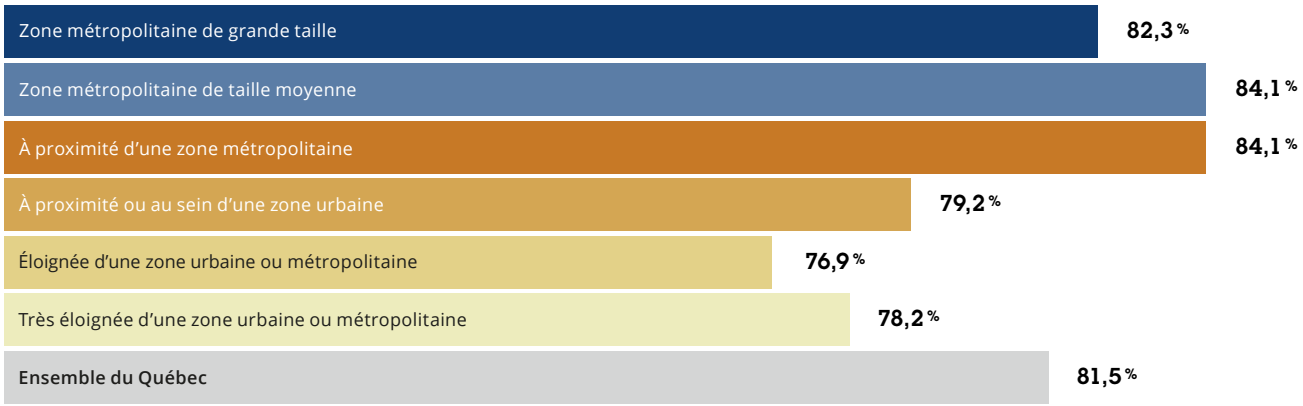
Ensemble du Québec
9 058 297



Revenu disponible par habitant 2024p



Taux de travailleurs de 25-64 ans 2024



Note : Voir l'encadré *Une nouvelle typologie des MRC basée sur l'influence métropolitaine* en introduction du chapitre Statistiques par MRC du *Panorama des régions du Québec. Édition 2025* pour une description détaillée des classes.

Sources : Voir la page suivante.

Sources de la section Comparatifs des régions et des MRC

PIB aux prix de base par habitant

Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; Pêches et Océans Canada ; Revenu Québec et Statistique Canada.

Population

Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Revenu disponible par habitant

Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Taux de chômage et taux d'emploi des 15-64 ans

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Taux de travailleurs des 25-64 ans

Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

Annexe

Divisions territoriales



Municipalité

La municipalité est un terme générique qui désigne à la fois les municipalités locales et les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux.

Municipalité régionale de comté (MRC)

La municipalité régionale de comté est un territoire regroupant des municipalités et, dans certains cas, des territoires non organisés, sur lequel s'exerce une autorité fixée par une loi d'application générale. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents à une MRC, de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des territoires équivalents. La version géographique des MRC est un découpage territorial établi par l'ISQ pour des fins statistiques. En comparaison des MRC définies juridiquement, les MRC géographiques offrent une couverture exhaustive de la province. Ce découpage couvre tout le Québec. Le territoire du Québec est divisé en 104 MRC géographiques.

Région administrative

La région administrative est une division territoriale qui sert de cadre à l'activité des ministères et des organismes publics. Elle est composée de MRC. La description territoriale des régions administratives est présentée dans le Décret concernant la révision des limites des régions administratives du Québec. Lors de modifications aux limites ou au nom d'une région, un décret est publié à la Gazette officielle du Québec. Ce découpage couvre tout le Québec.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Dans le cadre du recensement, Statistique Canada diffuse des données selon des territoires statistiques et administratifs. La région métropolitaine de recensement est un territoire statistique formé par une ou plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un noyau d'au moins 50 000 habitants. Elle doit compter une population totale d'au moins 100 000 habitants. D'un recensement à l'autre, la délimitation des régions métropolitaines de recensement peut évoluer. Ce découpage ne couvre pas tout le Québec.

Région sociosanitaire (RSS)

Le Québec est divisé, par décrets gouvernementaux, en régions sociosanitaires qui s'harmonisent aux limites des régions administratives. La région sociosanitaire correspond au plus haut niveau du découpage territorial du domaine sociosanitaire. Les frontières des régions sociosanitaires ne subissent que très rarement des changements. Ce découpage couvre tout le Québec.

Région touristique (RT)

Le territoire d'une région touristique est défini par le ministère du Tourisme aux fins de développement et de mise en valeur des produits touristiques régionaux. Il ne coïncide pas toujours exactement au territoire de la région administrative. Ce découpage couvre tout le Québec.

Publié annuellement, le *Panorama des régions du Québec* dresse un portrait socioéconomique des 17 régions administratives et des 104 municipalités régionales de comté (MRC) qui les constituent, à partir des plus récentes données administratives et d'enquêtes.

L'édition 2026 contient :

- neuf chapitres qui présentent les régions selon différents thèmes : la démographie, le marché du travail, le PIB par industrie, le revenu disponible par habitant, la valeur foncière des résidences unifamiliales et des copropriétés, l'hébergement touristique, la proximité des espaces verts urbains, les besoins de consultation en services de santé et en services sociaux, et le transport électrique ;

- un dixième chapitre qui fournit des analyses et des statistiques portant, à l'échelle des MRC, sur trois thèmes, à savoir la démographie, le revenu disponible par habitant et le taux de travailleurs.

Chaque chapitre comprend des analyses, des graphiques, des tableaux de données, des notes méthodologiques, des concepts et définitions et, pour certains, des cartes. Une annexe regroupant un tableau synoptique et des graphiques comparatifs selon certains indicateurs, complète la publication.

Référence en matière d'analyses statistiques régionales et supralocales depuis 2009, le *Panorama des régions du Québec* est un outil d'aide à la prise de décision pour toutes les personnes intervenant sur la scène régionale, et un vecteur d'information pour quiconque souhaite en savoir plus sur les régions et les MRC du Québec

« Une organisation statistique performante au service d'une société québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca

Institut de la statistique Québec